

LUCIEN HEUDEBERT

L'Indo-Chine Française

Le pays et les habitants au commencement
du xx^e siècle
d'après les meilleurs récits de voyageurs
et les observations personnelles
de l'auteur



PARIS

G. DUJARRIC, ÉDITEUR

46, RUE SAINT-PLACIDE, 46

1909

L'INDO-CHINE FRANÇAISE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

- La Découverte du Congo**, couronné par la Société d'Encouragement au Bien, 1 vol., illustré de cent gravures sur bois et de deux cartes dont l'une en sept couleurs. — Maurice Dreyfous et M. Dalsace, éditeurs, 20, rue de Tournon, Paris, 1895.
- Vers les Grands Lacs de l'Afrique orientale** (d'après les notes de l'explorateur Georges Révoil), 1 vol. illustré de 70 gravures dans le texte et hors texte. — Librairie d'éducation nationale, Picard et Kaan, éditeurs, 11, rue Soufflot, Paris, 1900.
- Au pays des Somalis et des Comoriens**, 1 vol., illustré. — Librairie orientale et américaine, J. Maisonneuve, éditeur, 6, rue de Mézières et rue Madame, 26, Paris, 1901.
- Promenades au Dahomey**, 1 vol. in-8. — Dujarric et Cie, éditeurs, Paris 1901.
- Promenades en Tunisie**, 1 vol. in-8. — Dujarric, éditeur, Paris, 1909.
- L'Indo-Chine française**, 1 vol. in-18. — Dujarric, éditeur, Paris, 1909.
- Madame Ugolin** (roman), 1 vol., couverture artistique. — Société de publications internationales, 19, rue Servandoni, Paris, 1890.
- Vilaines Gens** (roman). — Victor Havard, éditeur, 168, boulevard Saint-Germain, Paris, 1894.
- Au Pays des Types** (études et nouvelles), 1 vol. — Dujarric, éditeur, Paris, 1909.
- Partout et Ailleurs** (études et nouvelles), 1 vol. — Dujarric, éditeur, Paris, 1909.
- Boutades rimées**, poésies, 1 vol. in-8. — Dujarric, éditeur, Paris, 1909.
- Plus tard!** un acte en vers. — Dujarric, éditeur.
- Chez les Dévoyés**, un acte en vers. — Dujarric, éditeur.
-

LUCIEN HEUDEBERT

L'Indo-Chine Française

**Le pays et les habitants au commencement
du xx^e siècle
d'après les meilleurs récits de voyageurs
et les observations personnelles
de l'auteur**



PARIS

G. DUJARRIC, ÉDITEUR
46, RUE SAINT-PLACIDE, 46

1909

Storage

902

L'INDO-CHINE FRANÇAISE

Au commencement du xx^e siècle

Comment on se rend en Indo-Chine

Il y a moins de vingt ans, un voyage effectué à travers l'Indo-Chine révélait un pays où les difficultés matérielles étaient énormes, où il était impossible de se procurer le plus élémentaire confortable, où, en un mot, tout était à faire.

Actuellement les conditions sont bien différentes. De grandes améliorations se réalisent depuis plusieurs années. Les voyages dans l'Indo-Chine sont presque faciles ; l'accès lui-même du pays est devenu infiniment plus commode.

Dès l'arrivée en terre indo-chinoise on est agréablement surpris de trouver des hôtels confortables là où, avant la conquête, ne se voyaient que des marais. Veut-on aller dans le pays, on prend son billet et l'on fait enregistrer ses bagages dans des bureaux de compagnies de navigation fluviale, — bien installés sur la plage même où il y a quelques

années seulement, on ne trouvait qu'avec difficultés à affréter de mauvaises barques indigènes.

On est vraiment surpris de constater la rapidité avec laquelle tout a progressé dans cette vaste contrée où il semblait que tout, au contraire, dut rester figé dans les formules d'une civilisation ancienne. Il est vrai que l'impulsion vient de nous : mais il est juste de reconnaître que le pays lui obéit avec un bon vouloir évident.

Mais, avant de parler plus longuement de l'Indo-Chine, parlons d'abord du moyen d'y aller.

Le voyage d'Extrême-Orient est long, mais en général peu pénible, grâce à la sollicitude, intéressée mais intelligente, dont les compagnies de navigation font preuve à l'égard des passagers. Les grands paquebots des Messageries Maritimes, par exemple, offrent, avec tout le confort désirable, toutes les ressources que l'on peut trouver dans des hôtels de premier ordre : il n'est pas excessif de les appeler de « grands hôtels à hélice. » En plus du bien-être, de la sécurité, des distractions, on y trouve toujours bonne et nombreuse compagnie. Enfin, le voyageur avide de spectacles nouveaux peut varier ses impressions, en six escales d'un jour chacune, dans autant de ports différents, aussi curieux l'un que l'autre à visiter.

Il y a bien les terribles chaleurs de certains parages ; mais les tentes, les manches-à-air, les pankas, et surtout les longues siestes vous aident à les supporter... et puis enfin, on ne peut rien contre.

Si l'on part de Marseille, après avoir traversé

en diagonale la Méditerranée, on s'arrête d'abord à Alexandrie, qui s'est bien relevée du bombardement de 1882, dont on ne voit plus que de faibles traces — et où s'offrent aux regards du touriste de vrais tableaux de vie arabe dans le cadre tout occidental de rues superbes, bâties et correctement alignées à l'euro péenne.

Le lendemain on est à Port-Saïd, où le paquebot fait le plein de ses soutes à charbon. Puis on entre dans le canal, en longeant les immenses dragues à vapeur de la Compagnie du Canal, qui se reposent au mouillage de leurs pénibles labeurs. On les dépasse, et soudain le champ de l'horizon s'élargit. Le spectacle embrasse les vastes nappes d'eau tranquille qui se déroulent le long de la rive égyptienne et qui se confondent très au loin avec une frange de brumes chaudes, d'où émergent ça et là des silhouettes de villages indigènes, avec des mâtures de bateaux. Le mirage recule démesurément les limites et les contours des grands lacs, et transporte même leur aspect sur la côte d'Asie, où pourtant le désert est d'une sécheresse de roc. Cela se déplace dans le ruissellement de lumière du jour, au caprice de la brise, tout en gardant parfois une netteté absolue de dessin, des apparences merveilleuses de réalité.

On passe à toute vapeur devant Ismaïlia, puis l'on atteint Suez, à l'entrée — ou au fond, comme on voudra — de la mer Rouge.

Il faut être accoutumé aux traversées, connaître le charme des heures passées à rêver, accoudé sur le bastingage, avoir le sens de la poésie de la mer,

pour rapporter de la mer Rouge autre chose qu'une impression de désolation. Le fait est que durant quatre jours on n'aperçoit que rarement les côtes : elles sont calcinées, montagneuses et désertes. Ce qu'on en devine, plus encore que ce qu'on en voit, semble rendre plus énervante la monotonie du parcours, pour ceux qui n'aiment pas la mer « pour la mer ».

Heureusement que le paquebot marche vite. On dépasse Périm, forte position britannique en arrière de laquelle la France laisse inutilisé, inocupé, oublié le site bien meilleur de Cheick-Saïd.

Autrefois on faisait escale à Aden, où les passagers jouissaient d'une température qui leur faisait regretter celle de la mer Rouge. Depuis quelques années, pour les services français, l'escale de Djibouti, capitale de la Côte française des Somalis, a été substituée à celle d'Aden — et personne ne s'en plaint — excepté peut-être le commerce de ce dernier port.

De Djibouti le paquebot pointe sur Colombo. Et c'est un ravissement pour le voyageur de voir émerger des flots la masse verte de Ceylan. Ici encore on fait escale. Les passagers descendent à terre. Ils ne peuvent certes pas voir grand chose durant les quelques heures que leur accorde l'horaire de la compagnie. Mais ils peuvent parcourir les faubourgs frais et fleuris de la ville, où de coquettes villas se dispersent sous les cocotiers, parmi des jardins élégants et ombreux. Puis, faire un tour par la ville, où la population hindoue, avec ses costumes aux vives couleurs, offre mille

sujets intéressants d'observation ; peut-être, en ne flânant pas trop, aura-t-on le temps de donner un coup d'œil à quelques monuments. On laissera de côté ceux d'architecture et de destination... britanniques : on a vu en Europe assez de bâtisses, de casernes, d'édifices plus ou moins administratifs. On ira voir de préférence une pagode, ou la demeure de quelque seigneur indigène. D'ailleurs l'heure du départ approche rapidement. On regagne le bord, non sans admirer en passant l'activité du port et la vie que mettent en ce coin de l'univers la batellerie et les pêcheurs cinghalais.

En six jours, on va de Colombo à Singapour. On retrouve là des spectacles aussi pittoresques, une nature aussi exubérante ; mais la vie dans ce grand port est infiniment plus active qu'à Colombo, car Singapour est un port marchand de premier ordre, fréquenté par une quantité incroyable de navires de toutes nations, de toutes formes, de tout tonnage, de toute destination, depuis la jonque chinoise jusqu'aux beaux vaisseaux de commerce à quatre mâts, et aux somptueux paquebots européens.

De tout ce que l'on voit là se dégage pour nous un exemple et un espoir. Aussi insalubres à l'origine que notre Indo-Chine tant décriée, les possessions anglaises des détroits : *Straits Settlements*, n'en sont pas moins devenues un centre de commerce, de colonisation, dont la prospérité émerveille l'Européen de passage, surtout lorsqu'il sait que cette richesse, cette abondance, sont

l'ouvrage d'Européens comme lui, lesquels résident à cette extrémité de l'Orient dans d'aussi bonnes conditions que sous le ciel de leur pays natal.

En arrivant enfin à Saïgon on se rend vite compte que nous rattraperons pourtant le temps perdu pour la prospérité de la colonie : la légende du Saïgon meurtrier et insalubre s'oublie de jour en jour un peu plus. Le pays n'est foncièrement malsain que pour les oisifs, à cause de la quantité effroyable d'apéritifs dont ils abreuvent leurs loisirs ; mais les gens occupés sérieusement sont à l'abri des atteintes du climat. C'est un chapitre sur lequel nous reviendrons tout spécialement.

En attendant, on quitte le paquebot ; on pourrait aller, en eaux françaises, jusqu'à Haïphong, le grand port du Tonkin, dont on pourra sans doute dire bientôt, comme du grand empire jaune, que c'est « un pays charmant. »

Aperçu général du pays.

L'Indo-Chine française, formée de la réunion de la Cochinchine, du Cambodge, de l'Annam, du Tonkin et du Laos, est arrivée aujourd'hui à des limites à peu près définitives. Il n'y a guère d'espoir de voir s'agrandir nos possessions que du côté du Siam, si nous arrivons un jour à faire cesser la neutralité de cet état, en partageant son territoire avec l'Angleterre. Du côté de la Chine, une augmentation de notre influence commerciale et économique est certaine, mais l'annexion par nous des provinces du Yun-Nan, du Kouang-Si et du Kouang-Toung, ainsi que de l'île d'Hainan (que la Chine s'est engagée à ne céder à aucune autre nation) paraît encore assez problématique; elle serait tout indiquée pourtant si on liquidait l'Empire du Milieu, mais cela paraît de plus en plus improbable.

L'Indo-Chine française actuelle est bornée au nord par l'Empire chinois, à l'est et au sud par la mer, à l'ouest par une petite portion de la Birmanie anglaise et surtout par le royaume de Siam.

Sans pouvoir prétendre nous dédommager de la perte irréparable des Indes, dont la population représente les trois quarts de la population totale de tous les pays soumis à l'Angleterre, notre Indo-Chine, désormais unifiée et solidement constituée,

nous assigne pourtant un rôle important en Extrême-Orient.

Remontant au dix-huitième siècle, nos relations avec l'Annam n'ont été reprises que dans la deuxième moitié du dix-neuvième. L'œuvre de la conquête a été laborieuse; elle a été faite à une époque où la majorité des Français, mal renseignée, n'avait aucune confiance dans la politique coloniale. Mais finalement, malgré les hésitations du gouvernement, provoquées précisément par cette hostilité à peine déguisée du pays, les idées coloniales ont triomphé.

Bien que nous ayant coûté beaucoup plus cher qu'elle n'eût dû le faire dans des circonstances plus favorables, la conquête de l'Indo-Chine orientale par la France est enfin réalisée. Nous n'avons plus dans cette région de sérieuses difficultés à surmonter.

La paix qui règne maintenant et qui, il faut l'espérer, est bien assise, a permis d'inaugurer l'œuvre d'utilisation pratique, la mise en œuvre par le colon qui, d'accord avec l'indigène, met en valeur des ressources hier encore insoupçonnées.

Un gouvernement sage, énergique et humain; l'entreprise de grands travaux publics; le progrès constaté dans toutes les branches de l'activité commerciale et agricole, la confiance partout, tel est dans son ensemble le tableau que présentent actuellement nos possessions indo-chinoises.

C'est grâce surtout à la bienfaisante activité des derniers gouverneurs généraux et de leurs collaborateurs que nous assistons ainsi à l'élaboration

définitive d'une Indo-Chine réellement française, s'étendant sur environ 800,000 kilomètres carrés, soit une fois et demi la France continentale, et renfermant plus de 23 millions d'habitants, dont 2,300,000 pour la Cochinchine, 1,500,000 pour le Cambodge, 14 millions pour le Tonkin, et 5,500,000 pour l'Annam, le Laos, et les territoires compris dans la zone d'influence française du moyen Mékong.

Mais il est visible dès maintenant que notre influence politique, économique et morale, tend à dépasser les limites territoriales de l'Indo-Chine, et que dans un avenir rapproché elle s'étendra non seulement à une bonne partie du Siam, mais aussi aux provinces méridionales de la Chine, qui d'ailleurs se sont déjà entr'ouvertes à la pénétration française, surtout depuis que le chemin de fer du Yunnan a été entrepris.

Orthographe des noms du pays. — L'orthographe des noms géographiques annamites (comme celle de tous les lieux d'Extrême-Orient) varie beaucoup suivant les auteurs, même d'une même nation.

Bien que l'orthographe *Tonkin* soit aujourd'hui généralement adoptée, des explorateurs écrivent encore *Tong-King* ou *Tonquin* ; les indigènes, eux, appellent ce pays *Bacaki* ou *Dong-Kinh*.

Le nom de la capitale de l'Annam, que nous écrivons *Hué*, devrait plutôt, selon la prononciation locale, s'écrire *Houé*.

De même pour le nom de la capitale du Tonkin,

que nous écrivons *Hanoï* et qui se prononce en réalité *Hanoïe*.

Le vrai nom de *Loc-nam* est *Luc-ngan*, que les Annamites prononcent *Louc-ngane*, ce qui signifie « les six rivières méridionales ».

On a longtemps sur les cartes marqué les noms de *Nho-Quan* et de *Phunho*, comme étant ceux de deux localités distinctes, alors que ce n'est là que le même nom écrit différemment par deux auteurs, *Phunho* n'étant en réalité que l'abrégé de *Phunho-Quan*.

Pour les fleuves, les erreurs sont plus fréquentes encore. M. Gouin a constaté que chaque village donne un nom local à la partie du cours d'eau qui le traverse ou l'avoisine. Ainsi, l'appellation de *Song-Ca* (le grand fleuve) et de *Son-Coï* (le fleuve principal) qui désigne pour nous le Fleuve-Rouge n'est pas usitée au Tonkin, où ce cours d'eau porte le nom de *Cua-Day* à l'embouchure (*Cua* signifie *vorte*) et plus haut celui de *Song-Hat*, etc.

En Annam, le nom de *Tourane* est inconnu ; c'est *Cho-Han* (marché de *Han*) ou *Cua-Han*, que l'on appelle cette ville.

Le mieux serait de transcrire, en lettres françaises, sur nos cartes, la prononciation locale, mais l'entente n'est pas facile à réaliser entre tous les géographes.

Littoral. — Les côtes de l'Indo-Chine française ont une étendue totale d'environ 2,900 kilomètres, de la frontière de Chine à celle du Siam.

Le littoral, au nord du golfe du Tonkin, est assez

élevé : les typhons et les tempêtes ont sapé, rongé et émietté tout ce qui n'était pas le roc solide, en sorte que toute la côte, jusqu'au cap Paklung, est bordée par un labyrinthe d'îles et de rochers nus, connus sous le nom de Mille-Iles. Dans ces parages, la belle rade d'Along offre des fonds de 9 mètres, mais les passes qui permettent d'y pénétrer sont étroites.

La terre s'augmente des apports incessants de la mer (alluvions) et l'on doit protéger les deltas par des digues. Au septième siècle, Hanoi était sur la mer ; aujourd'hui elle en est à 100 kilomètres.

Les hauts talus de la côte d'Annam sont rarement interrompus par des brèches. Au-dessous du Song-Cau, qui arrose une vallée fertile, et du port militaire de Dong-Hoi, s'étend, entre Quang-Tri et Tourane, une série de lagunes au milieu desquelles débouche la rivière de Hué. Les canonniers peuvent remonter au-delà de la capitale, qui est à 12 kilomètres de la mer, entre des rives plates, puis relevées en collines boisées. A l'embouchure de la rivière Mane est le port le plus actif de l'Annam, au fond de la baie de Tourane. Près de Tourane se dressent, au milieu de la plage, des blocs de rochers et la fameuse grotte de marbre (30 mètres de hauteur).

Citons encore la baie de Qui-Nhone, mal abritée, celles de Binh-Lang, de Nha-Trang, de Rhan-Rang et de Phan-Thit.

Sur la côte cochinchinoise, le promontoire rocheux du cap Saint-Jacques éclaire de son phare l'entrée de la rivière de Saïgon. Au large de la

côte orientale de Comao, s'élèvent les îles riches et fertiles de Poulo-Condore, appelées aussi *Iles des Calebasses* ou *des Reptiles*, hérissées de montagnes et bordées de falaises, peuplées de singes, de serpents et de tortues énormes.

Au-delà du cap Cambodge, où s'ouvre le vaste golfe de Siam, en vue de la grande île de Phu-Quoc, sont les deux ports de Hatien et de Kam-pot, accessibles seulement aux petits bateaux de cabotage.

Relief du sol. — Les montagnes de l'Indo-Chine française, tout au moins dans sa partie septentrionale, sont des ramifications du plateau du Tibet. Entre les chaînes qui se développent sur notre territoire se creusent les vallées de deux grands fleuves, le Mékong et le Song-Koi (Fleuve Rouge).

La plus haute altitude, au Tonkin, est au mont Bavi, dont l'un des pics atteint 1,800 mètres au-dessus du niveau de la mer. Entre le Mékong et le Fleuve-Rouge, les hautes terres du Laos descendent en plateaux sur l'Annam et projettent, le long de la mer, une double et triple rangée de talus élevés.

Entre Tourane et le cap Varela et jusqu'à Saïgon, la côte est couronnée de crêtes, notamment la Mère et l'Enfant (2,100 mètres) et le Diadème (1,600 mètres). Enfin, au delà du Mékong, se succèdent, de Kam-pot au Grand-Lac, des hauteurs assez confuses, telles que le mont du Cardamone (1,460 mètres), la montagne de Fer, etc.

Les montagnes de l'Indo-Chine sont de formation granitique et schisteuse : dans ces schistes se

rencontrent des mines de fer. Des blocs de roches granitiques, usés et roulés par les eaux, encombrant souvent le lit des fleuves et y occasionnent des tourbillons et des rapides.

Les deltas du Mékong et du Fleuve-Rouge forment de vastes plaines, en Cochinchine et au Tonkin.

Hydrographie. — Sous le rapport de la richesse hydrographique, l'Indo-Chine n'a rien à envier aux contrées les plus favorisées de l'univers.

Au Tonkin, le Song-Koï ou Fleuve-Rouge descend des hautes régions du Yunnan, à travers des massifs élevés, et souvent entre des plateaux escarpés de 1,500 à 2,000 mètres. En amont de Lao-Kay, le fleuve a déjà 100 mètres de largeur, et, bien qu'il soit encombré de bancs de sable et de roches, on voit des barques glisser ou plutôt bondir sur ses rapides. A 80 kilomètres de Than-Quan et en aval du poste de Hong-Hoa, le Fleuve-Rouge reçoit, sur sa rive droite, la Rivière-Noire et, à quelques kilomètres plus bas, sur sa rive gauche, la Rivière-Claire au-dessus du confluent de laquelle s'élève la place forte de Tuyen-Quan.

Le Fleuve-Rouge, ainsi grossi de l'apport de ces affluents importants, arrose dès lors une région très peuplée et très cultivée et passe devant Sontay, que le grand marché de Vie-Tri supplante un peu plus complètement de jour en jour.

A 150 kilomètres de la mer, le Fleuve-Rouge se divise en deux bras qui, ramifiés eux-mêmes en nombreuses branches par des canaux naturels ou

artificiels, transforment la région en un labyrinthe d'îles, dont les inondations ne cessent de modifier les contours. Le bras septentrional, le plus important, arrose Hanoï, capitale du Tonkin. La branche méridionale passe à Ninh-Binh et non loin de Nan-Dinh, ville qu'arrose un arroyo joignant le Daï au Song-Koï.

Deux issues du Fleuve-Rouge, le canal des Rapides, creusé en partie de main d'homme et le canal des Bambous, vont rejoindre un delta compliqué formé par les bras du Thaï-Binh ou Song-Cau, qui arrose Bac-Ninh. La branche méridionale du delta baigne Hai-Duong. Le port intérieur de Hai-Phong est placé sur une autre branche ; ce port communique avec Hanoï par le canal des Bambous, et avec la mer par le Cua-Cuam, puis se jette dans la baie d'Along.

Les dérivations du Song-Cau, mêlées à celles du Song-Koï, fécondent le Tonkin méridional par des inondations annuelles. Le front du delta se développe en un demi-cercle irrégulier de 150 kilomètres.

La vaste zone littorale de l'Annam, resserrée par une chaîne parallèle à la mer, est sillonnée de rivières courtes, dont la principale est la rivière de Hué.

Le Mékong, appelé aussi « Mère fleuve » et « Capitaine des eaux », est le fleuve le plus considérable de la péninsule indo-chinoise ; il ne mesure pas moins de 4,200 kilomètres de ses sources à son delta.

Les sources n'en sont pas encore bien exacte-

ment reconnues, mais on s'accorde à le faire descendre d'une haute région chinoise, torrentueuse et glacée. Après avoir arrosé une partie du sol chinois, le Mékong, obstrué de nombreux rapides, passe entre la Birmanie anglaise et la partie la plus occidentale de notre Laos tonkinois, séparant ainsi les zones française et anglaise entre la rivière La et le confluent du Mékhok. Au-delà, vers le sud, jusqu'à son embouchure, le Mékong coule, exclusivement désormais, à travers la sphère d'influence française.

A Xieng-Hong, à peu près à la hauteur où le fleuve pénètre en Indo-Chine, sa largeur est de 300 à 400 mètres; son courant coule entre de hautes berges, mais ne peut encore porter que des barques. Après une série de rapides, le Mékong atteint les environs de Xieng-Sen et dessine ensuite de brusques sinuosités entre des collines escarpées, pendant plus de 200 kilomètres jusqu'à Luang-Prabang. Là, un coude net le ramène au sud. Un peu en amont, le Nam-Ou vient mêler ses eaux noires aux flots jaunes du Mékong; sur plus de 12 kilomètres, les rochers de ses rives ont été sculptés par des artistes indigènes en forme de balustrades, d'obélisques, de tombeaux, de figures d'animaux ou de statues de Bouddha.

La vallée du Nam-Kan conflue à Louang-Prabang.

A Paklay, le fleuve atteint une largeur de 1,000 mètres et une profondeur de 15. Le courant reste plus calme jusqu'à Xieng-Khan.

Mais, entre Kemmerat et Pak-Moun, sur 160 kilo-

mètres, il franchit une succession de rapides, se rétrécit brusquement de 600 à 400 mètres et se précipite à la vitesse de 11 kilomètres à l'heure. A intervalles réguliers, au milieu des flots d'écume et des lames qui s'entrechoquent, un tourbillon se forme, sorte d'entonnoir liquide, au fond duquel apparaissent des roches brillantes recouvertes d'une sorte de vernis noirâtre qui réfléchit l'ardeur du soleil. Des rochers bordent le canal de chaque côté ; malgré le grondement perpétuel et le bouillonnement des eaux, pendant la saison de la pêche, des bandes de Laotiens habitent dans leurs cavités avec femmes et enfants.

En aval du Sé-Moun, le plus grand affluent de droite du Mékong, et au-dessous de Bassac, les cataractes de Khône sont formées par un barrage d'îles rocheuses, couvertes d'épaisses forêts sur 25 kilomètres de largeur.

Plus bas, au delà de Stung-Treng, le Mékong entre en territoire cambodgien. A la hauteur de Préapatana, les rapides recommencent et deviennent dangereux. En aval, le fleuve, redevenu plus calme, coule vers Sambor et Kratié, à travers des forêts immenses. A Pnom-Penh, capitale du Cambodge, commence le delta, à 500 kilomètres de la mer ; en ce lieu, aboutit aussi l'émissaire du lac Tonlé-Sap et deux autres voies fluviales qui se dirigent vers le sud, ce qui a fait donner le nom de *Quatre-Bras* à cet ensemble d'artères.

Le lac Tonlé-Sap ou « grand lac » reçoit, à l'époque des crues, le trop-plein des eaux du Mékong ; durant la saison sèche, au contraire, les eaux con-

tenues dans ce vaste réservoir refluent vers le Mékong. Ce lac a 110 kilomètres de longueur sur 25 de largeur.

A partir de Pnom-Penh, les deux bras méridionaux du Mékong coulent à peu près parallèlement pendant 200 kilomètres. La branche orientale ou fleuve Antérieur, navigable en toute saison pour les bateaux de 3 mètres de tirant d'eau, se ramifie en un grand nombre de bras secondaires ou *arroyos*, qui se rattachent aux rivières de la Cochinchine orientale. Cette branche se répand à travers la plaine des Joncs, où les nappes d'eau, perdues dans une forêt de roseaux, séjournent pendant des mois après la période d'inondation. Le fleuve Postérieur, navigable pour les canonnières à l'époque des hautes eaux, présente des rives couvertes de rizières et arrose Chaudoc. En amont de Vinh-Long, au centre d'une région fertile appelée le « Jardin de la Cochinchine », le fleuve Postérieur se divise en trois branches, dont la plus septentrionale baigne Mytho, port fluvial de Saïgon pour l'exportation du riz.

Le delta du Mékong, dont la crue annuelle, de juin à février, élève les eaux de 12 mètres au-dessous de l'étiage, n'a pas moins de 600 kilomètres de développement entre les deux rives extrêmes, et l'on évalue à 50 kilomètres la longueur des bas-fonds qu'il a projetés en avant des côtes. Son eau louche, jaunâtre à Pnom-Penh, devient visqueuse, blanchâtre, repoussante au goût comme à l'odorat quand elle approche de la mer. A toutes les embouchures, le choc de la houle du large

contre le courant oblige celui-ci à déposer une partie de ses boues, et des bancs se forment, qui barrèrent le passage aux navires à marée basse.

Dans la presque île triangulaire de Comao, vrai « présent du fleuve », le flot bordé de palmiers se ramifie en mille canaux, coupés de petits lacs très poissonneux.

Au nord-est du delta du Mékong, se développe, au milieu des rizières et des arroyos vaseux, un autre réseau fluvial.

Le cours d'eau le plus considérable en est le Dong-Naï (dont nous faisons Donnaï) qui arrose Bien-Hoa ; ce fleuve reçoit à droite, à dix lieues de la mer, la rivière de Saïgon, ainsi nommée parce qu'elle traverse la capitale de l'Indo-Chine.

Climat. — Le climat de l'Indo-Chine s'éloige de celui de la France, non seulement par une différence considérable de température, mais encore par sa faible variation thermométrique journalière. Plus ou moins forte suivant la saison, l'altitude et la position géographique, cette variation est remarquablement faible dans la région des deltas où le ciel, toujours chargé de vapeurs, s'oppose à un rayonnement nocturne trop énergétique.

Dans les lieux couverts il n'est pas rare de voir un thermomètre, qui marque 34 degrés centigrades à trois heures de l'après-midi, en indiquer encore 32 à onze heures du soir et ne descendre qu'à 29° à cinq heures du matin.

Aussi M. Schrémér (1), auquel nous empruntons une partie des données suivantes sur l'hygiène à suivre en cette contrée, appelle-t-il l'Indo-Chine, et particulièrement le delta du Mékong, un pays à température constante.

« L'on me fera peut-être remarquer, dit-il, qu'un climat à faible variation thermométrique peut néanmoins, au point de vue physiologique, s'écarter considérablement de la constante. L'état hygrométrique de l'air, la forte ou faible tension de la vapeur d'eau qui ralentit ou accélère l'exhalation pulmonaire et l'évaporation cutanée, en retenant et en abandonnant la chaleur chez l'individu, produit des variations tout aussi considérables que celles dues à l'action directe de la chaleur atmosphérique.

« Mais l'Indo-Chine, pays soumis à l'influence des moussons offre aussi cette particularité d'avoir une tension de vapeur d'eau singulièrement constante. Et c'est dans de semblables régions, où l'homme cuit à petit feu, comme disent les Annamites, où la boisson est à la température ambiante, que l'on couvre les gens de laine et de flanelle !

« Les résultats ne se font pas attendre. Le corps, entretenu nuit et jour dans une demi-transpiration, ne peut se soumettre au moindre exercice sans ruisseler de sueur, partant sans se fatiguer outre mesure. »

Le même observateur pense que « le bain froid, ou plutôt l'eau froide qui sert aux ablutions jour

(1) *Revue française.*

nalières, est la cause de bien des maladies, ou plutôt de malaises, parmi lesquels il convient de signaler tout particulièrement les herpès et les bourbouilles. Loin de guérir les affections de la peau, l'eau froide semble les envenimer. La laine chasse momentanément la diarrhée, mais attire infailliblement les bourbouilles, et l'eau fraîche les entretient.

Pour se soustraire dans l'avenir aux démangeaisons irritantes des bourbouilles et à celles presque insupportables des herpès humides, il n'y a qu'un procédé : ne se servir que d'eau tiède contenue dans un seau et que, à la façon annamite, on se verse sur le corps écuelle par écuelle.

Les bains de rivière ne sont pas à rejeter pour cela, cette eau étant souvent plus que tiède.

Ce qu'un Européen a de mieux à faire pour se bien porter en Indo-Chine, et surtout dans les régions des deltas, qui sont les plus insalubres, c'est de vivre à la façon des Annamites. Peu à peu, il faut faire entrer le riz, cuit à l'eau sans sel, dans son alimentation journalière, puis réduire progressivement sa ration de pain à une quantité insignifiante, et enfin le supprimer tout à fait. Il faut proscrire toute espèce de spiritueux. Quant au vin, il est plus difficile de s'en déshabituer ; on emploie souvent six mois pour y arriver, versant d'abord du thé dans son vin, puis dans son thé du vin dont on réduit de jour en jour la quantité. L'idéal est d'arriver à pouvoir ne plus boire que du thé froid, mais à la façon chinoise, c'est-à-dire très léger.

Ces substitutions, une nourriture convenable-

ment choisie, des ablutions à l'eau tiède, l'habitude de vivre chez soi dans un déshabillé très léger, permettent de vivre en parfait état de santé ; et il ne faut pas plus de quelques mois pour réaliser toute cette révolution.

Observons encore que, plus on se rapproche de l'équateur, plus il faut substituer de végétaux aux viandes. L'organisme n'ayant pas à résister à l'impression du froid n'a pas besoin de cette forte quantité de chaleur que lui fournit la substantielle alimentation des pays septentrionaux.

Le régime journalier en Indo-Chine doit comprendre du poisson, des œufs, de la volaille, du porc, des crustacés à l'occasion et des coquillages, du gibier. Le bœuf ne doit entrer que rarement dans l'alimentation, au plus une fois par semaine. On peut user d'aliments féculents, mais manger le moins possible de crudités. Les fruits sont à recommander : la mangue, la goyave et quelques autres peuvent même être mangés verts.

Quand on parle de l'insalubrité de ces pays, on lui attribue trop complaisamment toutes les maladies, tous les accidents qui, très souvent, ne sont que la conséquence de l'intempérance ou d'un mauvais régime. Trop d'Européens oublient que chaque climat nécessite un régime particulier, et ils conservent aux colonies, quelle que soit la latitude, celui qu'ils aimaient à suivre dans la métropole. De plus, beaucoup se font d'après des opinions erronées, ou seulement à priori, les idées les plus fausses sur les exigences de l'hygiène locale. Ainsi par exemple en Indo-Chine — et en maintes

autres contrées, l'Européen croit prudent de vivre s'il le peut exclusivement à l'ombre. Or, pour bien digérer et bien se porter dans ce pays, il faut prendre de l'exercice au grand air, au soleil même, souvent, tous les jours si c'est possible.

Au Tonkin, il y a deux saisons bien distinctes : de mars à octobre celle des chaleurs ; d'octobre à mars, la saison sèche ou froide. Il pleut durant tout le cours de l'année.

En Cochinchine, du 15 octobre au 15 avril, il ne tombe pas la valeur d'un seau d'eau. La chaleur est étouffante pendant une partie de juin, pendant les mois de juillet, août, septembre, et une partie d'octobre, durant lesquels le thermomètre marque de + 32 à + 37 degrés. La température varie de 25 à 32 degrés pendant les mois de mars, avril et mai, le commencement de juin et la fin d'octobre. Elle varie de + 6 à + 15 et 20 degrés de novembre à mars. La plus mauvaise période pour l'Européen s'étend du 15 avril au 15 juin.

L'anémie est à redouter dans certaines régions marécageuses de Cochinchine ; mais l'intérieur du pays, surtout la région des hauts plateaux, sont bien plus sains que les basses terres, surchauffées et humides du littoral.

Les moussons soufflent du sud-ouest et du nord-est. Le printemps et l'été sont tempérés par de petites brises du sud-ouest. La mousson du nord-est amène de basses températures, semblables à celles du sud de la Chine. La mousson du sud-ouest, fraîche, légère et assez régulière, dévie au sud-est à Hanoï, par suite de la direction du

Fleuve-Rouge ; elle occasionne, en inclinant vers le sud, ou en variant brusquement d'une direction à une autre, des orages et des bourrasques qui durent quelques heures seulement. Ces bourrasques sont de deux sortes ; dans le pays, on les appelle *giong* et *tô*. Les gionsgs s'annoncent par de gros nimbus, des cumulus et cumulus-stratus, toujours accompagnés de tonnerre et d'éclairs.

Le *tô* est plus subit ; sans cependant causer de variations très sensibles dans l'atmosphère, il s'annonce sous la forme de nuages composés de cirrus élevés, floconneux, et de larges stratus. Il rase à peu près tout ce qui se trouve sur son passage, sans qu'on ait eu le temps de le voir venir.

Quand deux gionsgs se rencontrent, même sous un angle aigu, ils donnent naissance à un typhon, les eaux des rivières, des canaux et de la mer qui baigne le côté sud se gonflent, les embarcations des pêcheurs et des caboteurs sont sérieusement menacées si elles n'ont pas eu le temps de se mettre à l'abri ; les champs sont dévastés, les habitations détruites et leurs matériaux dispersés.

Ces typhons sévissent d'habitude d'août à octobre. Un de ces ouragans causa en 1851 une invasion de mer qui fit périr plus de 10,000 personnes. Le typhon de 1882 provoqua l'élévation de la mer de 8 m. 50 au-dessus de son niveau ordinaire et l'on retrouva plus de 40,000 cadavres quand les eaux se furent retirées.

La chaleur est très humide au Tonkin, surtout sur le premier plateau, durant toute la saison chaude ou saison des pluies. Tant que les eaux

sont hautes et couvrent le pays, le Tonkin est sain et tout le monde s'y porte bien. C'est donc quand les eaux sont basses, en février et mars, qu'il faut surtout prendre de grandes précautions, principalement à l'égard de l'eau à boire. Les Chinois et les Annamites ne boivent, autant que possible, que de l'eau presque bouillante infusée avec quelques feuilles de thé. Les eaux de pluie sont recueillies précieusement dans de grandes jarres que l'on se procure à bon marché partout.

Il est très difficile d'avoir de bons fruits dans le delta. L'eau, dont on a absolument besoin pour les usages domestiques, est si troublée, dans les rivières du delta, qu'on est obligé de la clarifier en la battant avec de l'alun en poudre, qui la rend, après quelques minutes de repos, limpide comme de l'eau de roche. Cette eau alunée n'est pas nuisible ; par sa grande propreté, c'est la meilleure et la plus saine après celle de pluie.

Le Tonkin est incontestablement plus sain que les Philippines, le Malaisie, les Détroits malais et la Cochinchine. Cependant, le séjour dans les montagnes du Lac-Tho, dans l'ouest, peut être dangereux à cause des fièvres des bois.

Comme on le voit, le climat du Tonkin n'est pas foncièrement à redouter pour l'Européen, s'il y prend, bien entendu, les précautions nécessaires d'hygiène, et s'il s'abstient d'alcools et de bière qui, dans ce pays, peuvent être de véritables poisons.

En 1897, sur 706 fonctionnaires qu'il y avait dans l'Indo-Chine, 21 sont morts au Tonkin, soit environ 3 p. 100.

Historique

Les premiers projets d'établissement de la France dans l'Indo-Chine remontent au règne de Louis XIV et furent conçus par Colbert. Le grand ministre avait projeté de fonder dans cette contrée un état vassal de la France ; et les relations que nous entretenions alors avec le Siam semblaient devoir favoriser l'exécution de ce projet.

La France avait à la cour de Siam un ami, ou du moins un allié, dans la personne du premier ministre de ce pays, un aventurier grec nommé Frulkon, ou Phaulkon, qui, après avoir rendu des services au roi de Siam, avait fini par obtenir les fonctions les plus hautes dans le royaume. Phaulkon rechercha l'alliance de la France, et obtint de faire envoyer une ambassade à la cour de Louis XIV, tandis que Louis XIV en envoyait une, dirigée par le chevalier de Chaumont, auprès du roi de Siam. Phaulkon crut même pouvoir céder les places de Bangkok et de Merguy à la France. Mais le parti « vieux-siamois » prit ombrage : un complot fut ourdi contre le roi et son ministre ; le premier fut déposé et le second livré aux supplices. Les Français durent abandonner le pays.

Plus tard la compagnie des Indes chercha à s'établir en Indo-Chine, à Faïfo, dans la baie de Tourane ; mais ses affaires périclitèrent.

Un publiciste distingué, M. Ch. Simond, dans une étude consacrée aux origines de la domination française en Indo-Chine, constate que si, après la chute de la compagnie des Indes, l'oubli ne se fit pas sur le nom français en Extrême-Orient, ce fut grâce à nos missionnaires, restés seuls pour continuer là-bas l'œuvre de civilisation à peine ébauchée. « Grâce à eux — dit-il — notre courant d'influence devait y renaître. Les événements leur vinrent d'ailleurs en aide. L'Annam, soumis à la Chine depuis ses origines lointaines, s'en était affranchi au quinzième siècle par une révolte militaire qui avait inauguré la dynastie des Lê. »

Au siècle suivant, Nguyen-Ang ou Gia-Long, chef de la famille de Nguyen, voulant reconquérir le trône d'Annam, entra en pourparlers avec Mgr Pigneau de Béhaine, vicaire apostolique de Cochinchine. Ce prélat se rendit à Versailles avec le fils aîné de Gia-Long.

« Un traité d'alliance signé entre la France et l'Annam, le 28 novembre 1787, stipula que, d'une part, une escadre et des troupes françaises rétabliraient Gia-Long sur le trône, et que, d'autre part, le nouvel empereur d'Annam, dès son retour au pouvoir, céderait à la France, en toute souveraineté, la ville et la baie de Tourane, ainsi que l'archipel Poulo-Condor, en accordant aux consuls français le droit de résider dans tous les ports de la côte de Cochinchine.

« Gia-Long, proclamé empereur, maître de Hué, de Saïgon, de Mytho, fit fortifier ces villes d'après les principes de Vauban, confia au Français Dayot

le soin de créer la marine annamite, et, profitant des conseils de son entourage français, consolida sa puissance, ce qui lui permit, en 1802, de conquérir le Tong-King. »

Toutefois, le traité de Versailles était plutôt une fiction qu'une réalité. Quand Louis XVIII envoya à Gia-Long, en 1818, le comte de Kergariou pour lui rappeler les promesses faites à Versailles, la mission n'obtint que des assurances évasives. Toute la pensée de l'empereur annamite se trouve dans ses dernières paroles à son fils :

— Aime les Français, sois-leur reconnaissant de ce qu'ils ont fait pour nous, mais ne leur permets jamais de mettre le pied dans ton empire.

Minh-Mang, le fils de Gia-Long, suivit les recommandations paternelles. Les vieux compagnons de Pigneau de Béhaine, restés à Hué comme Vannier et Chaigneau, ayant invoqué la foi jurée, on leur répondit qu'une Convention vieille de plus de trente ans, et demeurée toujours lettre morte, était périmée et qu'ils n'avaient qu'à s'en aller. Ils quittèrent l'Annam. Quant aux missionnaires, on ne les chassa point, mais on les persécuta, en les accusant d'être les auteurs des séditions soulevées dans le Tong-King par les descendants des Lê, et plusieurs prêtres ou religieux français subirent le martyre (1).

Le gouvernement de Louis-Philippe envoya le

(1) Rappelons qu'entre temps, c'est-à-dire en 1823, le roi d'Annam accepta l'investiture de l'empire Chinois.

capitaine Laplace, en 1831, puis, de temps à autre, un vaisseau de guerre dans les eaux de l'Annam, mais ces démonstrations n'intimidèrent personne à Hué. Thientri, fils et successeur de Minh-Mang, eut la même attitude que son père. Il dut cependant obéir aux intimations du commandant Lévêque, qui parut devant Tourane avec l'*Héroïne* et fit mettre en liberté cinq missionnaires français. L'amiral Cécille sauva de même la vie à l'évêque d'Isauropolis. Cette fermeté n'empêcha pas, il est vrai, Thientri de recommencer aussitôt après les massacres et de résister aux amiraux Lapierre et Rigault de Genouilly, en 1847. Il n'y avait qu'à lui répondre par les armes. La flotte française détruisit la flotte annamite. Alors Thientri lança un édit de proscription et de mort contre tous les Européens établis dans l'Annam et poussa la fureur jusqu'à faire revêtir des mannequins de l'uniforme français et donner l'ordre de les fusiller ; il commanda lui-même le feu.

Thu-Duc, qui succéda à Thientri, fut encore plus fanatique que lui. Il fit décapiter, dès son avènement, deux missionnaires, mit la tête de tous les étrangers à prix. Napoléon III chargea M. de Montigny, en 1856, de paraître devant Tourane avec le *Catinal*, et de se rendre à la cour de Hué. L'ambassadeur ne fut pas reçu par Thu-Duc, et les mandarins l'accablèrent de railleries. Notre infanterie de marine vengea cet affront en détruisant l'arsenal de Tourane, mais dut quitter ses positions. Thu-Duc fit de nouveaux martyrs. Deux évêques d'origine espagnole et plusieurs

indigènes convertis périrent dans les supplices. Une flotte franco-espagnole, sous le commandement de l'amiral Rigault de Genouilly, occupa Tourane, le 1^{er} septembre 1858, puis on dirigea l'escadre sur les côtes de la basse Cochinchine et l'on s'empara de Saïgon. Thu-Duc, profitant de la guerre franco-chinoise, tenta de reprendre Saïgon, mais le capitaine de vaisseau d'Aviès, avec 800 hommes, défendit la place pendant huit mois. L'arrivée de l'amiral Charner à Saïgon, en février 1861, changea la face des choses. A Mytho, il y eut des engagements répétés. Enfin, l'amiral Bonard, qui remplaça Charner, termina les opérations par la prise du dernier fort, celui de Bien-Hoa.

Thu-Duc allait signer la paix, quand éclata au Tong-King le soulèvement fomenté contre lui par Lê-Phuong, héritier de la dynastie des Lê. Le prétendant avait espéré trouver des auxiliaires dans les Français et leur avait offert son alliance. Les amiraux Rigault de Genouilly et Bonard jugèrent plus prudent de repousser son offre. Les négociations continuèrent donc avec Thu-Duc, qui céda définitivement à la France les trois provinces de Saïgon, Bien-Hoa, Mytho, avec les îles de Poulo-Condor, ouvrait au commerce les trois ports de Tourane, Balat et Quang-An, enfin payait à la France et à l'Espagne une indemnité de guerre de vingt millions de francs et proclamait la liberté des cultes dans tout l'empire. (1)

(1) Traité du 5 juin 1862.

Ce traité permit à l'empereur d'Annam d'employer toutes ses forces contre Lê-Phuong qui fut vaincu et livré au supplice.

Une insurrection éclata en Cochinchine en mai 1867 ; elle fut écrasée. Et comme le foyer de l'insurrection était dans les trois provinces du Bas-Mékong restées annamites, l'amiral de La Grandière en opéra la conquête, qui fut rendue définitive par le traité du 24 juin 1867. Ces provinces sont celles de Vinh-Long, de Chau-Doc et de Ha-Tien, qui ont constitué, avec celles cédées en 1862, la Cochinchine française.

Mais entre temps, l'influence française s'était étendue, dans la péninsule, sur une autre région.

.....
Le Cambodge, qui avait vu fleurir la brillante civilisation des Khmers, accepta, par le traité du 11 août 1863, le protectorat de la France. Quelques notes rapides d'histoire sur ce pays ne seront pas déplacées ici.

D'après une tradition, les ancêtres des Cambodgiens seraient venus du nord-ouest de l'Inde, de Camboya, d'où est tiré leur nom.

D'après d'autres, les fondateurs de la civilisation cambodgienne étaient originaires du Pégou, région de la basse Birmanie.

Ce qui paraît hors de doute, c'est que, dès le 1^{re} siècle de notre ère, il est question du royaume de Cambodge et qu'en 616 il payait tribut au Céleste-Empire.

Il secoua toutefois ce joug de la Chine peu de temps après, puisque en 625 il était non seulement

indépendant, mais avait joint à son territoire, par la conquête, le Tong-King et le Bin-Thuan, appelé autrefois Tchampa.

Les rois du Cambodge continuèrent à étendre leur puissance en s'emparant de l'Annam, en sorte que leurs possessions, auxquelles se rattachaient également le Siam, comprenaient tout ce vaste empire désigné sous la dénomination de *Kampouchéa*, qui enfermait dans ses limites le bassin inférieur du Mékong, la Cochinchine aujourd'hui française, les provinces de Battambang, Angkor, Tonly-Repou, Melu-Prey, et la plus grande partie des terres annamites actuelles.

La race ainsi victorieuse avait pour premiers aïeux ces Khmers, que l'on a surnommés les Athéniens de l'Extrême-Orient, à cause de leur génie artistique révélé par les ruines de monuments grandioses : temples, ponts, tours, pagodes, etc., qui peuvent être comparés aux plus remarquables édifices érigés par l'architecture égyptienne (1).

Bouddha visita le pays Khmer, suivant les Livres pâlis, après avoir quitté Ceylan, où il laissa le *prâh-bât* ou empreinte de son pied sacré, et les livres bouddhiques furent introduits dans le Cambodge par le dieu lui-même, qui les apporta de l'île cinghalaise.

Les Khmers restèrent les maîtres du Cambodge pendant plusieurs siècles et, lorsqu'ils devinrent tributaires de la Chine, leur grandeur n'en de-

(1) Nous donnons plus loin une description de quelques-uns de ces monuments.

meura pas moins à son apogée, car leur vassalité était alors plus fictive que réelle. Vers le septième siècle, ils transportèrent leur capitale à Bien-Hoa, lorsque le Siam, sous le règne de Préa-Ruang, se fut affranchi de leur autorité pour se constituer en royaume libre. En 1028 les Cambodgiens se trouvaient sous la suzeraineté de l'Annam, et en 1057 ils avaient pour roi un lépreux guéri par un prêtre-roi, Préa-En. La guerre qu'ils eurent à soutenir plus tard, contre les Mongols de Chine (1268), contribua à leur décadence.

Ils étaient, au seizième siècle, engagés dans de nouvelles difficultés, quand les Portugais arrivèrent au Cambodge (1553). Les Espagnols de Manille, puis, vers 1650, les Hollandais vinrent à leur tour établir des comptoirs à l'embouchure du Mé-Kong. Regemortes, envoyé de Batavia par Antoine van Diemen, gouverneur des Indes néerlandaises, pour fonder une colonie au Cambodge, y fut assassiné avec ses compagnons par les Portugais.

L'Annam profita de ces conflits pour précipiter le démembrement du royaume khmer. Vers le milieu du dix-septième siècle il avait conquis toute la vallée du bas Mé-Kong ; il subjuga les provinces de Baïra en 1658, celles de Bien-Hoa et de Saïgon en 1675, celles de Mytho et de Vinh-Long en 1699, de Chaudoc et d'Ha-Tien en 1715.

Pendant ce temps l'influence du Siam grandissait au Cambodge.

Tout le dix-huitième siècle est rempli par ces mainmises sur l'ancien empire des Khmers qui

se rétrécit de défaites en défaites, presque entièrement dépouillé par les conquérants.

En 1812 les Siamois avaient arraché aux Cambodgiens toutes les provinces à l'ouest du grand lac : Battambang, Angkor, Tonly-Repou et Melu-Prey.

La France, en paraissant dans la péninsule indo-chinoise, y rencontra un état de choses qu'elle ne pouvait laisser exister sans péril. Une fois les traités de 1862 signés avec Tu-Duc (Thu-Duc) il importait de mettre le territoire cambodgien à l'abri de nouvelles entreprises annamites. Il fallait en même temps prendre des précautions contre les velléités d'ingérence siamoise au Cambodge.

Le roi du Cambodge, Norodom I^{er}, grâce à la fermeté du commandant Doudart de Lagrée, conclut, le 11 août 1863, un arrangement qui le plaçait sous notre protectorat.

Ce traité, ratifié en avril 1864, nous donna le droit d'établir un résident auprès du roi du Cambodge. Nous obtenions sur le Mé-Kong un territoire pour y installer un dépôt de charbon, ainsi que des magasins d'approvisionnement des navires français, et pour y construire un fort.

Notre protectorat sur le Cambodge fut complété par les conventions de 1865, du 15 juillet 1867 et du 14 juillet 1870. Malheureusement notre gouvernement commit la faute, par les conventions précitées de 1865 et de 1867, de reconnaître au Siam, ennemi des Cambodgiens nos alliés, la possession des provinces de Battambang et d'Angkor (Nak-

hon, Siem-Rap) qu'ils venaient de conquérir. En 1872-73, une commission franco-siamoise essaya de déterminer la frontière sur le terrain : elle n'y parvint pas, faute d'entente entre les commissaires.

Cependant, Norodom n'avait accepté notre protectorat qu'avec arrière-pensée. On en eut la preuve lorsqu'on le vit prêter l'oreille aux offres des souverains de Bang-Kok et de Hué.

M. Thompson sut heureusement, par le traité du 17 juin 1884, resserrer les liens qui unissaient le Cambodge à la France. Le résident de France à Pnom-Penh devenait résident général avec droit d'audience privée et personnelle auprès du roi. Celui-ci acceptait toutes nos réformes administratives, financières et commerciales ; des fonctionnaires français étaient chargés de l'établissement et de la perception des impôts et des droits de douane ; enfin, le sol, auparavant propriété du roi, cessait d'être inaliénable, et quiconque avait les ressources voulues pour s'en rendre acquéreur parcellaire pouvait user de cette faculté.

Cette annexion déguisée du Cambodge provoqua une grave insurrection, dirigée par Si-Votha, frère de Norodom (1885) et qui ne fut que difficilement réprimée. En juillet 1886, un *modus vivendi* a simplifié le traité de 1884 et réduit à cinq les résidences françaises (à Pnom-Penh, Kampot, Banam, Kratié et Kampony-Thom. Le gouvernement français rétablit l'administration indigène, plus économique, et garda seulement les douanes et la régie de l'opium.

.

Pour la clarté de ce qui va suivre, il importe de revenir maintenant un peu arrière.

Peu à peu l'influence française avait cherché à se créer des débouchés vers l'intérieur et surtout vers la Chine.

En 1866-68, une grande expédition scientifique dirigée par Doudart de Lagrée et continuée, après la mort de son chef, par Francis Garnier, explora le Mé-Kông et le Laos, parvint dans la province chinoise de Yun-Nan et aboutit à Shang-Haï, sur la côte chinoise. En même temps, un négociant français, M. Jean Dupuis, démontrait, par ses explorations (1870), que le Fleuve-Rouge était la véritable route vers le Yun-Nan.

M. Jean Dupuis organisa, en 1872, une mission commerciale qui, du Tonkin, devait se rendre en Chine par le fleuve. Elle réussit parfaitement et, de retour de Yun-Nan, notre compatriote put rentrer sans encombre à Hanoï en avril 1873.

Bien qu'agissant sans mission officielle, M. Dupuis, à cause du prestige qu'il avait acquis sur les indigènes, avait suscité la jalousie des mandarins annamites. Aussi, une proclamation somma-t-elle tous les étrangers de déguerpir du Tonkin au plus vite, sous peine d'être « coupés en petits morceaux ». On n'alla pas aussi loin, mais on violenta nos compatriotes et on se saisit même de leurs marchandises. Dupuis, exaspéré, profitant de l'escorte imposante dont il disposait, occupa militairement Hanoï et enferma les mandarins dans la citadelle.

L'amiral Dupré, alors gouverneur de la Cochinchine,

chine, instruit de la position difficile de nos compatriotes, envoya le lieutenant de vaisseau Francis Garnier pour faire au Tonkin une enquête sur les événements; cet officier avait avec lui deux canonniers et 83 soldats d'infanterie de marine.

Francis Garnier se rendit compte aisément que la situation était fort critique. Après des négociations sans issue, il résolut de prendre l'offensive. Le 19 novembre 1873, suivi de 180 soldats et marins, il enleva la citadelle de Hanoï, défendue par 7,000 Annamites. Puis, en six semaines, Francis Garnier s'empara de tout le delta du Fleuve-Rouge, presque sans coup férir.

La cour de Hué, qui avait prétendu vouloir traiter, fit attaquer, durant les pourparlers, la citadelle de Hanoï par une bande de pirates et Pavillons-Noirs. Les assaillants furent repoussés, mais, s'étant jeté à leur poursuite, Garnier fut tué, ainsi que l'officier de marine Balny d'Avricourt.

Alors tous les rêves des coloniaux s'évanouirent. On blâma l'entreprise hasardeuse du malheureux Garnier, on laissa M. Dupuis se débrouiller comme il le pourrait et M. Philastre fut chargé de liquider l'affaire.

Ce dernier décida l'évacuation du Tonkin, fit expulser Dupuis de Hanoï, sequestra sa flottille et ses marchandises, agit en un mot comme eût dû le faire un mandarin à la solde de l'Annam. M. Philastre signa un traité le 15 mars 1874 avec l'Annam. Par cette convention, un semblant de protectorat était accordé à la France sur le Tonkin; mais nous faisons cadeau de canons à Tu-

Duc, et nous lui fournissions des instructeurs militaires pour reconstituer son armée.

L'Annam consentait à ouvrir à notre commerce les ports de Hanoï, Haïphong et Quinhone, en nous réservant le droit d'y entretenir un consul assisté d'une force de 100 hommes au plus; un résident français, ayant rang de ministre, fut accepté à Hué. Enfin, le Fleuve-Rouge était lui aussi ouvert au commerce.

Ce traité de 1874 ne fut en réalité jamais exécuté et le protectorat théorique de la France sur le Tonkin resta lettre morte; les attaques contre les chrétiens et les représailles contre les indigènes qui avaient aidé Dupuis et Garnier commencèrent aussitôt après le départ de nos troupes.

Tu-Duc, décidé à ne tenir aucun de ses engagements, jeta le masque en faisant hommage de vassalité à l'empereur de Chine, à qui il envoya solennellement un tribut. Aussitôt Pavillons-Noirs et pirates rentrèrent en scène.

En mars 1882, à la suite de négociations toujours inutiles, en vue d'obtenir pour nos nationaux un peu plus de sécurité, le capitaine de vaisseau Henri Rivière fut envoyé au Tonkin avec un corps expéditionnaire pour faire respecter le traité de 1874. Il y fut si mal accueilli que, comme Garnier en 1873, il dut enlever de vive force la citadelle d'Hanoï, puis Haï-Duong, Nam-Dinh et tout le delta (mars 1883).

Le gouvernement chinois protesta, se prétendant suzerain du Tonkin et de l'Annam. La Chine se prépara même à nous faire la guerre,

en envoyant au Tonkin de nombreuses troupes.

Notre ministre à Pékin, M. Bourée, admettant une partie des prétentions chinoises, avait signé avec la Chine un projet de traité par lequel la France reconnaissait à la Chine la rive gauche du Fleuve-Rouge, au prix de quoi la Chine nous reconnaîtrait la rive droite (28 novembre 1882). Cette convention heureusement fut désavouée par le gouvernement français.

Mais, au Tonkin, les Pavillons-Noirs ayant attaqué à l'improviste la petite troupe française près de Hanoi, le commandant Rivière, Berthe de Villers et un grand nombre d'officiers et de soldats furent massacrés (19 mai 1883).

Le général Bouët fut alors envoyé au Tonkin avec 3,700 hommes. L'amiral Courbet, à la tête d'une escadre, s'empara des forts de Thuan-An, à l'entrée de la rivière de Hué et réduisit la capitale elle-même.

M. Harmand, avec le titre de commissaire général civil, fut chargé de la direction de la guerre. Nous avons à lutter à la fois contre l'Annam, contre la Chine et contre les pirates et Pavillons-Noirs.

A ce moment, survint la mort de Tu-Duc. Il eut pour successeur Hiep-Hoa, avec Nguyen-Van-Thuong comme régent. Celui-ci, après la prise de Hué par la France, signa un traité reconnaissant notre protectorat sur le Tonkin et l'Annam, et acceptant l'ingérence française dans l'administration tonkinoise et annamite (25 août 1883). Il va sans dire que l'Annam n'avait accepté ce traité

que dans la pensée qu'il serait violé à la première occasion. Elle ne se fit pas attendre.

A Hué, le parti de la cour, ennemi du régent, favorisait secrètement et peut-être encourageait les Chinois dans leur lutte avec nous au Tonkin. Lorsque Hiep-Hoa, qui par crainte ou par sincérité désirait rester en bons termes avec la France, voulut, quelques mois après son avènement, faire quelques objections contre cette politique des mandarins annamites, ceux-ci le firent empoisonner et le remplacèrent par Kieng-Phuoc, son parent, qui était gagné à leurs plans (décembre 1883). Kieng-Phuoc, ayant paru à son tour incliner du côté de la France, fut également sacrifié : il mourut dans des circonstances mystérieuses.

Il eut pour successeur son frère Ung-Lich, un enfant de quatorze ans, que les mandarins portèrent au trône sans informer de son avènement le résident français (juin 1884).

Cet acte d'indépendance déclencha un nouveau conflit. Un ultimatum fut adressé à Hué et le nouvel empereur se soumit aux conditions du protectorat. Mais cette soumission n'était qu'apparente. Le régent Thuyet forma un complot dans le but de massacrer tous les Français résidant à Hué. La conjuration, dans laquelle était entré le jeune prince, avorta. Le régent s'enfuit avec Ung-Lich. Ils se réfugièrent dans les provinces du Nord qu'ils s'efforcèrent de soulever contre nous (1886).

Les autorités françaises proclamèrent alors la déposition de Ung-Lich et son remplacement par Dong-Khanh, un fils adoptif ou neveu de feu

Tu-Duc. Ce prince régna jusqu'en 1880, mais il ne put obtenir une trêve entre les deux partis restés en présence, celui de Thuyet et le sien propre, qui était à peu près celui de la France.

.....
 Le traité franco-annamite du 25 août 1883, outre le protectorat définitif de la France sur l'Annam et le Tonkin, nous accordait, à titre de cession, la province de Binh-Thuan, au nord-est de la Cochinchine. L'Annam rappelait les troupes du Tonkin, acceptait l'occupation de Thuan-An par la France, l'établissement de résidents français dans tous les chefs-lieux, etc.

Mais la Chine refusait de reconnaître la validité de cet accord et nous dûmes poursuivre la guerre contre elle et contre les Pavillons-Noirs qui infestaient le Tonkin.

L'amiral Courbet marcha sur Sontay et enleva cette place d'assaut (17 décembre 1883). L'amiral, disposant bientôt, grâce à l'envoi de renforts, de 16,000 hommes, ne conserva que la direction de la flotte, laissant celle de l'armée de terre au général Millot, ayant sous ses ordres les brigades Brière de l'Isle et de Négrier. La prise des forts de Bac-Ninh (mars 1884), de Hong-Hoa et de Tuyen-Quan, amena la Chine à demander la paix.

Par le traité signé à Tien-Tsin, le 11 mai 1884, la Chine abandonnait ses prétentions sur le Tonkin et déclarait ouvrir à notre commerce ses trois provinces méridionales.

Le 6 juin 1884, un nouveau traité était conclu avec le roi d'Annam ; nous rendions à ce dernier

la province de Binh-Thuan ; mais nous obtenions le droit d'occuper en cas de besoin tout son royaume et d'installer des résidents où bon nous semblerait.

Cependant, les Chinois refusèrent d'évacuer Lang-Son et attaquèrent à l'improviste à Bac-Lé le colonel Dugemme, qui allait occuper Lang-Son sur la foi du traité de Tien-Tsin. C'était là une violation flagrante de ce traité (23 juin 1884) ; tout était donc à recommencer.

L'amiral Courbet, à la tête d'une division navale, occupa le nord de l'île, alors chinoise, de Formose, notamment les ports de Kelung et de Tam-sin, détruisit l'arsenal de Fou-Tchéou, bombardra cette ville et coula ou brûla dans la rivière Min 22 bâtiments chinois. Les fortifications et travaux de défense élevés autour de Fou-Tchéou furent anéantis, malgré le péril de l'attaque dans les passes de Mingan et de Kimpai. Tout cela s'accomplit du 22 au 30 août 1884.

Les amiraux Courbet et Lespès concentrèrent alors leurs efforts contre l'île Formose ; mais, entre temps, une partie de notre flotte poursuivait les navires chinois à Sheipou, et sur la rivière de Ningpo occupait les îles Pescadores et forçait l'entrée du port de Makung (mars 1885).

Lorsque, quelques jours après ce dernier fait d'armes, la paix fut conclue avec la Chine, nous commîmes la faute de lui rendre la partie de Formose que nous occupions, ainsi que les îles Pescadores. Mieux inspirés que nous, et d'ailleurs instruits, par l'exemple de nos tribulations, les Japonais

lorsqu'ils firent la guerre à la Chine, en 1894-96, se firent céder en entier Formose et les Pescadores. Nous perdîmes là l'occasion unique de faire de ces îles des terres françaises !

Pendant que la guerre se déroulait ainsi dans les mers de Chine, au Tonkin la lutte était également très active. Le général Brière de l'Isle lança contre Lang-Son deux brigades commandées par de Négrier et Giovaninelli, tandis qu'il allait lui-même délivrer le brave commandant Dominé qui, bloqué dans Tuyen-Quan avec 600 hommes, tenait tête, depuis plus de trois mois, à 15,000 Chinois; c'est durant ce siège mémorable que le sergent Bobillot, après avoir fait des prodiges de valeur, trouva une mort héroïque.

Après avoir occupé Lang-Son, le général de Négrier avait poursuivi les ennemis jusqu'aux portes de la Chine. Mais, attaqué bientôt par des forces supérieures, et étant d'ailleurs blessé, il dut remettre le commandement au colonel Herbinger. Celui-ci, affolé, ordonna l'évacuation de Lang-Son et la retraite (mars 1885).

Cet événement n'était qu'un incident, dont les suites ne furent en réalité pas graves ; mais il fut grossi, en France, par la presse de l'opposition. Le ministre Jules Ferry qui avait poursuivi avec acharnement la conquête du Tonkin, parce qu'il voyait, dans l'extension de la France au dehors, son véritable avenir, tomba à propos de l'affaire de Lang-Son.

L'on dut pourtant reconnaître bientôt, en France, que l'échec de Lang-Son n'avait pas une

gravité exceptionnelle, puisque précisément, quelques jours après, un nouveau traité conclu à Tien-Tsin terminait le conflit franco-chinois d'une façon définitive et très satisfaisante pour nous. Par ce traité (4 avril 1885), la Chine reconnaissait le protectorat français sur le Tonkin et l'Annam et ouvrait à notre commerce les provinces chinoises du Yun-Nan, du Kouang-Si et du Kouang-Toung.

Mais après et malgré l'évacuation chinoise, le Tonkin, l'Annam, et jusqu'au Cambodge restèrent longtemps les pays d'élection de la piraterie et de l'insurrection. Ce ne fut qu'à force d'énergie que les représentants de la France y purent ramener un ordre relatif.

Quand, en janvier 1886, le gouvernement rappela le général de Courcy et inaugura le régime civil en nommant Paul Bert résident général, le Tonkin et l'Annam étaient en proie à la piraterie, à l'insurrection, à l'anarchie.

Paul Bert mourut du choléra à Hanoï le 11 novembre 1886, après avoir cherché à rendre confiance à la cour de Hué et à la population honnête du pays, en appliquant loyalement les conventions franco-annamites, et en respectant le plus possible les mœurs et l'organisation locales.

De 1887 à 1891, MM. Bihourt, Constans, Richaud, Pignet, se succédèrent à la tête de la résidence générale.

Le roi Dong-Khanh mourut subitement au commencement de 1889 ; il fut remplacé par un jeune prince, toujours de la famille de l'ancien empereur Tu-Duc, nommé Bun-Lan ; il fut proclamé

roi le 31 janvier 1889 sous le nom de Than-Thaï.

Les décrets des 17 et 20 octobre 1887 ont réuni en un seul groupe les divers établissements de la France en Indo-Chine et fondé « l'Unité indo-chinoise », sous l'autorité générale d'un gouverneur général résidant à Saïgon. Le décret du 7 décembre 1888 a créé le conseil supérieur de l'Indo-Chine, chargé de veiller à l'intérêt général du pays.

Le 21 avril 1891, M. de Lanessan, député, était nommé gouverneur général. Il améliora sensiblement la situation qui, à son arrivée, pouvait se résumer ainsi : « les provinces dévastées par des bandes de pirates qui poussaient l'audace jusqu'à allumer l'incendie aux portes mêmes de Hanoï ; une misère profonde, résultant du défaut de sécurité qui empêchait les habitants paisibles de cultiver leurs champs, et des pertes causées par les inondations qui avaient détruit une partie des récoltes ; un découragement profond parmi les colons dominés par la stagnation des affaires ; brochant sur le tout, des conflits entre civils et militaires qui paralysaient l'action administrative de ces fonctionnaires et condamnaient les officiers à l'inaction ; enfin, comme conséquence de tout le reste, une situation financière troublée. »

M. de Lanessan divisa immédiatement le Tonkin en deux zones. Les provinces du delta, où l'on ne se trouvait en présence que de bandes annamites, pillards d'occasion plutôt que pirates de profession, furent placées sous l'autorité exclusive des résidents civils, ayant à leur disposition les gardes

civils (ancienne milice) pour assurer le maintien de l'ordre ; les mandarins indigènes voyaient s'augmenter leurs escortes de *linh-cos*, sorte de milices exclusivement indigènes.

Autour du delta, on constituait quatre territoires militaires, où des officiers étaient seuls résidents. On remettait en état la flottille des canonnières, etc.

Peu à peu, les chefs les plus importants des rebelles furent tués ou firent leur soumission ; les recettes du budget augmentèrent, la confiance renaquit de toutes parts et une nouvelle ère de prospérité commença.

Des travaux publics furent entrepris, d'abord des routes qui n'avaient été jusque-là qu'à l'état très rudimentaire.

Les frontières septentrionales du Tonkin ont été fixées sur place par une commission de délimitation franco-chinoise. La dernière convention entre la France et la Chine (20 juin 1895), a précisé la frontière d'une façon définitive. Un autre accord franco-chinois de la même date reconnaît à la France le droit d'installer des consuls dans certaines villes du sud de la Chine, nous autorise à souder notre réseau télégraphique du Tonkin avec celui de la Chine, et nous donne de nombreux avantages dans les provinces chinoises du Sud.

Nos frontières du côté du Siam ne furent pas fixées sans difficultés. Profitant de ce que longtemps, en Annam, nous nous contentâmes de n'occuper que la région côtière, les Siamois s'avancèrent peu à peu, à partir de 1883, sur les terri-

toires qui faisaient autrefois partie intégrante de l'Annam.

En 1891 les Siamois chassaient les fonctionnaires annamites du *Tranh-Ninh* et, en 1893, ils avaient des postes à quarante kilomètres seulement de Hué : ils occupaient toute la rive gauche du Mékong et même, bien au-delà, le pays vers l'est et le nord, notamment *Luang-Prabang*.

C'est pourquoi un ultimatum fut remis au gouvernement du Siam, en juillet 1893. Sur le refus de la cour de *Bangkok* d'évacuer la rive gauche du Mékong, une force navale française bloqua le *Ménam* : nous occupâmes *Chantaboum* et quelques autres postes et, sous la menace de nos canons, le roi signa le traité du 1^{er} octobre 1893. Le Siam reconnaissait à la France la possession de la rive gauche du Mékong et des îles du fleuve. Nous nous empressâmes d'occuper cette région. En outre, le Siam s'interdisait d'occuper les provinces de *Bat-tambang* et d'*Angkor* (*Siem-Rap*), autrefois cambodgiennes et nous reconnaissait le droit de police sur une bande de 25 kilomètres le long de la rive droite du Mékong.

Malgré le traité de 1893, la situation resta tendue entre la France et le Siam, qui donnait à la convention des interprétations différentes des nôtres. Un nouveau projet de convention fut élaboré le 7 octobre 1902, mais, devant les protestations qui l'accueillirent, le gouvernement n'en proposa pas la ratification aux Chambres. On négocia de nouveau et l'on aboutit au traité du 13 février 1904.

Par cette convention, la France acquérait envi-

ron 32,000 kilomètres carrés de territoire au sud, dont à peu près la moitié du côté du grand lac Tonlé-Sap, à l'embouchure du Prek-Kompong-Tiam et à celle du Stung-Treng, et l'autre moitié sur la rive droite du Mékong, les enclaves de Bas-sac et de Muong-Mélonprey. Au nord était annexé presque tout l'ancien royaume de Luang-Prabang, sur la rive droite du fleuve.

Par contre, la France renonçait à la zone de 25 kilomètres de large sur la rive droite du Mékong, en territoire siamois, que nous avait reconnue le traité de 1893, ainsi qu'à la clause en vertu de laquelle il était interdit au gouvernement de Bangkok de construire aucun poste fortifié ou établissement militaire dans les anciennes provinces cambodgiennes au nord du Grand-Lac.

Un autre article était désavantageux à notre égard, concernant les protégés de la France. Ne devaient bénéficier de notre protection à l'avenir que les rares Chinois nés sur le territoire français, ainsi que les Cambodgiens, Annamites ou Laotiens établis à cette époque en Siam. Tous leurs descendants étaient exclus.

Par l'accord de 1904, la France évacuait Chantaboum, qu'elle occupait depuis onze ans et où elle avait dépensé une dizaine de millions. Comme fiche de consolation, il est vrai, le Siam nous cédait le petit port de Kratt, misérable refuge de cabotage.

Cette convention de 1904 n'ayant satisfait complètement personne, on rouvrit encore des négociations. Le traité du 23 mars 1907, auquel elles

aboutirent, est le dernier qui ait fixé la frontière et la nature des relations franco-siamoises.

Par l'article 1^{er}, le Siam a cédé à la France les territoires de Battambang, Siem-Reap et Sisophon. Par l'article 2, la France a abandonné au Siam les territoires de Dan-Saï au sud de Luang-Prabang et de Kratt, sur le littoral, ainsi que les îles situées au sud du cap Lemling jusque et y compris Kokut. D'après l'article 5, tous les Asiatiques, sujets et protégés français, qui se feront inscrire dans les consulats français au Siam, après la signature du traité, seront justiciables des tribunaux siamois ordinaires. En même temps, la juridiction des cours internationales siamoises était étendue dans tout le royaume siamois, aux Asiatiques sujets et protégés français. L'article 6 stipule que les Asiatiques sujets et protégés français, jouiront, dans le royaume du Siam, des droits et prérogatives dont bénéficient les nationaux du pays, notamment du droit de propriété, de libre résidence et de libre circulation.

Le point essentiel du traité de 1907 fut le retour au Cambodge des trois provinces de Battambang, Siem-Reap et Sisophon, dont on déplorait l'abandon depuis si longtemps. Ces provinces couvrent ensemble 20,000 kilomètres carrés et sont peuplées d'environ 300,000 habitants. Cette cession rend la France maîtresse de tout le bassin du grand lac Tonlé-Sap, qui déverse ses eaux dans le Mékong. Mais n'y a-t-il pas lieu de regretter qu'en fait désormais, selon l'expression de M. Robert de Caix, si la France conserve le mot de *protection*, elle

abandonne presque absolument la chose et renonce à faire désormais des *protégés* au Siam ?

Les frontières occidentales de notre Indo-Chine ont été longtemps fort vagues aussi du côté de la Birmanie. La France en effet revendiquait les régions où l'Annam avait anciennement établi sa domination, tandis que le gouvernement britannique prétendait que beaucoup de ces régions avaient appartenu à la Birmanie, laquelle avait été annexée à son Indo-Chine en 1885.

Tandis que la France revendiquait, au nord, des pays qui lui étaient soumis, la principauté de Luang-Prabang, et le cours du Mékong comme frontière naturelle des provinces annamites, l'Angleterre affirmait que les Etats Chans, dépendant de la Birmanie, s'étendaient au delà de la rive gauche du Mékong. En 1893 les deux gouvernements avaient cru trouver un terrain d'entente; en admettant le principe de la création d'un territoire neutre, d'un *état-tampon* enclavé entre les frontières anglaises et françaises.

Les états Chans de Xieng-Khong, de Xieng-Kheng, de Xieng-Son, de Xieng-Tong et de Xieng-Hong n'étant pas délimités exactement, offraient des étendues absolument indéfinies.

Une commission mixte fut envoyée sur place pour étudier la question et établir une carte susceptible de servir de base aux négociations. Mais les Anglais avaient occupé, sur la rive gauche du Mékong, le poste de Muong-Sing, qui rentrait incontestablement dans la sphère française. Le projet d'Etat-Tampon fut alors abandonné et l'on

négozia. Enfin, le 15 janvier 1896 fut signée, à Londres, une déclaration qui mit définitivement fin aux difficultés franco-anglaises sur le Mékong et partagea pour ainsi dire, à l'avance, toute l'Indo-Chine.

En ce qui touche la délimitation du haut Mékong, satisfaction complète a été donnée à la France. Le poste de Muong-Sing a été évacué par l'Angleterre et le thalweg du haut Mékong, à partir du confluent de la rivière Nam-Huok, forme la frontière entre la Birmanie et l'Annam.

Une seconde partie de l'arrangement de 1896 garantit l'indépendance du Siam neutralisé, mais réduit au bassin du Ménam et de ses affluents, de sorte que la France laisse à l'Angleterre la faculté d'annexer toute la péninsule malaise et que, d'autre part, l'Angleterre nous laisse le droit d'annexer, quand nous le voudrons, Chantaboum et le bassin entier du Mékong.

La France a apporté, jusqu'ici, de grands ménagements dans l'interprétation des clauses qui lui donnent toute liberté d'action à l'ouest du bassin du Ménam. Nous n'avons pas cru devoir encore occuper toute la zone d'influence à laquelle le traité franco-anglais nous donne droit. L'accord de 1907 avec le Siam a cependant sensiblement étendu le territoire français au nord-ouest du Cambodge.

Depuis la constitution de notre colonie indo-chinoise, les gouverneurs en ont été très nombreux.

En 1883, date à laquelle commença réellement

l'expédition du Tonkin, M. Harmand, médecin de la marine, fut nommé gouverneur du Tonkin à la suite de la mort de l'infortuné commandant Rivière. De septembre 1883 à 1885, tous les pouvoirs furent entre les mains de militaires : l'amiral Courbet en 1883, le général Millot en 1883-84, le général Brière de l'Isle en 1884-85, le général de Courcy en 1885, le général Warnet en 1885.

Depuis, les gouverneurs civils de nos possessions de l'Indo-Chine, comprenant dès lors le Tonkin, l'Annam, la Cochinchine et le Cambodge ont été : M. Paul Bert, mort à Hanoï le 11 novembre 1886, M. Bihourd (1886), M. Berger, gouverneur par intérim, M. Constans (1887), M. Richard (1888), M. Piquet (1889), M. de Lanessan (1891), M. Rousseau 1894, M. Paul Doumer (de 1896 à 1902), M. Beau (de 1902 à 1908), enfin M. A. Klobukowski, nommé par décret du 26 juin 1908.

M. Doumer nommé gouverneur général le 28 décembre 1896 obtint à la fois la confiance des colons et celle des indigènes et chercha intelligemment à concilier les intérêts en jeu, tout en ménageant les susceptibilités de tous. Il a été un vrai pacificateur.

Aussi, le Tonkin, de l'état de piraterie endémique, passa-t-il à une période de grande tranquillité.

Un simple fait suffira pour montrer combien la situation devint prospère. Peu d'années auparavant, les budgets de l'Indo-Chine ne pouvaient s'équilibrer et les déficits étaient la règle. Or, en 1898, l'apurement des comptes fit ressortir une

réserve de sept millions et demi de francs ! Il y a eu excédent de 1,152,000 piastres sur les révisions des recettes en Cochinchine, excédent de 1,765,000 piastres pour l'Annam et le Tonkin, excédent de 623,000 piastres pour le Cambodge et encore excédent de 182,000 francs pour le Laos !

Lors de son voyage à Hué, en 1897, M. Doumer apporta d'importantes modifications au fonctionnement de notre protectorat en Annam. Le roi Than-Thaï étant arrivé à sa majorité, le conseil de régence, qui fonctionnait depuis son avènement, fut supprimé. Les deux régents conservèrent leur titre et leurs émoluments, et furent nommés ministres de l'Intérieur et de la Guerre. Le *comat* ou conseil de l'empire fut désormais composé de six ministres et présidé par le résident supérieur de France, dont l'approbation doit précéder toute ordonnance royale. La propriété territoriale est aussi, depuis cette date, entièrement accessible aux Français en Annam.

En même temps, le protectorat du Cambodge a été également rendu plus étroit et aucune décision royale n'y a force de loi sans l'approbation du résident français.

Enfin, au Tonkin, les fonctions de kinh-luoc ou de vice-roi, exercées jusque-là à Hanoï par un représentant de la cour de Hué, ont été supprimées en 1897. Le kinh-luoc est retourné à Hué, en qualité de ministre.

Le vice-roi a été remplacé, au Tonkin, par un bureau relevant de la résidence supérieure et ayant sous sa dépendance tous les mandarins du Ton-

kin. Cette décision a supprimé en fait le dernier vestige de souveraineté annamite sur le Tonkin, et fait virtuellement de ce pays une colonie.

Les agressions nocturnes des villages qui étaient encore communes dans certaines régions du Tonkin quelques années auparavant devinrent l'exception, grâce à la confiance qui régna partout.

M. Doumer réussit principalement à pacifier le pays en supprimant les « colonnes expéditionnaires » dont on avait peut-être un peu abusé. Les dépenses occasionnées par ces colonnes étaient fort onéreuses, et les charges qu'elles entraînaient pour la population indigène étaient si lourdes qu'elles rendaient difficile, en raison de l'irritation provoquée par les corvées, l'œuvre de pacification en vue de laquelle elles avaient été organisées.

L'œuvre à laquelle M. Doumer s'est essentiellement attaché, c'était de faire face aux difficultés financières. Un déficit, résultant en partie de la médiocrité des récoltes, et aussi des dépenses militaires, menaçait de compromettre pour longtemps l'essor du Tonkin. Ce déficit avait été de trois millions pour l'année 1895 et de deux millions pour l'exercice 1896.

Dans le but d'équilibrer le budget, M. Doumer remania les impôts sur le sel et sur les alcools, ce qui lui donna des recettes supplémentaires ; d'autre part, il dégagea des budgets locaux de la Cochinchine, de l'Annam, du Tonkin et du Cambodge, certaines dotations avec lesquelles il constitua un budget général de l'Indo-Chine. De cette façon il fit apparaître, au profit de l'Indo-

Chine tout entière, des ressources précédemment affectées à des services locaux. Ces mesures ont été sanctionnées par le gouvernement français. Un décret du 31 juillet 1898 a unifié définitivement les diverses parties constituant l'Indo-Chine française.

Le gouvernement chinois ayant cédé à la France, par la convention du 10 avril 1898, la baie de Kouang-Tchéou-Ouan, au nord du Tonkin, un décret de décembre 1899 a rattaché cette nouvelle possession au gouvernement général de l'Indo-Chine française.

L'unification de l'Indo-Chine a coïncidé avec une diminution sensible de la subvention de la métropole. Dès lors, en effet, les quatre régiments de tirailleurs tonkinois, qui coûtent 6,120,000 fr. par an, et les dépenses de la marine locale au Tonkin, qui se montent à 100,000 francs, ont été complètement à la charge du budget général de l'Indo-Chine. Il fut fait face à cette charge, d'une part au moyen de la contribution annuelle de 4,450,000 francs que la Cochinchine versait à la métropole et qui figure désormais aux recettes du budget indo-chinois, d'autre part, au moyen de la plus-value des recettes tonkinoises, comptées pour 1,950,000 francs. Toutes les troupes indigènes sont donc entretenues sur les ressources propres de l'Indo-Chine. La métropole n'a plus à entretenir que les troupes blanches. La subvention annuelle se réduit à 16 millions et demi pour 1899.

.

M. Doumer élaborera aussi un programme complet de grands travaux publics et c'est grâce à son énergie que l'Indo-Chine a pu voir entreprendre ce magnifique réseau de voies ferrées qui lui permettront de mettre toutes ses ressources en valeur.

M. Beau remplaça M. Doumer en 1902.

Pendant le gouvernement de M. Beau, l'Indo-Chine a vu surgir une crise économique sérieuse, notamment en 1905 et 1906. Elle semble aujourd'hui à peu près terminée. L'ère des vaches maigres avait en quelque sorte succédé à l'ère des vaches grasses qu'avait connu M. Doumer. La situation du pays demande aujourd'hui de grands ménagements, d'autant plus que certaines causes de mécontentement se sont fait jour à côté d'aspirations nouvelles qu'on ne peut méconnaître.

Un des côtés saillants de l'administration de M. Beau a été l'attention qu'il a portée à la politique indigène. Il a beaucoup développé l'assistance médicale qui compte aujourd'hui 100 médecins civils et dispose de 57 hopitaux, de 33 établissements médicaux et cliniques et d'un certain nombre de maternités, crèches, orphelinats, asiles de vieillards, léproseries, etc.

Au point de vue intellectuel, M. Beau a cherché à procurer aux indigènes une instruction appropriée à leurs aspirations légitimes, à leur milieu, à leurs traditions et à leurs besoins moraux. L'enseignement technique, industriel, médical et professionnel a été très étendu.

Le roi d'Annam Than-Thaï, qui donnait depuis

quelque temps des signes visibles de dérangement d'esprit, fut d'abord interné à la suite d'actes de cruauté commis sur diverses personnes de sa cour. En 1906-1907, il se livra à plusieurs reprises à des fantaisies scandaleuses et cruelles. A la suite de son internement, le roi se décida à abdiquer en faveur de son second fils âgé de huit ans, qui fut proclamé roi le 4 septembre 1907 sous le nom de Duy-Tan. Il règne sous le contrôle d'un conseil de régence composé des membres du *comat* et sous le contrôle d'un représentant de la France à Hué.

D'autre part, Norodom, roi du Cambodge, étant mort en avril 1904, son fils Sisovath lui succéda. Le voyage qu'il fit en France a aidé à augmenter notre influence.

En politique, M. Beau a commencé à associer les indigènes à l'administration supérieure de l'Indo-Chine. A côté et en dehors des mandarins, il a créé, en 1902, une chambre consultative indigène et des assemblées provinciales consultatives.

En 1908, une agitation, qui a pris d'abord naissance en Annam, a gagné le Tonkin, où des bandes ont recommencé à parcourir les campagnes. Cela démontre qu'une vigilance incessante est une nécessité aux colonies.

M. Klobukowski, en succédant à M. Beau, a donc une situation qui présente certaines difficultés, mais il est à présumer qu'il les surmontera facilement, étant donnée sa parfaite connaissance de l'Extrême-Orient, où il a occupé diverses fonctions depuis plus de vingt ans.

Gouvernement et Administration

Les diverses régions qui forment l'Indo-Chine française sont placées sous la haute direction d'un fonctionnaire unique qui porte le titre de gouverneur général. A côté de lui siège un conseil supérieur, créé par décret du 3 juillet 1897 et modifié en août 1898, qui tient une session par an et examine le budget ainsi que les questions d'intérêt général pour le pays.

Un décret du 8 décembre 1906 a supprimé le secrétariat général de l'Indo-Chine, qui existait auparavant, et créé une direction générale des finances.

En Cochinchine, seul pays annexé, il y a un lieutenant-gouverneur, assisté d'un conseil colonial.

Au Cambodge, pays de protectorat, et où le roi et les institutions locales ont été maintenus sous notre étroite surveillance, il y a un résident supérieur.

En Annam, à côté du roi, conservé à Hué par concession de bonne politique à la tradition, il y a aussi un résident supérieur.

Au Tonkin, pays de protectorat, mais qui est en réalité soumis à un régime colonial à peine déguisé, on trouve encore un résident supérieur, mais l'administration indigène, simplement surveillée avec soin, est exercée par les mandarins. Un conseil du protectorat de l'Annam et du Ton-

kin, dans lequel figurent des notables indigènes, est consulté sur les questions intéressant ces pays.

L'ancien conseil indigène qui assistait le roi d'Annam ou *comat* n'a plus qu'une influence illusoire.

Le régime représentatif, c'est-à-dire l'association des indigènes dans l'administration du Tonkin, a été institué par les arrêtés des 1^{er} et 4 mai 1907. Ces arrêtés constituent, dans chaque province, une commission consultative de notables, dont les membres sont élus pour trois ans par un collège électoral restreint. Ces commissions doivent donner leur avis sur le budget provincial et sur les questions intéressant la province. En outre, il a été créé, pour le Tonkin tout entier, une Chambre consultative indigène qui comprend trois sections : 1^o les contribuables annamites non patentés ; 2^o les patentés ; 3^o les contribuables indigènes autres que ceux de race annamite.

Au point de vue judiciaire, depuis le décret du 8 août 1898, l'Indo-Chine française est soumise à la juridiction d'une cour d'appel qui comprend trois Chambres, siégeant, deux à Saïgon et une à Hanoï.

En outre, Saïgon est le siège d'un tribunal correctionnel.

L'Annam et le Tonkin sont divisés en provinces (*tin*) grandes ou petites, en cercles (*das*), préfectures (*phu*) et sous-préfectures (*huyen*). Les préfectures et arrondissements se divisent en cantons (*longs*) qui sont formés d'un plus ou moins grand nombre de communes (*xà*), portant différentes

dénominations, suivant leur population et les titres de concessions accordées.

Les mandarins des grandes divisions administratives sont nommés par le roi, d'accord avec le résident de France. Ces mandarins, à leur tour, nomment les préfets et sous-préfets.

Les cantons et les communes ont des chefs élus par le suffrage restreint des notables propriétaires.

La commune est la base de toute l'organisation annamite et tonkinoise; elle jouit d'une autonomie presque complète. Les habitants se divisent en *inscrits*, qui doivent l'impôt personnel, et en *non inscrits* ou prolétaires. Les autorités municipales, élues par les inscrits, sont chargées d'assurer la police du territoire, la rentrée des impôts et connaissent des contraventions courantes.

Au-dessus de la commune est le *canton*, dont le chef et le sous-chef sont des agents responsables qui assurent la rentrée des impôts, l'entretien des routes, le recrutement des miliciens, des courriers officiels et des soldats, et des magistrats chargés de rendre les jugements et d'instruire les affaires criminelles.

Au-dessus du canton se place une autre circonscription désignée, suivant son importance, par le nom de *huyen* (arrondissement) ou de *phu* (département), à la tête de laquelle se trouve un fonctionnaire nommé par le pouvoir central et qui cumule les attributions administratives, judiciaires et militaires. Le *huyen* n'est pas forcément une division du *phu*; c'est simplement une circonscription moins importante. Dans les provinces éloignées,

cette circonscription est quelquefois appelée *chau*.

Les provinces, qui viennent au-dessus, sont d'importance très inégale. A la tête des grandes provinces, se trouvent un *tong-doc* (gouverneur), un *quan-bô* (administrateur) et un *quan-an* ou *ansat* (chef du service judiciaire). Dans les provinces de second ordre, le gouverneur porte le titre de *thuan-phu*. Dans les provinces de troisième ordre, les fonctions de gouverneur sont remplies par le *quan-bô*.

Le Tonkin comprend 21 provinces et l'Annam en comprend 11.

Les maires et les chefs de canton ne sont pas des *lettrés*; ils se contentent souvent de savoir lire et écrire et sont comme les chefs d'une grande famille qui est le village ou la réunion de plusieurs bourgades.

Sous l'ancienne administration, qu'on n'a pu d'ailleurs améliorer que peu à peu, le roi imposait chaque province, et le gouverneur de la province répartissait l'impôt par préfectures et ainsi de suite. Or, comme chaque fonctionnaire prélevait, et cherche à prélever aujourd'hui encore une bonne part de l'impôt pour lui-même, il s'ensuit que le peuple a payé et paye encore parfois plus de quatre fois ce qu'il devrait payer.

En Annam, le fonctionnaire n'a qu'une solde dérisoire; un préfet a 2 à 3 francs par mois; Il se paye donc sur ses administrés. Tous ces préfets, sous-préfets, qui appartiennent à la catégorie des *lettrés*, nous voient en général d'un fort mauvais

œil, car plus notre influence augmente, plus leurs petits profits illicites diminuent.

Les résidents supérieurs de France, installés au Tonkin, en Annam et au Cambodge, ont sous leurs ordres un personnel français de résidents, de vice-résidents, de chanceliers, de commis de résidences, etc.

Au Tonkin, un régime spécial a été appliqué aux villes de Hanoï et Haïphong, traitées comme territoire français. Elles ont été érigées en communes françaises en 1888 et sont dotées, depuis 1891, d'un code municipal, d'un maire et d'un conseil municipal. La ville de Tourane a été de même érigée en concession française, en 1888.

Impôts

Les impôts, en Annam et au Tonkin, sont basés sur le collectivisme communal; en effet, de temps immémorial, les maires indigènes centralisent toutes les ressources financières de leur commune.

L'impôt direct comprend la contribution personnelle et foncière. La cote personnelle ou *capitation* est due par tout homme valide de vingt à cinquante-cinq ans.

Les maires et les conseils municipaux électifs rédigent les cahiers d'imposition; ils sont donc chargés de l'assiette de l'impôt et de sa répartition, mais l'application n'a lieu qu'après revision par l'administrateur français de la province. Dès lors, selon l'expression fort heureuse d'un ancien résident de France, M. Ch. Lemire, « l'administration ne connaît comme contribuable que la commune, responsable du recouvrement, comme elle l'est du contingent des milices ».

Les villages ou communes versent le montant des contributions recueillies directement en argent à la résidence française.

L'impôt personnel des indigènes est de une ligature, 4 tien ou 3 tien de sapèques (1), selon que le village a ou non des communaux (*công-diên*). En

(1) Une ligature de 600 sapèques vaut de 35 à 40 centimes et le tien est le dixième de la ligature.

outre, il faut ajouter 10 ligatures pour l'entretien des milices, 10 ligatures pour le rachat des corvées, 1 tien pour perte de sapèques par rupture des liens, 6 tien pour taxes de foyers, ou sur les plantations qui entourent les maisons (*thuc-dien*) et 2 tien pour droit de circulation (*luoc-mê*) ou d'entretien des chemins du village. Ce qui fait un total de 22 ligatures 3 tien ou environ 9 francs. Les paiements atteignent en réalité, avec les faux frais, les *épices* aux fonctionnaires et leurs agents, trois fois cette somme, soit 26 fr. 50 environ, chiffre qui n'est pas beaucoup inférieur à celui que paient les Cochinchinois, soit 30 francs par tête.

Sur les 12 millions d'habitants que renferme le Tonkin, il n'y en avait encore que 400,000 d'inscrits comme imposés en 1897, ce qui indique que l'impôt atteint les habitants dans la proportion de 1 sur 30 en moyenne. Les autres échappent au fisc, car on s'en tient toujours au recensement opéré en 1837, sous le roi Minh-Mang, pour fixer la part de chaque commune.

La classification des terres, léguée par l'administration annamite, est multiple, confuse, variable, de sorte que l'assiette de l'impôt foncier échappe aussi à notre contrôle. La délimitation des communes, la triangulation des provinces, tout le cadastre enfin est à refaire complètement, car rien n'est exact et l'on se base sur des renseignements datant de plus de soixante ans!

Le budget général de l'Indo-Chine, créé par M. Doumer en 1898, était de 18,800,000 piastres de recettes en 1899. Il est estimé à 32 millions et demi

pour 1908 pour les recettes ordinaires. A ce budget général, si l'on ajoute les budgets locaux, on arrive à 32 millions de piastres en 1899 et à près de 52 millions pour 1908.

Depuis l'établissement de régies sur divers produits, la perception des taxes a revêtu des formes vexatoires et ruiné certaines industries indigènes. Les habitants qui fabriquaient autrefois leur alcool par leurs procédés ont dû y renoncer depuis l'établissement de la régie. Pour établir la régie du sel, on a fait fermer les établissements indigènes qui le récoltaient. Pour faire rentrer les sept taxes de consommation qui ont été établies, on a pris, en vue de réprimer la fraude, des mesures tracassières qui mettent à chaque instant l'habitant sous le coup d'une perquisition. Aussi, lors de récents troubles, des villages entiers ont-ils suivi les meneurs qui leur promettaient la suppression de ces taxes. Il y aurait donc là des réformes à opérer.

LA COCHINCHINE

La Cochinchine est la plus ancienne de nos possessions indo-chinoises et elle est encore la seule qui soit soumise au régime de l'annexion absolue.

Elle forme l'extrémité méridionale de l'Indo-Chine française ; elle est, au point de vue de la grande navigation, la mieux située de nos colonies asiatiques, sur la route d'Europe et de l'Inde en Chine, à proximité du détroit de Malacca, non loin des Philippines, à 215 lieues marines de Singapoure, à 310 de Hong-Kong, le grand emporium anglais en Chine. Baignée à l'ouest par le golfe de Siam, au sud-est par la mer de Chine, la Cochinchine française « semble placée là, en vue de l'avenir, comme un grenier d'abondance où viendront s'approvisionner la Chine et le Japon ». Le cours inférieur du grand fleuve Mékong traverse la Cochinchine, où il se termine, après un parcours de 4,000 kilomètres depuis le Tibet jusqu'au Cambodge, en passant par le Yun-Nan et le Laos. Le delta considérable du Mékong et ses nombreux affluents, notamment les deux Vaïco, la rivière de Saïgon, le Donnaï, fournissent abondamment d'eau ce pays, dont les plaines sont, grâce à ces cours d'eau, très fertiles, très fécondes, très riches. En dehors des grands

cours d'eau, de nombreuses ramifications, des arroyos à l'infini sillonnent les campagnes, les forêts, traversent les villages et les villes et apportent partout la vie et presque toujours même l'abondance.

La Cochinchine a une superficie de 60,000 kilomètres carrés environ. Sa population est de 2,843,000 habitants d'après le recensement de 1906, c'est-à-dire 40 habitants par kilomètre carré contre 72 en France. Sur ce total, on compte 2,400,000 Annamites, qui forment ainsi la grande masse de la population. Les Chinois sont au nombre de 120,000 et les asiatiques sont encore représentés par un nombre restreint de Malais, de Cambodgiens, d'Indous et de Moïs.

Les Européens sont encore fort peu nombreux, puisqu'ils n'atteignent pas plus de 5,000 âmes.

Les Célestes établis en Cochinchine y ont souvent fomenté des désordres. Pour la plupart en effet ils sont affiliés à des sociétés secrètes, et notamment à la *Société du Ciel et de la Terre*.

Les émissaires des foyers politiques du Céleste Empire viennent de temps en temps en Indo-Chine pour ranimer la foi et le courage des affiliés.

Les plus sectaires, les plus convaincus, se recrutent dans les classes inférieures de la Société chinoise, et c'est sous couleur de mutualité et de socialisme que les coolies, les petits artisans, les gens du peuple en un mot, se groupent pour assurer quelquefois l'exécution des plus noirs desseins.

Les défections sont rares parmi eux, car le traître est sûr de son affaire : on ne lui fera pas de quartier.

Le but de ces sociétés secrètes est indiqué dans les extraits suivants d'une proclamation adressée aux affiliés de l'Annam :

« En Chine, la misère est grande : le peuple meurt littéralement de faim. Vous avez bien fait de vous expatrier pour aller chercher le bien être que le pays de nos ancêtres vous refuse. Mais il faut venir en aide aux malheureux.

« La dynastie mandchoue opprime depuis longtemps le peuple de la Chine. Il faut que cette famille disparaisse et fasse place à celle des *Ho-nam* (??)

« Bientôt, dans tout le pays, nos généraux marcheront à la tête des armées populaires, pour expurger les voleurs du gouvernement qui sucent notre sang et qui ont permis à la race maudite des *Fâncouai* (Européens) de venir s'emparer de nos terres, de nos villes, de nos maisons et de nos biens.

« Bientôt, ces diables viendront en grand nombre pour nous asservir comme ils ont fait des *Cochons* d'Annamites. Tenez-vous prêts au premier signal et quand le tamtam de la pagode de *Houn-San* (??) sonnèra l'alarme, cela voudra dire que le soulèvement est général en Chine et que vous devez marcher aussi. Tenez-vous prêts, préparez vos bannières et courez sus aux diables infâmes qui veulent vous réduire en captivité.

« Tous les riches Chinois, tous les commerçants

repus de Cholon et de Saïgon sont des lâches, des accapareurs et des voleurs.

« Ce sont eux qui font du commerce avec les *Kouai* (diables de l'Ouest). Il faudra aussi les tuer comme des chiens, car ils trahissent leurs frères, etc., etc. ».

En somme, ces Chinois sont à la fois — si l'association de ces deux termes ne jure pas trop — des nationalistes et des anarchistes. On leur laisse parfaitement le droit de professer dans leur pays telles opinions de leur choix ; mais il n'est que prudent de tenir nos sujets et régnicoles d'Indo-Chine à l'abri de pareilles excitations.

SAÏGON ET CHOLON

Saïgon, capitale de la Cochinchine, est sans contredit l'une des plus belles cités de l'Extrême-Orient. La population de cette ville seule, sans y comprendre les agglomérations voisines, est de 40.000 habitants, sur lesquels on compte 2,700 Français, non comprises les troupes métropolitaines de terre et de mer.

Saïgon renferme de beaux monuments construits par nos compatriotes : le palais du gouverneur, la cathédrale, l'hôtel des postes et télégraphes, l'hôpital militaire, le collège Thaberd, le palais de justice, etc. La ville est vraiment belle et s'est embellie beaucoup depuis quelques années. Les Européens y trouvent un confortable réel, peuvent y mener une vie large. De nombreuses avenues, de beaux jardins, des maisons coquettes, des villas, des promenades pittoresques, des constructions gracieuses donnent à Saïgon son caractère de ville bien aménagée, pourvue de confortable et d'espace.

« Le jardin botanique, le jardin de la ville, le boulevard Charner, la rue Catinat, la rue Nationale, le quai du Commerce, la promenade de la route de l'Inspection, etc., ajoutent, aux agréments de la ville, des artères spacieuses, où c'est plaisir

de voir passer la foule nombreuse des promeneurs à l'heure du soleil couchant. »

Les grandes voies sont plantées d'arbres, tamariniers, saos, badamiers, teks, etc., et la ville est éclairée à la lumière électrique.

Saïgon, au début de l'occupation française, en 1862, était une ville crasseuse, percée de ruelles torsées et de cloaques lépreux. Grâce à la vie paisible qui n'a cessé d'y régner depuis, elle s'est littéralement transformée. Peu à peu, les Européens ont comblé ses arroyos, creusé ses égouts, affermi son sol incertain par un solide macadam, tiré la ville au cordeau.

Notre ami M. Gaston Donnet (1) que sa rude exploration dans le Sahara des Maures n'a pas guéri de la passion des grands voyages a évoqué d'une plume alerte, pour les lecteurs de France, le tableau pittoresque de Saïgon :

« *Des rues.* — Rue Catinat, la plus animée. Boutiques chinoises, échoppes malabares, hôtels, cafés, — et le monotone défilé des maisons de fonctionnaires, triomphe de l'architecture dite administrative : le trésor, le cadastre, l'enregistrement, les contributions directes, l'enseignement... Et, tout au bout, sur une place carrée, l'hôtel des Postes, au gigantesque hall reluisant de lampes électriques; la cathédrale, un imposant paquet de briques rouges coiffé de deux tours en pain d'épice.

« *Des rues.* — Rue d'Espagne, rue La-Grandière, rue de Bangkok, sous une voûte d'arbres de si

(1) *Journal des Débats*, 1899.

exubérante poussée tropicale qu'elles semblent glisser dans un tunnel de verdure.

Des rues encore. — La rue Nationale partant de la place Rigault-de-Genouilly où se trouvent le buste de l'amiral et le monument élevé à la mémoire de Doudart de Lagrée et de ses compagnons. La rue Thabert, la rue Vannier, la rue des Mois, la rue Boresse dont l'ouverture a été le premier acte d'assainissement de cette partie de banlieue qui se trouvait en plein marais.

« Et, pour en finir avec cette énumération à la Bœdeker, voici tout un lot de boulevards : le boulevard Norodom, fier de porter, on n'a jamais su pourquoi, la statue de Gambetta en pardessus de fourrure, et l'hôtel du gouverneur général : 80 mètres de façade blanche, deux pavillons, un magnifique vestibule que commande un escalier à double rampe, un immense parc... de quoi frapper d'admiration les Annamites : architecture roublarde où le stuc et le plâtre jouent souvent le rôle du marbre et de la pierre.

« Le boulevard Charner et sa grande chaussée jalonnée de phares électriques et ses deux allées latérales bien correctes, bien propres sous leur tapis de ciment comprimé.

« Les boulevards de l'Hôpital et de la Citadelle, le boulevard Bonard... Et puis, le marché, ses tas visqueux de poissons et de viandes, ses pauvres chats martyrs suspendus aux crochets ! Et puis les nouvelles casernes, et puis l'hôpital, une merveille de construction hygiénique, l'ancien collège d'Adran, la Sainte-Enfance, la justice de paix,

l'arsenal, le jardin zoologique et son inépuisable provision de singes et d'ours, d'éléphants et de tigres....

« Les maisons plates à terrasses et à vérandah enchifrenées d'amaryllis, de lianes et de flamboyants, rient de toutes leurs façades blanches. L'or du soleil ruisselle sur les feuilles, broie le sol rouge en poudre. Là-bas, le long des quais, le fleuve, sans mouvement, pâmé de chaleur, reflète cet or comme une glace. Et les bateaux amarrés semblent autant de bûchers destinés à flamber dans cet incendie universel, et les palmiers droits sur l'autre rive, silhouettes immobiles, semblent les cierges qui devront présider au sacrifice.

« Au sommeil de midi, il n'y a d'éveillés que les sampangs déchirant l'eau gélatineuse, des couples accroupis triant leurs poux et sur l'arroyo chinois qui conduit à Cho-Len, les barques ventruës à demi-penchées dans la vase, leurs grandes voiles roulées autour du mât, ainsi que des squelettes d'ailes.

« Mais, prenez la peine de repasser vers quatre heures, tout ressuscite alors dans la cohue des pousse-pousse et des voitures malabares. Les boutiques s'ouvrent, les cafés s'emplissent, les rues se bigarrent, se bariolent de blanc et de jaune. C'est de l'Orient et c'est de l'Occident.

« On a mélangé l'Extrême-Asie à la Provence. Et Saïgon entier se retrouve dans ce mélange. »

.
En 1907, le mouvement du port de Saïgon a été de 1,671 navires, tant à l'entrée qu'à la sortie, jau-

geant 2,638,600 tonnes. La part de la France est à 599 navires et 1,183,000 tonneaux.

A 5 kilomètres de Saïgon se trouve Cholon, la *ville Chinoise* ; sa population peut atteindre 130,000 habitants, dont plus de 50,000 Chinois proprement dits.

C'est là que les fils du Ciel ont concentré leur commerce, leurs industries ; là, que s'étalent leurs coutumes, là qu'ils vivent suivant leurs habitudes.

Ils y vivent de la vie même dont ils auraient vécu dans leur pays, travaillant, trafiquant, économisant à l'abri de nos lois, sous notre protection.

Boutiques, pagodes, jeux, fumeries d'opium, associations, tout y révèle la Chine, la vraie Chine, vivante, remuante, bruyante même.

« Le Chinois, tenace, sobre, industriel, réussit partout où il entreprend quelque chose ; il s'implante, étudie et accapare le commerce, l'industrie, les métiers, depuis le petit marchand ambulante jusqu'au grand directeur d'entreprise de décortiqueuses à vapeur modernes ! »

Gaston Donnet, pendant son séjour là-bas, a eu quelques relations dans la bonne société indigène. Il nous donne, d'un intérieur chinois *select*, vu à Cholon, une description colorée et intéressante :

« Beaux salons ; au plafond, des lanternes à glands rouges, des lampes enrichies de perles ; contre le mur, un divan, des sièges de bois noir, des tables et des bahuts, — et une profusion, une avalanche de paravents et de tentures, d'objets de jade et de quartz, de pancartes surchargées de

sentences, d'écrans d'anniversaires, de brûle parfums en bronze et en cuivre repoussé, de vases en porcelaine, de crachoirs, combien de crachoirs !... Beaux salons, certes, mais que leur luxe, si grand qu'il soit, est donc de peu de prix à côté de celui de la maison de plaisance de M. Chang-Fzé... Le Chinois a des goûts bucoliques ; il adore la campagne et quand il a acheté ses femmes, sa plus grosse part de revenus passe dans la construction de grandes bâtisses, poussées en largeur et hachées de petites cours, de petites et de grandes salles, de petits pavillons, de petits corridors, — le tout, ceinturé de jardins aux arbres contournés, de kiosques pointus, de laguets couverts de nénuphars, de ponts gibbeux, de volières, de cages, de singes, de coquilles, de poissons rouges, de grenouilles et de hérons. On pénètre là-dedans par une large porte à toiture massive, élevée sur deux colonnes à chapiteaux représentant des chimères aux yeux de feu.

« J'aurais voulu lier connaissance avec M. Chang-Fzé. Mais il était sorti en compagnie de sa femme, une demi-heure auparavant. Que faire ? Pour passer le temps, je me suis transformé en détective, et j'ai suivi M. Chang-Fzé. Je l'ai vu faire son tour de ville, s'arrêter devant les fabricants de cercueils, — oh, pas longtemps ! — examiner, d'un air connaisseur, les pares à caïmans, — oh ! le régal de leur queue à la broche ! — entrer chez les pâtisseries, les orfèvres, où des vendeurs, le buste nu, le ventre arrondi en futailles, le nez chargé de lunettes grosses comme des hublots,

ont cessé d'égrener leur machine à calcul pour le venir recevoir avec de fort respectueux *tchim-tchim*.

« M. Chang-Fzé a bien voulu leur acheter quelques menus objets et puis, précédé de son parasol, il s'en est allé droit à la pagode finir sa journée saintement. Ce n'est pas qu'il soit très religieux M. Chang-Fzé. Le mysticisme est bien, au fond, ce qui l'embarrasse le moins. Il n'admet avec Confucius que trois vérités : la faim, la douleur et le besoin de se vêtir. Il a coutume de répéter que l'homme ne sait que fort peu de chose ayant rapport à la divinité. Et, sachant peu de chose, pourquoi diantre irait-il se creuser la tête à la recherche de ce qu'il peut y avoir après la mort ? Quel besoin d'adorer des forces inconnues ?

« M. Chang-Fzé croit cependant à l'immortalité de l'âme, mais vaguement, brumeusement, par habitude ancestrale. Il sacrifie des parfums, des viandes et des vêtements avec autant de mauvaise grâce que s'il allait payer sa part de taxe au bureau des contributions. Et pourtant le temple dans lequel il pénètre est bien fait pour donner une haute idée de la puissance céleste et imposer le respect à ses créatures. Sur les murailles de faïence bleue, le long des arêtes, l'œil s'épouvante devant un cauchemar, une ménagerie de monstres de tous ordres et de tous poils : des dragons bleus à la gueule de braise, à l'échine hérissée de dards, à la queue tumultueuse.

« Et, à l'intérieur, spectacle plus terrifiant encore : nous sommes au seuil de la pagode des

divinités guerrières. Le Kouang-Ki (le Mars taoïste), son fils Kouang-Ping et son fidèle écuyer sont assis, front sourcilleux, sur des trônes. Autour de leurs personnes sacrées, l'art chinois a exaspéré la folie de ses lignes. Ce sont des portes habillées de dentelles, des peintures à la gouache sur fond rouge et or, représentant pêle-mêle, sans perspective, des combats équestres, des mandarins, des dames de la cour... Dans des niches de précieux bois laqué s'enfoncent des génies barbus.

« Un dais abrite cet état-major céleste. Le tam-tam et le gong appellent les croyants et trois tables à offrandes chargées de thé, de fruits et de gâteaux me rappellent, révérence parler, les petits buffets que l'on donne aux soirs de bals dans les sous-préfectures. M. Chang-Fzé, très recueilli, s'agenouille sur un coussin, brûle une demi-douzaine de bâtonnets de santal devant l'image, tire quelques sapèques de sa poche et contre cette obole le bonze tourne le moulin à prières, — invention ingénieuse qui permet à ceux qui en font usage de penser à tout autre chose, pendant que se déroule le flot d'invocations.

« A quoi pense M. Chang-Fzé ? Ou plutôt, élargissons le problème, à quoi pensent tous les Chinois, ses frères ? Car, ne vous y trompez point, M. Chang-Fzé est bâti sur le même patron que ses 450 millions de frères. Et cela renverse toutes les idées que nous pouvons avoir sur la valeur des nombres. Même en employant les signes algébriques : 1 Chinois + 1 Chinois = 2 Chinois... Eh bien ! non, décidément, c'est l'algèbre qui a tort :

ces deux Chinois ne font qu'un Chinois, tant l'homogénéité de la substance « céleste » est parfaite.

« A quoi pense donc M. Chang-Fzé, et, avec lui, tous les Chang-Fzé, les Long-Tao, les Do-To, les A-Ba, les Chau-Tam de Canton, de Changhaï et de Pékin ? A l'avenir politique de son pays ? A sa puissance passée ? A sa liberté menacée par toute l'Europe ? Non, M. Chang-Fzé pense à son commerce, à ses affaires, aux centaines de piculs de riz qu'il a vendus hier, aux centaines de piculs de riz qu'il vendra demain... M. Chang-Fzé pense à ses femmes, à ses enfants, à ses aïeux, quand il a le temps... Jamais, au grand jamais, ses préoccupations ne dépassent le cercle de sa famille. Et vous allez voir qu'au fond (je commence à m'en persuader) c'est lui, Chang-Fzé, qui tient en dépôt la sagesse. Vous comprendrez que son gouvernement étant basé sur ce même principe de famille, toutes les familles éparses, depuis les monts Altaï jusqu'aux plateaux du Tonkin, n'en forment plus qu'une seule, dont l'empereur est le chef — et que M. Chang-Fzé, tout en n'étant pas patriote, est cependant patriote par ce seul fait qu'il aime sa propre famille, et que cette famille est intimement liée à la grande famille, c'est-à-dire à la race tout entière. »

.....

Il y a en Cochinchine d'autres villes à voir : nous n'avons voulu parler que des deux principales, auxquelles les autres s'efforcent de ressembler. Bienhou, Mytho, Gocong, Vinh-Long, Com-

tho, chefs-lieux d'arrondissements entourent à des distances inégales la capitale, Saïgon. Il faut citer aussi, à 70 kilomètres de Saïgon, le cap Saint-Jacques, station balnéaire, fraîche et salubre, où les colons viennent quand ils le peuvent oublier de temps à autre le climat étouffant de la ville et les tracas des affaires.

Productions, Industrie et Commerce de la Cochinchine.

L'agriculture, en Cochinchine, porte sur des cultures très variées, principalement sur le maïs, la canne à sucre, le bambou, l'aréquier, le bananier, le bétel, le tabac, le manioc, le cotonnier, le mûrier, etc. Autour des villes existent, en outre, des jardins potagers d'une certaine importance.

Les forêts comprennent deux zones. Des permis de coupe délivrés chaque année tiennent lieu de patente pour l'exploitation des bois. Dans les arrondissements de l'est, ce permis coûte 140 piastres par an. Dans les forêts de l'ouest, l'exploitation est libre, mais la coupe est soumise à un tarif spécial. En outre, les bois exportés de la colonie sont soumis à un droit de sortie qui varie de 5 à 20 francs et de 50 à 100 francs, suivant leur catégorie.

Le bambou, qui joue dans le pays un rôle si important pour la construction des cases indigènes, est soumis à un droit de une piastre le cent à son entrée à Saïgon.

Les principales essences qu'on trouve en Cochinchine portent les noms plus ou moins bizarres de trac, cam-laï, vap, sao, gao, goi, go, dau, etc.

Les recettes pour droits sur les forêts exploitées sont de près de 500,000 francs.

Le poivre et le riz sont les cultures les plus importantes de notre colonie.

Le poivre de Saïgon, qui jouit à son entrée en

France, depuis 1892, du privilège des demi-droits de douane, a pris une grande extension depuis quelques années. La culture en est de plus en plus soignée. Il sort de la colonie, par an, environ 1,600,000 kilogrammes de poivre de Cochinchine, valant 2,800,000 francs.

Cependant, le riz est le produit en quelque sorte essentiel du pays; c'est lui qui fait la richesse de la région; l'avenir de la Cochinchine est lié intimement au développement de la culture du riz.

Le riz (*oryza sativa*) couvre, en effet, les trois quarts du sol cultivé de la Cochinchine; le terrain y est particulièrement propice.

Les rizières occupaient, en 1878, une surface d'environ 300,000 hectares; vingt ans après, en 1898, les terrains cultivés en riz offraient une superficie de 900,000 hectares, soit environ la moitié de la surface occupée par les vignobles en France. Mais si les rizières se sont beaucoup étendues en Cochinchine, il leur reste encore une grande place pour s'étendre, puisque les trois quarts de la surface de la colonie ne sont encore consacrés à aucune culture.

Le rendement du riz est très variable, suivant le terrain où on le cultive, et dépend surtout de l'état de la température avant et après les semailles.

Dans certaines provinces, le rendement en riz a atteint jusqu'à 50 piculs de 60 kilogrammes par hectare; mais c'est un maximum, car le rendement des dernières années se tient plutôt aux environs de 2,000 kilogrammes par hectare.

C'est vers mai et juin que se pratiquent les ensemencements; en juillet et août, on procède au repiquage; décembre et janvier voient la maturité de la plante; la récolte, enfin, se fait en janvier et février.

Dans certaines régions, traversées par des cours d'eau, arroyos ou canaux, dont les crues annuelles ont une grande régularité, les semailles, le repiquage, la récolte se font à époques à peu près fixes. Mais dans d'autres régions, là où les rizières sont insuffisamment arrosées par les eaux courantes, cette culture, par le fait de l'irrégularité des pluies, présente de grandes variations.

Les cultivateurs annamites ont le tort de pratiquer parfois leurs ensemencements trop tôt, dans le but de ne pas être en retard, mais ils en sont souvent punis en voyant leurs semis brûlés par le soleil, la chaleur, la sécheresse, avant que le riz n'ait eu le temps de germer, avant le repiquage. C'est donc une perte importante de temps pour l'Annamite, qui a voulu trop se presser, et qui doit refaire les semis brûlés, s'imposant ainsi un travail qu'il aurait pu éviter avec un peu de prévoyance.

« Les premières ondées préparent le sol; les semailles sont faites dans des champs relativement réduits. Quand les plants ont germé et sont parvenus à une hauteur déterminée, ils sont repiqués dans des terrains plus étendus où, étant plus espacés, ils se développent; et, à l'aide d'une irrigation bien comprise, et qui varie suivant les moyens dont dispose le cultivateur, les riz bien soignés arrivent à maturité.

« Quelquefois, après les semailles, les rats détruisent les semis; une pluie tardive, des ouragans, une trop grande sécheresse nuisent aussi aux riz avant leur entière maturité, et les résultats ne répondent pas à ce qu'avaient été les espérances.

« Les riz ou *paddys* (1), une fois récoltés, sont battus, séparés de leur paille ou gerbe et mis en tas, ensachés et dirigés vers la ville où l'acheteur de paddy en prend livraison, soit pour la consommation locale, soit pour l'exportation par Cholon ou Saïgon vers la France et l'étranger. »

Les riz et paddys exportés de la Cochinchine atteignent de 500,000 à 700,000 tonnes par an.

En calculant la consommation locale des indigènes, la nourriture des animaux, la fabrication de l'alcool, la réserve pour la semence, M. Louis Imbert estime que la production atteint 2 millions de tonnes de paddy par an.

La colonie trouve une ressource budgétaire de plus de dix millions de francs dans la culture du riz, par suite des droits spéciaux perçus sur cette production.

L'agriculture a un grand avenir en Cochinchine; la culture du riz surtout peut se développer énormément.

L'industrie est encore restreinte, en Cochinchine, à quelques spécialités seulement. Les industries locales exploitées par les indigènes sont la

(1) *Paddy*, riz dans sa coque.

fabrication des meubles en rotin, des tissus de coton ou de soie, des teintureriers, vanneries, nattes, poteries, briques, carreaux et tuiles, à l'usage des Annamites et des Européens. Mais la principale industrie locale, c'est la décortication du riz.

La décortication du riz est plus ou moins pratiquée par tous les indigènes, puisque c'est le riz qui est la principale production et qui est la base de la nourriture de tous les jours. On emploie, pour cette opération, de petits moulins à bras, sortes de mortiers en bois dans lesquels frappe un marteau que le pied fait basculer.

Pour les paddys exportés, ces procédés sont devenus insuffisants.

On sait que le *paddy* est le riz tel qu'il est retiré des épis après le battage; il est alors enveloppé d'une balle très dure et adhérente; pour l'enlever, il faut employer le travail des meules : c'est en cela que consiste l'opération de la décortication.

Les rizeries installées à Saïgon et à Cholon sont pourvues maintenant d'appareils perfectionnés mus par la vapeur.

Le riz ou paddy, pour pouvoir être livré à la consommation, doit subir, outre la décortication, d'autres opérations de meunerie appelées : le blanchissage et le glaçage.

Le paddy, à son arrivée à l'usine, est versé dans un appareil nettoyeur qui le débarrasse des corps étrangers mêlés au grain (morceaux de bois, paille, écorces, cailloux, poussière). Le paddy, séparé de son enveloppe, est appelé riz *cargo*;

c'est sous cette forme qu'il est expédié en grande partie en Europe ou en Chine, sous les dénominations de « cargo 5, 15, 20 ou 30 p. 100 de paddy », suivant qu'il contient encore plus ou moins de grains restés enveloppés de balle.

« Après diverses opérations de meunerie, le riz cargo, débarrassé de son excédent de paddy, est conduit, à l'aide de traîneurs, au moulin à blanchir, contigu au moulin à décortiquer, pour y subir l'opération dite *blanchissage*...

« Les riz entiers sont polis par frottement au moyen de peaux de mouton placées dans des tambours tournant sur eux-mêmes ; c'est cette opération, appelée *glacage*, qui donne au riz blanc sa belle et brillante apparence » (I).

(I) Louis Imbert, *Bulletin de la Société de Géographie de Bordeaux*.

LE CAMBODGE

Le Cambodge, qui a reconquis, depuis le traité franco-siamois de 1907, ses limites historiques, a une étendue d'environ 150,000 kilomètres carrés, peuplés de plus d'un million et demi d'habitants.

« Le territoire du Cambodge, dit M. Jules Agostini, se divise en deux zones. L'une montagneuse, riche en essences de toutes sortes, parfois en minerai de fer, prend son origine près de Hatien, longe le littoral du golfe de Siam, s'infléchit au nord, passe à Pursat, jetant des ramifications considérables du côté du preck Thnott et d'Oudong, la vieille capitale de l'empire. L'autre zone, de configuration plane, a été formée par les alluvions déposées par le fleuve Mékong et ses affluents. D'autres cours d'eau sillonnent et fécondent le sol; le principal est le Mékong.

Les rapides qui commencent à Sambor, en amont de Kratié, tronçonnent le cours d'eau, continuant une série de bassins dans lesquels on accède difficilement.

Grâce, toutefois, aux difficultés suscitées par le Siam en 1893, les petits forts et postes ennemis de la rive gauche du Mékong sont tombés en notre pouvoir, nous assurant ainsi toute liberté d'action jusqu'au-delà de Luang-Prabang. Des marins valeureux, les lieutenants de vaisseau

Simon et Le Vay, ont, au prix de mille dangers, conduit jusqu'à la limite extrême de la navigation du fleuve les canonnières le *Massie* et le *La Grandière*.

Si ces « machines de feu », comme on les appelle là-bas, exercent sur les naturels une crainte salutaire, elles les affranchissent aussi de la grande calamité de l'esclavage que leur imposaient leurs maîtres d'hier, les farouches Siamois. Sur la rive droite du Bassac, dominant les « Quatre-Bras » du Mékong, qui sont le point de concours de toutes les voies fluviales du Cambodge, il est naturel de penser que la ville de Pnom-Penh, qui a détrôné l'ancienne capitale « Oudong », dut être de tout temps une importante station, un véritable point de ralliement pour les pêcheurs et trafiquants, le cœur du pays en un mot.

N'est-ce pas en effet de ce point que, telles des artères portant la vie avec elles, s'élançant vers Luang-Prabang, les lacs d'Angkor, le golfe de Siam, par une infinité de bouches, les voies navigables connues sous les noms de Mékong, Tonlé-Sap, fleuve antérieur et fleuve postérieur ou Bassac, sur le cours duquel se trouvent les postes de Chaudoc, Song-Xuyen, Canthô, etc. Tant donc par sa situation que par son importance stratégique, le chef-lieu de notre protectorat semble devoir réaliser les espérances fondées sur son avenir.

Pnom-Penh n'était encore, en 1890, qu'une vaste bourgade malsaine où les gens ne se préservaient de l'inondation annuelle qu'en établis-

sant sur de hauts pilotis leurs habitations en chaume, desquelles on ne pouvait sortir qu'en pirogue ou en sampan.

La ville échelonnée le long de la rive droite du Bassac n'avait « ni commencement ni fin » et s'étendait à l'aventure dans la plaine des petits lacs.

A l'heure actuelle, la capitale du Cambodge est enserrée dans un réseau de canaux qu'il est aisé de rendre infranchissable.

Les fleuves Tonlé-Sap et Bassac à l'est et au sud-est le canal de ceinture au nord et à l'ouest, puis celui, de moindres dimensions, dit canal de la Pyramide, au sud, forment ce que j'appellerai, sans figure, les remparts ou fortifications de la ville.

Avec quatre fortins armés, établis sur le parcours des lignes mentionnées, on peut balayer tout ce qui, du fleuve, peut venir s'aventurer dans la plaine. Le quai Piquet et la branche du canal de ceinture qu'il longe divisent Pnom-Penh en deux cités distinctes, communiquant seulement par les ponts ou passerelles de la « Grande-Rue », de la rue « Ohier » et de la traverse du « Pétrole ». On désigne ces cités sous les noms de ville « administrative ou française » et ville « cambodgienne ».

C'est dans la zone comprise entre le canal de ceinture et le Tonlé-Sap que se trouvent installés les services publics, les constructions récentes, tout ce qui touche de près au « Pouvoir ».

Les négociants affectionnent la ville cambod-

gienne, qui, avec le palais du roi, recèle les bayadères, les princes, les mandarins, tous les dignitaires, grands et petits.

Parmi les grands travaux entrepris pour la création de Pnom-Penh, citons le canal de ceinture, dont le creusement a permis d'obtenir les terres nécessaires au comblement des mares, à l'exhaussement des rues, boulevards, avenues, etc.

Bien que le service des bâtiments civils, les commerçants et compagnies, les particuliers, aient à l'envi construit à Pnom-Penh des hôtels splendides, des bureaux, des magasins de style irréprochable, et malgré toutes les améliorations apportées dans l'hygiène et le décor, la ville semble respirer la mélancolie.

Elle ne sort de son assoupissement qu'à de rares intervalles, comme le jour de l'An, le 14 juillet et à l'occasion des fêtes du « Roi », des « Eaux », du Têt.

Dans ces circonstances, les pétards mêlent le bruit de leurs détonations à celui des vivats, des acclamations, aux accords de la musique des Tagals. Des régates, des courses ont lieu ; les grands et le peuple s'amuse. Le soir, un dîner officiel réunit à la table soit du résident supérieur, soit de Sa Majesté, les principaux fonctionnaires, les négociants européens, les dignitaires de la couronne. Un bal suit généralement ces agapes.

Si l'on se trouve au palais, les nombreuses bayadères, les étoiles du harem, transportées dans le corps de ballet, brillent à peu près d'une égale splendeur. Les attitudes des danseuses, l'origi-

nalité de leurs costumes, de leurs gestes, leurs poses, font le mérite de ces distractions, qui ne viennent malheureusement qu'à de rares intervalles rompre la monotonie de l'existence de Pnom-Penh.

En temps ordinaire, après les occupations professionnelles de la journée, on consacre une partie des nuits aux jeux en honneur là-bas : le *Bacouan*, les *Douze-Bêtes* et autres.

Pour les raffinés, la *great-attraction* est l'opium ; elle compte beaucoup de fervents.

Les fumeries publiques et clandestines ne manquent pas ; leur installation consiste en un lit de camp en bois, recouvert parfois d'une mauvaise natte, sur lequel se trouvent un quinquet allumé et une pipe à opium.

Celle-ci est faite d'une tige polie en bambou, au milieu ou à l'extrémité de laquelle s'adapte un fourneau en métal.

L'amateur pris du désir de « tirer sur le bambou » commence par s'étendre sur le lit de camp, posant sa tête sur un amour de traversin en « poterie », à moins que, dédaignant cet appui, il ne préfère soutenir son chef de la main droite. Un Chinois vous prépare la pipette ou vous laisse l'agrément de la besogne. Le suc de pavots, qui a la densité, la couleur du miel un peu noir, se trouve dans un petit flacon à portée du fumeur. On plonge dans le récipient le bout d'une aiguille à tricoter et on ramène à son extrémité une gouttelette qu'on s'empresse, en faisant tourner l'aiguille, de présenter à la flamme de la lampe à

pétrole. Sous l'effet de la chaleur, la goutte d'opium se renfle ; on augmente ses dimensions en la plongeant plusieurs fois dans la fiole et la chauffant après chaque prise. Le mouvement qu'on imprime à l'aiguille permet d'arrondir la goutte ; lorsqu'elle atteint la grosseur d'un noyau de cerise, on l'introduit dans le fourneau, qu'on approche en l'appuyant même contre l'ouverture du verre de lampe, puis l'on aspire. En spirales blanches, nuancées de bleu, la fumée s'élève dans l'atmosphère.

Après avoir absorbé quelques bouffées, les yeux du fumeur paraissent humides de joie ; le regard, qui d'abord brille d'une étrange façon, se voile doucement, s'éteint dans une vague rêverie. C'est au sortir de la léthargie que le sujet ressent les effets de sa funeste passion ; pour quelques instants d'oubli, de volupté peut-être, il a dépensé une énorme somme de forces.

L'habitude de la pipe rend incapable d'efforts intellectuels et manuels, mais la croyance en ce spécifique est telle que les fanatiques croient trouver surtout, dans l'objet qui les épuise, la vigueur qu'ils n'ont plus.

Les Européens de « qualité » vont rarement prendre ce plaisir dans les fumeries publiques. C'est chez eux, loin du monde, du bruit, des indiscrets, qu'ils se livrent avec ardeur au culte du bambou.

Parmi les nombreux monuments qui contribuent puissamment à la décoration de Pnom-Penh, citons, entre autres, celui connu jadis

sous l'appellation de *Pyramide* et *Pagodepu Pnom*, de la plate-forme duquel on domine une plaine sans bornes, d'où l'on jouit d'un horizon infini, d'un panorama incomparable. Englobé dans la ville française, le vieil édifice a été restauré et inauguré le 1^{er} janvier 1894 sous le nom symbolique de *Pagode nationale*. L'ensemble du Pnom (montagne ou colline) comprend la pagode, beaucoup de pyramides et de nombreuses stèles d'un grand effet. Les serpents à sept têtes (najas), les hommes à massues, les lions khmers, toutes les curiosités architecturales qui décorent le grand escalier et la face principale de la pagode nationale proviennent de moulages pris aux ruines d'Angkor.

La chapelle de Brahma, l'hôtel du résident supérieur, le palais du second roi, le palais de justice, le port de commerce, la banque de l'Indo-Chine, la cathédrale, les pagodes chinoises, les casernements, etc., dans la ville européenne, puis le palais du roi, la statue équestre de Norodom, son ancienne salle de danse, qui tombe en ruines, la pagode des crémations, etc., dans la ville asiatique, forment le bilan des édifices du Cambodge. Un service régulier de bateaux à vapeur fonctionne entre Saïgon et le Cambodge. De Pnom-Penh, devenant à son tour tête de ligne, partent des annexes qui, en toute saison, desservent Kompong-Chnam sur le Tonlé-Sap, Chaudoc sur le Bassac, Kratié sur le Mékong. A l'époque de la crue, ces lignes secondaires se prolongent sur le Tonlé-Sap jus-

qu'à Battambang, par les lacs; sur le grand fleuve, jusqu'à Stung-Treng et Khône.

Dans les bourgades où a stationné M. Jules Agostini, les mesrocs (maires) se sont toujours empressés de l'installer de leur mieux. Ils affectaient une attitude humble, se prosternant pour faire ce qu'on appelle les laïs (politesses) et le priant d'accepter leurs offrandes, qui consistaient invariablement en œufs, poulets, fruits, etc.

L'hospitalité est une des grandes qualités du peuple khmer.

Les voitures à bœufs sont construites entièrement en bois et rotin; elles comprennent deux roues reliées par un essieu sur lequel est fixé un cadre surmonté d'un rouff en chaume. Le véhicule, dont la longüe flèche se recourbe à son extrémité antérieure, est traîné par deux bœufs accouplés au joug, fixé par son milieu sur le timon.

Ces chars, les seuls en usage, sont d'une commodité relative; les bouviers, lorsque le chemin n'est pas frayé, poussent au hasard devant eux sans s'inquiéter des obstacles. Si un accident survient, les bois, les matériaux sont sur place, et le coupe-coupe du Cambodgien répare vite le désordre de l'attelage. Le but du rouff est de protéger le voyageur contre la pluie et le soleil, permettant, en cas de besoin, de transformer le réduit en chambre à coucher.

Pour dormir et voyager dans de bonnes conditions, on pose sur le clayonnage du cadre un matelas ou une natte du pays. Dans les courses, les mouvements sont désordonnés; on souffre du

roulis, du tangage, suivant les accidents du chemin, et, en saison sèche, on sort de la voiture avec une couche de poussière impalpable, qui pourrait laisser croire qu'on s'est poudré.

Comme on semble ignorer qu'il faut graisser la partie de l'essieu engagée dans la roue, le frottement des bois se traduit par un coui-coui perpétuel, monotone, pareil à une plainte qui ne cesse qu'au terme du voyage.

Par eau, le mode de locomotion est le *Sampan*, espèce de grande pirogue découverte ou munie d'un rouff, manœuvrée suivant ses dimensions par deux ou plusieurs rameurs, un aviron faisant l'office de gouvernail.

Les pagodes sont aux Cambodgiens ce que les églises, les temples, les synagogues, sont aux catholiques, protestants et israélites : les saints-lieux où, sous l'œil bienveillant du grand Bouddha, l'on vient adorer la divinité.

Une éminence naturelle ou artificielle sert d'emplacement aux pagodes, dont l'orientation correspond exactement aux quatre points cardinaux, la porte d'entrée regardant vers l'orient. Une enceinte ou palissade en rotin les entoure avec, à l'intérieur, une enfilade de cases ayant en retour un grand hangar-abri.

Une mare, dans les eaux de laquelle pousse le lotus, fleur sacrée qu'on offre au dieu, avoisine la pagode. Des pyramides en maçonnerie, des stèles décorées de génies sur leurs faces, des poteaux en bois sculpté, parfois artistement, s'élèvent sur la plate-forme qui borde les murs du temple.

Le banian aux mille branches, arbre vénéré, que Bouddha lui-même a transporté de Ceylan au Cambodge, atteste la fidélité des souvenirs, la foi dans le culte, dans la religion, dont les ministres sont des hommes ayant la barbe et les cheveux rasés, le corps roulé dans des étoffes jaunes, sales à ne pas les toucher avec des pincettes ; j'ai nommé les bonzes.

Dès que l'aube naît, le timbre d'une cloche annonce qu'il est temps de louer Bouddha.

Eclairés par des torches en résine, de mauvaises chandelles, groupés autour d'une ou plusieurs statues et statuettes du dieu, assis sur la planche ou dans la poussière, le buste légèrement penché, les bonzes récitent les prières à voix haute. La langue usitée est le pâli. Peu de religieux sont capables de donner des explications sur les prières, l'ignorance étant notoire chez la plupart d'entre eux.

Un verset dont la finale est le mot *bâ*, répété de temps à autre et en chœur, précède non la gène-flexion, mais la prosternation. Ce devoir accompli, les religieux se séparent ; les uns instruisent les enfants, d'autres s'occupent de travaux manuels ou, munis de soupières en bois, recouvertes de cotonnade jaune, qu'ils portent en bandoulière, partent dans diverses directions, Ils se rendent dans les villages, afin de quêter la nourriture pour la confrérie.

A leur arrivée, les femmes franchissent le seuil des habitations, portant sur des plateaux en cuivre des aliments qu'elles versent dans les récipients

des bonzes. Au retour, à la bonzerie, vers dix heures du matin, les provisions recueillies et mises en tas sont bénies.

Les enfants accroupis observent les maîtres, s'empressent de leur mettre à portée de la main les objets dont ils ont besoin.

Le repas se termine par une prière, et les enfants, impatients de déjeuner, s'emparent des restes. Le bonze ne doit plus manger de la journée, mais il a la faculté de boire (jamais d'alcool), de fumer, de chiquer, et il ne se prive pas de son bétel.

L'après-midi est consacré à la sieste et à l'instruction des élèves ou bonzillons, qui apprennent les leçons en lisant sur un ton élevé, désagréable.

A la nuit, la cloche tinte de nouveau ; c'est l'angélus. Comme le matin, on se réunit pour prier ; souvent les chants se prolongent au-delà de minuit. Les enfants reprennent un peu de nourriture, puis se couchent.

La cellule du bonze est meublée d'une natte, d'un traversin ; le supérieur ou directeur vit dans un local séparé, couchant sur un cadre à la façon des trappistes. Tous les Cambodgiens fréquentent la bonzerie, qui est le seul établissement d'instruction publique. Les individus qui se vouent au culte, même pour une période limitée, font vœu de chasteté. Les infractions à la règle sont, suivant leur gravité, réprimées par des peines disciplinaires, comme l'expulsion, le châtement, si la pagode a été souillée, profanée. Sous les pyramides en maçonnerie, dans les poteaux en bois

creusés à cet effet, sont déposés les cendres et ossements des bonzes crémés, suivant la coutume en vigueur. Sous de petites stèles, les Cambodgiens superstitieux, croyant à la métempsycose, déposent des objets symbolisant les conditions de la résurrection au retour à la vie.

Le grand hangar-abri sert de maison commune; les voyageurs s'y installent et y séjournent au besoin; on l'appelle la Sala.

Le peuple vénère les bonzes, se prosterne à leur rencontre, ne leur parle que les mains jointes, dans l'attitude la plus humble.

L'ascendant religieux étant considérable, il y aura lieu, dans l'établissement des voies de communication, de se rapprocher des pagodes.

Les murs et cloisons dans les pagodes et salas sont parfois recouverts de tableaux grossiers, en toile ou bois, représentant des scènes du « Ramayana » (1).

Le sous-sol du Cambodge est encore peu connu et peu exploité. Il renferme du minerai de fer, du calcaire utilisable, du kaolin, de la houille (cette dernière dans la région de Kampot.) Les hauteurs au sud de Pursat fournissent des pierres précieuses, surtout des rubis et des émeraudes.

Mais la grande richesse du Cambodge consiste dans la culture du riz et dans la pêche dans le lac. Les autres principaux produits sont, pour quel-

(1) Poème épique, racontant les aventures de Rama.

ques-uns, les mêmes qu'en Cochinchine : le poivre, le coton, la gomme-gutte, le bétel, les graines oléagineuses, le coprah.

L'élevage du porc y est en faveur ; les bœufs du Cambodge servent comme animaux de trait, ainsi que pour la boucherie.

L'industrie est peu développée, par suite surtout du manque de voies commodes et du dépeuplement du pays à la suite de longues guerres. Les industries locales dérivent surtout d'ailleurs de l'agriculture ; ce sont des distilleries d'alcool de riz, des fabriques de sucre, le tissage des étoffes de soie, etc. L'industrie des poissons salés et la construction de bateaux de pêche occupent aussi des bras nombreux. Les pierres précieuses sont également travaillées sur place.

Le commerce extérieur du Cambodge, autrefois très faible, s'est augmenté depuis qu'une union douanière a été établie entre le Cambodge et la Cochinchine (depuis 1893). Le trafic d'échange se fait presque exclusivement par la voie de Pnom-Penh à Saïgon, ce dernier port étant le débouché principal du Cambodge. Quelques marchandises étrangères sont en outre importées par le port cambodgien de Kampot.

Le Cambodge exporte du riz en grande quantité, du poivre, du poisson salé, des bois, des bateaux, de la soie grège, quelques tissus indigènes, du tabac préparé pour la Chine ; il importe de l'opium de l'Inde et des tissus européens.

Le Cambodge fait aussi un commerce de transit entre le Siam oriental et la Cochinchine.

L'état actuel du Cambodge nous paraît parfaitement exposé par M. Gaston Donnet dans les lignes suivantes : (1)

Population douce, simple, si naïvement disciplinée, qu'un résident avec ses cinquante miliciens, assure l'ordre. Pas un seul homme de troupes régulières..,

Il suffira de suivre une politique de respect aux autorités premières : respect au roi, pour que cet état de calme absolu persiste, dure indéfiniment...

Ces 100,000 kilomètres carrés de terre produisent tout : riz, coton, indigo, poivre — produisent tout et ne produisent rien. Il y a peu d'années, il n'y avait encore que trois colons à Pnom-Penh, y compris un perruquier qui venait de demander une subvention de 3,000 francs au gouvernement général pour raser avec bénéfices les têtes de ses clients.

Trois colons commerçants : on attendait encore les planteurs.

Rien du côté de ces forêts immenses couvrant les degrés des montagnes. Fortune qui n'exige pour être acquise que l'achat de quelques paires de buffles et une vingtaine d'indigènes payés à raison de 15 francs par mois. Rien pour le coton ; rien ou presque rien pour le riz... forêts, coton et riz : voilà cependant les trois richesses bases du Cambodge.

Notez tout d'abord qu'il n'est pas place ici pour

(1) *Tribune des colonies*, nov. 1899.

le petit capitaliste, qui dépenserait tous ses fonds en frais de nouvelle venue : défrichage, ouverture de routes, transports... Mais le demi-capitaliste, celui qui peut disposer d'un minimum de 80,000 francs, celui-là est sûr de son million en dix années.

Le Cambodgien en décadence est un paresseux, sans besoins, vivant au jour le jour, comme le nègre, d'une banane ou d'un poisson. Il ne demande qu'une chose : mourir en paix à côté de son dernier roi ou de son dernier bonze, dans les dernières pagodes, fantômes du vieil art kmer qui marqua l'apogée de la grandeur de ses ancêtres.

D'ailleurs quel avantage trouvait-il à cultiver son champ quand il savait que les mandarins prendraient les trois quarts de la récolte, ne lui laissant pour vivre que la banne de riz indispensable.

Avant la conquête française le paysan était ainsi abominablement pressuré. Aujourd'hui enfin l'ordre est entré dans ses finances.

Depuis l'application du système unifié d'impôts, établi par M. Doumer, il sait au moins, chaque année, ce qu'il paye. Et si cette somme est élevée (2 piastres 50 environ) au moins n'est-elle pas au-dessus de ses forces.

Aussi se soumet-il presque avec joie, mais avec restrictions. Et comment expliquer autrement que par la longue hérédité des servitudes ce loyalisme entêté ?

Leurs rois les ont volés, bâtonnés, empalés —

et ils adorent leurs rois ; leurs ministres les ont emprisonnés, pendus, décapités, — et ils vénèrent leurs ministres.

Donc les sujets de Sisovath sont maintenant plus heureux qu'ils ne l'étaient autrefois. Maintenant ils vivent, alors qu'autrefois ils vivotaient. Maintenant ils récoltent 500 piculs de riz, alors qu'autrefois ils se contentaient d'une centaine. Leurs besoins ont augmenté et, par suite, leur travail.

Et par suite encore, le colon qui viendra s'installer sur les bords du Mékong sera sûr de trouver en eux de bons auxiliaires.

L'instruction au Cambodge

L'instruction chez les Cambodgiens a été l'objet d'une intéressante étude publiée dans la *Revue scientifique* (1), que nous résumons ci-après.

Le monastère bouddhique est, au Cambodge, ce qu'était le monastère chrétien au moyen-âge : une communauté de religieux ayant chapelle, un lieu d'hospitalité pour les voyageurs et une école pour les jeunes garçons. Les écoles, dirigées par les *phiy* (religieux) sont, en général, des écoles primaires où les maîtres enseignent gratuitement et par esprit de charité à des élèves volontaires : la lecture, l'écriture en langue et en caractères cambodgiens, la prière en langue morte du Mag-

(1) 28 septembre 1895.

gada (pâli), la lecture des *baley mokoth* (textes pâlis), écrits sur des feuilles de palmier en caractères cambodgiens, l'arithmétique et enfin un peu de morale religieuse courante.

Le personnel enseignant se compose : du *Mé-veat*, l'abbé, le supérieur, le professeur-chef, *Louk-Krou*, M. le professeur ou *Louk-Krou-Thom*, M. le grand professeur ; il a la surveillance des maîtres et celle des élèves.

Tous les bonzes savent lire et peuvent enseigner la lecture, mais il en est relativement peu qui sachent écrire.

En somme, bien que l'instruction qu'on donne dans les monastères bouddhiques au Cambodge soit très élémentaire, que la discipline scolaire y soit absolument nulle, les religieux bouddhiques ne sont pas moins les véritables et les seuls instituteurs des enfants, leurs maîtres d'école aimés et respectés, leurs pères spirituels.

Le *mé-veat*, qui était autrefois élu par les moines, est aujourd'hui nommé à l'ancienneté, Il en résulte souvent que le chef ne comprend pas l'importance de son rôle, et que, par suite, il ne cherche à faire prospérer qu'au point de vue matériel l'établissement qu'il dirige.

Les élèves se divisent en étudiants laïques (*Kaun-sés, néak-nien*) et en *nén* ou *sámnêr*, c'est-à-dire novices. Ces derniers sont de petits bonzes ; ils accompagnent les religieux qui vont mendier et tendent comme eux leur sébile (*bat*) aux fidèles qui font l'aumône du riz cuit. Ils sont consacrés dans une petite cérémonie, doivent avoir la tête

rasée comme les bonzes et réciter avec eux certaines prières. Ils habitent le monastère.

Le choix du *Krou* (professeur) est toujours une chose grave, parce qu'il est admis, au Cambodge comme dans tout le monde bouddhique et brahmanique, que le professeur et l'élève sont liés par des liens puissants d'affinité spirituelle, et que l'élève doit respecter son maître autant que son père et sa mère.

Chaque élève est muni d'une planche noircie, d'un bâton de terre blanche nommé *deysa-pong*, d'une règle en bambou et d'un chiffon. Le krou écrit sur la planche les caractères que doit apprendre l'élève et les lui nomme. C'est la méthode de lecture et d'écriture simultanées qu'on voit usitée dans nos écoles françaises. « J'ai plusieurs fois assisté à leurs leçons, dit M. Adhémar Leclère, dont nous analysons le travail, et j'ai toujours admiré et la douce patience du maître et la facilité avec laquelle les petits cambodgiens apprennent. Leur mémoire est extraordinaire; ils retiennent beaucoup mieux ce qu'ils ont appris que nos enfants d'Europe. Je ne dis pas qu'ils savent mieux ce qu'ils savent et qu'ils savent tirer un meilleur parti de leur savoir que nos enfants; non, le peu qu'ils acquièrent ainsi très rapidement reste presque toujours chez eux à l'état de moyens inemployés, de matériaux inutilisés, d'éléments de science improductifs. Leur développement intellectuel s'arrête d'ailleurs de bonne heure, de quinze à dix-huit ans, alors même que leur mémoire demeure surprenante... »

A Pnom-Penh, l'instruction supérieure est donnée, dans les deux principaux monastères, par des religieux lettrés; au palais, par des *achars* (professeurs), par des *horas*, mandarins lettrés. Le monastère de Samdach-Prece-Sang-Khréach, le premier chef des bonzes au Cambodge, qui est situé dans la grande rue de Pnom-Penh, compte environ 1,700 religieux; le monastère de Louk-Préa-Sokon, le second chef des bonzes, qui est situé au sud du palais, en renferme environ 1,300. Dans chacun de ces deux monastères, des religieux enseignent tous les jours, de une heure à trois, à une cinquantaine de bonzes et d'étudiants laïques, la langue pâli, et, par la lecture de textes sacrés, un peu de philosophes bouddhique. L'école du Palais compte en général une trentaine d'élèves, fils de mandarins.

Des *achars* sont répandus un peu partout sur la surface du pays et rassemblent autour d'eux des élèves dans des solitudes où on ne s'attend pas à les rencontrer. C'est ainsi que M. Leclère a découvert « à quelques kilomètres de Kampot, isolée au milieu de la brousse, la demeure d'un achar, qu'il trouva assis sur une natte, entouré de six religieux, à qui il faisait une leçon d'anatomie », quelque peu fantaisiste, puisqu'il décrivait à ses élèves *l'os de la langue*.

Quant aux femmes, on estime que sur 92,000 habitants, une centaine environ seulement sait lire!

La littérature cambodgienne

M. Auguste Pavie, qui a fait de si belles explorations dans toute l'Indo-Chine, a publié sous le titre : *Recherches sur la littérature du Cambodge, du Laos et du Siam*, un ouvrage qui nous éclaire singulièrement sur les légendes qui ont cours dans une partie de notre domaine asiatique. Ces pays suivent les grandes lignes de la civilisation hindoue et les œuvres que nous a fait connaître M. Pavie comprennent l'analyse de trois romans et la traduction intégrale d'un quatrième.

Ce dernier, qui est intitulé : *Vorvong et Sauvrong*, est l'histoire de deux enfants que le roi leur père, les croyant coupables du crime dont Phèdre laisse accuser Hippolyte, avait ordonné de les mettre à mort. Leur bourreau, pris de pitié, les a laissés échapper ; ils partent, et après toutes sortes d'aventures merveilleuses, chacun d'eux devient le souverain d'un grand royaume ; ils se retrouvent enfin et s'unissent pour aller combattre leur père et tâcher de lui faire reconnaître l'erreur qu'il a commise autrefois ; ils sont victorieux et le vieillard, en proie au remords, fait mettre à mort sa femme, seule cause des malheurs de Vorvong et de Sauvrong. Ce n'est qu'un conte de fées, ainsi, du reste, que les trois romans dont M. Pavie a donné l'analyse ; le surnaturel y tient une grande place, mais c'est un surnaturel particulier, où l'on retrouve fréquemment ce dogme de la métempsycose, qui, fait remarquer M. Pavie, « laisse le

calme dans les plus grands maux, donne le courage, adoucit les mœurs, rend les peuples bons. »

Des trois récits résumés, deux, *Néang Roum Say Sock* et les *Douze jeunes filles* se rapportent au passé légendaire du Cambodge ; quant à *Néang Kangrey*, c'est un roman de mœurs et d'aventures, un des plus populaires du Cambodge.

Ce qui constitue l'intérêt principal de ces spécimens de la littérature kmer, d'une simplicité si primitive, lisons-nous dans la *Revue Encyclopédique*, c'est qu'ils contiennent, pour la plupart, l'explication populaire de certaines particularités de la configuration du sol du Cambodge, du Laos ou du Siam ; ainsi, beaucoup de noms de lieux rappellent - ils ces légendes, dont M. Pavie a retrouvé à chaque pas les souvenirs encore vivants dans l'esprit des populations. Près d'Angkor, on montre la citerne abandonnée dans laquelle la mère de Rothisen le Bouddha et ses onze sœurs furent jetées après qu'on leur eut à toutes crevé les yeux (*Les Douze jeunes filles*) ; un des sommets de la chaîne de montagnes qui sépare le bassin du Mékong du bassin du golfe de Siam porte le nom de Vorvong-Sauvirong ; dans les environs de Teucthio, centre important de la région de Battambang, une foule de noms rappellent l'histoire de Roum-Say-Sock. Près de Louang-Pra-bang, deux collines portent les noms de Rothisen et de Néang-Kangrey, sa jeune femme. L'histoire du mariage des deux jeunes gens donne la raison de certaines pêches qui se pratiquent sur le Mékong chaque année ; elle a été racontée à

M. Pavie par un prince laotien, un soir, dans les jardins de Louang-Prabang.

Le roi, père de Néang-Kangrey, hésitait à marier sa fille, tant il redoutait le moment où il lui faudrait se séparer de son enfant chérie ; il avait plus d'une fois réussi à décourager les prétendants qui s'étaient présentés, en leur imposant des travaux au-dessus de leurs forces. Quant Rothisen parut à la cour pour demander la main de Néang-Kangrey, le vieux roi, craignant que la vue du jeune homme ne séduisît sa fille, fit apporter un panier de riz et dit au Bouddha :

« Tous ces grains sont marqués d'un signe que tu peux voir ; ils sont comptés ; en ta présence, ils vont être jetés par les jardins, par les champs, par les bois d'alentour ; si, sans qu'il en manque un, tu les rapportes ici demain, je reconnaîtrai que ta demande vaut qu'elle soit examinée. »

Et ainsi il fut fait.

Rothisen emporta le panier vide et s'étant agenouillé : « O vous tous, les oiseaux, les insectes de l'air, les fourmis de la terre, ne mangez pas les petits grains de riz qui viennent de pleuvoir sur le sol ; secondez l'amour qui me gagne ; ne mettez pas obstacle au plus cher de mes vœux.

« O vous, les génies protecteurs du pays, si vous croyez que mon union à la princesse pour qui je suis soumis à cette difficile épreuve doive être de quelque bien pour les peuples, faites que les êtres animés que j'invoque entendent ma prière... »

Tandis qu'il parlait, des gazouillements joyeux

éclatèrent dans les branches ; il était entendu ; les oiseaux de toutes sortes apportaient au panier les grains de riz dispersés sur le sol.

Rothisen les caressa doucement en leur disant merci. Etonné devant ce résultat, le roi, le lendemain, fit porter le panier jusqu'au bord du Grand-Fleuve ; les grains y furent jetés à la volée. Il dit ensuite à Rothisen : « Je les voudrais demain ».

Comme les oiseaux, les poissons servirent le protégé du ciel. Mais quand le compte fut fait, le souverain dit : « Il me manque un grain de riz, retourne le chercher. »

Assis sur le rivage, Rothisen appela les poissons :

« Se peut-il, mes amis, qu'un grain soit égaré ? Veuillez l'aller trouver dans les sables ou les vases, partout où il peut être, même au corps d'un des êtres peuplant ces eaux fougueuses qui, n'ayant pas entendu ma prière, aurait pu, par hasard, s'en nourrir. Je ne saurais croire qu'un méchant l'ait voulu dérober et le garde. Le bonheur de ma vie tient à ce petit grain. Soyez compatissants, faites que je sois heureux. »

Tous les poissons se regardaient surpris, quand l'un d'eux, caché derrière les autres, s'approcha :

« Je demande le pardon, car je suis le coupable, voici le dernier grain, je l'avais dérobé croyant que le larcin passerait inaperçu. »

Rothisen lui donna, du bout du petit doigt, un coup sur le museau. Subitement celui-ci se courba chez tous ceux de l'espèce.

A ce poisson mauvais envers le saint qui plustard

devait devenir le maître, on donna le nom de « nez courbé ».

Combien de siècles se sont écoulés depuis le jour où Rothisen frappa le poisson ?

Son pardon, le « nez courbé » ne l'a pas depuis obtenu.

Cependant, chaque année, sa race tout entière, quand viennent les pluies, indice de la crue, se donne rendez-vous à Kiérouil-Kianva, près de Pnom-Penh dans le grand Fleuve, pour aller en masse vers le temple d'Angkor saluer la statue du poisson Bouddha et y demander oubli de l'offense.

Mais au même endroit viennent se réunir, pour l'empêcher d'atteindre le but, les hommes du pays : Khmer, Youns, Chinois, jusqu'aux Kiams qui, musulmans, ne suivent pas les lois du très saint Pra-Put. Tous se liguent si bien pour barrer le fleuve, avec leurs filets, que pas un poisson n'arrive à Angkor. Ils ont beau choisir un jour favorable, fondre brusquement en une seule colonne pour franchir l'obstacle : efforts inutiles ! Huit jours à l'avance, ils sont attendus, tous sont capturés. La population rit de leur malheur ; ils servent à nourrir le Cambodge entier.

Les ruines d'Angkor

C'est dans la région d'Angkor que se rencontrent les ruines des monuments les plus majestueux de l'architecture khmère.

Les ruines d'Angkor-Watt couvrent un parallélogramme dont l'enceinte mesure plus de 6 kilomètres de côté. Voici la description que nous en donne le voyageur Marcel Monnier.

« Le portique central franchi, la chaussée dallée reparait : à son extrémité, à près d'un quart de lieue, se dresse la pagode proprement dite, avec ses quatre étages de galeries et de promenoirs ajourés, ses tours coniques, curieusement fouillées, des assises à la pointe. Haut dans le ciel, où elle semble s'élançer comme la strophe suprême de ce poème de pierre, la chapelle principale, le sanctuaire aérien, interdit naguère aux profanes, où seuls, dans l'accomplissement des rites et la fumée de l'encens, les prêtres élevaient la voix au nom de la divinité mystérieuse.

« L'ensemble du monument est presque intact, d'aplomb sur ses assises. Les énormes blocs de grès posés à cru n'ont point dévié ; aucun écartement des joints, nul renflement suspect. Les parements sont aussi nets que s'ils étaient dressés d'hier...

« Angkor-Wat atteste chez ses fondateurs une puissance de conception et d'exécution, une persévérance dans l'effort vraiment extraordinaires.

« L'homme lui-même n'a pas tout à fait quitté la place. Quelques bonzès y ont élu domicile. Non qu'ils célèbrent à l'intérieur du temple leurs cérémonies, d'ailleurs fort simples. On dirait que ses proportions imposantes intimident l'indigène d'à présent. L'élévation des voûtes, la perspective

fuyante des colonnades ne l'invitent point aux méditations qui immobilisent le moine au fond des cloîtres...

« Le monastère est représenté par une vingtaine de paillotes haut perchées où l'on accède au moyen d'une échelle. Quoique le terrain libre ne manque pas, la plupart de ces retraites ne sont rien moins que spacieuses. Des pigeonniers, ou peu s'en faut. N'était que l'occupant y vit, à son ordinaire, tassé sur lui-même, les jambes croisées dans l'attitude des images bouddhiques, on aurait peine à s'expliquer comment la cellule peut servir d'abri à une créature humaine. Lorsqu'il sort de sa demeure aérienne, sa toge jaune éployée dans le vent, on croirait voir un oiseau au brillant plumage prêt à prendre son vol.

« Ça et là, des cases plus vastes où l'on prie en commun. Là, bonzes et bonzillons s'assemblent pour épeler les textes sacrés et psalmodier pendant des heures.

« Le temps qui n'est point consacré aux oraisons est employé à des distractions innocentes : telle la manœuvre du cerf-volant à laquelle les plus jeunes se livrent avec une maestria incomparable...

« En dehors de ces exercices et des pérégrinations entreprises pour aller recueillir dans les villages les offrandes destinées à nourrir la communauté, les talapoins ne s'adonnent à aucune espèce de travaux. Du moins est-il malaisé de tenir pour un labeur sérieux la culture de quelques plants de bananiers, la récolte de la noix d'arc

et de la feuille de bétel, éléments constitutifs de la chique nationale.

« La Sala, avec son chaume de palmes, ses cloisons et son plancher en lamelles de bambou, est le genre d'abri le mieux approprié aux exigences du climat. Tout est à claire-voie. L'inconvénient de ces demeures si bien ventilées, c'est qu'on ne peut laisser choir un objet sur le parquet sans qu'il passe au travers pour aller s'enfouir à tout jamais dans les ronces et dans la vase. Enfin, toutes les cases étant construites sur le même plan, la facilité avec laquelle on peut se débarrasser d'une foule de choses en les glissant entre les lattes a pour conséquence fatale d'entretenir sous la maison un dépôt d'immondices dont le voisinage se fait parfois cruellement « sentir ».

« A quelques pas de là, sur un bout de terrain plus solide, près d'une case servant de dortoir aux domestiques, des blocs de grès arrachés à la chaussée ont été disposés en hémicycle. C'est là qu'on cuisine.

« Nous voici, dit encore M. Marcel Monnier (1), sous la colonnade dont chaque côté a un développement d'environ 200 mètres. Entre les lourds piliers quadrangulaires, faits d'un seul bloc, une lumière crue frappe obliquement les dalles. La réverbération met en valeur sur le mur du fond des bas-reliefs d'une rare finesse représentant divers épisodes du Ramayana, les miracles de Brahma et de Vichnou, des révoltes de démons,

(1) Journal *le Temps*.

l'armée des singes partant en guerre contre les dieux et mise en déroute. Il y a là, sur une longueur de près d'un quart de lieue, un tumulte d'épopées, de héros et de monstres, d'une furia endiablée, d'une intensité de vie plus saisissante encore dans cette solitude où les seuls bruits perçus sont le vol des chauves-souris et le cri des cigales.

« Angkor-Wât n'est pas le seul monument que nous aient laissé les Khmers. De tous, c'est le mieux conservé et probablement le moins ancien. Mais, autour de lui, combien d'autres enfouis dans la brousse ! La contrée entière, de Siem-Reap à Battambang, n'est qu'un vaste champ de décombres. Dans le Grand-Lac même, aux basses eaux, on a relevé les traces d'une chaussée de pierre ; plus loin, sur le territoire de Péam-Sema, un pont subsiste, neuf arches d'une hardiesse et d'une ornementation remarquables. C'est enfin, à moins de deux lieues environ d'Angkor-Wât (Angkor-Pagode), la capitale du royaume défunt, Angkor-Thôm (Angkor-Ville), la plus extraordinaire des villes, la plus saisissante des ruines.

« Une heure de marche dans la brousse tellement épaisse qu'en plein midi c'est à peine si un rayon de soleil pénètre sous ces hautes nefs de verdure. Puis une clarté se fait ; entre les feuillages on distingue le miroitement de l'eau, un étang comblé aux deux tiers ; mais dont les berges régulières témoignent encore du travail de l'homme. C'est la première enceinte ; presque aussitôt se dresse la muraille ou plutôt un pan de

muraille de la largeur du chemin ; à droite et à gauche, la ligne des murs plonge sous les branches entrelacées. Mais ce qu'on entrevoit est inouï. De distance en distance, d'imposantes figures de dieux semblent en faction sur le rempart d'où elles surgissent, ne dégagant que le buste et les bras, des bras de colosses appliqués sur la maçonnerie comme pour la défendre contre les assauts des hommes et des siècles.

« Dans cette muraille gardée par des géants, une ouverture béante, en ogive, de cinquante pieds de haut, surmontée d'un Brahma à quatre faces, dont le diadème en pointe, très orné, formait une sorte de tour du guet au-dessus de la porte royale. Le sommet de cette tour s'est effondré, le pied commence à se désagréger sous la pression des racines et des lianes. Mais l'image du dieu n'a point souffert : elle semble, consciente de son invulnérabilité, considérer avec indifférence l'œuvre de destruction qui se poursuit autour d'elle. Parfois même, lorsqu'un coup de vent agite sa longue chevelure de ronces et d'herbes, un jeu de lumière lui met aux lèvres un vague sourire.

« La porte franchie, c'est plus que jamais la forêt crépusculaire. Ça et là pourtant des masses plus sombres y font saillie...

« C'est un fragment de temple, une terrasse de palais, un escalier aboutissant au vide, c'est la ville même, la cité fantôme roulée dans son linceul vert. La promenade peut s'y prolonger pendant des heures, pendant des jours ; à chaque pas, nouvelle surprise : ici, un éléphant de grandeur

naturelle, taillé dans un seul bloc ; plus loin les restes d'une admirable frise représentant, en haut relief, cinq de ces animaux harnachés pour la chasse. L'un d'eux, avec sa trompe vient de saisir un tigre que les chasseurs juchés sur la selle se disposent à dépêcher à coups de flèches...

« Sur ces formes brutales, l'humide chaleur du tropique a fait fleurir les parietaires de toutes nuances, fondu les lignes, adouci les angles. L'œuvre effritée par le temps, mangée par les mousses, nous donne ce qui sans doute lui a manqué dans sa prime jeunesse, l'illusion du mouvement et de la vie,

« ... Nous voici parvenus au cœur même de la cité, devant ce qui fut la demeure royale, le *Baion*. A première vue c'est une colline plus élevée que les autres, aux pentes raides, hérissées de pitons et d'aiguilles pointant au-dessus des arbres. Dès qu'on approche, à travers le réseau des lianes le palais se révèle, avec ses terrasses étagées et ses quarante-deux tours où sourit le Brahma à quatre visages. L'édifice, miné de tous côtés par les racines, est effroyablement mutilé ; des galeries entières ont disparu : leurs fragments émiettés ont creusé autant de couloirs d'avalanche. Néanmoins il est possible, avec certaines précautions, de monter jusqu'au faite. Mais à mesure que l'on gravit à pas légers ces escaliers sombres, heurtant du pied contre des blocs tombés et du front contre d'énormes racines qui se sont frayé passage à travers la muraille des bruits alarmants vous arrivent du dehors, Au-dessus de votre tête, ce sont tout à

coup des gémissements, des grondements, une canonnade de pierres qui passe.

« L'ascension terminée, le spectacle qu'on a sous les yeux est d'une ironie grandiose. Sur l'amoncellement des chapiteaux, des piliers, des frises ciselées à miracle, la forêt pousse haute et drue. Le tableau est d'un fantastique achevé : illustration de conte de fées. »

L'accès de ces ruines est toujours difficile. Entre le mois de février et de juillet, il n'est possible d'arriver à Angkor que par deux moyens : en s'y rendant par Kompong-thom en charrette à bœufs, moyen de locomotion extrêmement long et fort pénible ; ou en traversant le Grand-Lac à partir de Kompong-chuang dans un sampan qui doit être traîné sur une grande partie du parcours. C'est dire que l'accès d'Angkor est à peu près impossible pendant la moitié de l'année. On ne pourra remédier à cette situation que le jour où l'on construira le chemin de fer d'Oubon à Kompong-thom, avec embranchement sur Angkor et Sisophon. Mais la réalisation de ce projet est encore éloignée. On ne peut guère se rendre à Angkor qu'à l'époque où la crue des eaux permet aux chaloupes des Messageries fluviales de faire le service jusqu'à l'embouchure de la rivière de Siemréap, c'est-à-dire au maximum d'août à février.

L'ANNAM ET LE TONKIN

L'ANNAM

Ce qu'on appelle proprement l'Annam est une bande de terre longue et étroite qui s'allonge entre le Tonkin et la Cochinchine, à l'est du bassin du Mékong et du Laos.

C'est un pays de montagnes, où l'on trouve des altitudes relativement considérables. Le plateau du Tran-Ninh est à 1200 mètres en moyenne, et présente deux pics d'environ 2000 mètres.

Au sud du 18^e degré de latitude septentrionale, le relief affecte la forme d'une dorsale, interrompue entre le Sé-Bang-Hien, affluent du Mékong, et la rivière de Kouang-Tsi, par une cassure, à Ailao (*la porte*). Le seuil n'est en cet endroit qui se trouve à la hauteur de Hué, que de 350 mètres. Au sud de cette dépression, la masse montagneuse emplit la contrée, du Mékong à la mer. Ensuite on constate une nouvelle dépression où le seuil est à 500 mètres; puis le sol se relève et atteint au massif du Lang-Biang, entre le Sé-Bang-Khan et le Donai, une altitude de près de 2000 mètres. Enfin il s'abaisse de nouveau et jusqu'à la Cochinchine ne se relève plus.

Les hautes terres de l'Annam sont constituées par des terrains anciens où domine le quartz, et qui sont enfermés dans une gaine : calcaire au

nord de Hué, argilo-calcaire au sud. Cependant, sur la limite du Laos moyen, le plateau de Bolo-ven est d'origine volcanique.

Tout l'Annam est soumis au régime des moussons. La mousson du N.-E., originaire du golfe du Tonkin et de la mer de Chine, s'accompagne de pluies : elle dure d'octobre à mars ou avril ; c'est l'hiver.

La mousson du S.-E. est chaude et sèche. Son règne est la saison d'été.

Le climat de l'Annam offre une grande diversité, dont on ne sera pas surpris si l'on réfléchit que ce pays s'étend surtout sur plusieurs degrés de latitude, et que, d'autre part, en raison de sa constitution montagneuse, l'altitude y varie constamment. Cependant, le climat plus régulier et notamment plus propice aux Européens sur les plateaux, où règne une température plus douce, où l'écoulement des eaux est faible, que sur le littoral, dans les basses terres surchauffées et humides.

Les cours d'eau ne peuvent prendre aucun développement à cause du peu de distance qui sépare leurs sources de la mer : ils sont donc tous peu importants. Du Son-Ca à la frontière cochinchinoise ils sont très courts ; les moindres crues en font des torrents. Ils s'épanchent presque tous dans des lagunes. Ils ne sont pas ou ne sont que fort peu navigables. Les principaux sont le Song-Biang, les rivières de Quang-Tri, de Hué, de Quin-Nhone.

Les côtes septentrionales de l'Annam sont basses

et droites : peu de caps : pas de bons ports. Au sud de Hué, la configuration des côtes est différente : elles sont, là, la bordure du plateau montagneux : aussi sont-elles élevées, découpées. De grands caps forment des rades spacieuses. On trouve des ports bien abrités : Tourane, Quin-Nhone, Quang-Ngai.

L'Annam est la partie la plus pauvre de l'Indo-Chine française. Les plateaux et son étroite côte sont loin d'offrir la fécondité des deltas du Mékong et du Fleuve-Rouge. Mais dans les parties basses, où l'eau séjourne, on récolte du riz en quantité suffisante pour les besoins locaux. Les régions plus élevées donnent des bois de construction, d'ébénisterie, de teinture, excellents. On y trouve de bons pâturages.

Le pays produit encore le maïs et autres céréales, le manioc, la canne à sucre, le tabac, le bétel, la cannelle, la noix d'arec, le caoutchouc, certaines plantes médicinales, etc. Au point de vue industriel, l'Annam fournit la soie grège, un crêpe grossier, de la céramique (tuiles, briques, poteries), des meubles incrustés. Le sous-sol renferme du fer, du cuivre, de l'argent, de la houille, dont les dépôts naturels les plus importants se trouvent aux environs de Tourane. Le commerce intérieur de l'Annam est peu actif. Le commerce extérieur se fait surtout par mer, par les ports de Tourane, Quin-Nhone, Quang-Ngai, qui du dehors reçoivent des cotonnades et des cotons, du thé, des pétroles, des papiers, du tabac travaillé. Ils exportent surtout du sucre et de la cannelle.

LE TONKIN

Le Tonkin est la plus importante et la plus peuplée des parties constitutives de l'Indo-Chine française.

Il est traversé par le Fleuve-Rouge, qui vient de Chine, et dont l'épanouissement en un delta immense, est la cause de la grande fertilité du sol, surtout en riz.

Le Tonkin renferme environ 14 millions d'habitants soit près des deux tiers de la population totale de notre empire d'Extrême-Orient. La grande masse de la population y est constituée par des Annamites et des Tonkinois, puis viennent les Chinois et un certain nombre d'Européens, dont le nombre s'accroît sans cesse.

Nous avons suffisamment esquissé l'aspect physique et l'organisation du Tonkin dans le commencement de cet ouvrage, lorsque nous avons parlé des généralités relatives à l'ensemble de l'Indo-Chine française. Nous croyons donc superflu de revenir ici sur ces sujets.

Mœurs des Annamites et Tonkinois.

Les Tonkinois ont les cheveux noirs, le front haut et large, le nez épaté et écrasé, les pommettes saillantes, les lèvres plutôt grosses que minces, les dents noircies, la barbe rare, le teint un peu cuivré; leur physionomie est ouverte, spirituelle et rusée; leur stature moyenne, élancée, hardie et résolue, leur démarche prompte et hardie, leur abord méfiant et respectueux, puis poli et affable.

Depuis le 8° jusqu'au 23° de latitude, la langue parlée est uniforme, à l'exception toutefois de quelques variétés dans la prononciation. Cette langue possède trois tons élevés et trois tons servant à multiplier les mots peu nombreux, comme du reste dans toutes les langues primitives.

La plupart des habitations sont de peu d'importance mais d'un aspect convenable. Il y a peu de maisons bâties en briques. Les constructions en bois sont plus commodes, demandent moins d'entretien et durent plus longtemps. On ne voit guère que les temples (*chua*) de la religion bouddhique et les autels de la religion de Confucius qui soient en pierres et quelques-uns sont remarquablement et splendidement travaillés.

L'Annamite est bon et serviable. La plus grande égalité règne entre concitoyens. L'esclavage a toujours été inconnu et la servitude est en horreur. Tout homme peut aspirer aux emplois, se plaindre aux mêmes tribunaux que son adversaire; la justice n'a jamais eu de privilèges pour personne, sauf pour les parents du roi.

Il n'y a point de parias.

En réalité, le régime annamite est une république oligarchique pour chaque commune; l'ensemble du royaume est sous un régime monarchique, avec liberté, égalité et propriété très bien établies. L'Annamite est doué d'un grand bon sens et de beaucoup de subtilité d'esprit.

L'Annamite ne peut prendre qu'une seule femme de premier rang, mais il peut en prendre plusieurs de second rang. Son autorité est absolue, comme

dépositaire du *culte des ancêtres*. Il appelle ses enfants par le numéro d'ordre de leur naissance, le n° 1 étant réservé pour le premier né de la femme en titre. Une hiérarchie absolue est maintenue entre tous les membres d'une famille ; aussi, nos idées démocratiques sont-elles incompréhensibles aux cerveaux indo-chinois.

Les droits des enfants, qu'ils soient de la première ou de la seconde femme, sont égaux quant aux biens. Mais lorsque le père meurt, c'est le fils aîné qui hérite de son autorité et devient chef de famille. Comme il doit, à ce titre, présider au culte des ancêtres, il prélève pour cela une part de plus sur l'héritage.

« On lit couramment que l'Annamite est d'un caractère doux et timide, très susceptible d'attachement ; une vraie petite fille, déclare-t-on. L'observation est superficielle : l'Annamite est craintif, sous la menace perpétuelle de la verge du mandarin ou du fusil du pirate ou du conquérant, il courbe l'échine parce qu'il ne peut faire autrement, livré à lui-même et se sentant le plus fort, tout en conservant des apparences efféminées, il révèle son véritable caractère, plein de ruse et de cruauté (1) ».

Ces populations sont d'ailleurs très insouciantes. Les riches annamites, à l'instar des Chinois, laissent parfois pousser leurs ongles jusqu'à une longueur de 25 centimètres ; ceux-ci forment alors de minces lames qui s'enroulent d'elles-mêmes en

(1) Commandant Verraux.

spirale et qu'on protège à l'aide de grands dés en matières précieuses. On laisse un seul doigt privé de ce bizarre appendice, afin de pouvoir se gratter, opération toujours laborieuse pour un Annamite.

On peut dire de la femme annamite, comme de la Chinoise :

Elle a les yeux retroussés vers les tempes,
 Le pied petit à tenir dans la main,
 Le teint plus clair que le cuivre des lampes,
 Les ongles longs, les lèvres de carmin.

Les femmes s'enduisent le corps d'huile de coco et leur nez écrasé les rend généralement peu attrayantes aux yeux de l'Européen. La bouche est rougie par l'usage du bétel, mais les Annamites se frottent aussi souvent les dents avec du tabac pour en accentuer la teinte noire.

La longue chevelure des Annamites recèle souvent de la vermine. On voit couramment dans les rues deux Annamites accroupis, l'un ayant les cheveux dénoués, l'autre écrasant sous sa dent le gibier qu'il y prend. Un mari fait une galanterie à sa femme lorsqu'il lui remet fidèlement les parasites qu'il trouve pour qu'elle les immole elle-même à sa vengeance ou à sa gourmandise répu gnante.

Les Annamites sont très hospitaliers, et dans tous les villages, il existe une case ou une pagode réservée aux voyageurs.

Le jeu est une passion souvent fatale aux Annamites et aucune peine même sévère n'a pu l'enrayer.

Les Annamites jouent le salaire de chaque jour et lorsqu'ils ont épuisé toutes leurs ressources, ils en arrivent à jouer leurs vêtements et jusqu'à leurs femmes !

Les fêtes du pays donnent lieu à des libations et à des dérèglements de toute sorte ; mais comme le culte des ancêtres domine tout, on ne fait jamais de repas succulent sans offrir des mets qu'il comporte aux morts de la famille, auxquels on réserve une place à table. Bien entendu, ce sont les vivants présents qui consomment la part des ancêtres.

Les funérailles donnent lieu aussi à de grandes fêtes ; on doit sans cesse garder le mort, car si on le laissait seul et qu'un chat vienne à passer dessous, si l'on en croit les Annamites le cadavre se relèverait et se livrerait à une course effrénée jusqu'à la rencontre d'un obstacle.

La nourriture locale, chacun le sait, est constituée presque exclusivement par le riz et le poisson, mais les mets de choix, pour les grandes agapes, ne seraient guère de notre goût.

C'est ainsi que pour préparer des œufs, les Tonkinois les mettent à couvrir dix et douze jours ; ils les consomment dans cet état, en les arrosant d'une sauce faite de poissons gâtés.

Ce peuple mange avec délices de la viande putréfiée, des veaux mort-nés, de la peau de buffle frite, des vers à soie frits, des fourmis, des abeilles.

On fait des beignets très appréciés en pétrissant de l'argile avec certaines herbes et du suere. À la cérémonie du mariage, les époux se mettent réciproquement une boulette de riz dans la bouche, pour

indiquer qu'ils doivent se nourrir mutuellement.

Les villages tonkinois ont tous le même aspect ; ils sont entourés de bambous et se suivent toujours uniformes, avec leur même chien hargneux, leur même population grouillante, leurs notables, tous semblables, venant offrir aux Européens, à la porte, toujours sur le même plateau, le même *lay* (présent composé d'un poulet étique, de bananes et d'œufs couvés pendant plusieurs jours).

« Les pièces de l'habitation annamite sont ordinairement peu nombreuses ; elles ne sont séparées que par des cloisons en nattes de paille ou d'écorce de bambou : la plus grande est celle d'entrée, qui sert à la fois de salon de réception, de salle à manger et de cuisine, et qui renferme l'autel des ancêtres ; à droite et à gauche sont, d'une part, la chambre à coucher des hommes, de l'autre celle des femmes. C'est un grand luxe lorsque les pièces de la maison sont divisées en un plus grand nombre de compartiments. Le mobilier est des plus rudimentaires : l'Annamite remplit presque toutes les fonctions de l'existence accroupi ; il fait sa cuisine, mange, se repose, joue ou cause des heures entières dans cette posture, sans éprouver la moindre fatigue. Il n'y a donc pas de siège dans les habitations, simplement un lit de camp, en bambou naturellement, sur lequel toute la maisonnée couche pêle-mêle.

« On dort tout habillé, la toilette de nuit consistant uniquement à se dérouler le chignon (1). »

(1) Commandant Verraux.

La femme annamite.

La femme annamite, la *con-gai*, est le domestique obligé de tout Européen en Indo-Chine. Elle a une double tresse de cheveux noirs, coquettement enroulée, dans un turban de soie, au-dessus de son front découvert. Elle affectionne les parures d'or lourdes qui tirent sur ses oreilles et encombrant ses doigts. Les *con-gai* ont le ventre proéminent et, selon l'expression de M. Louis Peytral, « elles ont l'air — sous la robe de cotonnade blanche, échancrée sur les côtés, qui tombe le long de leur corps comme une chasuble de prêtre — de poupées de cire articulées qu'on aurait costumées en enfants de chœur. »

Au Tonkin, l'introduction d'une femme indigène dans le personnel domestique d'un Européen, revêt généralement un caractère matrimonial.

L'intéressé n'obtient la femme de son choix que contre bons écus sonnants comptés à la famille. Et tout marché de l'espèce, fait par-devant un maire indigène, constitue un acte légal. Aux termes du contrat de vente, l'acheteur est autorisé, de par la loi, à cohabiter, durant tout le cours de son séjour en Indo-Chine, avec la femme qu'il s'est offerte, et a droit en cas de fuite inopinée de sa volage moitié, au remboursement intégral, par la mère, du montant de l'achat.

La plupart des Européens, négligeant toute garantie, se dispensent aujourd'hui de ces formalités surannées. La vente a généralement lieu à l'amiable.

La *baia*, méfiante sous son sourire obséquieux de femme d'affaires, prend l'argent d'une main et livre sa fille de l'autre, et nulle apparence d'émotion ni de larmes ne vient attrister l'heure touchante des adieux.

Les *con-gai* tonkinoises ne sont pas toujours fidèles aux Européens. Quoique liées à eux par un acte de vente analogue à celui qui leur fait vouer toute leur existence à des époux indigènes, elles ne se font jamais à l'idée d'une communion durable avec ces maris d'une autre race.

Conseillées secrètement par la *baia*, à qui elles ont appris à avoir recours, elles ne voient dans l'Européen qu'un sujet d'exploitation...

Bien que ces *con-gai* d'Européens forment une caste à part dans la société annamite, il n'est pas rare de les voir faire un jour une fin honorable dans un milieu indigène. Usées et finies pour nous à vingt ans, elles se tiennent alors au fiancé facile qui, pendant tout le cours de nos rapports « conjugués », n'a cessé de vivre à nos côtés, dans l'ombre où retournent auprès du complaisant époux qui, les yeux mouillés de larmes attendries devant l'étincellement des piastres roulant comme un Pactole de la ceinture de soie de sa femme, rouvre les bras à la prétendue repentie...

L'enfant, dans ce pays, n'est jamais une charge. Utilisé comme *boy qual* (porteur d'éventail) ou tireur de pankas, il rapporte souvent plus qu'il n'absorbe.

Une femme légitime d'Annamites qui se laisse prendre en flagrant délit devient, en même temps

que son amant, la propriété exclusive du mari trompé qui, aussitôt après la constatation de la faute, a le droit de faire saisir les coupables et de les exposer, liés dos à dos, sur deux bambous en croix, au milieu de la place. Dans la foule compacte qui se presse autour de ce pilori improvisé, les regards se croisent, simplement curieux ; aucune pitié ne perce dans le plissement ironique de ces lèvres minces, et jusqu'au milieu du fleuve, tombeau des criminels et des adultères, ce même sourire railleur poursuivra les coupables comme un dernier châtiment.

Pour nos *con-gai*, à nous, rien de semblable, bien entendu.

Quelque violente qu'ait été la scène qui a pu déterminer une rupture, jamais une femme annamite, se fut-elle vingt fois remariée depuis, ne refuse ses bonnes grâces à un ancien maître qui se représente à elle, sans rancune et la bourse à la main ; en amant de passage (1).

Les boys et les interprètes.

Les *boys* annamites sont vêtus presque de la même façon que les femmes du pays. Aussi, les nouveaux débarqués confondent-ils facilement les boys avec ces dernières. La démarche des premiers est efféminée et leur visage, déjà presque imberbe naturellement, est sans cesse rasé de frais. A toute heure du jour, le rasoir, dont tout Anna-

(1) Louis Peytral. *Silhouettes tonkinoises*.

mite qui se respecte porte une réduction dans le nécessaire de cuir ou de carton qui pend en giberne autour de ses reins, pèle jusqu'au sang leurs pommettes, leur nez et jusqu'à leurs oreilles, tannant à sec, en désespoir de cause, leur peau mate et sans duvet.

A l'égard de leur chevelure abondante et noire, cette manie de vernissage à outrance devient un culte. Ils la nouent et la dénouent incessamment, cette chevelure aimée, qu'un léger mouvement de tête suffit à déployer sur leurs épaules nues.

Un *cai-kan* de soie foncé orne leur chevelure, comme chez les femmes. Le mode le plus coquet consiste en un enroulement sommaire autour de la nuque, terminé par un nœud, généralement lâché et à peine esquissé, laissant les deux extrémités libres du *cai-kan* flotter négligemment de chaque côté de la tête, à la façon des coiffes nationales d'Alsace.

Tous les boys obéissent à une sorte d'amour-propre professionnel, doublé d'un sentiment de distinction et de hiérarchie qui leur fait accepter sans réticence, des observations souvent très dures, de la part de ceux qu'ils reconnaissent pour leurs supérieurs.

« Le boy qui, tenant en main les clefs de nos buffets et de nos malles, procède aux menus achats de la journée, assiste à notre toilette et y prête la main, notre boy intime en un mot a, de par son titre de gardien de confiance et quelquefois même de confident, une influence incontestée sur le reste des domestiques, trop intelligents pour ne

pas songer à s'assurer, par un redoublement d'égards, l'intérêt d'un camarade si bien placé auprès du maître. »

Lorsque ce boy intime manque, c'est le *bep* ou cuisinier qui dirige les autres domestiques. Le cuisinier, est celui qui exploite le plus l'Européen, car on est obligé de lui faire sans cesse des avances d'argent pour ses achats journaliers, et il sait à merveille en profiter, tout en vous trompant par ses façons de soumission obséquieuse.

Le cuisinier est aidé par le maître d'hôtel, avec lequel il partage ses petites rapines, et par le marmiton, moutard de dix à douze ans, qui fait son apprentissage de cuisinier et de grippe-sou pour l'avenir. Ce marmiton est celui des trois qui travaille le plus, pendant que le *bep* se repose à ses côtés et se contente de le surveiller pour la préparation des aliments.

Le coolie pousse-pousse est un autre type intéressant. Celui-là, lorsqu'il est trop fatigué de ses coups de jarrets, se repose en s'attelant à la corde d'un *panka*, châssis rectangulaire suspendu au plafond et jouant le rôle d'un éventail.

Les *interprètes* sont souvent insolents, vis-à-vis des Européens, se sentant indispensables. Il y a d'abord les interprètes saïgonnais, que leur connaissance du français nous avait fait amener au Tonkin au début de la conquête ; ils se considèrent comme supérieurs à leurs confrères nés au Tonkin, et pour bien montrer qu'ils ont emprunté quelque chose à notre civilisation, ils portent des chaussettes blanches, contrairement à tous les usages

locaux. Beaucoup maintenant ont des souliers de toile et des pantalons étroits analogues aux nôtres. Il ne leur reste donc plus, du costume national, que l'ample *cai-ao* de soie moirée, qui disparaîtra plus tard aussi. Quant à leur coiffure monumentale et féminine, ils y sont restés fidèles.

« Sur leur chignon en échafaudage, toujours consciencieusement huilé, qu'un large peigne d'écaille fait ressembler à une pièce montée de dîner officiel, au milieu de laquelle le couteau à manche étincelant du pâtissier serait planté, le légendaire turban vert s'élève, uniformément accommodé.

« Toujours correct et digne, poursuit M. Louis Peytral, le pantalon bien tiré, le rotin à pomme d'argent à hauteur des reins, les mains chargées de bagues énormes dont il fait miroiter le chaton à chaque rencontre nouvelle, le fume-cigare, vrai Kummer, aux lèvres, et les lunettes vertes dans l'œil, l'interprète saïgonnais marche à petits pas, d'un mouvement automatique de rhéteur se rendant en chaire, au milieu de la fumée grise du londrès qu'il hume à petits coups, la tête légèrement inclinée sur le côté, la lèvre en cul de poule, dédaigneuse. »

L'interprète tonkinois n'a pas cette morgue ; il se sent inférieur et est par suite un peu craintif.

La justice indigène.

Les exécutions des pirates, lorsqu'on en prend, se font assez sommairement, comme en témoigne le compte-rendu suivant, dû à M. Louis Peytral :

« Le cortège entier défilait sous nos yeux.

« Le *Tong-Doc* d'abord, sur son éléphant de guerre. Derrière le tong-doc, au milieu d'une grosse foule de mioches à demi-nus et de curieux des deux sexes en guenilles, s'avancent les condamnés : une cinquantaine de malheureux, pressés les uns contre les autres en bêtes dociles qu'on mène à l'abattoir et le corps comme tatoué des stigmates, cicatrisés au feu, du fer fouilleur de la « question ».

« Tout le long de la chaîne, des miliciens en armes, baïonnette au canon. L'inspecteur qui a dirigé l'action et à qui revient l'honneur de la prise est là, au milieu d'eux, dans un costume cachou de campagne. Des acclamations intimes, à demi-voix, des shake-hand vigoureux l'arrêtent au passage.

« ... Le lendemain, sur le terrain vague qui s'étend autour du grand marché, une foule compacte était assemblée. Les principaux meneurs de la bande prisonnière, jugés et condamnés en un tour de main par l'autorité indigène, allaient être exécutés là, suivant l'usage, et tout le personnel du village était venu assister en curieux à cet épilogue habituel du drame.

« Déjà le cortège funèbre avait fait son entrée au

milieu de la place. Un soleil de plomb dardait sur « l'assiette » bleue des miliciens plantés de distance en distance, comme des piquets de bambou, et chargés d'arrêter les empiètements de la foule.

« Dans la cohue bariolée des spectateurs, les costumes blancs à boutons de nacre des Européens étincelaient, constellés d'étoiles. De ci, de là, des chapeaux monumentaux de *con-gai* indigènes gênées dans leurs mouvements sortaient des rangs et s'élevaient à bout de bras, au-dessus des têtes, comme pour une manifestation...

« Cependant, les préparatifs sont terminés. Les bourreaux, à leur place; donnent un dernier coup de main à la toilette des condamnés. Ils passent et repassent leur index mouillé de salive à la naissance des cheveux follets de la nuque, suivent la course des vertèbres, cherchent le joint; tandis qu'agenouillés devant la fosse étroite et fraîchement creusée qui va leur servir de tombeau, les douze victimes silencieuses docilement tendent le cou...

« ... Enfin, du haut de son éléphant immobile, le tong-doc embouche son porte-voix, — un instrument assez semblable à ceux dont se servent les maîtres-comtois de nos baraques foraines pour jeter un défi à leurs compères mêlés à la foule des spectateurs, — et, variant ses effets à chaque inflexion de voix nouvelle, souffle aux condamnés leur arrêt de mort.

« Alors, comme pour souligner la sentence du juge, la voix solennelle du gong s'élève, solitaire, au milieu de la place; puis, tout se tait dans un

bourdonnement. Au même instant, les douze coupe-coupe se lèvent et lancent un même éclair : les têtes tombent. »

« Une réjouissance bien chinoise, dit de son côté M. Mat Gioi (1), était le spectacle de la justice et des spectacles qui l'accompagnent. La bastonnade, la cadouille, le roi, la cangue fonctionnaient toujours ; mais il y avait des raffinements dans les tortures, dignes d'une imagination d'inquisiteur. « Quand le lithuong avait ordonné des supplices compliqués, c'était une grande fête.

« Un des plus curieux, qui caractérise bien l'esprit de la race, était le supplice du « serrage ».

« Le *quan-an* (officier de justice) était accroupi sur une natte, fumant, à lentes et volumineuses bouffées, une pipe d'opium à tuyau tellement large qu'il était obligé, pour aspirer, d'ouvrir une bouche comme une gueule de canon. Il avait apporté, de peur d'une trop longue séance, sa caisse à bétel, où, dans des compartiments laqués, se trouvaient les feuilles à chique, l'arec et la chaux. Derrière lui, dans une pose silencieuse pleine de menace, l'exécuteur des hautes œuvres tenait en main un jonc flexible et court, déjà rougi du sang d'un certain nombre de coupables ; une foule de nhaqués, venus pour le marché, formait l'auditoire.

« L'accusé, toujours condamné d'avance, fut amené libre entre deux acolytes. N'ayant pas avoué son méfait (il avait volé un buffle) à la première interrogation du lithuong, celui-ci se renversa sur

(1) *Le Tonkin actuel.*

sa caisse à bétel et se mit à chiquer. Alors on attachâ le patient à une colonne en bois de fer ; on lui arracha son vêtement en le déchirant par le milieu, et le premier coup de cadouille retentit sonore sur les épaules nues, qui se zébrèrent d'une magnifique raie rouge, tandis que le misérable poussait un cri terrible. Au sixième coup, le sang jaillit ; il devait en recevoir cinquante. Les coups se succédaient lentement, frappant toujours le même sillon qui se creusait sur le dos tordu par la souffrance ; au quinzième, le lithuong cracha sa chique, et le cadouilleur s'arrêta. Nouvel interrogatoire, nouveau mutisme de l'accusé. La cadouille reprit de plus belle ; cette fois de petits ruisseaux rouges disparaissaient dans la ceinture, réapparaissaient le long des jambes, et tombaient à terre ; on n'entendait plus qu'un son mat, le dos étant en bouillie ; des lambeaux de chair s'arrachaient sous ce fouet implacable... Au quarantième coup, le patient cessa de crier, et resta suspendu par les mains au nœud coulant qui le maintenait. Le bourreau continua philosophiquement, et sans se presser, jusqu'au cinquantième coup, après lequel on détacha le condamné, qui tomba comme une masse, la face contre terre ; mais le lithuong commença une nouvelle chique, en indiquant que ce n'était pas fini.

« Quand on eut ranimé le voleur, en frottant ses plaies avec du vinaigre, la seconde partie du jugement commença. On saisit le pied gauche entre deux *caï-lat* (ficelles de bambous tordus) dont les extrémités furent attachées à deux colonnes et on

serra la cheville dans un nœud coulant. Puis le lithuong recommença ses questions, sans plus de succès qu'auparavant. A chaque demande demeurée sans réponse, le bourreau introduisait des bouts de bambou entre les caï-lat, et augmentait ainsi la pression.

« Ce supplice est, paraît-il, le plus effroyablement douloureux qui se puisse voir. En effet, quelques instants ne s'étaient pas passés, que le pied du patient était devenu d'un bleu violet, les veines gonflées, le sang aux ongles. Il n'avouait toujours pas. Une demi-heure après, il avait la cheville noire et le pied aussi gros que la tête.

« Le lithuong commença une troisième chique.

« A ce moment, avec un petit couteau, l'exécuteur fendit la peau de la cheville juste au milieu des cordes qui, se détendant violemment, entrèrent à trois centimètres dans la chair du malheureux. Celui-ci se tordit, se renversa, et, dans un spasme nerveux, avoua son vol. Alors, d'une simple chiquenaude, perpendiculaire à la tension, l'exécuteur brisa la corde énorme qui enserrait la cheville, et on transporta le condamné à la prison, où il mourut le lendemain de la gangrène, ce qui arrive habituellement après ces sortes de supplices ».

Ces tortures sont maintenant complètement abolies.

Religion.

La religion tient une place énorme dans l'histoire et dans le caractère d'un peuple. Aussi, croyons-nous devoir donner ici certains développements à l'étude de la religion des Annamites (1).

La religion de l'Annam est d'ordre officiel et constitue une religion d'État, dont les mandarins et à leur tête le roi sont les grands prêtres.

Le bouddhisme, en passant de Chine en Indo-Chine, s'est profondément altéré. Le personnel sacerdotal, en Indo-Chine, est très restreint et incapable numériquement de veiller à la conservation fidèle de la tradition bouddhique. Les bonzeries sont peu nombreuses. Il n'y en a guère que deux importantes : l'une à la montagne Nui-Goï, sur la route de Nam-Dinh à Ninh-Binh ; l'autre, juchée sur les rochers qui renferment les fameuses grottes de marbre, près de Tourane. Dans cette dernière, le collège se trouve dans une promiscuité bizarre avec les autels élevés dans tous les recoins de ces pagodes souterraines à des génies locaux, dont le culte n'a rien de commun avec le bouddhisme.

Le bouddhisme s'est donc modifié à tel point qu'il ressemble aux cultes pratiqués autour de lui.

Bien peu de mandarins sont bouddhistes.

Outre le culte officiel rendu à Confucius, aux

(1) Le résumé ci-après a été fait d'après une intéressante étude publiée en 1893 sous la signature G.-A.-J., par la *Revue française* dirigée avec une rare compétence par M. G. Demanche.

génies protecteurs de la dynastie, etc., chaque village honore un génie particulier, esprit protecteur local auquel est élevée une pagode. C'est le roi qui, sur la demande régulière qui en est faite par les habitants, délivre un diplôme instituant ce génie protecteur. Cet esprit est celui d'un être animé ou non qui a joué un rôle, a marqué une date dans l'histoire du village. C'est ainsi que, dans les localités voisines de la mer, le génie protecteur est souvent l'esprit d'un cadavre ou d'un objet que la tempête a porté sur le rivage.

Dans les pagodes communales, à défaut de bonze, un vieillard officie. Il revêt une robe ample et d'une couleur sombre et couvre ses cheveux blancs d'un bonnet noir à lisières pendantes. Au son des tam-tams et des gongs, il exécute les saluts et les prosternations et fait les offrandes et les libations, conformément aux rites. Un repas de gala vient ensuite, auquel participent les gens du village. Assis à des tables plus ou moins élevées, ils regardent des morceaux plus ou moins nobles, suivant le rang qu'ils occupent dans la commune.

Les pagodes des génies se distinguent des temples bouddhiques par le mode de construction : ceux-ci sont en maçonnerie, tandis que celles-là sont faites de colonnes de bois plus ou moins précieuses suivant la richesse des fidèles ; mais toutes sont placées au milieu de bosquets et dans les plus jolis sites de la campagne annamite. Le banian gigantesque, dont les branches s'étendent au loin, appuyées sur d'autres branches tombant jusqu'au sol, domine le massif fleuri où se blottit la pagode et, à travers

l'enlacement des feuillages, les toits rouges ourlés de blanc, relevés aux coins et chargés d'animaux fantastiques aux écailles faites de porcelaines cassées, mettent une note polychrome dans l'éternelle verdure. La cour d'entrée, à laquelle un portiqué compliqué donne accès, est dallée et ornée parfois de cicas enfermés à l'étroit dans des vases faits d'un ciment qui craque sous la poussée des racines, avec, çà et là, des fleurs réparties à la mode-chinoise, dans des pots bleus et verts émaillés, tandis que sur les côtés de la pagode et derrière, aux pieds des arbres, s'alignent quelques plantes maraîchères que cultive, entre deux coups de balai donnés au sanctuaire, le gardien ou le bonze à la tête rasée et au vêtement brun, lamentable.

Le nombre des pagodes dédiées aux esprits est considérable. Chacune a sa légende.

La plupart de ces monuments religieux sont fragiles ; les statues qui s'y dressent, faites d'un amas friable de chaux et de briques, ne sont pas destinées à perpétuer le souvenir des croyances de ces peuples. Ces représentations de la divinité sont grossières, surchargées de couleurs criardes, et les paysages admirables où s'élèvent les temples ne sertissent que des idoles d'une laideur vulgaire.

Au contraire, les tours *tiams*, qui se trouvent en grand nombre dans le sud de l'Annam, témoignent, par la solidité des matériaux employés, par le style de leurs bas-reliefs et des êtres de pierre qui en encomrent les abords, d'un art plus avancé.

Les sorciers ont une grande action en Indo-Chine. Le pays est peuplé de fantômes qui sont les âmes

des gens ayant vécu ; les esprits des personnes mortes sans postérité ou ceux que leurs descendants délaissent, errent, paraît-il, sans sépultures et sans tablettes, et grossissent l'armée des mauvais génies. Les Annamites les craignent beaucoup ; deux fois par mois, ils cherchent à apaiser ces esprits sans descendance ou abandonnés par elle. Dans ces sacrifices, après quelques invocations, on lance de la porte de la maison, vers les quatre points cardinaux, une poignée de riz mélangée de sel ; la cérémonie se termine par la combustion de papiers illustrés ou recouverts de sentences.

Outre ces esprits délaissés, l'armée des démons du mal compte les esprits féminins des cinq éléments qui sont éminemment malfaisants, surtout celui de l'eau auquel sont élevés les petits temples que l'on remarque sur le bord des fleuves et celui du feu qui est honoré dans les villages ; et c'est à l'influence de tous ces mauvais génies que sont attribués les accidents, les maladies, les épidémies, etc., en un mot tous les malheurs.

Pendant les calamités publiques, de grandes processions s'organisent pour apaiser le génie qui a déchaîné le fléau. Toutes les communes d'un même canton y participent et sont représentées par un brancard laqué et doré sur lequel est placée la chaise de l'esprit protecteur de chacune.

On se figure facilement l'importance que prennent les sorciers qui se donnent pour avoir subjugué et enrégimenté un certain nombre de ces esprits par qui ils se vantent d'être obéis.

Outre les exorcismes fréquents et rétribués que ces sorciers sont priés de pratiquer, ils sont encore les arbitres et les conseils de tous les actes importants de la vie, et c'est d'après le résultat des manœuvres astrologiques baroques et des évocations auxquelles ils se livrent que l'on désarme les jours néfastes aux entreprises que l'on médite. Ce sont eux qui donnent l'orientation des maisons à bâtir, l'emplacement des tombes, etc. Un général ne livre pas bataille à un moment quelconque, non plus que sous la pression des circonstances favorables, car il possède une liste très détaillée d'auspices relatifs aux jours et aux heures à venir.

Le roi d'Annam s'intitule à la fois « Fils du ciel » et « Père et mère du peuple ». La doctrine de Confucius est suivie par la classe lettrée.

Le premier jour de l'an, le roi d'Annam officie comme Thien-tu (fils du ciel), dans la cérémonie religieuse de Tê-giao, au temple du ciel et de la terre. Cette fête a lieu aussi dans les autres provinces, où les mandarins, revêtus de leur « tenue de grande assistance », viennent, à la pagode royale, faire les cinq prosternations et les trois inclinations et sacrifier à l'esprit du roi.

Les autres fêtes officielles sont :

La fête du printemps, qui a lieu sur une aire construite en dehors de la citadelle.

La fête du deuxième mois, qui comporte des sacrifices au ciel, à la terre et aux esprits qui les habitent.

La fête du labour, pour laquelle le roi se rend dans une enceinte où il laboure de ses propres

mains trois sillons ; les frères et les oncles du roi en labourent six, le commissaire royal neuf.

Dans les provinces, un mandarin désigné se rend au monument de Tien-nong, nom de l'inventeur de l'agriculture, d'après la tradition. Le mandarin sacrifie sur le monument, laissant en offrande des noix d'arec fraîches, un pot d'alcool, du riz et du bétel ; et il laboure neuf sillons.

La fête de Daan-Duong (fête du cinquième jour du cinquième mois) a lieu au milieu de l'été ; son pendant est la fête de Doug-chi, ou fête de la mi-hiver.

Les cérémonies de la distribution des nouveaux calendriers (premier jour du douzième mois) ; tous les mandarins y viennent : ceux de la capitale, au palais du roi ; ceux des provinces, à la pagode royale ; après cinq prosternations et trois inclinations, ils reçoivent les nouveaux calendriers et recommencent les mêmes prosternations en guise de remerciements.

Des cérémonies et sacrifices ont lieu, pendant le printemps, au deuxième mois et, pendant l'automne, au huitième mois, pour lesquels on fait, à l'aide de l'astrologie, élection d'un jour favorable. Les mandarins sacrifient alors au monument de Xa-tac (puissance qui a créé les céréales), au monument de Son et Tuyen (montagnes et fleuves), à la pagode de Confucius, à la pagode des mandarins tués pendant les batailles, à la pagode des Esprits qui protègent la terre. Le sacrifice est de trois animaux rôtis : un buffle, un porc et un bouc.

La fête de la naissance du roi et de la reine dure trois jours avant et un jour après l'anniversaire. Pendant ce temps, les exécutions sont interdites, ainsi que l'abatage des animaux. Les mandarins de Hué viennent naturellement au palais du roi, et ceux des provinces se rendent à la pagode royale.

Enfin, au douzième mois, a lieu la fête des âmes des morts de l'année. Le sacrifice a lieu à la pagode de l'Esprit; après la cérémonie, on tire trois coups de canon pour chasser le mauvais air qui cause la peste.

Toutes ces cérémonies entraînent, pour les mandarins, trois formalités initiales: la purification, l'observation et l'abstinence.

Pendant la purification et l'observation, il est défendu d'assister à des funérailles, d'aller visiter des malades, de signer des condamnations à mort, de prendre part à des festins.

Les mandarins qui gardent l'abstinence intérieure doivent coucher dans une maison pure (ainsi s'exprime le texte annamite); ceux qui accomplissent l'abstinence à l'extérieur doivent camper dans la salle où ils exercent leurs fonctions publiques. Ils ne doivent pas boire de liqueurs alcooliques, ne manger ni ail, ni oignon, ne pas entendre de musique, ne pas juger de causes pénales, ne pas cohabiter avec leurs épouses.

Lorsque l'époque et les jours d'abstinence sont fixés, tous les fonctionnaires se baignent et changent de vêtement.

Le ministère des rites a une réglementation très

longue punissant les fonctionnaires qui se dispensent d'accomplir les prescriptions rituelles. Ce ministère des rites, composé d'un ministre, de quatre conseillers et d'un secrétaire, ne peut prendre de décision qu'à l'unanimité des voix ; il correspond, dans chaque province, avec le bureau des rites, qui s'occupe de l'instruction populaire, de l'enregistrement des phénomènes célestes et des cérémonies religieuses.

Lorsque les mandarins officient, ils revêtent un costume composé d'une robe ample, longue, à larges manches. L'étoffe, de soie brochée, à grands ramages de couleurs vives et d'or, représentant des animaux symboliques, des oiseaux, des fleurs, tombe jusqu'à terre. Dans le dos battent deux ailes faites du même tissu que la robe, et la taille est entourée d'une ceinture rigide et lâche sur laquelle brillent de grosses pierres fausses. La coiffure consiste en une sorte de mitre en crins noirs tressés, de laquelle partent, de chaque côté, deux antennes horizontales. D'énormes bottes en carton, aux épaisses semelles blanches, embarrassent l'allure des dignitaires, habitués à marcher les pieds nus dans des sandales de cuir. Enfin, le complément du costume est une longue tablette en ivoire, légèrement relevée du bout, que le mandarin tient des deux mains devant lui, les bras tombés au bas du ventre et sur laquelle il fixe obstinément les yeux, lorsqu'il se trouve en présence d'une représentation de la divinité, qu'il ne pourrait, sans irrévérence, regarder.

Jamais les mandarins ne se montrent au peuple

autrement qu'en représentation. Lorsqu'ils ont accompli les devoirs de leurs charges, sur les esplanades ou devant les autels, ils n'apparaissent plus qu'à la salle de réception, au milieu de la sévérité d'une étiquette qui marque la place de chacun dans le prétoire où gisent accroupis les plaignants avec un brin d'herbe à la bouche et le placet élevé au-dessus de la tête. S'ils sortent, une armée de serviteurs les accompagne portant les sabres, les parasols, le palanquin, la boîte à bétel; un *linh*, frappant sur un petit tambour, les précède, et les hommes de la police du quartier, de leurs rotins, rangent la foule et abattent les auvents débordants des boutiques.

« Dans cette remarquable organisation annamite où les pratiques religieuses font partie intégrante de l'ensemble des moyens de gouvernement, on ne peut attaquer cette religion nationale sans saper le système politique au fonctionnement duquel il contribue pour une large part. » Aussi, la tâche des administrateurs français en Indo-Chine est-elle difficile, car le peuple ne conçoit pas que leur rôle politique ne soit pas complété par une fonction religieuse. D'autre part aussi, la propagande des missionnaires catholiques est très délicate et, comme en Chine, ne peut guère progresser que très lentement.

Le roi n'admet personne aux charges publiques sans un sacrifice préalable à la pagode royale et à Confucius. Il est donc difficile à un indigène converti sincèrement au christianisme de briguer les fonctions mandarines.

Aussi, les chrétiens du Tonkin et de l'Annam, sont-ils presque tous des pauvres, des pêcheurs, etc.

Le culte des ancêtres se rend dans la maison qui sert de sanctuaire ; les fonctions de prêtre sont remplies par le chef de famille. C'est lui qui convoque tous ses parents pour offrir les sacrifices aux jours marqués.

Pour les fêtes anniversaires (*giáo*) du village, qui se célèbrent au jour de l'an et au cinquième mois, le maire réunit les chefs de famille, et il a le droit de contraindre tous les administrés à y contribuer de leur présence et de leur argent.

Dans les écoles, quand le maître vient à mourir, le plus ancien étudiant assemble ses camarades et reçoit leurs cotisations pour faire les sacrifices à Confucius et célébrer les anniversaires de ce deuil.

Dans toutes les maisons annamites, depuis le palais du roi jusqu'aux plus humbles demeures, dont les murs sont de torchis et le toit de paille, de feuilles de latanier ou de joncs marins, se trouve, à la place d'honneur, l'autel des ancêtres, et sur cet autel sont rangées, dans l'ordre prescrit par les rites, les tablettes des parents morts. Ces tablettes sont de petites planchettes longues de 40 centimètres, plantées verticalement sur un pied.

Elles sont faites en un bois précieux que n'attaquent pas les vers, et peintes ou plutôt laquées en rouge. Sur l'une des faces se trouve gravé en lettres d'or le nom du défunt. On ne garde ordinairement dans la maison que les tablettes des

ascendants les plus récents. Quant aux tablettes des ancêtres morts depuis longtemps, elles sont déposées au temple des ancêtres du village, lequel sert en même temps de maison commune, d'hôtellerie pour les étrangers. Les Annamites qui sont d'ailleurs très sédentaires, tiennent beaucoup à ces tablettes et certaines familles peuvent montrer des tablettes de leurs ancêtres remontant à vingt générations.

De même que, dans chaque commune il y a un temple qui sert à la célébration des anniversaires, à la cour et dans la localité dont la famille royale est originaire (Baï-den, dans le Thanh-Roa), s'élève un monument où l'on sacrifie à tous les défunts de la dynastie régnante. C'est là que viennent faire leurs dévotions les lettrés qui veulent arriver. Les mandarins ont aussi des anniversaires particuliers, auxquels leurs subordonnés sont tenus d'assister.

Les chefs de cantons, les gens riches instituent aussi des « giào », des anniversaires et ce culte des ancêtres constitue un réseau immense et à mailles très serrées qui couvre tout le pays. Mais ce qui donne aux devoirs rendus aux ancêtres le véritable caractère de culte, ce sont les sacrifices faits devant les autels domestiques à certaines époques de l'année.

Les cierges ayant été allumés devant les tablettes, plus nombreux devant celle de l'ancêtre que l'on honore ce jour-là, le sacrificateur, qui est le père de famille, fait des libations avec de l'eau-de-vie, du riz et du thé qu'il répand sur le sol, en pronon-

çant certaines paroles adressées à l'ancêtre. Dans la seconde partie du sacrifice, il offre l'encens, qui consiste en des baguettes d'une substance qui brûle en répandant un parfum agréable. Puis le sacrificateur, s'arrêtant un moment, se met, par la pensée, en communication avec l'ancêtre, qu'il cherche à se figurer descendant sur l'autel.

Grâce à ce culte, qui domine la vie sociale, l'amour filial acquiert l'intensité d'un sentiment religieux, et tous les vieillards sont l'objet d'une profonde vénération. Il n'y a donc rien là que de très moral, quelque exagération que prenne bien entendu ce sentiment poussé à l'excès.

Les fêtes du Têt.

Les fêtes du Têt, ou fêtes du renouvellement de l'année annamite, qui tombe à la fin de janvier, sont célébrées aussi bien à la cour, que chez le peuple.

« C'est un des gros événements de la vie sociale. Toute existence commerciale est suspendue. Les marchés sont vides. On ne rencontre par les rues que gens endimanchés, parés, et quelque peu solennels. Pour acheter un *Kéo* neuf ou un turban à couleurs un peu plus voyantes, les pauvres ont vidé jusqu'au fond le sac aux économies et sacrifié jusqu'à la dernière ligature.

« Les Chinois, marchands ou commis, se font d'ordinaire remarquer par l'éclat et la richesse de leurs costumes. Ce ne sont que robes bleu azur, pantalons lilas tendre, serrés au bas de la jambe,

laissant voir de fins bas de soie et des babouches aux éclatantes broderies. La plupart de ces hommes, hauts et forts, bien campés, ont dans cet ajustement un cachet d'élégance qui humilierait un peu, il faut en convenir, les gens de France de même condition.

« Les pêtards et les pièces d'artifice font rage. La poudre parle de toutes parts (1) ».

Ce jour-là est comme un dimanche à Londres, mais avec la vie et le bruit en plus. En effet, il est impossible de se faire servir, de trouver un ouvrier, d'acheter quoi que ce soit. Il est prudent de faire préparer ses repas dès la veille, car le cuisinier vous laisse en plan. Les boys de leur côté désertent pour ce jour votre service.

D'ailleurs cela ne dure pas seulement un jour, mais pendant presque toute la semaine ; et cette agitation joyeuse règne dans tout l'Annam. Essayer de rendre le tapage, de dépeindre l'enthousiasme, dont on est témoin ou que l'on entend, est inutile ; on n'y parviendrait pas. Le brouhaha qui plane sur la plus animée de nos frairies est du silence à côté de ce qui emplit les villes et les villages annamites pendant les fêtes du Têt.

« En passant devant les boutiques mi-closes des Chinois, on aperçoit au fond, autour d'une table propre, bien éclairée par de jolies lampes à l'euro-péenne, et que préside le père de famille ou le patron, tout un cercle de commis, de femmes, d'enfants en habits de gala, occupés à fêter la nou-

(1) F. Baille.

velle année. C'est que tous ont, en effet, intérêt à ce que l'année soit bonne, c'est-à-dire fertile en piastres. Le plus petit commis de la maison est, pour une part, intéressé à sa prospérité et à ses bénéfices.

« Une salve de dix coups de canon annonce que le roi vient d'inaugurer en personne la cérémonie dite « des bambous », et le peuple tout entier suit l'exemple royal. Devant la plus humble case, on aperçoit une haute et maigre tige de bambou plantée au beau milieu du petit enclos que les ambitieux décorent du nom de jardin. Presque au sommet de cette tige est une cage grossièrement tressée, avec un petit jouet accompagné quelquefois d'un fruit ou d'un gâteau. Tout cela est destiné à apaiser le diable et à lui fournir matière à amusement. Pendant qu'il prendra ses ébats sur le bambou, on pourra soi-même s'égayer en paix, se réunir et festoyer paisiblement dans les cagnas, autour du plat de riz ou de nuocman, sans crainte que ce fâcheux s'en vienne réclamer sa part ni troubler le bonheur des braves gens.

« Tous les pétards qu'on tire sur le fleuve et à bord du moindre sampan ont pour mission de chasser les mauvais génies et d'obtenir d'eux la paix pour l'année qui s'ouvre.

« Pendant plus d'une demi-heure pétards et pièces d'artifice font rage dans la cour d'honneur. Les Annamites, ivres de joie, courent à travers les tourbillons de la fumée âcre, se disant qu'un peuple est bien heureux qui est assez riche pour pouvoir chasser si loin tous les diables et s'assurer une si durable félicité.

« Aujourd'hui, il ne s'agit que de fêtes, de cadeaux et de compliments à échanger. Demain reviendra le dur labeur. A presque tous les coins de rue, on voit de petits autels à Bouddha, chargés d'offrandes, de jouets, de fruits et de fleurs. Ce sont des chapeaux en papier doré, rehaussés de cocardes aux couleurs criardes et affectant les formes les plus inattendues, des oiseaux, des animaux fabuleux et gigantesques, dont la frêle carcasse de bambou est recouverte de papier gommé rouge ou jaune. Ces images naïves, qui servent de joujoux à ces vieux peuples enfants, sont destinés à vivre une heure, comme la courte folie d'où elles sont nées. Dans deux jours la flamme d'un feu de joie, un sacrifice au pied de quelque autel bouddhique les aura anéanties, mais le peu de cendres qu'elles laisseront aura été agréable au dieu.

« Sur le fleuve comme sur terre, la fête crie et s'agite. Il y a, en effet, toute une population qui vit sur les sampans et ne connaît guère d'autre patrie que l'arroyo.

« Dans son étroite et flottante demeure, la famille entière a son installation, ses habitudes, son confort relatif. A l'arrière, sur un petit feu sans cesse ravivé, cuit le riz, et bout l'eau destinée au thé. A côté, la mère, accroupie, épluche et prépare les quelques légumes dont se compose la pitance du soir. Des enfants — toujours nombreux — piaillent et piétinent, aussi bruyants et insupportables qu'en tout autre pays du monde. Un ou deux chiens au long poil, aux oreilles droites, méchants en diable, invectivent et poursuivent de leurs

aboiments le bateau qui passe. D'ordinaire deux ou trois poulets maigres et chétifs sont entassés dans une étroite cage de bambou à clairevoie, accrochée aux flancs extérieurs du sampan.

« Tout ce petit monde flotte et avance, bercé par un léger roulis, tandis que debout, à l'avant et à l'arrière, le mari et la jeune femme, quelquefois même un tout jeune enfant, rament en pliant le corps sur les longs avirons et en jetant dans l'air l'écho de leur mélancolique chanson, quelquefois interrompue, jamais achevée.

« Pendant les jours du *têt*, il n'est pas de petit sampan qui n'ait à l'arrière, traînant au fil de l'eau, de longues tresses de fleurs, des bouquets ornés de banderoles ou une branche de bambou, quelque verdure enfin parlant de fête et de réjouissance. Il n'en est pas non plus d'où ne partent des pétards laissant sur leur passage les petits tourbillons de leur fumée bleuâtre.

« Par un singulier contraste, cette fête si bruyante des vivants est aussi la fête des morts. La famille se réjouit, mais pense également à ceux qui ne sont plus et dont la place demeure vide au foyer ; son affection va les chercher et comme les éveiller par delà la mort. Sur les chemins, on rencontre de longues bandes de gens de toutes classes, une pioche, une bêche sur le dos, s'acheminant vers la montagne, pour bêcher, parer la tombe d'un père ou d'un parent ; chacun saura, sous l'herbe grandie, à la lisière de la brousse sans cesse envahissante, retrouver le monticule qui abrite les restes aimés.

« Quelques-uns y planteront une branche cassée

à l'arbre voisin, ou un petit bouquet apporté du village; rameau et fleurs que le soleil tuera d'un rayon. Mais n'est-ce pas touchant, cet humble hommage fait au mort, même en un jour de fête, par un souvenir qui ne meurt pas?

« Dans sept jours, on abattra les tiges de bambou qui ont veillé sur la maison : la famille reconduira pieusement à la porte les âmes des ancêtres qui sont venues visiter le foyer familial et s'en retournent maintenant pour une année vers leur céleste demeure. L'on défera le petit autel qui avait été dressé dans le coin le plus reculé de la maison... La vie ordinaire reprendra enfin son cours (1) ».

Les funérailles annamites.

Les Annamites, ne pouvant se résigner à penser qu'après la mort l'homme soit complètement disparu, ont dédoublé l'âme. Ils en ont fait le résultat de la combinaison d'un principe mâle et d'un principe femelle. Le premier est l'âme proprement dite, qui remonte, après la mort, vers le soleil, séjour symbolique. Quant au principe femelle, il est l'ombre qui reste sur la terre, errant sans cesse autour des tombeaux. Cela explique en partie la préoccupation qui obsède les Annamites de s'assurer, de leur vivant, une sépulture. Pendant la période de décrépitude qui précède la venue de la mort, le beau cercueil laqué et doré est placé dans la chambre.

(1) F. Baille.

Il y a bien peu de gens qui, à leur mort, n'aient une bière pour y être ensevelis ; il faudrait pour cela que le défunt et sa famille fussent pauvres au delà de toute expression. Dans ce cas, le corps ayant été revêtu d'un habit de coton blanc est roulé dans une natte et inhumé.

Les Annamites ne clouent pas le couvercle de la bière ; ils le rapprochent le plus possible des bords supérieurs et mastiquent les interstices.

Chaque village possède un brancard mortuaire se composant de deux ou quatre bras laqués, terminés par des têtes de dragons et soutenus par des traverses sous lesquelles s'épaulent les porteurs. Le brancard est recouvert d'un petit toit relevé aux quatre coins. Le village fait cortège au mort, ainsi que la famille qui, sur la tombe, se répand en longs sanglots. Puis les parents reviennent à la maison accompagnés de pleureuses salariées qui manifestent bruyamment leur douleur professionnelle, et dont les gémissements, aussitôt le seuil franchi, cessent comme par enchantement. La douleur des Annamites est sincère et durable, et il arrive souvent d'entendre la nuit, dans la campagne, s'élever des lamentations. C'est quelque personne du voisinage qui est venue là, seule, pour pleurer sur la tombe d'un être cher.

La loi annamite prescrit qu'une instruction soit ouverte contre tout individu sur la propriété de qui est survenu le décès d'une personne étrangère à la localité. Une crainte superstitieuse aggrave encore cette mesure et contribue à rendre impitoyables pour les moribonds inconnus des gens

chez qui les sentiments d'hospitalité constituent cependant une des qualités dominantes. Il en résulte que les malheureux errants, sans feu ni lieu, ne sachant où se réfugier au moment suprême, se couchent sur les routes, sur les terrains des pagodes ou au pied de leurs piliers.

Tous les peuples d'Extrême-Orient tiennent à être enterrés dans leurs propriétés ou tout au moins sur le territoire de leur village natal.

M. E.-C. Lesserteur a publié la traduction complète du rituel des funérailles annamites. Nous résumons les parties les plus curieuses de ce document.

D'après les anciens usages, dès qu'un malade est sur le point d'expirer, on doit le transporter dans la travée du milieu du principal corps de logis, et lui tourner la tête du côté de l'Orient. Ensuite, on l'interroge, on inscrit ses paroles et on lui donne un nom honorifique. Après quoi, on lui ôte ses vieux habits et on lui en met de neufs. On met un peu de coton près de ses narines.

Dès que ce coton ne remue plus, c'est le signe que la vie a cessé. On met alors un bâtonnet en travers de la bouche, pour faciliter plus tard la cérémonie du repas du mort.

Il faut alors charger quelqu'un d'une autre famille de faire *l'appel de l'âme*. Pour cela, l'évoca-teur prendra l'habit que le défunt portait ordinairement de son vivant, et il montera sur le toit de la maison et appellera trois fois l'âme. Ensuite, tenant toujours l'habit, il redescendra et placera l'habit sur le cadavre.

Alors, les enfants doivent se mettre à pleurer et changer d'habits. A partir de ce moment jusqu'à la fin de la cérémonie, ils ne devront plus manger de riz ; ils chargeront quelqu'un de leur apporter de la bouillie, et resteront courbés vers la terre.

La préparation de *l'âme en soie* est très importante :

« On prendra un coupon de soie blanche ou à la rigueur de toile de coton, et, quand le moribond sera sur le point d'expirer, on placera cette soie sur le creux de son estomac. Après le dernier soupir, on retirera cette soie et on lui fera des nœuds, de façon à figurer une tête, deux mains et deux pieds. On placera cette *âme en soie* sur un lit de parade, et chaque matin pendant cent jours on invitera cette âme à en descendre pour prendre son repas. »

C'est le fils qui doit laver le corps du père et la fille celui de la mère. Pour cela, on trempe une serviette dans l'eau parfumée et l'on frotte le visage. On peigne la chevelure et on l'enveloppe dans un bandeau. On frotte ensuite, avec une autre serviette, trempée dans l'eau parfumée, les mains et les pieds. Avec un petit couteau, on coupe les ongles des mains, dont on fait deux paquets, puis ceux des pieds, dont on fait aussi deux paquets.

Pour accomplir la cérémonie du *phan-hàm* (repas du mort), on prend une poignée de riz blanc et trois sapèques. On soulève le voile qui couvre la figure, à l'endroit de la bouche ; on écarte les dents du mort, et le conducteur du deuil, prenant une cuillerée de riz avec une sapèque, les

introduit dans la bouche, du côté droit ; il recommence du côté gauche, puis une troisième fois dans le milieu de la bouche.

On rapproche ensuite les mâchoires avec soin, on remet le voile sur la figure ; les enfants poussent alors des cris déchirants.

Avant d'ensevelir le mort, on le revêt de ses habits, mais en ayant bien soin que leur nombre soit impair.

Le jour de l'ensevelissement, les enfants attachent leur chevelure ; ils ne doivent la délier qu'au jour de la cérémonie dite du *deuil complet*. Une fois le corps placé dans le cercueil, on dépose ce dernier dans la travée du milieu de la maison extérieure, en tournant la tête du côté du midi. L'on étend de chaque côté, par terre, de la paille sur laquelle les enfants s'asseyent en pleurant, les garçons à gauche, les filles à droite. On place aussi à proximité du corps une corde, un bâton, un seau et un balai, afin dit-on, qu'il puisse se préserver contre l'eau et le feu.

Dans les maisons riches, on dresse, à l'est du cercueil, un *lit pour l'âme*, dans lequel on placera l'âme en soie dont nous avons parlé. Si l'on n'a pu en confectionner une, il faut écrire le nom du défunt sur du papier et le coller sur un cadre.

Les objets et ornements dont on se sert pour les funérailles du défunt seront de préférence de couleur blanche ; à défaut de blanc, on peut employer la laque rouge.

Quatre jours après l'ensevelissement, doit avoir lieu le sacrifice du *deuil complet*, à partir duquel

les enfants doivent revêtir les habits de deuil. Pour le deuil du père, les habits doivent être sans ourlet au bas. Pour le deuil de la mère, ils ont un ourlet ; mais si le père est mort avant la mère, il faut, pour le deuil de celle-ci, les coudre sans ourlet. Le chapeau doit avoir trois cornes du côté droit.

Pour le deuil du père, on s'appuie sur un bâton de bambou, pour celui de la mère sur un bâton de bois d'érythrine (*vonng*).

Après avoir porté le deuil pendant un an, il ne faut plus faire usage de ce bâton.

Les hommes et femmes qui portent le deuil de leurs père et mère doivent laisser en dehors les coutures de l'habit principal, et en dedans celles de l'habit inférieur ou jupe (1).

Après avoir exécuté encore un certain nombre de formalités, on inhume provisoirement le corps, c'est-à-dire qu'on recouvre le cercueil de sable pour empêcher la mauvaise odeur de s'exhaler.

C'est seulement trois mois après que l'on procède à l'enterrement définitif. Les Annamites gardent donc chez eux, dans leur maison, le corps de leurs morts pendant cent jours environ.

On dégage alors le cercueil du sable qui le recouvrait et, après force genuflexions, larmes, invocations et offrandes, on le transporte au temple des ancêtres, où doit avoir lieu la cérémonie de la *personne en repos*.

(1) Nous renvoyons à l'étude de M. Lesserteur (*Revue française*, 1885) pour plus de détails sur les costumes de deuil.

Mais auparavant, on transporte *l'âme en soie* au temple des ancêtres, où a lieu le *sacrifice aux ancêtres*.

On fait aussi des invocations à la Reine de la terre lorsqu'on creuse la fosse et un sacrifice aux esprits du chemin que suivra le cercueil pour aller à la fosse.

Le transport du cercueil s'opère avec un cérémonial compliqué. La cérémonie du retour vers les ancêtres une fois accomplie, on met le cercueil sur le brancard et l'on pose dessus une grande boîte en bois peint et orné, qui a la forme d'une maison.

Voici l'ordre dans lequel se forme le convoi :

1° En tête, deux hommes portant costume, chapeau et barbe, avec peinture sur le visage, afin de paraître terribles ; de la main gauche, ils tiennent un bouclier et de la droite une lance ; ils sont là pour chasser le diable ;

2° Une oriflamme rouge ; pour les hommes, on écrit dessus : *fidèle*, et pour les femmes : *chaste et pacifique* ;

3° La crédence de l'encens, sur laquelle se trouve le brûle-parfums ;

4° La crédence des offrandes pour les sacrifices, telles que fleurs et fruits ;

5° La crédence des comestibles ;

6° La *vie brillante*, oriflamme sur laquelle sont inscrits le nom, l'âge et la dignité du défunt ;

7° Le *siège de l'âme* ou char de l'âme, sur lequel repose *l'âme en soie* ;

8° Une oriflamme de toile blanche au bout d'un manche long de trois coudées, et sur laquelle est écrit un hymne funéraire ;

9° Deux espèces d'éventails de parade.

10° Les tambours et joueurs de clarinette.

11° Le cercueil et la maison funéraire, précédés par le fils aîné ou le conducteur du deuil.

12° Les autres fils, qui suivent en pleurant.

13° Un rideau carré de toile blanche, dans l'intérieur duquel se mettent les filles et les femmes.

Lorsqu'on est arrivé à la fosse, les deux guerriers qui marchent en tête se servent du bouclier pour frapper aux quatre coins de la fosse. Les aides disposent des bâtons en travers, au-dessus de la fosse. Lorsqu'on descend le cercueil, le géoscope *sépare les éléments* avec soin, puis ajuste le revêtement du cercueil, et étend l'oriflamme de la *vie brillante*, de façon à ce qu'elle ne fasse pas de plis, et la brûle. Les draps mortuaires noir et violet sont disposés pour recouvrir entièrement le cercueil. Alors les aides jettent de la terre lentement.

Lorsque la fosse est recouverte, un cérémoniaire fait placer le chef de la famille dans la boîte ou maison qui recouvrait le cercueil pendant son trajet. Puis on procède aux sacrifices d'actions de grâces à la Reine de la terre.

Le cérémoniaire prend une bouteille de vin et le maître des cérémonies une tasse. Le premier verse du vin dans la tasse du second, qui le répand par terre.

Après de nouvelles salutations, on place la tablette du défunt à gauche de son tombeau ; elle

indique son nom, ses titres, la date de sa naissance et celle de sa mort.

Lorsque le tombeau est recouvert, il faut faire le sacrifice dit de *l'inhumation terminée*. Il consiste à brûler de l'encens et à faire boire du vin à tous.

On rapporte la tablette à la maison, ainsi que *l'âme en soie* et alors commence le sacrifice des pleurs du retour, puis celui aux ancêtres paternels et maternels, enfin la cérémonie du sacrifice de la paix du cœur.

Finalement, on va enterrer *l'âme en soie* dans un terrain convenable et l'on place une pierre tumulaire sur le tombeau.

Par la suite, tout Annamite qui regrette les siens doit encore faire au défunt le sacrifice du centième jour, celui du grand et du petit anniversaire (douze mois et vingt-quatre mois après la mort), le sacrifice des vingt-sept mois, et enfin, chaque année, au jour anniversaire de la mort du disparu, on doit continuer à offrir un sacrifice consistant invariablement en offrandes de riz, de vin, de thé.

Les enfants doivent, en outre, porter le deuil pendant trois mois chaque fois qu'on change de place la sépulture de leurs parents ; il en est de même de l'épouse pour son mari.

Si un Annamite devient un grand mandarin après la mort de ses parents, le roi peut conférer à ceux-ci une dignité posthume, pour les remercier d'avoir si bien élevé leur fils, et d'avoir ainsi aidé l'Etat à réaliser un brillant avenir.

Le *Hoang-Viet-Luat-Lé* édicte minutieusement toute l'échelle des peines encourues pour le crime

de violation de sépulture : cent coups de bâton, l'exil et une amende de 3,000 *lis* pour quiconque enlèvera la terre pour regarder le cercueil, et la strangulation, si le coupable l'ouvre pour regarder le cadavre ; soixante coups de bâton et une amende variant de 1 à 15 *taëls* pour celui qui dérobe une brique ou une pierre à une tombe ; la décapitation pour celui qui met au jour le cadavre d'un de ses parents plus âgés que lui, ou pour quiconque enlève un cercueil de sa place, afin de vendre le terrain de la sépulture ; cent coups de bâton et trois ans de fers pour qui viole la sépulture d'un parent plus jeune ou qui met son cadavre au jour ; cent coups de bâton, l'exil et une amende de 3,000 *lis* pour quiconque brûle, mutilé ou jette à l'eau un cadavre ou bien le cercueil d'un mort non encore mis en terre ; la décapitation dans le cas précédent, si le coupable est un parent plus jeune, l'exil s'il est plus âgé que le mort ; quatre-vingts coups de bâton si, en creusant la terre, on découvre un cercueil et qu'on ne s'empresse pas de le recouvrir ; quatre-vingts coups de bâton et deux ans de fers, si l'on brûle par mégarde un cercueil, en enfumant un renard dont la tanière est dans une tombe ; la strangulation si le cadavre ainsi brûlé est celui du père ou de l'aïeul ; cent coups de bâton et les frais de réparation pour dégrader le jardin d'une sépulture ; de quatre-vingt à cent coups de bâton pour le maire d'un village qui ne prévient pas le mandarin, si quelqu'un meurt dans sa commune, et un an de fers en plus, si le corps a été détruit d'une façon quelconque.

On remarque une grande uniformité dans l'architecture funéraire. De petits portiques en marbre gris ou bleuâtre, sinon une simple plaque le plus souvent rectangulaire et encastrée dans le sol, le tout supporté par un tertre arrondi, telles sont les formes adoptées. Les dimensions seules varient suivant l'importance ou la fortune du mort.

Quelquefois cependant, un vaste enclos peuplé de statues, décoré de colonnes et dans lequel une porte monumentale donne accès, sépare le cadavre d'un mandarin des squelettes vulgaires : mais on retrouve le plus souvent, même pour les heureux et les grands, les tables de marbre couvertes d'inscriptions. Au reste, ces prétendus mausolées se perdent dans l'immensité de l'ensemble ; de loin en loin, des colonnes attirent seules les yeux. Cette égalité de la tombe doit attrister les âmes vaniteuses au milieu des sphères éthérées où elles circulent à l'infini. Pas un arbre, pas de fleurs, pas de verdure, rien que des tombeaux, où miroite le marbre que le soleil frappe. Ce champ de mort n'a d'autres limites que l'horizon.

L'instruction publique et les concours.

L'instruction publique indigène, en Indo-Chine, est sous la dépendance absolue de la religion, comme d'ailleurs l'éducation, le gouvernement et l'administration.

Les lettrés passent leur vie, non pas à apprendre à lire, comme on l'a dit, mais à lire, c'est-à-dire qu'ils s'instruisent chaque jour davantage.

Dans tous les villages annamites, il y a un maître d'école, quelquefois deux. Il n'est pas rétribué par le gouvernement ; il vit assez bien, cependant, du revenu de quelques champs que lui donne la commune, d'une cotisation fournie par chaque élève et qu'on appelle « l'huile de la lampe », enfin des cadeaux qu'il reçoit des enfants aux grandes fêtes, et de certaines corvées faites pour lui par les parents.

L'école est installée dans un hangar couvert en chaume. Au fond, à la place d'honneur, se dresse la tablette de Confucius. Au milieu de la salle, sur une estrade basse, le maître, armé d'un long rotin, le nez surmonté d'énormes bésicles chinoises, trône, assis en tailleur. Les enfants, accroupis à terre, écrivent sur des planchettes recouvertes d'une couche de vase fraîche prise à l'arroyo ou à la mare les caractères que le maître trace sur le sable à l'aide de sa baguette. Lorsque la planche est couverte d'écriture, tous commencent à lire en même temps, et, passant par leurs bouches enfantines à la voix claire et glapissante, les mots, dont chacun est prononcé sur un ton qui lui donne sa signification exacte, partent, éclatent au milieu du silence du village, en une musique bizarre. Mais le maître saisit les moindres nuances et tout mot mal prononcé vaut, au pauvre gamin, un coup de rotin sur les doigts.

Au bout de quelques années, les élèves connaissent les choses nécessaires à la vie courante et au rôle qu'ils sont appelés à jouer dans la gestion des affaires de la commune. Dans les *huyen*, les *phu* et

les chefs-lieux des provinces, il y a des maîtres payés par l'Etat, et qui donnent une instruction supérieure.

En Annam et au Tonkin particulièrement, l'instruction est très répandue. Le moindre village possède au moins une école tenue par un ancien mandarin.

Dans chaque école, on lit la maxime suivante :

« La force réprime pour un temps, l'instruction enchaîne pour toujours. »

Les mandarins militaires occupent un rang très effacé après tous les mandarins civils.

Lorsqu'un instituteur meurt, tous ses élèves portent son deuil pendant trois ans, considérant cette perte comme aussi cruelle pour eux que celle de leur propre père.

Il n'existe en réalité en Extrême-Orient ni classes, ni castes, ni aristocratie. L'instruction est universellement répandue et le pouvoir n'est confié, en principe, qu'à des hommes reconnus dignes et capables, sans distinction de situation ni de naissance. Aussi, bien que ces règles absolues soient sensiblement modifiées en pratique, — car le favoritisme et la concussion fleurissent en Annam comme en Chine et les fonctionnaires indigènes y ont été souvent convaincus de prévarication, — le peuple annamite et tonkinois, considérant les mandarins et les lettrés comme l'élite intellectuelle de la population, les respecte et les obéit.

L'empereur d'Annam, même avant l'arrivée des Français, s'est contenté de régner. L'autorité effective a toujours été entre les mains de ces

mandarins sortis des concours, à la suite de longues années d'efforts, et exerçant sur le peuple une action presque sans limites, leur permettant même de commettre toutes sortes d'injustices, sans presque provoquer des murmures.

Les concours donnant lieu à l'obtention du diplôme de lettrés sont triennaux au Tonkin ; ils provoquent une prodigieuse émulation. C'est ainsi qu'au concours qui eut lieu à Nam-dinh en 1894, on compta 10,000 candidats. Or, sur ce nombre, on n'en reçut que 60 au grade de licencié (*cunhau*) ; le grade de bachelier (*tu-tai*), décerné aux 200 suivants, ne donne presque aucun droit. La proportion des admissibles aux emplois est donc extrêmement faible, pas même un pour cent !

Ces 10,000 candidats sont enfermés dans un immense camp clôturé où de nombreux gardiens les surveillent du haut de leurs miradors ; il n'existe dans ce camp, ni case, ni loge ; chacun doit procéder lui-même à son installation composée d'une large table très basse, sur laquelle on se tient accroupi et que recouvre un toit en paillette supporté par quatre bambous.

Les sujets de la première composition une fois donnés ; chacun se met au travail après avoir extrait son papier, son pinceau et son encre de Chine d'un tube en bambou. On n'entend pas le moindre bruit, ni le moindre souffle.

Il y a quatre épreuves successives : les deux premières sont éliminatoires ; pour la troisième, le nombre des candidats est réduit à environ 3,000, dont 260 sont nommés bacheliers ; enfin, ceux-ci

concourent une dernière fois, et les 60 premiers conquièrent le grade si envié de licencié.

Ces épreuves durent parfois quarante jours, durant lesquels les examinateurs, venus tout exprès de Hué, restent rigoureusement enfermés dans le camp, sans la moindre communication avec le dehors. Ces examinateurs sont peu nombreux ; n'étant guère qu'une vingtaine, ils ont ainsi à examiner, en ces quarante jours, environ 17,000 compositions !

Lorsque la dernière épreuve est terminée, on procède à la cérémonie de proclamation des 60 lauréats de la licence. Nous en donnons la description, d'après une correspondance du *Temps* :

« Entre deux haies d'étendards multicolores portés par des hommes habillés de rouge, les hauts mandarins et les examinateurs se forment en cortège, précédés par un petit pagodon en bois sculpté et laqué rouge et or, contenant la tablette du roi ; quatre grands parasols jaunes le protègent. Les mandarins sont escortés de parasols verts. En avant marche la musique aigre et monotone composée d'une sorte de violon à deux cordes, d'une flûte et d'un tambourin. Qui en palanquin, qui en chaise à porteurs, qui en pousse-pousse, tout ce monde défile lentement ; une foule curieuse et mouvante se presse de chaque côté du chemin.

« On arrive au camp des lettrés. Dans la pagode centrale prennent place les hauts fonctionnaires français et annamites. De chaque côté de l'allée qui conduit de la porte d'entrée du camp à la pagode se trouvent des sièges très élevés sur les-

quels montent les examinateurs en grand costume de gala. Un indigène, embouchant alors un porte-voix gigantesque, crie à la multitude les nom, prénoms et lieu d'origine du premier licencié reçu ; celui-ci, perdu dans la foule, ne dit mot ; le crieur jette une deuxième fois son nom à tous les échos : le lauréat s'avance alors à pas lents, l'attitude timide et embarrassée. Arrivé devant la pagode, il salue ses anciens et ses maîtres et va se ranger à la suite des examinateurs.

« Les soixante reçus pénètrent ainsi successivement dans l'enceinte réservée ; une fois tous réunis, le représentant du protectorat français leur adresse des félicitations.

« Puis, le cortège augmenté des soixante licenciés se reforme et revient avec le même cérémonial jusqu'à la maison du gouverneur annamite de la province (tong-doc), où un banquet est dressé.

« Avant l'ouverture du concours, tous les examinateurs s'étaient rendus à la pagode royale où ils avaient fait leurs « lays » ou salutations conformément aux prescriptions des rites. Le concours terminé, ces mêmes examinateurs reviennent à la pagode royale, accompagnés cette fois du vice-roi du Tonkin (kinh-luoc) et des 60 licenciés revêtus des insignes de leur nouveau grade, bottes à semelle de feutre, bonnet carré à pan retombant en arrière, jupe violette et tunique blanche recouverte d'un surplis de soie noire ajourée. Les mandarins ont mis leurs plus belles robes en soie brochée, aux dessins fantastiques et multicolores ; tenant des deux mains la plaque de maintien en

ivoire, ils se tiennent graves, immobiles et silencieux ».

Actuellement, l'enseignement indigène est en train de subir une intéressante transformation. On cherche aujourd'hui à concilier le respect des traditions avec les besoins nouveaux et à ménager sagement la transition entre l'enseignement classique chinois et les idées occidentales. Le conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène a adopté en principe, en 1907, un nouveau plan. Ce plan comporte, pour le Tonkin et l'Annam, dans chaque village, une école du premier degré où, à côté de l'enseignement chinois traditionnel, simplifié ou modernisé, on introduit des notions de sciences usuelles. Au chef-lieu de chaque phu et de chaque huyen sera une école du second degré où l'enseignement de l'histoire et de la géographie prendra place à côté des matières enseignées dans les écoles du premier degré. Enfin, au chef-lieu de chaque province sera une école du troisième degré, dont le programme comprendra, avec un enseignement plus complet des sciences, celui de la langue française :

Il existe actuellement, en Annam et au Tonkin, plus de 15,000 écoles indigènes, où l'instruction est donnée à plus de 200,000 élèves. En outre, les écoles officielles qui ne recevaient que 20,000 élèves en 1906, en ont repris 32,000 en 1907. Une école professionnelle et une école agricole ont été créées au Tonkin. Une nouvelle école professionnelle a été ouverte en Cochinchine et une autre encore au Cambodge, à Pnom-Penh. Une université indo-

chinoise a été instituée à Hanoï, mais c'est plutôt en réalité une école pratique supérieure.

La cour annamite.

Il y a peu d'années il n'était pas encore très aisé pour un Français de pénétrer bien complètement dans la demeure et dans la vie des grands de l'Annam.

Un voyageur dont nous avons déjà mis à contribution les souvenirs, M. F. Baille (1), a eu cependant l'heureuse fortune de pouvoir se faire introduire à la Cour d'Annam, durant cette période difficile.

« Ce n'est guère, dit-il, que sous le couvert d'une mission officielle que l'on peut pénétrer dans l'intérieur des palais royaux, et notamment dans la partie de ces palais qui sert d'habitation à la mère du roi.

« Aucun Européen, par exemple, ne vit jamais le visage de la mère de Dong-Khanh ; et il en est de même pour toutes les grandes dames. Plus haut elles sont placées dans l'échelle sociale, plus impénétrable est le sanctuaire, c'est le mot — où elles vivent confinées. Leurs suivantes seules pénètrent auprès d'elles. »

M. Baille a pu entrevoir la mère de Thu-Duc :

« Après avoir parcouru pendant plus de vingt minutes d'inextricables méandres de jardins et de couloirs, nous fûmes amenés, dit-il, dans une cour

(1) *Souvenirs d'Annam* (1886-90).

assez vaste, entourée de hauts murs. Deux orchestres de femmes, rangés parallèlement, emplissaient l'air de leurs sons bizarres. Il faut dire que l'âge et le physique de presque toutes ces artistes commandaient le respect et que l'imagination la moins avide de romanesque et d'inconnu fut demeurée glacée à leur vue.

« Après quelques minutes d'attente, nous pénétrâmes enfin dans une salle assez basse.

« Au fond se voyait un store fait de fines lames de bambou et orné de dragons multicolores.

« Le roi, en grand costume, s'était agenouillé tout auprès, dans l'attitude de la prière qui n'est, chez les Annamites, autre que celle du respect le plus profond. C'est que, derrière ce store, cachée aux regards profanes, comme dans le demi-jour d'un sanctuaire, se tenait la vieille reine-mère. A travers le rideau de bambou le roi, d'abord, les Européens ensuite lui adressèrent leurs hommages et, derrière le store, on entendit une voix, à peine plus perceptible qu'un murmure, qui y répondait. Tout à coup la mince cloison de bambou se souleva lentement, comme ferait un rideau de théâtre.

« Nous aperçûmes l'idole, immobile, revêtue de la robe jaune royale, le regard fixe, le teint d'un blanc jauni, comme l'ivoire d'un vieux crucifix.

« Ce ne fut qu'une vision ; rien de plus... Le store retomba aussitôt, d'un coup rapide et sec. De nouveaux compliments furent échangés et le roi, longtemps encore, continua devant le rideau ses *lais d'adieu.* »

De nombreux emplois à la Cour sont occupés par des femmes : une sorte de garde, composée de trente femmes et qui se renouvelle quotidiennement, entoure continuellement le roi, ou reste en surveillance dans ses appartements privés. Pour valets de chambre, le monarque emploie aussi des femmes, qui le vêtent, le peignent, le parfument, le coiffent, prennent soin de ses ongles, le servent à table.

A vrai dire, ces femmes sont des *dames* du sérail, et elles appartiennent par leur origine aux meilleures conditions sociales.

« Le roi, dit M. Baille (*il s'agit de Thu-Duc, ou Tu-Duc*), prend trois repas par jour : à six heures du matin, puis à onze heures et enfin à cinq heures du soir. Chacun de ces repas se compose de cinquante mets différents. Cinquante cuisiniers (*thuang-tieng*) sont attachés à la seule personne du roi. Cela fait un cuisinier par chaque plat, et pour chaque repas : à ce compte, les *thuang-tieng* ont tout le temps de soigner la cuisine royale. De même que dans nos anciennes cours, le service de la table comporte l'observation d'une étiquette rigoureuse. Le son d'une clochette prévient tous les officiers de bouche que l'heure du repas royal est arrivée.

« Chaque cuisinier remet, dans l'ordre voulu, le plat de sa confection à un chambellan, qui, lui-même, le remet à un eunuque. Les eunuques, à leur tour, remettent aux dames de service les plats dont chacun d'eux est chargé. Ce sont en effet des femmes qui servent le roi à table, et c'est à genoux

qu'elles lui présentent les plats. Le roi — est-il besoin de le dire — effleure à peine chacun de ces cinquante plats. Il boit pendant son repas d'une eau-de-vie spéciale, fabriquée avec des graines de nénuphar et parfumée avec des plantes aromatiques.

« Il faut croire que l'étiquette autorise les changements nécessaires de régime, car Dong-Khanh, à cause de l'état précaire de sa santé, buvait du vin de Bordeaux.

« D'ailleurs, l'étiquette suivie pour le service des repas, sur laquelle on vient de lire quelques détails, est celle de l'ancienne Cour, laquelle était fort rigoriste. Il est probable que, là comme ailleurs, le temps et « l'esprit nouveau » qui souffle partout feront leur œuvre et apporteront, si ce n'est déjà fait, de notables modifications.

« Le riz que mange le roi, et qui fait le fond de son alimentation, quand il est seul et n'est pas contraint de manger à l'européenne, doit être très blanc et choisi grain à grain. Il est cuit dans une marmite en terre que l'on brise après chaque repas. La qualité même des baguettes dont se sert Sa Majesté pour manger n'est pas indifférente. Elles doivent être faites avec du bambou qui vient d'avoir toutes ses feuilles, « et renouvelées chaque jour ». Les baguettes d'ivoire semblent trop lourdes à la main royale. La quantité de riz mangée par le roi est déterminée et pesée : jamais celui-ci ne la dépassera, et s'il ne mange pas comme d'habitude, s'il se sent l'appétit moins ouvert, de suite il fait appeler ses médecins et leur demande des

remèdes, que d'ailleurs il n'absorbe qu'après les avoir fait goûter préalablement par eux.

« Chaque province du royaume doit envoyer à la cour, pour la nourriture royale, les meilleures productions de son sol, dont une partie provient des impôts payés en nature.

« Au deuxième mois de chaque année, après avoir fait abstinence pendant trois jours, le roi va, escorté de toute la cour et en grande cérémonie, célébrer la fête du *Niam-Giao*, c'est-à-dire offrir un sacrifice au ciel. Cette cérémonie, la plus solennelle de toute l'année, a lieu près d'une haute colline en forme d'éventail, couverte de sapins et qui, d'après la légende annamite, sert comme d'écran et de défense à la citadelle. Ce jour-là, le souverain, d'ordinaire à peu près invisible à son peuple, se montre à tous, porté dans le *ngoe-lo*, sorte de chaise couverte et vitrée du haut de laquelle il peut voir et être vu. Des tentes ont été dressées d'avance dans l'enceinte de l'esplanade des sacrifices pour qu'il y puisse passer la nuit avec sa cour. Tout au milieu existe une plate-forme en maçonnerie à laquelle on accède par de hauts escaliers. C'est là que l'autel, décoré d'étoffes jaunes et rouges empruntées au palais, a été préparé. C'est là aussi que doit avoir lieu le sacrifice. A minuit, les mandarins militaires immolent un buffle, et le roi l'offre en grande pompe au ciel, qu'il salue de cinq lais consécutifs pendant qu'un mandarin lit tout haut les prières prescrites par les rites et qu'on brûle de nombreuses pièces de soie.

« La fête est d'ordinaire terminée à l'aube, et

Sa Majesté se dirige de nouveau et avec pompe vers son palais, au milieu des autels que la piété respectueuse des sujets lui a élevés tout le long de sa route. Les vieillards les plus âgés de la province viennent se presser sur son passage et incliner jusqu'à terre leur chef branlant, en signe d'hommage, et aussi pour recevoir les récompenses auxquelles, en vertu des lois édictées suivant la belle morale de Confucius, ils ont droit « pour avoir vécu longtemps ».

« La plupart des fêtes données à la cour, et en particulier les dîners qu'offre le roi, ont toujours pour complément obligé quelque représentation théâtrale.

« Ces solennités dramatiques se font dans une immense salle, sorte de hangar carré ouvert de trois côtés, et autour duquel sont disposées, pour les invités, de longues tables recouvertes de drap rouge, chargées de fruits et de pâtisseries indigènes, qu'il est bon, d'ailleurs, de n'aborder qu'avec une certaine circonspection. Au milieu de ces friandises aux formes et aux couleurs bizarres, des verres, des tasses, que des thi-viés (serviteurs du roi) vont venir remplir tout à l'heure de bière, de thé ou même de chartreuse verte.

« Le roi prend place sur un trône isolé et assez élevé, ayant devant lui une table sur laquelle on place, à côté de sa tasse et de son sucrier de jade, un petit plateau à bords relevés, fort riche, certains objets qui sont de son usage familier, et dont il ne se sépare jamais. Un étui rouge plein de longues cigarettes menues et minces, une montre d'or à

répétition, des bijoux, des flacons d'odeurs, des vaporisateurs, un petit miroir, que sais-je ?

« A sa droite et à sa gauche, sur des sièges isolés, prennent place le résident supérieur et le général commandant la brigade.

« Derrière, à travers une immense natte dont les tresses assez larges peuvent laisser passer le regard, on devine les visages et on entend les chuchotements curieux des femmes du sérail.

« La salle est fort mal éclairée. Les énormes solives du plafond et les piliers qui le soutiennent, en bois noir fort et massif, ajoutent encore à l'obscurité du lieu. Sur le plafond sont peints des nuages ; des étoiles, un quartier de lune, flottent dans un azur quelque peu enfumé par le temps. On aperçoit deux ou trois trappes destinées à servir à des jeux de scène et qui constituent à peu près toutes les ressources dont pourront user les machinistes. Quelques lampes vulgaires, produit de notre petite industrie européenne, et alimentées au pétrole, se balancent au bout de longues tiges de fer ; quelques flambeaux sont disposés sur les tables ou même à terre, impuissants à éclairer de leur vacillante lumière, cette immense étendue sombre. Des nattes, placées sur le sol, couvrent le centre du carré et constituent en quelque sorte la scène.

« A peine le roi a-t-il pris place, que l'orchestre prélude, un orchestre composé d'une vingtaine de musiciens accroupis et qui arrachent à des tams-tams, à des guitares, à des fifres une mélodie monotone et criarde. En face est un énorme tambour,

plutôt une sorte de grosse caisse. Derrière se tient un haut mandarin, — nous avons vu le beau-père du roi, le king-luoc du Tonkin, occuper cet emploi. — C'est lui qui, aux passages intéressants de la pièce, lorsque les acteurs auront bien enlevé une scène, frappera à deux ou trois reprises sur le tambour ; chacun de ces coups représentera un certain nombre de ligatures à attribuer aux artistes.

« D'ordinaire, aussitôt que le roi s'est assis, les principaux acteurs viennent en costume faire le *lai* devant son trône, présentant à ses regards de longues bandes d'étoffe sur lesquelles sont brodées en gros caractères des formules de respect, des souhaits de longue vie et de prospérité. Un autre acteur de sa voix gutturale récite une sorte de long prologue, puis ensuite la pièce commence. Il y en a qui durent trois jours et plus, sans lasser les spectateurs indigènes, qui, obligés de s'y arracher pour leurs occupations ou leurs repas, reviennent, vingt-quatre heures après, voir tranquillement où en est l'intrigue.

« Pour les Européens, le moment où la pièce commence est celui où ils cessent de comprendre. Cela n'est plus qu'un chaos bruyant, hurlant, bigarré, auquel nous essayons, sans succès, de trouver un sens, en nous aidant de la mimique. Les acteurs ont le costume dramatique chinois, d'énormes barbes postiches dont les pointes descendent jusqu'à la ceinture. Le visage est odieusement barbouillé de noir, de jaune ou de vermillon ; les yeux sont démesurément grandis. Ce sont bien les personnages de l'épopée militaire chinoise,

moitié hommes, moitié monstres, se combattant entre eux par les grotesques et repoussantes imaginations de la laideur. Ils marchent avec une certaine gaucherie laborieuse, juchés sur leurs hautes babouches à bout retourné et à épaisses semelles de feutre. Les habits ont des formes et une ornementation dont la richesse et la variété défient l'analyse. Quelques-uns tombent, devant, en lourds tabliers, chargés de broderies, de dragons, d'animaux fabuleux aux mille couleurs ; les robes, sanglées à la taille par de larges ceintures auxquelles pendent des sabres gigantesques, semblent avoir, par le poids et l'épaisseur des ornements qui les chargent, toute la rigidité massive du bois. La tête est chargée de casques au cimier desquels se dressent et se balancent de longues plumes de paon, symbole des grands commandements militaires en Chine.

« Le dialogue se poursuit, criard et monotone, entrecoupé de menaces, de simulacres de coups de sabre, de provocations. La note de la colère et de la brutalité domine.

« De temps en temps, un brouhaha se produit, une des portes du fond s'entr'ouve : on voit passer, défilant devant le roi en se voilant la face, une bande de guerriers qui agitent en hurlant des étendards aux mille couleurs. Ce doit être quelque armée qui se rue à de grandes batailles et va défendre le sol envahi. En tout cas, cela est bruyant et bigarré.

« Pour ajouter à l'horreur satanique de la situation, quelques hommes accroupis tout près de la

petite cabane du souffleur, dont la voix, d'ailleurs, couvre parfois celle de l'acteur, jettent contre la flamme d'une torche des poignées d'une certaine poudre composée à cet effet. Tout aussitôt, s'élèvent vers le ciel de grands nuages de feu et d'étincelles, qui ne vivent que la durée d'un coup d'œil et s'éteignent en laissant derrière eux des senteurs de fumée âcre qui vous étreignent à la gorge et emplissent toute l'atmosphère. »

.....

La fin d'un règne est en tout pays une grosse affaire pour ceux qui sont chargés du gouvernement. Cela est vrai surtout dans les monarchies d'Extrême-Orient, où la moindre incertitude dans la vie politique de l'État facilite tous les complots, fait naître l'occasion de tous les troubles. La succession au trône était un problème fort compliqué en Annam, au temps où la monarchie y avait plus de pouvoir qu'aujourd'hui, quand le monarque défunt ne laissait pas de fils, ou bien en laissait de trop jeunes pour régner.

Ce fut ce qui arriva de Dong-Khanh, dont la mort prématurée prenait le monde officiel au dépourvu.

Ses deux fils, étaient âgés, l'un de quatre, l'autre de trois ans. On avait donc en perspective une régence interminable, laissant la porte ouverte à toutes les éventualités. De plus, la reine mère, qui avait été consultée et qui devait l'être, selon les rites, avait dès le début écarté la descendance de Dong-Khanh.

Le résident général de France, après de nom-

breux pourparlers et de nombreuses éliminations, finit par porter son choix sur un fils de Thu-Duc, ce roi qui régna quelques jours seulement. L'enfant auquel on venait de songer avait dix ans. Le choix qu'on faisait de lui paraissait en outre avoir l'avantage de rétablir la lignée directe des Nguyen. Il vivait en captivité, avec sa mère et un frère, depuis la mort du père, dans l'enceinte de la citadelle. Le choix proposé par le représentant de la France agréa au conseil de la cour et au Comat.

Des envoyés se présentèrent dans la demeure de la mère et, s'adressant à elle, lui demandèrent de désigner son fils aîné : « Le voici, dit-elle ; que lui voulez-vous ? — C'est lui, répondit-on, que nous venons chercher pour être roi d'Annam. » Alors elle fondit en larmes ; elle ne voulait pas donner son enfant et suppliait qu'on lui épargnât une chose si effrayante ; mais le Ciel avait parlé, on n'avait qu'à lui obéir, et l'enfant fut, le soir même, emmené au palais et placé, en attendant l'heure de son couronnement, dans un appartement situé non loin de la salle des audiences solennelles, au noi-cat. « Où suis-je, où me mène-t-on ? disait-il à l'interprète royal. — Altesse, vous êtes dans la bibliothèque des rois, dans celle qui va être la vôtre... — C'est bien, donnez-moi alors les *Entretiens* de Confucius. »

Le propos est historique et, de fait, cet enfant de dix ans était déjà un lettré : façonné par un excellent professeur, il lisait les caractères et connaissait même l'alphabet français.

Les astrologues ayant reconnu que le 1^{er} février

était un jour très favorable, le couronnement fut fixé à cette date.

Le jeune prince avait été, selon les rites, faire la veille ses *lais* aux ancêtres dans le palais de Can-Chanh et recevait là les ornements royaux. Il aurait même dû recevoir aussi le sceau en jade dit « de la succession de famille ». Mais ce sceau a été emporté jadis par Ham-Nghi dans sa fuite et perdu dans les montagnes du Quang-Binh. On délivra au prince la plaque d'ivoire « ordre royal », qui doit servir de laissez-passer pour aller chercher le Livre d'or dans le palais de Can-Chanh.

Ce Livre d'or, qui n'est ouvert qu'au commencement ou à la fin de chaque règne, est présenté au futur souverain. Le caractère écrit à son rang de succession devient son nom propre.

Celui du nouveau roi fut *chieû* (lumière de sagesse). Les mandarins attachés au noi-cat (cabinet du roi) choisissent ensuite un certain nombre d'expressions littéraires formées de deux caractères et ayant les significations les plus favorables ou les plus agréables au ciel. On offre cette liste au nouveau souverain qui choisit là son nom de règne. Ce nom est ensuite transcrit sur le Livre d'or et affiché dans tous les temples des anciens rois et dans le Nam-Giaô (temple du ciel).

Le roi d'Annam prit le nom de Thanh-Taï, ce qui veut dire « bonheur absolu et succès dans toutes choses » (1).

(1) F. Baille.

Les combats d'éléphants.

Parmi les jeux qui obtiennent le plus franc succès vis-à-vis des indigènes et qui piquent le plus particulièrement la curiosité des Européens en Indo-Chine, il faut placer les combats d'éléphants.

En Annam, ce sont les éléphants de guerre qu'on fait paraître dans ces combats. La lutte a lieu dans un grand cirque aux larges gradins de pierre envahis par la broussaille, ou sur le glacis d'une citadelle, comme près de Hué.

On en augmente parfois l'attrait en introduisant un animal, par exemple une panthère prise dans les montagnes.

Le plus souvent les organisateurs des combats d'éléphants font confectionner à l'avance des magots en paille, aussi laids que possible (car plus ils sont laids, plus le spectacle sera amusant), et simulant des guerriers et des animaux fantastiques qui devront inspirer de la terreur aux éléphants.

Lorsqu'on a eu la chance de pouvoir mettre une panthère ou autre animal féroce sur le terrain de la lutte, les cornacs ne voulant nullement mettre leur personne en danger, s'arrangent souvent pour mettre la panthère hors d'état de nuire, en lui enfonçant de petites pointes de fer sous les griffes, afin de paralyser ses mouvements. Presque toujours, dans ce cas, la malheureuse bête doit combattre attachée à une chaîne et l'on a soin, pour l'affaiblir, de l'enfermer longtemps à l'avance dans une caisse étroite, presque sans la nourrir. Pour comble de cruauté, on a vu des cas où les

cornacs, avant le combat, faisaient rogner les ongles et même coudre la bouche des panthères : pour cette dernière opération. on doit serrer l'animal entre deux planches et il arrive qu'il expire avant la bataille, mais son corps servira quand même à l'amusement des badauds.

Au jour annoncé pour le combat, les cours d'eau voisins se couvrent de jonques et de sampans, dès l'aube. La foule des indigènes se presse, en faisant un bruit indescriptible, autour de la lice préparée pour le spectacle.

Quand le roi honore le combat de sa présence et que son grand sampan est signalé, de grandes clameurs retentissent. Le roi, assis sous un dais, à l'arrière du sampan de gala laqué rouge et rehaussé d'or, est entraîné sur l'onde par cinquante rameurs.

Lorsque le sampan royal est arrivé contre la rive, un vacarme épouvantable de mousqueterie provoque un redoublement de l'enthousiasme populaire. Bientôt, des hurlements véritablement sauvages couvrent ou tout au moins atténuent les autres bruits : ce sont les éléphants que l'on commence à provoquer à la colère.

Les éléphants, généralement au nombre d'une douzaine, sont d'abord rangés en ligne de bataille, dans un ordre tel que, à une certaine distance, leurs défenses semblent constituer une ligne blanche et absolument droite. Les animaux commencent à s'ébranler lentement et pour les exciter, on leur tire à chaque pas des coups de canon, qui les enveloppent d'âpres tourbillons de fumée, pendant que des étendards rouges sont agités sur

leurs yeux et que des soldats enfoncent dans leur échine des lances acérées. Enfin, entre leurs oreilles, le cornac juché sur leur dos fait pénétrer la pointe de son *coupe-coupe*.

Les éléphants bientôt affolés, se jettent rageusement sur les magots en paille figurant les guerriers ; il les enlèvent avec leur trompe et les projettent en l'air, croyant punir leurs ennemis réels, qui, eux, savent se garer à temps.

Les attitudes lamentables que prennent ces magots par suite de l'acharnement des éléphants à les faire tourbillonner en l'air, et cela au milieu des nuages de fumée et de poussière et du mouvement général, tout cet ensemble constitue un spectacle simulat vraiment un combat et qui provoque l'admiration des spectateurs.

Les éléphants ont souvent trois ou quatre lignes d'obstacles inertes à enlever et font ainsi une hécatombe de magots, au grand amusement de la foule, dont les cris ne cessent de les exciter. Les pauvres animaux qu'on fait un instant replacer en carré, se montrent alors dans un silence relatif, ruisselants de sang et immobiles, mais bientôt une horde hurlante de soldats vient de nouveau tourbillonner autour d'eux et les provoquer encore par des salves de mousqueterie et un grand tapage.

La lutte contre les magots remis en place recommence toujours de plus en plus acharnée et fébrile. On l'interrompt plusieurs fois, pour la recommencer encore, durant des heures. Le peuple ne se lasse pas de ce spectacle, malgré qu'il ne varie guère, et en reste comme émerveillé.

Lorsque l'exhibition d'un animal féroce fait partie du programme, on ne le fait entrer en lice qu'à la fin, en guise de bouquet, mais la pauvre bête à force d'avoir reçu des coups de ses gardiens est déjà pantelante avant de lutter; elle est vite assommée mais peu importe, son corps, inerte comme celui des magots en paille, est projeté en l'air par les éléphants et cela suffit pour que l'assistance soit satisfaite.

Le spectacle, quels qu'en soient les détails, se prolonge même jusqu'à la nuit qui tombe brusquement, à cette latitude. Pour la dixième fois, on ramène les éléphants à la lutte tandis que le sampan royal regagne le palais à travers le fleuve.

Les nids d'hirondelle.

On sait que les Chinois et les Annamites font entrer dans leur alimentation le nid de la gracieuse hirondelle. La réputation de ce mets bizarre est parvenue jusqu'aux gourmets européens, qui l'ont emprunté au monde jauné.

Une des provinces de l'Annam, celle de Quang-Nam a la quasi spécialité de cette production. Cette province fournit d'ailleurs la table des riches Chinois : car le nid d'hirondelle est un mets de luxe, et c'est exclusivement de l'Annam que les Carêmes chinois tirent cette friandise.

Les nids d'hirondelle comestibles proviennent principalement des îles dépendant des provinces de Quang-Nam, de Quang-Ngai et de Binh-Dinh.

Mais le centre de production le plus actif est l'île de Cui-Lao-Cham, près du port de Dai-Chiem, à peu de distance de l'embouchure de la rivière de Fai-Foo.

Les nids d'hirondelle sont devenus la source de grandes richesses pour les pays d'où on les tire. Leur découverte remonte au règne de Gia-Long.

Ce monarque avait promis par édit de récompenser royalement celui qui découvrirait, dans le pays soit un objet d'alimentation nouveau, soit une boisson jusqu'alors inusitée, et capables d'enrichir le commerce local.

Un des sujets de Gia-Long vint alors lui présenter des nids d'hirondelle qu'il avait découverts dans les îles de la province de Quang-Ngai. Le roi fut enchanté. Il offrit au porteur des nids les plus beaux titres honorifiques alors connus.

Mais l'Annamite repoussa les titres et demanda seulement — et il obtint — pour lui et pour ses descendants, le monopole de l'exploitation de cette source de revenus, à charge par eux de payer à l'Etat annuellement et en nature, une redevance d'environ 80 livres. Mais, tous les membres de cette famille devaient être exemptés à perpétuité des corvées provinciales, du service militaire et du paiement de l'impôt personnel. Bientôt la famille du trouveur de nids comprit, en fils, petits-fils, gendres. etc., une cinquantaine d'hommes : ils se donnèrent pour chefs deux d'entr'eux, et fondèrent, au centre de la région propice à leur industrie un village qui existe encore, Yen-Xa ; le *village des nids d'hirondelle*.

Ces nids d'hirondelles ne comprennent pas, comme ceux de la plupart des oiseaux, que des matériaux trouvés par l'animal et assemblés sous une forme particulière. L'hirondelle y ajoute de sa salive pour les cimenter et c'est cela qui en constitue la particularité et la valeur comestible. Cette salive, très visqueuse communique à la terre et aux brins de paille ou d'herbes sèches apportés par l'oiseau la force de cohésion nécessaire pour constituer le nid.

Tous les nids des hirondelles varient d'ailleurs de forme et de matériaux, selon les espèces et les pays, mais la salive y est toujours employée.

Au point de vue de la valeur marchande, les nids comprennent deux catégories.

La première catégorie est celle des *yen-huyet* ou nids dans la confection desquels il entre du sang en quantité variable. Ce sont les plus rares et les plus appréciés. On n'en trouve qu'au printemps et leur rareté s'explique par ce fait bizarre que ce sont ceux des hirondelles malades, atteintes d'une sorte de phtisie, qui provoque chez elles de véritables crachements de sang.

Les indigènes répètent d'après la tradition que les oiseaux qui ont des nids *yen-huyet* meurent vite d'épuisement et qu'ils ne passent jamais deux hivers, ce qui augmente la rareté des nids. Pour donner une idée de la difficulté de se procurer cette catégorie de nids à salive sanguinolente, il suffira d'indiquer que les rochers de l'Annam n'en donnent guère plus de trois ou quatre livres par année.

La seconde qualité, appelée *yen-sào*, comprend tous les autres nids, ceux par conséquent où il n'entre que des sécrétions salivaires. On en fait la récolte au printemps, à l'été et à l'automne, mais surtout durant la première de ces trois saisons. En moyenne, deux nids d'hirondelle pèsent un taël, soit environ 37 gr. 80.

Les nids de première qualité se vendent environ 35 ligatures le taël, et ceux de seconde catégorie de 18 à 20 ligatures. Rappelons que la ligature vaut environ 75 centimes ; elle équivaut à 600 sapèques.

Nous avons déjà dit que le printemps permettait seul la récolte des deux qualités de nids. L'été ne permet de se procurer que des nids de deuxième qualité, moins grands et moins compacts que ceux de printemps ; il faut en effet quatre nids d'été pour faire un taël, dont le prix moyen n'atteint que 15 ligatures.

Quant à la récolte d'automne, c'est la plus restreinte ; elle ne donne que de rares nids, peu estimés et très petits ; il faut sept nids d'automne pour obtenir le poids d'un taël, qui ne se vend plus que 9 ou 10 ligatures.

Ceux qui ont le souci de l'avenir de l'industrie qui nous occupe sont même d'avis que l'on devrait interdire la récolte d'automne, qui risque de détruire les œufs, et ne rapporte qu'un bénéfice dérisoire.

Les Chinois, consommateurs habituels de ces nids, ont deux façons différentes de les manger. Les uns les préparent au sucre, les autres au gras.

Dans l'un ou l'autre cas, on débarrasse d'abord le nid des substances extérieures et étrangères qui y adhèrent presque toujours, par un bain prolongé dans l'eau bouillante. Lorsque ce nettoyage est jugé suffisant, on retire les nids du bain et on les fait cuire au bain-marie quelquefois avec du sucre, mais le plus généralement avec un pigeon ou une volaille, en ajoutant quelques fruits de nénéphar.

La médecine chinoise prétend que ces nids guérissent toutes les maladies et particulièrement les maux d'estomac, les affections de poitrine et l'asthme.

Une des causes de la cherté de ce comestible est la difficulté et même le danger de sa récolte. Chaque année, la recherche des nids coûte la vie à plusieurs hommes. C'est dans les anfractuosités des rochers qu'il faut aller les cueillir. Des hommes exercés, pour y arriver, enfoncent ça et là où ils peuvent, à partir du sol, dans les fissures du roc, des bouts de bambou dont l'ensemble forme échelle pour redescendre, car c'est tout en grim pant que les coolies employés à ce travail disposent ainsi leurs échelons. Parvenus à la région où gîtent les oiseaux, ils détachent avec soin les nids du roc, à l'aide de couteaux. Ils sont surveillés d'en bas par un *doi* qui ne les perd pas de vue, de peur qu'ils ne dérobent seulement un fragment du précieux produit. L'opération est même le plus souvent surveillée par un membre de la famille concessionnaire, qui a conservé jusqu'à nos jours son privilège. M. Baille rapporte qu'une très riche

maison chinoise, qui a des succursales dans tous les grands ports de la contrée, et en établissait alors une à Tourane, offrit au gouvernement annamite une très grosse redevance annuelle en argent pour obtenir la concession du commerce des nids d'hirondelles.

Les descendants de l'ancienne famille privilégiée étaient fort émus de cette offre; et, venant défendre leurs droits, ils produisirent le texte même des ordonnances de Gia-Long.

Mais il restait à savoir si, examinés de très près, les droits en question avaient bien le caractère de la perpétuité, ou s'ils ne laissaient pas place à la possibilité d'une mise en adjudication. Car, dit M. Baille, la raison budgétaire est comme la raison d'état : elle fait faire et annistier bien des choses.

C'est là un principe qui trouve trop souvent son application, surtout en Extrême-Orient.

HUÉ

Hué, la ville et les environs, dit M. J. Chailley, constituent un des plus délicieux endroits du monde. Un fleuve, presque sans courant, tout uni, les eaux bleues, les rives bordées de ces bambous, arbre unique, souple et léger, élégant s'il est isolé, et majestueux en masse à l'égal de nos forêts de France; entre les rives, les sampans aux formes fines, rappelant les gondoles avec leurs bouts relevés et leurs rameurs qui godillent d'une main,

se laissant aller au fil de l'eau, en chantant quelque chant mélancolique. Au bord du fleuve, le profil de la citadelle ; plus loin, l'arête fine et éclatante des palais royaux ; plus loin encore, s'étagent des montagnes roses et bleues avec des fonds d'arbres vert sombre, s'enlevant sur un ciel gris perle le jour, et le soir vieil or.

A Hué aussi la nature est splendide, mais pas libérale. Gardez-vous de vous plonger dans le fleuve ; gardez-vous de gravir les flancs ombreux des montagnes ; la nature jalouse a mis devant ses merveilles deux farouches sentinelles ; la fièvre et l'insolation.

Hué est le fléau du travail ; la chaleur, en mai, est déjà intolérable. La rivière est chaude, nuit et jour, à 30 degrés : c'est elle qui fournit l'eau qu'on boit. Vous la rafraîchissez artificiellement ; jouissez bien de votre jouissance au moins, car elle vous coûtera vraisemblablement quelque indisposition. Vous êtes en mauresque, dans ce costume de soie qu'on adopte ici l'après-dînée, veste et pantalon flottants ; vous ouvrez, dans votre maison convenablement orientée, les deux portes qui vous donneront un délicieux courant d'air ; roulez-vous bien vite dans la flanelle ou vous paierez cher cette volupté d'une minute. Et tout est à l'avenant. La nature ou l'industrie de l'homme vous prodigue des biens de toutes sortes : la raison vous interdit d'en profiter.

Et cependant Hué est si belle qu'on tenterait volontiers d'y vivre contre fièvre et marais, si l'on avait en même temps les moyens de lutter. Il n'est

pas de régions éternellement insalubres. Pas un des pays civilisés qui n'ait été autrefois la proie des fièvres et autres fléaux. Défrichez quelques montagnes, captez les sources, desséchez et comblez les marais, assainissez les demeures, et là, comme ailleurs, vous aurez un jour un pays habitable ; et la nature, quittant cette allure de marâtre qui prend plaisir à nos peines et nous envie nos joies, sera ce qu'elle est partout ; *l'alma mater*, auteur de tous biens, source de toutes jouissances.

HAÏPHONG

M. Marcel Monnier (1) a raconté ainsi l'impression que lui firent le premier aspect du Tonkin et son arrivée au port de Haïphong :

« Il était cinq heures de l'après-midi, quand la *Tamise* stoppait au mouillage de Hondo. Cette journée d'avril s'éteignait dans un crépuscule hivernal, sous un ciel bas, un ciel du Nord chargé de brumes. Sur la gauche, quelques îlots pelés, la tache blanche d'un phare qu'on eût pu prendre, à distance, pour un grand oiseau de mer posé sur le roc. Au-delà, dans la pénombre, un morceau du continent, la pointe de Do-Son, une ligne de faite vaguement estompée sous le brouillard.

« L'aspect de la mer est sinistre. Hier, si bleue, maintenant méconnaissable, salie de particules terreuses, de bois mort, d'herbes pourries. Et nous

(1) *Temps*, 1895.

voici, roulant bord sur bord, immobilisés dans cette boue rougeâtre pour cinq ou six heures.

« Dans le golfe du Tonkin, la marée est diurne, c'est-à-dire qu'il n'y a qu'une seule marée par vingt-quatre heures. Aussi les bâtiments doivent-ils régler leur allure en conséquence, sous peine de s'exposer à perdre près d'un jour entier à attendre le flot. Depuis le matin, on avait poussé les feux. Mais, malgré cet effort, le vent contraire et les courants nous contraignaient de mouiller à moins de vingt milles du but...

.....

« Vainement j'ai cherché les digues fondantes, le marécage empesté, les paillottes et les guinguettes. Disparus, évanouis, remplacés par des avenues tirées au cordeau, où se croisent les pousse-pousse, les poney-chaises, les cavaliers, les bicyclistes, par un hôtel monumental, absolument dépourvu de confortable d'ailleurs, fort mal approprié aux exigences du climat, mais dont l'architecture fantasque et bistournée, surgissant au milieu des constructions de style plus sobre, corrige l'aspect un peu trop neuf de l'ensemble, l'uniformité rectangulaire des lignes et fait l'effet d'une note gaie éclatant soudain au cours d'une symphonie classique.

« Puis des squares aux pelouses bien peignées, un boulevard planté de flamboyants et de lilas de Perse. Là sont les principaux magasins, les cafés, un joli cercle où l'on vous accueille de la façon la plus cordiale, où l'on peut feuilleter à l'aise les journaux, les revues de l'ancien et du nouveau

monde. Là chaque soir tout Haïphong — cinq cents personnes qui donnent, par leur va-et-vient, l'illusion d'une population dix fois plus nombreuse — tout Haïphong s'assemble. De cinq à six, on est allé en voiture, prendre le frais hors de la ville du côté du champ de courses ou sur la route de Do-Son. Maintenant on attend l'heure du dîner en faisant les cent pas sur l'asphalte; on discute les télégrammes du jour, les nouvelles arrivées par la dernière malle; on s'abandonne à ce qu'on est convenu d'appeler l'apéritif sous forme de vermouths ou de cocktails à la glace. Cependant la lumière électrique projette sur la chaussée un éclat de fête et, dans l'élégant hôtel occupé par le *Courrier d'Haïphong*, la salle des dépêches luit comme un phare. C'est, en vérité, restitué là tout d'une pièce, avec un art infini, un coin du Paris boulevardier et flâneur.

« Haïphong, en dépit de ses dimensions très vastes, n'est pas encore un centre commercial des plus actifs. De onze heures du matin à trois heures de l'après-midi, un silence religieux pèse sur la ville européenne. C'est le moment de la sieste. Et je ne puis m'empêcher de penser que cette habitude adoptée dans toutes nos colonies témoigne, non pas précisément de notre indolence comme l'ont insinué les mauvaises langues, mais des loisirs laissés aux commerçants par la stagnation des affaires. Des gens accablés de besogne n'auraient jamais l'idée de fermer leurs bureaux quatre heures sur huit. Pondichéry, Saïgon, Hanoï, Haïphong s'adonnent à la sieste. Bombay, Calcutta, Singapour, Hong-Kong ignorent; et pour cause, le

repos diurne. Les journées y sont trop remplies pour qu'on trouve le temps de rêver étendu sur la chaise-longue, derrière les jalousies closes.

« Ce n'est pas à dire que nos compatriotes demeurent ici les bras croisés. Quelques-uns même ont créé des industries d'une importance réelle, des forges, des scieries à vapeur. J'ai visité avec intérêt les ateliers de la Compagnie des correspondances fluviales du Tonkin qui construit des chaloupes dont la coque et les machines ne le cèdent en rien aux bâtiments sortis des chantiers de Hong-Kong. A citer aussi une savonnerie fort bien installée, laquelle utilise comme matières premières les produits du pays : le coco, l'arachide, le ricin ; un vaste et curieux établissement où l'on prépare chaque mois pour l'exportation plusieurs centaines de tonnes de jaunes d'œuf destinés aux mégisseries de France qui, jusqu'ici, s'approvisionnaient sur les marchés du Levant. »

Ce qui manque en réalité à Haïphong, ville déjà superbe et prospère, c'est un port ; ce qui en tient lieu n'est accessible à toute heure qu'aux bâtiments de faible tonnage. Les bâtiments calant plus de 4 mètres n'y peuvent pénétrer qu'avec la marée. De nombreux projets ont été mis à l'étude dans le but d'améliorer la situation. C'est le dragage de la barre de Cua-Cam qui a été finalement décidé. Haïphong compte actuellement 21,200 habitants, dont 1,160 Français.

HANOÏ

Des notes de voyage de M. G. Lieussou, nous détachons les passages suivants :

« Hanoï couvre une grande étendue... Les bazars n'offrent rien de particulier : longs boyaux, étroits, bordés de boutiques, et communiquant avec la rue par une simple porte d'entrée.

« Les métiers sont groupés par rues, dont la plus importante et la plus active est la rue des Incrusteurs...

« Le résident d'Hanoï nous donne un interprète qui nous fait visiter la citadelle. Grand rectangle, dont les deux grands côtés ont un kilomètre, elle date, comme celle de Hué, du temps où la France eut les premiers rapports avec l'Annam, sous l'empereur Gialong, conquérant du Tonkin. Ce sont des officiers français qui l'ont construite en 1790 sous la direction du colonel Olivier. Les fortifications, en terre, sont établies sur le type Vauban...

« Un Chinois, interprète de la résidence, nous fait ensuite visiter les diverses industries d'Hanoï, entre autres les fabriques de meubles et objets à incrustations de nacre. Nous pénétrons dans plusieurs réduits obscurs où se fabriquent des articles de luxe et y trouvons des ouvriers accroupis autour d'une petite table basse et qui appliquent la nacre à l'aide d'un ciseau grossier. Le procédé est des plus primitifs. Ces objets ont bien perdu de leur valeur ; on a voulu fabriquer trop vite et on a em-

ployé surtout des bois qui n'avaient pas eu le temps de sécher ; dans la nacre moins fine, se glissent aussi, souvent, des fragments de coquillage.

« Rue des Brodeurs se trouvent de beaux tapis brodés ; plus loin, voici les tisseurs et dévideurs de soie ; cette soie est du genre de celle de Quinhone, dans l'Annam, souvent jaune et gaufrée.

La rue des Armuriers offre une vive couleur locale : cuirasses, lances, armes de toutes sortes souvent ciselées avec beaucoup de goût ; il y a là comme une réminiscence des armes qu'on trouve à Java.

« La gomme laque est une des productions les plus importantes du Tonkin ; on en exporte vers Hong-Kong et Canton. A Hanoï, la laque d'or est inconnue et il ne se fabrique guère que de petits objets communs, surtout des boîtes à bétel en laque, rouge ou noire ; l'énorme quantité de bétel que mâchent les Tonkinois et auquel ils doivent leurs dents noires, explique cette consommation de petites boîtes.

« Il se fabrique encore à Hanoï des statuettes, vases en argent, cuivre ou bronze assez finement ciselés, des images coloriées et des stores peints de dessins à vives couleurs. Durant la journée, l'animation est très grande dans ces quartiers. C'est que Hanoï est le centre du commerce de tout le pays et qu'il s'y tient chaque jour divers marchés.

« *La pagode des supplices* contient une quantité de statues dorées de Bouddha, les unes en bois et les autres en pierre ; plusieurs statues ont été enlevées, d'autres percées dans le dos pour y chercher des

prétendus trésors. Il n'y a aucune trace de la série de supplices infernaux que je pensais pouvoir comparer aux fresques de Ceylan, l'humidité a fait disparaître ces peintures ; aussi le nom donné à la pagode n'a plus de raison d'être...

« ... En revenant de visiter l'emplacement où tomba si vaillamment le commandant Rivière, nous faisons une halte dans le village du papier. C'est là que se fabrique d'une façon d'ailleurs assez primitive et au moyen d'une pâte faite d'écorce de bois le papier d'emballage. Nous sommes vite rendus au bord d'un grand lac d'au moins 12 kilomètres de tour... Sur les bords du lac, nous visitons la pagode du *Grand Bouddha* qui contient sa statue colossale : ce n'est certainement pas le type consacré par la tradition, et l'on croirait plutôt que cette statue de marbre représente un de nos évangélistes. »

Hanoï est formé de la réunion de plus de cent villages, renfermant ensemble environ 125,000 habitants. Les Européens y sont moins nombreux qu'à Haïphong, si l'on ne compte pas les militaires. Le quartier européen se compose de larges boulevards bien percés.

La ville a depuis bien des années déjà, des trottoirs et des reverbères et les maisons à la française y sont nombreuses.

Au soleil couchant, le *tam-tam*, grosse caisse oblongue, résonne aux quatre coins d'Hanoï, dans un bourdonnement sonore de coups rythmés et décroissants. C'est le signal du repos, car, dans ce pays, le soleil couchant est meurtrier, disent les

indigènes. A partir de ce moment, il ne faut sortir que bien couvert, car la brusque modification de la température pourrait être fort dangereuse pour les promeneurs.

Les promenades en *pousse-pousse* sont de mode à Hanoï. Un coolie indigène tire le véhicule, secondé par un coolie de relai placé à l'arrière. Ces hommes vont très vite et mettent leur amour-propre à se dépasser les uns les autres dans les rues.

La *Concession* est le nom qui a été conservé, à Hanoï, au premier pied-à-terre de nos troupes, en 1882.

« Sur ce terrain, dit M. Louis Peytral (1), à quelques pas du fleuve Rouge, s'élèvent aujourd'hui les établissements militaires et résidentiels de l'administration et de la guerre. Des jardins convenablement entretenus, des allées bien prises, aux arbres mâles et feuillus, donnent à ce coin de terre plein d'une fraîcheur douce et consolatrice, quelque chose comme le souvenir riant d'un site de France. »

Plus loin, la rue Paul-Bert a l'allure d'un coin de ville française ; elle est coquette, renferme des cafés luxueux, où les consommateurs sont nombreux ; dans ses bazars, on trouve tous les bibelots parisiens.

« Le véritable Hanoï s'ouvre maintenant devant nous, continue M. Louis Peytral, dans un dédale

(1) *Silhouettes tonkinoises*.

de rues longues et mouvementées, ayant toutes leur physionomie commerciale, leur industrie particulière, dont elles ne se départent jamais.

« C'est la rue du *Coton*, avec ses magasins à rayons voyants et multicolores, la rue des *Brodeurs*, avec ses métiers en plein air, la rue du *Cuivre* avec ses batteries à reflets où le soleil se mire, la rue des *Cercueils* et tant d'autres, toutes remplies d'une activité fiévreuse, d'une soif de travail ardente

« Tout ici sert de prétexte à la production. L'Annamite ouvrier est sans prétention ; il fait des travaux remarquables d'incrustation et de sculpture sur des planches pourries, faute d'autres, et tout cela s'entasse et s'étale sur des tréteaux éclopés servant de devantures...

« De-ci de-là, des cabarets chinois reconnaissables aux pancartes rouges de leurs vitrines ; des boutiques annamites généralement sales et toutes en profondeur, où se débitent une infinité de mets disparates et provocants que les indigènes achètent et mangent sur place, dans une désarticulation grossière des mâchoires. On trouve là du thé chaud, du *choum-choum* (eau-de-vie de riz), la seule boisson en usage chez les Annamites, et toutes sortes de portions de restaurants réparties dans des soupes : bouchées minuscules qui varient à l'infini, suivant la nature du hachis, l'arrangement des sauces et des épices, le tour de main apporté au levage des pâtes, et la coloration fantaisiste du riz qui se roule en boulettes, ces mirifiques boulettes sucrées que les indigènes relèvent, dans une moue

gourmande de leurs lèvres grasses, du nom un peu prétentieux de « gâteaux annamisses ».

Tout le long de la chaussée, des commerçants ambulants courbés sous le poids de leur pacotille ; des artistes capillaires installés en pleine rue, dans l'exercice délicat de leurs fonctions ; et par centaines, chargés suivant leur sexe et leur âge, des *nha-que* (paysans) de retour des champs, trottant les uns derrière les autres, dans un déhanchement isochrone et rythmé, et s'attardant de temps à autre une minute au premier cabaret voisin pour vider une *cai-bate* de riz ou fumer une pipe.

A l'étalage de toute boutique annamite repose un petit récipient de terre ou de faïence enchâssé dans un cache-pot de bois. A sa partie supérieure, deux petites tubulures de cuivre, légèrement évacuées, disparaissent sous un culot noir et fétide qui monte du récipient surchauffé et s'arrête, figé, sur ses bords.

Ce petit meuble original est le *cai-diou*, la pipe nationale annamite : sorte de narghileh simplifié où brûle, au milieu du glougloutement monotone de l'eau, une pincée, aussitôt renouvelée, d'un tabac noirâtre et opiacé. Tout voyageur qui passe a le droit de porter gratuitement à ses lèvres la tige de bambou qui s'agite, plantée comme une hampe, dans un trou pratiqué sur le cache-pot. Il s'approche, dépose une pincée de son tabac dans le fourneau de cuivre, absorbe d'un seul trait la fumée, les veines du cou gonflées sous l'effort, et se remet en marche, après avoir soufflé deux ou trois bouffées au nez du propriétaire impassible, à

qui l'usage veut qu'il ne doive rien, pas même un remerciement.

Certains quartiers de Hanoï ne sont guère beaux à voir. Ils sont formés de casemates basses, ouvertes à tous les vents, peuplées de paysans malingres et souffreteux. Beaucoup sont couverts de pustules, que dissimulent à peine les larges feuilles de bananier dont ils tapissent leur corps.

« La lèpre se promène ici en plein jour, en pleine rue, semant partout ses exhalaisons fétides, dans un étalage de plaques qui suppurent, de membres ouverts, tordus et rapetissés...

« Comme dans tous les milieux qu'habite la misère, les mioches pullulent dans ces taudis infects. Nus comme des vers, quelque temps qu'il fasse, ils courent d'une case à l'autre, escaladent les toits et les arbres et, visiblement heureux de cette liberté d'action qui est la vraie vie de l'enfance, passent le plus clair de leurs journées à se vautrer dans des mares putrides, pêle-mêle avec les pourceaux, leurs amis et leurs frères, dont ils partagent, fort gentiment d'ailleurs, la couche et la pitance.

Un poste dans le Delta.

« Le poste : Une sentinelle avancée dans l'immensité morne des plaines tonkinoises.

« Des paillettes annamites s'entassent là, pouilleuses, à l'abri de nos armes, et sous ces toits, qu'un coup de vent ferait crouler, naît, grandit et se multiplie, dans la quiétude nonchalante d'une misère

qui ne pèse pas, toute une fourmilière de paysans à demi-nus, au teint hâlé par le soleil.

« Un affluent du fleuve Rouge baigne un des côtés du poste, lui assurant ainsi, en même temps qu'une ligne naturelle de démarcation et de défense, cette irrigation incessante si active contre l'influence maligne du ciel ardent de ces contrées.

« Quelques lopins de terre utilisés en jardins potagers, des groupes de buffles noirs en liberté dans les mares, deux ou trois chaînes de paysans attardés sillonnant des sentiers perdus dans les hautes herbes, donnent un air vivant et champêtre à ce coin isolé d'un désert qui dort enseveli sous la moisson touffue de ses rizières inondées, et dans l'immensité duquel se détache, de loin en loin, la silhouette amincie et géante d'un groupe de bananiers aux oreilles pendantes, d'aréquieres faméliques ou de cocotiers à panaches, comme un oasis solitaire à l'horizon vert.

« Un mirador s'élève au bord du fleuve, et, sur cette sorte de guérite aérienne montée sur quatre échasses en bambou plantées en terre, le drapeau français commande la plaine et flotte dans le ciel bleu.

« C'est le quartier militaire proprement dit, autour duquel se groupent les casemates, si spécifiques d'aspect, qui servent de casernes à nos troupes.

« Sur le prolongement de la route, quelques toits de pagodes restaurées et de maisonnettes neuves abritent, à proximité des troupes, les deux ou trois cabaretiers français et chinois qui forment, pro-

tégés par la garnison, tout l'élément pacifique et commercial du poste » (1).

**Les hautes régions du Tonkin,
les Muongs, etc.**

« Le Thanh-Hoa, d'où sont originaires la famille impériale, et quantité de mandarins, est formé par la vallée inférieure du Song-Ma. Le fleuve, descendu des montagnes du Laos, coule vers le sud-est, dans une vallée profonde, rectiligne, parallèle à celle de la haute rivière Noire et du haut fleuve Rouge. Il conserve cette orientation, malgré les sinuosités de son cours inférieur, entre en plaine à cinquante kilomètres de la côte, puis se divise en trois bras, qui forment un delta en miniature, et le canal de Ninh-Binh, franchissant la faible ligne de partage, fait communiquer les eaux du fleuve Rouge et celles du Song-Ma.

« Sur la rive gauche, un peu au-dessus du point où la vallée du Song-Ma commence à être resserrée entre deux collines, on trouve Phu-Quang, citadelle en ruine et gros village, dont les cases bordent la berge du fleuve. Au milieu de cette citadelle carrée et bastionnée, mais dont les fossés à moitié comblés, dont les escarpes croulantes étaient envahis par les broussailles, habitait la garnison. Un ancien magasin à riz, occupé par le détachement d'infanterie de marine, une petite pagode restaurée tant bien que mal... étaient tout ce qui restait des

(1) Louis Peytral. *Silhouettes tonkinoises*.

anciens bâtiments annamites. Des cases en bambous et en torchis servaient de logement... » (1)

Dans les environs, on peut se livrer aux plaisirs de la chasse, à moins qu'on ne préfère gagner un bois sacré, entourant une pagode bâtie entre la route et la berge. Là, assis au pied d'un banian, on peut, tout en laissant le temps s'écouler, regarder sur le fleuve les évolutions de quelque sampan ou quelque long train de bois, emporté par le courant vers Thanh-Hoa, ou bien des barques de pêcheurs se maintenant au milieu du fleuve, l'une portant le grand filet rectangulaire au bout d'une perche, les autres venant rapidement à sa rencontre, leurs sampaniers faisant le plus de bruit possible avec des baguettes de bambou, pour chasser le poisson devant eux.

Les races diverses qui habitent les hautes régions du Tonkin ont des mœurs et une organisation politique différentes.

Le régime est féodal et les Annamites ont su plier leur administration aux besoins locaux. Comme l'Annamite a toujours méprisé les gens des montagnes, ces derniers en revanche détestent sincèrement les mandarins venus de l'Annam.

Le colonel Pennequin et ses officiers, qui ont administré le pays, ont apporté, dans le règlement des affaires locales, en plus de leur probité, le respect des coutumes, la sollicitude pour les populations et de grands égards pour les chefs féodaux.

Les Annamites avaient divisé le pays en plus, en

(1) Fréd. Garcin. *Un an chez les Muongs*.

huyens ou chaus et en xas, mais ils s'étaient inspirés des divisions historiques et géographiques ; le *phu* correspond à peu près à un département, le *chau* à un arrondissement, le *xa* à une commune.

On parle souvent du pays des Muongs ; or, un Muong n'est pas un homme, mais, dans la langue indigène, l'équivalent d'un xa ou commune ; plusieurs muongs forment un chau.

Les xas se subdivisent eux-mêmes en hameaux (bans, giaps), fortement rattachés aux xas, qui forment une véritable unité politique.

Le pouvoir est exercé par un chef héréditaire, plus souvent respecté qu'obéi des notables. Le conseil des notables discute tous les intérêts de la commune ; il existe un Conseil semblable au « chau », qui s'occupe des questions intéressant l'arrondissement.

Dans chaque commune, le chef ou ly-truong est chargé du maintien de l'ordre, du soin de lever les impôts et de la surveillance du service de voirie. Il est assisté de lettrés, véritables secrétaires et employés de mairie, gardes champêtres, gardiens de pagode, crieurs publics, etc.

Chaque commune tient un registre d'état civil (Dinh-Bo), qui sert de base pour répartir l'impôt de capitation. L'impôt est discuté par le Conseil des notables, qui arrête le rôle ; les contributions sont perçues par le ly-truong ou maire.

Un registre des corvées existe également, car chaque habitant doit trente jours de corvée par an, pour l'entretien des routes.

La commune a un budget spécial de recettes,

constitué par les centimes additionnels fixés par le Conseil des notables et qui se grossit de l'argent versé par les particuliers pour les mariages et enterrements, sans compter l'affermage des marchés et des bacs et les revenus des biens communaux.

La justice est rendue par le Conseil des notables présidé par le *ly-truong*. Les causes graves sont portées au chef-lieu.

Les chaus ou huyens ne sont d'ailleurs que des centres où les chefs centralisent les rapports des maires ; il part de là une certaine unité de direction, mais le chau ne s'immisce pas dans l'administration de la commune.

L'ancien royaume *Thaï*, jadis tributaire de l'empire *Khmer*, s'étendait jusqu'en Chine, où les *Thaïs* ont des représentants connus aujourd'hui sous le nom de *Païs*.

Les *Thaïs* furent refoulés plus tard par des peuples venus de la Chine, mais ils possèdent encore la plus grande partie du pays compris entre le fleuve Rouge et la rivière Noire.

Les *Nungs* et les *Nangs*, venus de Chine, bordent la frontière du Tonkin, de *Lao Kay* au *Kouang-si*. Les *Mans*, originaires de la Chine, sont nomades et ont toujours été en butte aux vexations des *Annamites* et des *Thaïs*.

Les *Méos*, connus en Chine sous le nom de *Miao-Tsé*, sont venus du *Yunnan* ; ils ont envahi le Tonkin de 1860 à 1865 et s'y sont maintenus en refoulant les *Thaïs*.

Les *Annamites*, qui avaient conquis les hautes

régions du Tonkin, ne cherchèrent pas à les coloniser ; ils se bornèrent à les exploiter : c'est pour quoi leurs mandarins sont devenus si impopulaires et ont provoqué souvent des insurrections, réprimées par des massacres.

Les premiers administrateurs français envoyés dans le haut Tonkin, et qui venaient de Cochinchine, où ils étaient habitués à faire prédominer l'Annamite, agirent de même dans ces nouveaux territoires. Ce système provoqua bientôt une insurrection.

C'est le commandant, depuis général Pennequin, qui comprit le premier la vraie situation :

En 1893, le colonel Pennequin adressait à tous les commandants de cercle, de secteur et de poste des instructions qui amenèrent la pacification du pays.

Pour bien voir le haut Tonkin, le meilleur cicerone que nous puissions trouver est M. Fred. Garcin (1), qui a donné sur ce pays les détails les plus vécut. Il est surtout intéressant de vivre, avec lui, de la vie des Muongs.

« A la nuit, nous sommes installés dans une pagode sur la rive droite du Song-Ma. Le crépuscule est court. Bientôt nous ne sommes plus éclairés que par les grands feux que les tirailleurs ont allumés et qui jettent leurs lueurs rouges sur la haie d'enceinte, sur les piliers de bois de la pagode, faisant scintiller tour-à-tour les faisceaux de carabines ou, au fond du temple, la laque et l'or du

(1) Au Tonkin. *Un an chez les Muongs* (Plon).

petit autel bouddhiste. Accroupis sur leurs talons⁴ en cercle autour des brasiers, les tirailleurs se sèchent de la pluie qui nous a trempés. Les coolies, groupés çà et là autour des feux, ou bien se faufilant entre les soldats, présentent à la flamme leurs vieux *caï-cio* grisâtres, tout rapiécés. Sur toutes ces figures bronzées, aux pommettes saillantes, aux yeux obliques, se lit la joie d'avoir atteint l'étape, de se sécher, de sentir approcher l'heure de manger le repas qui mijote dans les marmites de cuivre. »

.
 « Le dîner fini, on passe un peu d'eau dans les soucoupes, et l'on y verse l'infusion de thé vert que l'on boit sans sucre. Les conversations reprennent alors ; on entend de nouveau fuser les rires et, dans les groupes, l'énorme et grossière pipe de bambou circule de main en main. Chaque indigène tire d'une pochette ou des plis de sa ceinture une pincée de tabac qu'il place dans le fourneau de la pipe ; et, en approchant une brindille prise au foyer, il aspire une grosse bouffée de fumée, qu'il renvoie ensuite en ouvrant sa bouche toute grande. Bientôt quelques hommes se lèvent, replacent dans leur musette la *caïbal* (la soucoupe qui a servi pour le repas), et, se roulant dans leur couverture, ils s'étendent pour dormir ou pour rêver, sur le sol de la pagode. »

Le village muong diffère sensiblement des villages annamites de l'intérieur. Dans ces derniers, peu habitués à la vue d'un Européen, l'arrivée d'un Français provoque une émotion qui se traduit

chez ses habitants par une attitude craintive et des manières obséquieuses. Chez les Muongs, l'accueil est bien plus franc, l'air plus assuré. Le chef du village vient généralement au-devant des arrivants avec une attitude à la fois cordiale et digne.

Les indigènes habitent dans des constructions bizarres. Le plancher, constitué par des lattes de bambou, repose sur de gros piliers en bois, à deux ou trois mètres au-dessus du sol. Il y a là certainement, à défaut de commodité, une meilleure intelligence des lois de l'hygiène, si mal connues dans les petites caï-nha de la plaine, où l'habitation repose directement sur un sol de terre battue, et d'où la propreté et la ventilation sont bannies.

Pour pénétrer dans les habitations muongs, il faut gravir une échelle qui donne accès à la demeure du chef de la famille. On accède ainsi à une plate-forme abritée par un toit en saillie. Si l'on ouvre la porte, on se trouve dans une immense pièce longue parfois de 25 mètres, large de 8. Toute la case est là, rassemblée, sans compartiments, sans séparations ni cloisons. Il n'y a qu'une seule exception pour une petite chambre formant tambour à l'intérieur, et qui est la chambre à coucher de la femme du chef. Il faut être bien ami de ses hôtes pour avoir accès dans cette chambre que les Muongs considèrent comme un sanctuaire, C'est là qu'on garde, à l'abri des regards indiscrets, les étoffes de soie, les métiers primitifs avec lesquels on brode des ceinturons charmants, de couleur et de variété ; les longs fusils à mèche aux

garnitures d'argent, à la crosse minuscule plaquée d'ivoire ; les arbalètes aux flèches empoisonnées, les sabres et les lances ; toutes les armes en un mot, comme toute la fortune.

Les foyers, en briques, sont disposés à chaque extrémité de la case ; auprès, sur des claies, se placent les marmites, les plats de cuivre, les divers ustensiles de ménage. Les feuilles de latanier et les bambous du toit, les grandes claies suspendues au plafond et supportant les provisions de maïs et de riz, les paniers remplis de cocons et de chanvre, tout cela est, par l'action de la fumée des foyers, recouvert d'un hâle noir et brillant. Les foyers fument généreusement : mais la case est grande, l'air y entre à flots ; jamais on n'en est incommodé.

*
* *

Les femmes du peuple ne présentent rien de bien particulier, sauf par leur costume. Mais les femmes des chefs de village sont presque toujours du type ethnique le plus pur. Ces dernières se cachent aux yeux des Européens et leurs maris n'aiment pas à les montrer. Mais si l'on réussit à apprivoiser les chefs par quelque politesse, un verre d'absinthe par exemple, ils permettent à leurs épouses de sortir de leur cachette.

Ces femmes, qui ont conservé la pureté des traits de la race muong, diffèrent essentiellement des femmes annamites. Elles ont été beaucoup vantées, mais sans exagération. Leur taille est moyenne, elles sont bien prises, leur démarche est aisée.

C'est pour l'Européen un régal que de se trouver en face d'une telle créature, lorsqu'il sort de n'avoir d'autre objet d'admiration que les con-gais du delta tonkinois, petites bouloottes à l'allure déhanchée et vulgaire. Autant la femme du delta est parfois disgracieuse, autant celle du pays muong ou tout au moins celle qui est de race pure, est agréable à contempler. Le teint est blanc, les yeux sont grands et noirs, les traits réellement fins et jolis, les dents blanches et non pas laquées de noir comme celles des Annamites. Le costume de la femme muong rehausse encore sa beauté naturelle et laisse loin derrière lui le long cai-oco des femmes de la plaine ; « c'est un corsage qui ne laisse à découvert que le cou, une pièce d'étoffe de soie, rayée de plusieurs couleurs, formant jupon en s'enroulant autour de la taille, et, réunissant les deux, une longue ceinture de soie brodée. La coiffure, fort curieuse, se compose d'une pièce d'étoffe qui couvre le sommet de la tête, s'attache derrière la nuque et fait que, de loin, dans les champs, les femmes muongs ont l'aspect de paysannes trans-tévérines. Chez celles qui travaillent la terre, la soie est naturellement remplacée par le coton, mais la forme est toujours la même. De longues pièces de toile blanche, brodées par elles de des-sins bleus, sont souvent employées chez les pauvres, pour ceindre leur taille... »

Le sol y est encore presque entièrement réparti entre quelques grandes familles privilégiées qui admettent le droit héréditaire. La grande masse de la population ne possède absolument rien en

propre et pour elle la propriété individuelle n'a pas de raison d'être : les récoltes, les bestiaux, le temps, la vie même du peuple, tout, en vertu de la tradition, appartient au maître séculaire. Ces propriétaires terriens sont en même temps chefs militaires et ont entre eux des liens de vassalité ; dans chaque famille, l'autorité absolue exercée par l'aîné est héréditaire.

En 1874, la révolte musulmane du Yunnan ayant été définitivement écrasée, de fortes bandes rebelles se répandirent dans les hautes vallées de la rivière Noire, du Song-Ma et de leurs affluents ; cette invasion ruina bien des seigneurs muongs et modifia leurs rapports mutuels. Enfin l'invasion française abaissa ou même écrasa complètement quelques chefs, éleva, au contraire, ceux qui surent nous rendre service.

Les Muongs sont de braves montagnards, aux mœurs rudes, mais honnêtes ; ils placent le respect de la famille, la sollicitude envers les faibles et la fraternité au-dessus de toutes autres qualités. Ils adorent leurs enfants, mais ils témoignent un respect et une obéissance touchants à leurs parents, tant qu'ils existent. Insouciant, ces hommes oublient vite leurs tribulations et ne se préoccupent guère du lendemain.

Chez eux la fraternité n'est pas un vain mot ; lorsqu'il y a une maison à construire, tout le village y travaille, dans la mesure des moyens de chaque habitant ; quand le travail est fini, un repas un peu plus copieux que d'habitude est l'unique salaire offert aux collaborateurs volon-

taires et désintéressés par le nouveau propriétaire.

Mais si la féodalité a pu se maintenir jusqu'à notre époque chez ces montagnards au caractère fier, c'est que la noblesse compatit toujours aux misères du peuple, que son joug ne fut jamais ou bien rarement insupportable. Si une disette survient, les gens aisés offrent des secours aux pauvres et les réserves de riz et de maïs du seigneur sont mises, dans les cas graves, à la disposition du peuple jusqu'à complet épuisement.

La conclusion d'un mariage donne lieu à des démarches et à des pratiques fort curieuses. M. Garcin raconte qu'un jour, se trouvant dans la case d'un chef de canton, il vit entrer « deux hommes, suivis d'un jeune garçon portant un plateau chargé de bétel, de boulettes de riz cuit, roulées dans des feuilles, et de poisson de rivière. Ils présentèrent ce *lay* au chef et causèrent longuement avec ce dernier. C'étaient les parents d'un jeune homme qui venaient lui demander sa fille en mariage.

« Ils s'étaient déjà présentés, n'apportant que l'arec et les feuilles de bétel enduites de chaux ; mais en ce moment ils faisaient leurs ouvertures.

« Après leur départ, le vieux notable appela sa fille et lui fit part de la demande. Celle-ci ne prononça que quelques paroles d'acquiescement et retourna à son métier, abandonné un instant.

« Deux jours après, les parents du jeune homme sont revenus, ils ont apporté un nouveau *lay*, des poulets et des œufs, et le chef de canton demande

25 piastres (100 francs) pour donner sa fille en mariage.

« Au jour solennel, qui ne tarda guère, lorsque, dit M. Garcin qui avait été invité au repas de noce, j'entrai dans la case, le futur, ayant cette fois suivi ses parents, venait d'arriver. C'était un vigoureux garçon de vingt-deux à vingt-trois ans, coiffé d'un turban tout neuf, avec des anneaux d'argent autour des poignets. Ses parents et l'ami qui, dans les visites antérieures, accompagna le père, avaient également revêtu leurs habits les plus neufs.

« La jeune fille était assise à côté de son futur époux ; tous deux devaient manger à la même table, boire avec des chalumeaux l'eau-de-vie dans la même jarre. L'ami qui avait entamé les pourparlers partagea en deux un poulet et un œuf cuits à l'eau, les offrit, une moitié à chacun] des jeunes époux, leur souhaita toutes sortes de félicités, puis le repas commença. Assis autour de petites tables rondes, hautes de cinquante centimètres environ, les deux familles, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, mangeaient le poulet, le cochon, les œufs, le poisson, la salade, en buvant le thé et l'eau-de-vie de riz.

« Le père du futur était un notable de Co-Lung, comme celui de la future, un notable de La-Han ; le mariage avait lieu ici entre gens de même condition. Les filles de notables néanmoins s'allient souvent à des gens du peuple ; mais les filles nobles, qui ne sont astreintes à aucune corvée, à aucun travail grossier, choisissent rarement pour époux

un notable ou un simple montagnard. En ce cas, elles perdent tous leurs privilèges, et, pour indemniser leur famille de la faible somme donnée par le futur, elles doivent payer une amende considérable. Dans le mariage auquel j'assistais, la fille apportait en dot plusieurs ceintures de soie, son collier d'argent, une couverture brodée de gros dessins bleus et une grande moustiquaire noire.

« Avant de se retirer, les époux se levèrent, vinrent se prosterner par trois fois devant le chef de canton et sa femme, me firent leurs *lays* (car *lay* signifie marque de respect, salutations, et c'est par extension que l'on désigne ainsi tout cadeau accompagnant une démarche polie); puis les deux familles se dirigèrent vers Co-Lung, où, le soir, avant la séparation des parents, devait avoir lieu un second repas. »

Les enterrements muongs méritent aussi d'être décrits.

Lorsqu'un Muong a rendu le dernier soupir, la première préoccupation de ses parents et amis est de lui fabriquer un cercueil, des hommes du village se rendent dans la forêt, choisissent un gros chêne, le coupent et prennent, dans la portion la plus forte du tronc, un cylindre d'environ deux mètres de longueur. Ce cylindre est d'abord fendu en deux selon son diamètre, puis les deux parties sont creusées intérieurement et traînées jusqu'à la maison du défunt. Là, on dépouille le bois de son écorce, on termine le cercueil et on le monte dans la case.

Le mort, étendu préalablement sur des nattes

neuves, qui constitueront son linceul, est entouré de ses enfants, qui pleurent sans arrêt (c'est obligatoire!).

Lorsque le moment est venu, on place le corps dans la bière, mais avant, on doit ouvrir les yeux du mort, afin qu'il puisse contempler une dernière fois la terre qu'il quitte, on place dans sa bouche du sel, du riz et un morceau de canne à sucre, afin qu'il ait de quoi soutenir ses forces durant son grand voyage jusqu'au pays des esprits.

Quand cela a été accompli ponctuellement, quand le corps, enveloppé d'une couverture a été définitivement caché aux regards par le couvercle du cercueil, de longs gémissements retentissent dans la case. Puis on étend du vernis rouge et gluant sur les bords du cercueil et l'on serre le tout avec de fortes cordes.

Les cercueils séjournent parfois un certain temps, dans cet état, à l'intérieur des cases indigènes, entourés de tentures. On place alors, à leur tête, des soucoupes renfermant du riz, du poisson et des baguettes de senteur brûlent sur un petit autel. Les parents revêtent leurs habits de deuil, qui sont complètement blancs, comme chez les Chinois, et tant que le cercueil séjourne chez eux, ils ne touchent jamais à un aliment sans l'avoir préalablement placé un quart d'heure au moins devant leur mort, comme pour le lui faire goûter avant eux.

Il est un cas qui retarde parfois la mise du cercueil en terre, c'est lorsque la famille est pauvre. En effet, il est d'usage de tuer, autant que possible,

trois buffles pour le jour des obsèques, ces animaux étant destinés à être partagés entre les amis qui ont aidé aux funérailles. Afin de pouvoir satisfaire à cette coutume, les gens pauvres, qui ont peu ou point de ces animaux, attendent parfois d'avoir économisé suffisamment d'argent pour en acheter. Et en attendant, le mort reste dans la maison.

On voit de ces familles, malheureuses esclaves du rituel, vendre tout ce qu'elles possèdent de bibelots, de vêtements et d'ornements pour arriver difficilement à pouvoir acquérir les buffles obligatoires.

Enfin, lorsque ce résultat a pu être atteint, souvent au prix de sacrifices pénibles, ruinant ces malheureux, on procède à la dernière cérémonie. Le cortège part de la maison mortuaire et se dirige vers le pied de quelque colline boisée.

Les cérémonies des Muongs sont plus simples que celles des Annamites, dont la complication défie parfois toute description.

Les enterrements muongs se font sans déploiement de bannières, sans accompagnement de gongs et de tam-tam, à l'inverse de ce qu'on voit couramment au Tonkin annamite. Le cercueil est porté par huit hommes et est suivi des amis, des parents, des femmes éplorées, le tout s'avancant à petits pas, à travers la campagne.

Lorsque le corps a été mis en terre, les parents du mort doivent se couper les cheveux, avant de reprendre le chemin du village. Cette partie de la cérémonie se fait près d'un ruisseau ou d'un torrent.

Ensuite, on pique en terre, sur le bord du cours d'eau, deux longs roseaux se croisant à leur partie supérieure. Tous les parents passent dessous, en s'inclinant, ce qui signifie qu'ils se courbent devant les emblèmes de la fragilité humaine. Un devin jette aux parents, à leur passage, quelques gouttes de l'eau qui a servi à purifier le riz offert au mort. Après s'être lavés dans le ruisseau, hommes et femmes du cortège reviennent à leur case, et là, au pied de l'échelle, leurs longues chevelures dénouées sont coupées et tombent sur le sol. Les mauvais esprits ne trouvent plus ainsi en leur personne le moindre refuge. Dans l'habitation désertée par le défunt et où jamais son corps, sinon son âme, ne doit reparaître, les gémissements et les pleurs des parents recommencent.

Le devin — un des vieillards du village — les console de son mieux : il plie lui-même les tentures à l'aide desquelles on avait caché le cercueil ; puis il asperge d'une eau bénite le plancher et les cloisons pour en chasser les mauvais esprits. Enfin, il se retire avec toute la gravité que comportent les circonstances.

La tombe du défunt est bientôt recouverte par les siens d'une petite cabane. Une paix profonde doit régner autour du site où il repose : les plus grands malheurs fondraient sur le pays, sur la famille, si un imprudent allait troubler son repos, ne fût-ce qu'en coupant aux alentours quelque branche d'arbre. Cependant, son âme est restée vivante : elle peut, s'il lui plaît, revenir dans la maison où une place lui est toujours gardée. C'est

dans un coin de la case, et derrière une légère balustrade de bambou, que l'on tient en réserve, sur une petite planchette disposée là comme un autel, le repas qu'il pourrait avoir envie de prendre : du riz dans des soucoupes, des feuilles de bétel et de la noix d'arec. Si le mort vient visiter ses enfants, sa demeure, il trouvera là de quoi apaiser sa faim ; et chaque jour ces provisions sont pieusement renouvelées chez les riches comme chez les pauvres.

Mais chez les riches l'installation est plus vaste, plus luxueuse, avec, parfois, devant le petit autel laqué et garni d'ornements d'or, une sorte de divan recouvert de fines nattes et sur lequel, aux anniversaires, les parents viennent dire leurs prières et solliciter en faveur des survivants la bienveillance et la protection des ancêtres.



La région de Ha-Giang, dans le haut Tonkin, commence à être mise en valeur. Le delta n'est plus maintenant la seule partie à laquelle on s'intéresse. Les colons commencent à se porter dans les pays montagneux et salubres du haut pays, où l'exploitation agricole est aisée.

Le lieutenant Halais a consacré une étude à cette région dans le *Tour du monde*.

Cette province de Ha-Giang, dit-il, est à cheval sur la haute rivière Claire, qui a creusé son lit dans un terrain argileux, de sorte que les berges dominant souvent le lit du fleuve de 7 à 8 mètres. Après la saison des pluies, qui dure d'avril à novembre, la rivière Claire est un véritable torrent.

On sait que ce fut dans ses eaux que le général de Badens trouva la mort.

Le climat est sain ; la température moyenne est de 18 degrés en hiver et 30 degrés en été. La région avait cependant un triste renom d'insalubrité, qui a disparu le jour où les règles de l'hygiène y ont été appliquées. A signaler l'heureux résultat qui a été obtenu par la distribution des boîtes à ordures ou « poubelles » aux villages indigènes.

Les Thaïs agriculteurs forment la majorité des habitants du pays. A côté d'eux viennent des Annamites, pour la plupart fonctionnaires, commerçants, industriels, et des Chinois descendus du Yun-Nan, pour travailler aux récoltes.

Les Thaïs sont vêtus d'un veston à la mode annamite mais plus court, et d'un pantalon s'arrêtant aux genoux. Ils portent des jambières. Les femmes portent la jupe et un veston tombant droit ; leurs reins sont ceints d'une ceinture aux riches broderies, et elles portent sur la tête une sorte de turban, dont les plis retombent sur la nuque avec un effet très gracieux.

Leurs habitations bâties sur pilotis sont propres, saines et bien tenues ; malheureusement, les animaux ont leurs écuries ou étables au-dessous du plancher, et il s'en dégage une odeur qui n'a rien d'agréable, mais les habitants y sont faits.

La base de l'organisation du village repose sur celle de la famille. L'autorité du chef de famille est absolue, le fils aîné hérite de la moitié des biens paternels, et il doit se marier le premier. Les autres fils construisent leurs cases auprès de

celle de leur aîné, à qui est revenue celle du père.

Le jeune homme doit pour se marier se soumettre au choix de ses parents. La famille use d'un intermédiaire pour prévenir les parents de la jeune fille. Si la demande est agréée, on présente les fiancés l'un à l'autre et le jeune homme envoie des présents qui ne peuvent être inférieurs à 120 feuilles de bétel, 120 noix d'arec, 2 kilogrammes d'alcool de riz, 10 kilogrammes de riz et deux paires de coqs.

L'importance des présents est en raison directe de la fortune des parents du jeune homme.

Les fiançailles durent au minimum trois ans, pendant lesquels les présents sont renouvelés tous les ans; elles traînent en général pendant sept ans, c'est-à-dire jusqu'à ce que le jeune homme ait la disposition de revenus suffisants pour faire face aux dépenses du ménage.

Les cadeaux obligatoires lors de la célébration du mariage consistent en : treize taëls d'argent, une pièce d'étoffe d'un taël et diverses denrées en nature. De cette manière, c'est le jeune homme qui dote la jeune fille; celle-ci d'ailleurs n'a aucune part à l'héritage paternel. Si un chef de famille n'a pas d'enfants mâles, il en adopte, et ceux-ci seront ses héritiers.

Le culte des morts est en grand honneur chez les Thaïs, comme dans tout l'Extrême-Orient. Leur religion tient du bouddhisme et du confucianisme; elle est basée sur le culte des esprits. Ils sont très superstitieux et les devins et les sorciers jouissent chez eux d'une influence considérable.

La femme ne joue aucun rôle dans l'existence

extérieure de la famille : elle ne mange pas à la même table que son mari et ses fils ; elle jouit cependant d'une autorité réelle, car il est très rare que le chef de famille passe outre à ses conseils.

Chaque groupe de maisons a son chef, et la réunion de plusieurs hameaux forme un village, dont le chef est assisté par un conseil de notables.

Les fonctions de chef de village sont héréditaires et ceux qui en sont investis forment une aristocratie très respectée.

La propriété agricole, champs et rizières, est individuelle, alors que les bois et bambous appartiennent à la collectivité du village. Quand un indigène veut construire une maison, tous les habitants du village l'aident à couper du bois et à édifier sa charpente. Le reste de l'installation incombe à la famille de l'intéressé.

L'autorité militaire française a respecté l'organisation des villages ; elle ne s'immisce nullement dans les détails d'administration, et se borne à exercer un contrôle tutélaire pour éviter les abus.

Peuplades de l'intérieur de l'Annam.

Dans l'Annam méridional existent diverses peuplades : les Moïs ou Khas, les Bahmars, les Djia-raïs, les Halangs, etc., qui diffèrent entre elles par le dialecte. Les mœurs sont douces et les peuples sont susceptibles de progrès agricole et industriel. D'après M. J. Marc Bel, qui a exploré la région en 1897, les cultures tropicales les plus variées réussiraient en ces pays, dont le climat est cependant

plus tempéré que celui des autres parties de l'Indo-Chine, à latitude égale.

M. Marc Bel a reconnu des gîtes filoniens aurifères du bas Laos, où les Halangs et les Djaraïs ne connaissaient que l'or des alluvions. Cet or des filons est maintenant exploité.

Le commandant Trumelet-Faber a étudié, dès 1891, les aborigènes qui habitent entre Tourane et Bassac. Ces Moïs, que l'on peut rattacher au groupe malais, forment trois groupes de l'est à l'ouest : les soumis au tribut, qui dépendent de Hué, les sauvages du milieu et ceux de régions élevées. Les sauvages du milieu sont grands, agiles, intelligents ; ils sont armés de lances, ont des flèches empoisonnées et protègent les abords de leurs villages avec de petits piquets fichés dans le sol et dissimulés dans la végétation. Ils se nourrissent de maïs et de riz de montagne, ne boivent que de l'eau et s'enivrent rarement avec la sève du *tawaeq*.

La végétation est colossale, les forêts vierges impénétrables ; on défriche par le feu, on fait ensuite les semailles et les récoltes sont surveillées du haut de petits observatoires perchés dans les arbres.

Les villages situés à mi-côte et exposés au midi comprennent peu de personnes ; les communications sont rares ; cependant, quand un Moï meurt, on va s'embusquer près d'un village voisin et pour satisfaire l'esprit, on tue un de ses habitants. Le prêt se fait avec une certaine sécurité, car si la valeur prêtée n'est pas rendue à l'époque fixée, l'emprunteur est vendu comme esclave.

Le mariage est une sorte d'achat ; l'homme,

selon ses moyens, achète une femme pour un ou plusieurs buffles. Ces gens croient à l'immortalité de l'âme, ils adorent le génie du village et le génie de la case ; avant de laisser notre compatriote pénétrer dans son habitation, le propriétaire, tenant une fleur à la main, invoquait le génie de la case et fixait ensuite cette fleur, emblème de la prière, sur son toit. La mort d'un homme riche entraîne le sacrifice d'un buffle dont la chair est mangée, le corps du défunt est ensuite enterré, et au bout d'un an, ses restes vont rejoindre d'autres ossements dans une fosse creusée en un coin mystérieux de la forêt ; cet ossuaire, surmonté de cercueils vides et enluminés, est mis à l'abri des eaux pluviales par une toiture rustique.

Un explorateur français, M. de Mayréna, tenta de se tailler il y a quelques années, dans ce pays, un royaume en formant la confédération des Sédangs.

« M. Marie de Mayréna, parti du bas Mékong, arriva au commencement de 1887 aux frontières des Rongao-Jolong. Les missionnaires sont là, depuis quelque cinquante ans, catéchisant avec un succès moyen... M. de Mayréna n'eut pas, sans un subterfuge, trouvé meilleur accueil que les missionnaires et les précédents explorateurs. »

Quand un étranger arrive dans le pays, chaque village, qui est fortifié, se ferme et se déclare *Diêng* (sacré). Celui qui veut rompre le *Diêng* est puni de mort. Le *Diêng* fut proclamé devant Mayréna. Celui-ci déclara qu'il se souciait fort peu des villages, mais que, ayant appris qu'une mis-

sion européenne allemande voulait soumettre les Sédangs par la force, il venait les avertir et les aider à se défendre. Tous les villages s'ouvrirent devant ce sauveur, et on lui fournit toutes les escortes qu'il demanda.

En arrivant à la capitale, Attopen, il avait derrière lui cinq mille guerriers en délire qui l'acclamaient. Il fut nommé roi par ces sauvages, et leur signa une espèce de charte...

Il se bâtit donc là un royaume un peu à la façon de Jules Gros, à Counani.

Une fois établi, Mayréna offrit la suzeraineté de son royaume à la France. M. Lemire, résident de Quinhone lui donna carte blanche pour propager son crédit. Mayréna supprima dès lors le drapeau tricolore et le remplaça par le drapeau bleu à trèfles blancs, qui fut proclamé le drapeau royal des Sédangs. Les missionnaires, qui l'avaient fortement poussé en avant, l'abandonnèrent à cette occasion, et le protectorat refusa de l'appuyer.

Mayréna partit pour Hong-Kong où il chercha à emprunter de l'argent. Repoussé de toutes parts, il fit, au détriment de l'évêque de Quinhone, un billet qui lui procura un crédit illimité chez un Chinois de Haïphong, lequel habilla somptueusement l'armée sédang, sans jamais pouvoir toucher un sou...

A bout d'expédients, Mayréna partit enfin pour Paris, où sa majesté royale fut rapidement percée à jour... (I).

(1) Mat Gioi : *Le Tonkin actuel*.

Les productions de l'Indo-Chine.

Agriculture.

On appelle souvent la Cochinchine et le Tonkin « les deux sacs de riz. » Cette comparaison tire sans doute son origine de la façon dont les Annamites transportent les sacs de riz, et du reste n'importe quels fardeaux : ils en placent un à chaque extrémité d'une longue perche qu'ils portent sur l'épaule. On peut vouloir aussi exprimer par là que la masse de la Cochinchine et la masse du Tonkin, à l'extrémité chacune de cette longue et étroite bande territoriale qu'est l'Annam, ressemblent à deux gros sacs aux bouts d'une perche. Ou, enfin, que ces deux contrées sont les plus riches, et surtout en riz. A tous ces points de vue, la comparaison serait exacte. Cependant il n'en faudrait pas conclure que l'Annam présente la sécheresse, la pauvreté de la perche qui supporte les deux sacs. Si les deltas du Mékong et du fleuve Rouge sont bien les greniers d'abondance de l'Indo-Chine française, l'étroite bande de l'Annam, quoique moins féconde, n'est cependant pas absolument pauvre.

La culture, au Tonkin, se fait très simplement ; les engrais sont peu employés. On se contente le plus souvent de labourer à la bêche et à la charrue. Mais cette façon primitive de remuer le sol suffit

généralement à un pays aussi fertile, et les récoltes sont abondantes. Les mandarins lettrés et ceux qui ont acheté aux communes des titres d'exemption ne travaillent pas la terre. La classe des laboureurs comprend presque toute la population hors des villes : riches et pauvres, hommes et femmes, vieillards et enfants.

La fertilité du delta du Tonkin provient des eaux du fleuve Rouge qui se répandent artificiellement sur les sortes d'échiquiers que forment les rizières. Dans une contrée comme celle-là, où l'on cultive surtout le riz, c'est-à-dire où une très grande humidité est indispensable, où l'on manque de bétail, par conséquent d'engrais, toute récolte dépend de la quantité d'eau qu'on a laissé décanter sur les rizières.

Les eaux du fleuve Rouge étant chargées d'un limon très fertilisant, la science de l'agriculteur tonkinois consiste, avant tout, à capter au passage la masse aqueuse qui descend des montagnes avec des terres dissoutes et des lambeaux de végétation arrachés aux rives du haut pays et déjà suffisamment pourris. On commet une faute grave au point de vue de l'agriculture et de la richesse publique, lorsqu'on laisse une goutte d'eau aller du flanc des montagnes à la mer, sans l'avoir obligée à fertiliser plusieurs fois le sol.

Les digues ont été renforcées dans ces dernières années afin d'éviter les accidents auxquels le pays était souvent exposé par les ruptures. On s'efforce aussi d'augmenter le nombre des canaux et de leurs subdivisions.

Dans les hautes régions du delta, il y a encore une certaine pente et l'on peut *irriguer*, c'est-à-dire déverser topographiquement l'onde bienfaitrice sur de grands espaces. Mais dans les régions absolument plates qui avoisinent la mer, le moindre barrage n'aboutirait qu'à produire un refoulement qui s'échapperait trop vite par les autres arroyos.

Il est cent fois préférable, là, de creuser une foule de rigoles où les cultivateurs viendront puiser l'eau nécessaire.

Le riz, comme chez tous les peuples d'Extrême-Orient, est le principal aliment de la population indo-chinoise. La majeure partie du riz vient dans les marécages, ou en des endroits peu élevés et facilement irriguables, ou bien que l'on dispose de manière à y faire séjourner les eaux des pluies, qui sont abondantes en août et septembre. Ces deux espèces de terrain donnent lieu aux principales moissons de l'année : celles du cinquième et du dixième mois (mai et novembre).

Il existe diverses espèces ou qualités de riz, entr'autres le riz rouge et le riz blanc ; le riz ordinaire ou « luà-thé » et le riz gommeux ou « luà-nep ». C'est ce dernier qui figure dans les offrandes des sacrifices ; et dans les festins, comme plat d'honneur. Le riz gommeux sert aussi à la fabrication du *vin*, sorte d'alcool dont l'usage est très — et peut-être même trop — répandu. Cet alcool de riz a une certaine force à la seconde distillation, qui peut donner de 15 à 18 degrés.

On en obtient de plus concentré qui sert à fabriquer des liqueurs aromatiques et divers autres

produits. Le riz d'Indo-Chine se conserve longtemps : plus il vieillit plus il a de qualité.

Les cultivateurs choisissent pour y établir des rizières des terrains plats, dont on fait des manières de vastes cuvettes en les entourant de talus. Il est facile de comprendre que cette disposition a pour but de retenir les eaux pluviales sur le sol. Ce n'est d'ailleurs que pendant la saison des pluies, qui sont diluviennes, alors que les plaines en sont inondées, que les Annamites commencent les travaux de rizières. Il faut ajouter que le terrain, fortement argileux, est alors très détrempe. Les cultivateurs le rendent tout à fait propice à la culture en le faisant piétiner par des troupeaux de buffles, que l'on y promène longuement dans toutes les directions : les animaux battent le sol de leurs pieds, l'amollissent, y produisent une boue épaisse et profonde.

Quand chaque cuvette est changée en une fondrière marécageuse, on passe à la surface de l'argile détrempe de grands râteaux de bois, sortes de herses, dans le but d'en égaliser le niveau.

La pluie qui ne cesse pas de tomber entretient toute l'humidité voulue.

C'est dans cette boue liquide que les Annamites transplantent les pieds ou plants du riz (appelés *ma* dans le pays) qu'ils avaient préalablement semé dans un terrain réservé.

Les *ma* sont repiqués par petites touffes, de 20 à 30 centimètres l'un de l'autre. On les enfonce dans le sol, en emprisonnant leurs racines dans un petit trou pratiqué à l'aide d'un bambou pointu.

Puis on laisse la rizière livrée à elle-même. Le propriétaire ne visite ses champs que pour régulariser le niveau des eaux et s'adonner à la pêche, car, dans les rizières, on prend des anguilles et de nombreux poissons.

Le riz croît au milieu de ce marécage, peuplé de grenouilles et d'animaux aquatiques. Il s'élève, forme son épi et commence à jaunir lorsque les pluies cessent.

Bientôt, par l'effet de la sécheresse, la rizière devient ferme ; le riz mûrit, le riz est mûr. Les cultivateurs n'ont plus qu'à venir faucher les épaisses moissons blondes, semblables à celles des champs de la Beauce. Les Européens préfèrent, en Cochinchine, le riz de Go-cong ; les Annamites aiment mieux celui de Bassac.

Une variété de riz, le *nep*, dont le grain est très chargé en sucre et en alcool, sert à la confection de gâteaux et d'une eau-de-vie de grains (vin annamite). Cette dernière industrie est entièrement aux mains des Chinois, qui monopolisent la fabrication de l'alcool de riz et en tirent de gros bénéfices.

Dans certaines plaines convenablement inondées, il est facile d'obtenir deux récoltes de riz par an. Le décorticage s'effectue, dans le pays, au moyen de pilons grossiers ; mais il existe dans les grandes villes, notamment à Saïgon et à Cholon, des usines perfectionnées où ce travail se fait mécaniquement (1).

(1) Paul d'Enjoy : *Revue de géographie*, 1896.

Le *caféier* a été acclimaté assez facilement en Indo-Chine. Il y prospère. Cet arbuste donne une première récolte au bout seulement de quatre ans. Il atteint alors 6 mètres au plus de hauteur. La floraison a lieu deux fois par an : la fleur est blanche et exhale une senteur douce qui rappelle celle des fleurs de l'oranger. Ces fleurs laissent après elles un petit fruit rouge qui noircit bientôt et quatre mois après l'éclosion de la fleur, donne deux graines (dans la même coque).

Le *cocotier* lui aussi réussit admirablement ainsi que le *palmier* son congénère. Ces arbres se plaisent dans les terrains très arrosés soit par des canaux, soit par des bras des fleuves. On sait combien cet arbre est précieux : tout en lui est utilisable : son écorce, les fibres et surtout l'huile de son fruit. Les fibres qui entourent le fruit servent à la fabrication de cordes, de toiles grossières, de tapis, de stores, de balais. Le fruit peut d'ailleurs se conserver pendant plusieurs années : on sait qu'il renferme un lait très apprécié : les Européens en Indo-Chine se servent de ce liquide pour étendre leur absinthe.

Si l'on tranche les fleurs de cocotier avant leur épanouissement, il s'échappe en abondance de la tige sectionnée un liquide en fermentation qui a le goût du moût de raisin, et qui n'est autre chose qu'une variété de vin de palmes. Ce liquide ne conserve malheureusement pas longtemps ses agréables propriétés.

C'est en concassant, puis en pressant les noix de cocos que l'on extrait l'huile qu'elles contiennent ;

huile précieuse à cause des nombreux usages auxquels elle se prête ; mais elle sert surtout pour l'éclairage : elle entre aussi, dans une certaine mesure, dans l'arsenal de la coquetterie indigène, car les Annamites des deux sexes s'en enduisent abondamment le corps et la chevelure.

Le cocotier est un grand arbre, dont le tronc mesure jusqu'à quarante centimètres de diamètre.

La coquille lignée de la noix de coco sert à faire des objets d'art sculptés.

L'amande qui dans la noix fraîche, est à l'état de crème, se durcit quand la noix se dessèche. Elle forme d'abord une pâte qui devient dure peu à peu et prend alors un goût d'huile végétale. C'est en effet de l'amande qu'on extrait l'huile de coco.

Il existe aussi un cocotier d'eau, sauvage, dont les fruits sont très inférieurs.

Le mangoustanier donne des fruits délicieux, dont la pulpe est enfermée dans une gaine épaisse. Quand on tranche cette enveloppe, il s'en échappe un suc épais coloré en rouge vif, très chargé en tannin. La chair semble fondre au contact du palais et donne la sensation d'une glace parfumée à la framboise.

Le mangoustan n'est pas seulement un fruit délicieux. Son écorce entre dans la composition de drogues médicinales combattant la dysenterie, etc.

La mangue est le fruit d'un arbre gigantesque ; elle a la forme d'un haricot du poids de 100 à 500 grammes ; sa pulpe est colorée en jaune. Les mangues que l'on vend à Paris ne sont que des mangues sauvages ou *mangots*.

Avec les mangoustans et les mangues, on peut faire des confitures, des gelées, des pralines délicieuses. C'est Singapour qui est, en Asie, le centre de cette industrie de conserves ; on pourrait concurrencer fortement cette industrie dans nos possessions, car elles renferment des fruits beaucoup plus nombreux et meilleurs que ceux de la presqu'île malaise.

L'Indo-Chine française possède tous nos fruits d'Europe et un très grand nombre d'autres, spéciaux aux pays tropicaux.

Le bananier est une des plantes orientales les plus utiles à la nutrition, aucun produit du sol, sauf le bambou, ne reçoit autant d'applications.

Aussi, toute ferme, toute propriété rurale, en Extrême-Orient, a-t-elle son jardin de bananiers.

Cet arbuste se multiplie avec une extrême rapidité et une fois dans un terrain, on ne peut guère l'en extirper. En trois mois, la racine forme des arbres qui, bientôt, ont des grappes de fruits pouvant atteindre 4 mètres de hauteur.

Les griffes primordiales du bananier se composent d'un grand nombre de fibres longues, cylindriques, surmontées d'un oignon en forme de bulbe qui donne naissance à la tige. Celle-ci est uniquement constituée par les feuilles dont les pétioles se lignifient partiellement pendant la croissance des feuilles. Les feuilles sont engainées les unes dans les autres ; elles se développent en se déroulant, forment panache et retombent enfin mollement en arrière, soutenues par une nervure fibreuse très élastique.

Les fleurs émergent de ce bouquet de feuilles concentriques : elles sont larges, évasées et d'une coloration rosée.

Aux fleurs succèdent des fruits verts qui jaunissent rapidement en mûrissant sur pied. Ces fruits très nombreux forment une grappe retenue par une membrane fibreuse très volumineuse. Ils ressemblent à des doigts et sont rangés parallèlement entre eux par couches très distinctes. De cette particularité sont nées les appellations françaises de *régime* et de *main*s, appliqués à la grappe totale et à chaque groupement horizontal.

Il y a toujours trente à quarante fruits dans un régime complet.

On ne doit s'approcher des jardins de bananiers qu'après avoir vivement battu les arbres avec une baguette flexible, afin de chasser les serpents dits *bananiers*, qui s'étendent mollement au soleil sur les nervures des feuilles, dont leur corps a sensiblement la coloration.

Ces serpents sont très venimeux et toute l'Indo-Chine est infestée de reptiles que les indigènes dénomment dragons ou tigres, tous dangereux. Les *cobra*, entre autres, et les trigonocéphales donnent une mort presque foudroyante.

La banane a le goût d'un mélange de beurre et de sucre avec addition d'une essence d'un fruit qu'elle rappelle : c'est ainsi qu'il y a la banane-ananas, la banane-mangue, la banane-orange, la banane-pomme, etc.

Les bananes se servent sur les tables crues ou cuites, comme dessert dans le premier cas, comme

entremets dans le second. On en fait aussi de la farine, dont on confectionne des pains excellents qui peuvent se conserver plusieurs mois.

La banane remplace la pomme dans les beignets et pâtisseries. On s'en sert aussi comme colle pour le papier à cigarettes.

L'arbre lui-même, qui est très friable, se débite en rondelles, dont les porcs sont très friands.

Les *letchis* sont de petits fruits acidulés, enfermés dans une gaine analogue au pelon de la châtaigne. On les fait sécher et on les exporte. La pulpe desséchée a l'aspect et le goût d'une prune brune.

Les *kakys* sont de grosses pommes à chair de tomate sucrée. Ils sont charnus et imprégnés d'un suc parfumé. On les exporte à l'état sec ; aplatis, roulés dans la farine, ils ont l'aspect et la saveur des figues, avec un arrière-goût de pêche.

Les *avocats* ne sont pas bons desséchés. Frais, ils contiennent des essences subtiles, qui ne se conservent pas longtemps ; leur goût a de l'analogie avec celui de la poire.

Les *palmiers* dont nous avons déjà parlé sont représentés en Indo-Chine par de nombreuses variétés. C'est un arbre généralement d'une taille moyenne, très touffu et très vert. Sauf certaines espèces, dont les fruits sont excellents la partie utile du palmier est constituée par la feuille et la sève.

La feuille sert à faire des éventails, des chapeaux, des parasols, des parapluies, du papier, des charpentes, des toitures, des tissus précieux. La sève donne naissance au *vin de palme*.

Cette boisson s'obtient à l'aide d'incisions pratiquées dans l'arbre (d'une façon analogue à celle que l'on pratique sur les sapins landais pour l'extraction de la résine). Le vin est recueilli dans des tubes de bambou, où il dépose un suc noirâtre qui se vend en tablettes.

Un palmier donne, pendant le premier trimestre de chaque année, une moyenne de 700 grammes de sucre et de 2 litres de vin par jour.

L'arbre des voyageurs ou *ravenala* est un palmier dont la tige se termine en éventail et dont les feuilles renferment un liquide incolore, jaillissant à la plus légère entaille. La fraîcheur et la limpidité de cette sève sont très appréciables quand, en cours de route, on souffre d'une soif ardente.

Le *cha-la*, qui produit des dattes, est resté à l'état sauvage. C'est dans le cœur du chou du *cha-la* que se loge le ver palmiste très apprécié des gourmets orientaux. Un ver se vend 25 centimes sur place, mais, dans les marchés des grandes villes, son prix atteint facilement le double. Sa chair est blanche et délicate; son corps se compose d'une petite tête cornée qu'on rejette, et d'un ballon annelé, dont les mouvements sont ceux d'un accordéon au moment du jeu. Il ne se nourrit que de feuilles naissantes, au cœur du *cha-la*; il ne boit que sa sève capiteuse.

On pousse parfois, dit M. d'Enjoy, la perfection des préparatifs de la table, jusqu'à faire, pendant des mois, l'élevage de ces vers extraits de leur berceau naturel. On les nourrit de pêche, on les gorge de jus de poire, de pomme, de banane ou de kakys

afin que leur chair, à son goût *sui generis* de lait sucré, joigne encore la saveur de la pêche, de la poire ou de la pomme, ou d'autres fruits, au choix des gourmets. Les vers palmistes se servent en beignets ou simplement frits et croustillants.

Le *cay-cau* est le plus élevé des palmiers. Sa tige frêle est terminée par un panache de feuilles dentelées. Il produit des noix très recherchées qui servent à la confection de la chique de bétel.

La chique normale se compose d'un peu de chaux, et d'une noix d'arec enveloppée dans une feuille de bétel. En mâchant le tout, on obtient une salivation abondante et un rafraîchissement analogue à celui que produit la menthe, mais d'une plus grande persistance.

Le but de la chique de bétel est d'éteindre la soif sans avoir recours à l'ingestion de liquides, opération toujours mauvaise pour l'estomac, sous les climats tropicaux.

Les *goyaves* donnent des gelées très délicates ; fraîches, elles ont une saveur âpre, qui ne finit par plaire qu'à la longue. On les mange cuites au vin rouge ou crues. La goyave combat la diarrhée chronique.

Les variétés de pommes sont également nombreuses : pommes cannelles, pommes d'acajou, etc. Les jambesiers, l'ortie de Chine, les grenades, les melons d'eau, les tamariniers, les orangers, les citronniers, sont aussi très répandus en Indo-Chine.

Certaines oranges pèsent 300 grammes et sont recouvertes d'une écorce épaisse vert très foncé.

Le *jacquier* est un très curieux arbre ; il a des feuilles palmées, sa hauteur atteint 10 à 15 mètres ; de ses feuilles et de ses fruits s'exhale une odeur nauséabonde, analogue à celle d'une fosse d'aisance. On n'est donc guère engagé à en goûter. Mais si l'on fait cuire ces fruits, cette odeur disparaît et l'on peut en faire des confitures très fines, ayant un goût d'amandes. Les fruits du jacquier sont si gros parfois que deux hommes arrivent avec peine à les détacher de l'arbre.

L'*arbre à pain* croît en Indo-Chine ; on sait que son fruit, très original, a le goût du pain frais.

Le *papayer* est un arbuste frêle, flexible, qui donne des fruits (*papayes*) insipides, dont la chair est gluante et a le goût d'une crème épaisse. Les feuilles et les fruits sont imprégnés de papaine, essence qui a la propriété d'amollir et, en quelque sorte, de digérer. Aussi, si l'on consomme des viandes dures et coriaces, on les enveloppe de feuilles de papayer ; une heure après, la viande est tendre. Ces fruits sont donc recommandés aux estomacs rebelles.

Le *maïs* n'est pas introduit dans le pays depuis longtemps ; mais il devint vite une ressource pour la classe pauvre : aussi sa culture a-t-elle pris, dans les contrées à terrains secs, où l'établissement des rizières est peu pratique, une extension considérable.

Le *millet* n'est pas d'une consommation assez grande pour qu'on le cultive en grand.

Le *sésame* occupe de grands espaces et est cultivé, au moins dans certaines régions, sur une vaste

échelle. On sait que cette graine donne une huile excellente, et propre à divers usages.

Les *ignames* récoltées dans le pays sont de deux espèces : l'une est rouge, l'autre jaune, celle-ci et celle-là également propres à l'alimentation.

Le prix moyen de ce tubercule sur les marchés oscille autour de 1 franc à 1 fr. 50 les 100 kilogs. Une sorte plus savoureuse, que l'on récolte dans les marais, atteint un prix un peu plus élevé.

On peut citer dans cet ordre de productions, encore, le *navet*, semblable à celui d'Europe ; la *lu-mai* racine très farineuse, à la fois plante médicinale et plante de consommation.

L'on a essayé d'acclimater au Tonkin la pomme de terre et la patate : ces tentatives n'ont guère réussi.

Le *chou pommé* vient très bien au Tonkin : d'ailleurs toutes les cultures maraîchères y réussissent. Les melons, citrouilles, etc., sont abondants dans toute l'Indo-Chine.

Le gingembre, la mélisse, le pouliot, le safran, la menthe, la petite ciguë, les oignons, les échalottes sont cultivés et donnent de bons résultats dans toute l'Indo-Chine. Les fruits sont excellents : à ceux dont on a déjà parlé il faut ajouter la pêche et l'orange, de mêmes espèces que celle de nos climats ; mais ces fruits se trouvent plutôt dans l'Annam et le Cambodge, ainsi que la fraise et la framboise.

L'Annam et le Cambodge offrent un sol favorable à la culture du thé : cependant, les gens du pays regardent comme inférieur le thé indigène :

ils font usage, pour les réceptions, les grands repas, etc., d'un thé de luxe qui vient de Canton et se vend de 2 francs à 5 francs le demi-kilog. Il faut remarquer que cette préférence est justifiée beaucoup plus par l'habitude ou la mode, que par la différence réelle de qualité de ces thés. En effet, le thé d'Indo-Chine est pour le moins aussi bon que celui de Chine, et il est d'un prix beaucoup moins élevé. Enfin, on en récolte des quantités relativement considérables. Il paraît que l'empereur de Chine fait usage de thé du Xien-Hong, région limitrophe de notre Haut-Tonkin. La nature du sol et toutes les conditions de notre Haut-Tonkin permettent de croire que le thé y viendrait, aussi bon et aussi bien que dans le Xien-Hong.

La *cannelle* vient partout, abondamment : elle est de qualité supérieure. Le commerce en est en quelque sorte monopolisé par les négociants chinois qui, pour se la procurer de première main, ont établi des agences dans les principaux centres de production. On prétend que ces marchands ont réalisé, en spéculant sur la cannelle, des bénéfices de 1500 à 1800 pour cent. La cannelle achetée dans le pays est pour la majeure partie expédiée aux centres commerciaux de Hong-Kong et de Canton, d'où elle est dispersée dans le monde entier.

Nous ne pouvons que mentionner en passant la gutta-percha, que l'on a tardivement essayé de planter dans quelques régions de l'Annam et de la Haute-Cochinchine. On espère en obtenir de bons résultats, mais il faut laisser à l'expérience le temps de se faire complète.

Chanvre et coton. Le chanvre fructifie dans tous les terrains, mais la culture de cette plante est peu rémunératrice et les indigènes lui préfèrent celle du coton. Le coton réussit parfaitement dans les terres d'alluvion exposées au vent de mer. Sa culture est facile et exige peu de soins. Le Tonkin est la région qui en produit le plus. On peut prévoir dès aujourd'hui que le coton du Tonkin concurrencera avantageusement, dans un délai rapproché, celui de la Louisiane et de la Caroline. Cette prévision se serait déjà réalisée si les frais de transport n'étaient pas aussi élevés. Il n'est pas rare que le port d'Haïphong en exporte annuellement à lui seul de 550,000 à 60,000 kilogrammes.

Forêts. C'est surtout au Tonkin que les forêts sont considérables : elles recouvrent la plus grande partie du pays. On y trouve des bois très divers, mais il convient de signaler d'abord le bambou, qui domine partout. On en connaît plusieurs espèces : l'une devient très grosse, et ne mesure pas moins d'un pied de diamètre : celle-là — quoique son bois soit creux comme on le sait — pourrait remplacer pour la résistance, la solidité, le bois proprement dit dans la plupart de ses emplois. Citons encore une espèce, qui est très élancée et très lisse ; une autre qui est recouverte d'une peau à bigarrures ; une autre enfin qui offre les plus grandes analogies avec le roseau de nos climats, et le jonc, très abondant dans le voisinage de la mer.

Quant aux bois proprement dits, ils sont nombreux, et offrent des qualités précieuses.

Parmi les bois de fer, citons le *xoan*, qui est une sorte de frêne, le jacquier, l'ébénier, le sapin et le *trac* qui est d'un beau rouge.

Le *xoan* est incorruptible, ou du moins réputé tel : aussi est-il très recherché pour les charpentes et faitages : on en tire une gomme, utilisée dans la teinture et dans l'imprimerie. Le *trac* est d'un grain encore plus beau que celui de l'ébène : c'est ce bois que l'on emploie pour la fabrication des petits meubles et objets à incrustations de nacre. Certains autres arbres offrent des particularités qu'il est intéressant de signaler.

Le *teck* est un des arbres les plus renommés de l'Asie. Il pousse droit et n'arrive à maturité qu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Il grossit jusqu'à cette période, en formant des couches concentriques qui atteignent fréquemment 3 mètres de circonférence. Son tissu est très serré ; il est cependant facile à tailler, ne mord pas le fer et peut être considéré comme inaltérable et imputrescible. Le *teck* est employé pour la construction des jonques, qui peuvent durer cinquante ans sans détériorations sérieuses.

Le *banian*, arbre sacré, est répandu dans les jardins des pagodes. C'est une espèce magnifique ; il se reproduit de lui-même à l'aide de ses branches qui s'inclinent vers le sol où elles prennent racine. Entouré de ses rejetons, le *banian* finit par constituer à lui seul une petite forêt, aux fourrés inextricables. Le pied original a souvent 4 mètres de circonférence.

Les *dau* sont des arbres à huile, à goudron, à

résine, à vernis, à poix, dont les variétés sont très nombreuses ; l'une d'elle donne la résine qui sert à fabriquer la laque dite de Chine. On a cru longtemps que la composition de la laque était un secret étroitement gardé aujourd'hui, la résine de l'arbre à laque est parfaitement connue. On doit d'abord l'épurer, puis l'exposer au soleil afin de la clarifier. Quand il s'agit de l'appliquer, on la colore : avec des feuilles d'argent, si l'on veut du vernis blanc ; avec du soufre et du mercure, si la laque doit être rouge ; avec de l'indigo, pour obtenir du vernis vert ; avec du sulfure jaune d'arsenic, pour la coloration jaune ; avec du noir animal pour la laque noire.

Le *palmier* est très utilisé dans l'industrie. Les écorces et le suc rendent comme nous l'avons déjà dit de nombreux et variés services.

Les feuilles, outre leurs autres utilisations industrielles et domestiques, servent de papier dans les bonneries ; c'est sur ce papyrus d'un genre particulier que les prêtres bouddhistes tracent encore, avec un stylet de cuivre, les caractères pâlis des prières sacrées.

Les gens du peuple emploient les feuilles de palmier pour couvrir leurs cases. Ils en confectionnent leurs chapeaux en forme d'abat-jour.

Le *bambou* est aussi d'une grande utilité. On en fabrique des meubles légers et gracieux. Les troncs servent de charpentes ; les pousses se mangent en salade comme des asperges ; les rameaux se transforment en cannes ou en palissades. Passées au feu et époinçonnées, les tiges forment des lances ou des aiguillons.

Le bambou se plante en haie vive, en terre aride ou en forêt. Quand une de ses griffes a été placée à un endroit, on ne peut plus l'en extirper, tant elle est vivace. Coupé, arraché, labouré, il repart toujours.

Les Chinois le sculptent et en font des pots à tabac, des vases d'antichambre, une multitude de bibelots. On le tresse et on en forme des corbeilles à ouvrage. On en fait des échelles, des ponts sur les ruisseaux, des maisons, des arrosoirs, des tabatières, des salières, des porte-plume, des pinceaux, des gouttières, des tuyaux d'irrigation et jusqu'à du papier à lettres, de la ficelle, et jusqu'à des voiles de jonques. C'est donc le bois à tout faire. Les cultures du tabac, de *l'ortie* de Chine (plante textile), du poivre, de la vanille, du bétel, sont susceptibles d'un grand développement.

Les poivriers sont des plantes grimpantes, sortes de lianes qui s'attachent aux arbres et vivent sous leur ombrage. Une poivrière bien cultivée peut être pendant cinquante ans productive.

La canne à sucre est cultivée par les indigènes, mais par des procédés empiriques et rudimentaires; l'extraction du jus sucré est également mal faite et le sucre obtenu ressemble à du caramel, tant il est brun. Aussi, fait bizarre, les Annamites, dont le sol produit la canne à sucre, achètent du rhum qui vient de France.

Si les essais d'acclimatation dont nous avons parlé réussissent, le caoutchouc pourra devenir une des ressources importantes de notre colonie. Il y a quelques plantes à caoutchouc indigènes,

peu ou mal cultivées ; mais ce sont des espèces exotiques provenant du Brésil et d'autres pays, que l'on cherche à implanter. L'administration de la Cochinchine a même fait venir des graines qu'elle met gratuitement à la disposition des colons. D'un rapport de M. Capus, on peut conclure que les futurs colons doivent de plus en plus se préoccuper, en Indo-Chine, de l'exploitation rationnelle et de la multiplication des arbres à caoutchouc, car c'est là une grande richesse, trop longtemps ignorée ou négligée.

Soie.

L'élevage des vers à soie, et les opérations que nécessitent le traitement des cocons, sont pratiqués activement au Tonkin. Cependant, le traitement des cocons ne donne pas lieu à de grandes industries, car chaque éducateur de vers file chez lui-même les cocons venus dans sa magnanerie.

On évalue à 3000 hectares les superficies plantées de mûriers. Ils donnent environ 24,000,000 de kilogrammes de feuilles. On cultive le plus souvent le mûrier en *baguettes*, venant de boutures et poussant serrées comme des pieds de maïs. Dans certaines régions, on le cultive en arbustes de 2 à 3 mètres de haut, arbustes qu'on laisse vivre sans les couper tant qu'ils donnent des feuilles. On fait des feuilles quatre ou cinq cueillettes par an.

La sériciculture est une des industries les plus anciennes du Tonkin, et elle y a de tout temps été prospère. L'on fabrique aussi beaucoup de soie au

Cambodge, où ce tissu est d'un usage général pour le vêtement, dans toutes les classes de la population.

Le commerce d'exportation de la soie est principalement entre les mains de négociants ou de courtiers hollandais, qui écoulent au Japon ce produit de notre Indo-Chine.

Animaux.

On trouve, dans les parties montagneuses du Tonkin, des animaux sauvages, tels que des éléphants de petite taille, des tigres, quelques ours, quelques sangliers, un grand nombre de bœufs porteurs de cornes énormes, des buffles dangereux, des cerfs, des chevreuils. Les quadrupèdes de moindre grosseur sont : les renards musqués, la marmotte, l'écureuil, les loutres, une espèce de lièvre (*cou-lho*), des porcs-épics dans les savanes, des hérissons et des rats.

Il existe une espèce de rat musqué très désagréable par son odeur. Les rats des rizières sont très estimés ; les jeunes gens des villages se réunissent à certaines époques pour leur faire la chasse, afin de se donner un régal extraordinaire, car, au Tonkin comme en Chine, on mange le rat.

Le pays renferme beaucoup de grenouilles et de crapauds ; ils pénètrent couramment dans les maisons.

La volaille (poules, canards) est élevée avec soin et en grandes quantités. Les œufs qu'elle fournit

sont un bon revenu pour les gens pauvres. On distingue une espèce de poule dont les os sont noirs ; la chair, très savoureuse, est recommandée pour les convalescents. La poule dite de Cochinchine, très répandue, est d'ailleurs connue en France.

Les troupeaux de canards couvrent des champs entiers, surveillés par des gardiens qui sont secondés par des chiens dressés à la garde de ces étranges troupeaux ; ils vont paître tantôt dans un champ, tantôt dans un autre, moyennant un tribut payé aux propriétaires ou aux communes. Les Chinois et les Annamites font des conserves de canards pour les voyages. L'oie se rencontre un peu partout.

Les porcs sont très communs, et élevés avec soin ils offrent une grande ressource pour la population. Leur chair est meilleure et plus ferme que celle de leur congénère de Cochinchine. Les porcs font l'objet d'une exportation importante notamment par le port de Hai-Phong. Les propriétaires les apportent au marché soigneusement ficelés ; l'acheteur, qui doit les expédier à Hong-Kong, les délivre alors de leurs amarres et les fait entrer chacun dans un panier cylindrique à larges mailles allant à leur taille. Leurs pattes sortent par les mailles du panier et leur groin par l'une de ses extrémités. Ils peuvent alors, pendant toute la traversée, recevoir les soins nécessaires à leur entretien.

Les chèvres du Tonkin sont de petite espèce et à poil ras. Leur chair, assez tendre, est consommée dans les somptueux repas qui précèdent

ou suivent les grandes cérémonies offertes aux ancêtres ou aux génies.

Les bœufs domestiques sont de petite taille, mais forts. Ils proviennent surtout du Thanh-Hoa, où de bons pâturages permettent l'élevage. Les marchands tonkinois vont les y acheter et les amènent au Tonkin à petites journées par troupeaux assez considérables. Dans les terrains non exposés aux inondations, les habitants s'en servent pour le labour et les attèlent à la charrette; dans les régions où ce moyen de locomotion est employé, il n'est pas rare de rencontrer des bœufs trotteurs capables de suivre, pendant plusieurs heures, un cheval au trot. Les indigènes ne se servent pas de la chair de bœuf comme aliment habituel; mais aux grandes fêtes, elle constitue l'un des ornements des festins. Parqué et bien nourri, le bœuf donne une chair saine et bonne, quoique un peu flasque. La vache fournit peu de lait, mais il est de bonne qualité. La chair du veau est de qualité inférieure.

Les buffles sont aussi fournis par le Thanh-Hoa. Ces animaux, précieux pour le labour, sont indispensables pour le travail des rizières. Ils se reproduisent en domesticité.

Les buffles ne peuvent travailler pendant les heures chaudes de la journée. Ils se meuvent avec la plus grande facilité dans la vase des rizières. Leur grande force permet d'obtenir un transport facile et sûr dans les marais et les forêts.

L'élevage du cheval se fait dans la province de Thai-Nguyen, qui fournit tout le Tonkin de ces

animaux. Ce cheval est élégant, quoique de petite taille : 1 m. 20 en moyenne au garrot ; il est sobre et résistant à la fatigue. Les indigènes ne se servent de lui que pour la selle. Il a un grand sang-froid et une sûreté de pied peu commune. Il marche des journées entières sans broncher, à un amble qui met le cavalier à l'aise. Il ne saurait être employé au trait qu'à des voitures légères. Les sauniers de la province de Binh-Dinh, en Annam, emploient le cheval comme animal de bât, pour transporter leurs produits.

La région nord-occidentale du Tonkin possède un cheval petit, vigoureux, admirable d'endurance et d'énergie. Il porte des Européens, pendant plusieurs jours de suite, par les sentiers montagneux les plus pénibles. Pour ce labeur, il se contente de l'herbe qu'il broute le long de la route, et rarement il devient indisponible.

Les animaux les plus curieux de l'Indo-Chine se rencontrent principalement dans l'intérieur, et au Laos.

Partout où le pays est boisé et montagneux, le tigre est commun. Cela s'entend même des pays habités. Sur certaines voies de communication, les indigènes ne s'aventurent jamais seuls. Ils organisent quelquefois des battues autour de leurs villages, mais en général, étant dépourvus d'armes à feu, ils font aux bêtes plus de peur que de mal. Cependant ils en prennent de temps à autre dans leurs pièges.

Un autre félin, le chat-tigre, de même espèce, mais plus petit que le tigre, est fort répandu. Il est

beaucoup plus audacieux que le roi de la jungle, car il s'aventure couramment, la nuit, dans les villages. Il y dévaste les poulaillers et, à défaut de volailles, ne dédaigne pas de disputer leur nourriture aux chiens et aux cochons. L'éléphant, l'ours à miel, comptent aussi parmi les hôtes indigènes de la région laotienne.

Citons encore, dans les forêts du Laos, de nombreux cerfs, dont les gens du pays font boucaner la viande ; des paons, en grandes quantités ; beaucoup de faisans.

Partout où il y a de l'eau, la loutre abonde. C'est également dans ces forêts que l'on trouve le galéopithèque ou singe-volant, pourvu d'une membrane analogue à celle des chauves-souris, et qui lui permet de faire des bonds de vingt à trente mètres. Son poil, long en certaines parties du corps d'un décimètre, est si doux, si fin, que l'on croirait, en caressant l'animal, toucher du duvet. De tous les animaux domestiques au Laos, le buffle est certainement celui qui rend les plus nombreux services. Comme il y a, ici aussi, presque partout des rizières, le buffle est presque partout indispensable pour les fouler.

C'est de plus un serviteur économique : il ne réclame que peu d'entretien et se nourrit aux champs des végétaux qu'il trouve. Un buffle ne coûte pas très cher : de douze à quinze piastres ; cependant cette somme est encore élevée pour les gens du peuple. Aussi ne voit-on guère que les gens aisés posséder des buffles en nombre.

Les bœufs sont employés plutôt comme bêtes de

somme. La race la plus commune porte une bosse sur le garrot.

Dans les régions montagneuses, dans les parties éloignées des centres, le bœuf rend d'inappréciables services aux habitants, qui vont avec son aide chercher sur les marchés de la contrée les denrées dont ils ont besoin et qu'on ne trouve que là, comme le sel.

Les chevaux sont moins nombreux au Laos qu'au Tonkin. En général, c'est chez les chefs qu'on les trouve : chacun en possède au moins un, dont il se sert dans tous ses déplacements, car le palanquin ici est moins employé que dans le reste de l'Indo-Chine. L'on trouve encore, abondamment, les chèvres, cochons, poulets, canards, oies, que les gens immolent sans compter, chaque fois que se présente quelque occasion de fête ; et les occasions de fête sont particulièrement fréquentes.

Les pélicans et les marabouts de Cochinchine possèdent des plumes recherchées pour la fabrication des éventails ; ces oiseaux habitent de vastes solitudes marécageuses dans l'arrondissement de Rach-gia ; c'est là que les indigènes viennent les poursuivre.

Pour prendre les jeunes pélicans, ils établissent deux enceintes. La première, qui a de 500 à 600 mètres de côté, est fermée de palissades de 2 mètres de haut, reliées par des rotins ; elle empêche les petits pélicans de se répandre dans la plaine. La seconde palissade est beaucoup moins étendue.

Profitant d'une nuit sans lune, lorsque les parents, après avoir nourri leurs petits, sont partis à la

pêche, une vingtaine d'Annamites, armés de dux morceaux de bois enflammés, pénètrent dans la première enceinte, refoulent les oiseaux dans la seconde, qui est entourée d'une douzaine d'hommes. Ils se glissent alors à tâtons au milieu des milliers d'oiseaux agglomérés dans cet endroit resserré et tordent le cou aux plus gros. Après ce carnage, les chasseurs se retirent et le lendemain d'autres viennent arracher les plumes.

Ces plumes sont exposées à la vapeur d'eau bouillante qui leur rend leur lustre, puis leurs extrémités sont taillées uniformément et un mince bambou les pénètre à la naissance des barbes. Ce bambou est ensuite plié en demi-cercle et les plumes arrangées par-dessus uniformément. Le manche se fait en tissant les tuyaux des petites plumes que l'on maintient par quelques tours de fil. Un bon ouvrier fabrique deux éventails par jour.

Pêche.

En Indo-Chine les gens du peuple et notamment les agriculteurs, cherchent volontiers, dans les profits qu'ils retirent de la pêche, une augmentation de ressources. En Cochinchine, ils sèchent au four les crevettes qu'ils recueillent en quantités, et les expédient en Chine. Ces petits crustacés, ainsi préparés, font l'objet d'un commerce assez actif. D'ailleurs il y en a en telle abondance, dans certaines parties de la colonie, que l'on s'en sert aussi pour fumer les terres.

Il n'est pas rare que l'on assiste, sur le littoral de

ce pays, à des pêches miraculeuses, faites à terre même. Voici comment : Les riverains emploient un filet à mailles suffisamment petites, et très long. Ce filet est étendu sur la plage sur 100 à 150 mètres, à la façon d'un treillage, maintenu en place par des pieux enfoncés de distance en distance dans le sol. L'appareil décrit une grande courbe, très profonde, et dont la panse est tournée vers la mer.

Quand la marée monte, les poissons qui, à ce moment, viennent près de terre, portés par le flux, dépassent le filet, dans lequel ils se jettent aveuglément, en voulant suivre le mouvement des eaux, lorsque celles-ci se retirent. Il ne reste plus alors aux pêcheurs qu'à les ramasser sur le sable.

M. P. d'Enjoy a cité, à propos de l'importance de la pêche en Indo-Chine, l'anecdote suivante :

« A Bac-Lieu en 1892, pour la fête du centenaire, l'arrondissement organisa des jeux populaires parmi lesquels figurait un concours de pêche. Il s'agissait de donner un prix en argent au pêcheur à la ligne flottante qui capturerait le plus grand nombre de poissons en cinq minutes. Chaque concurrent n'avait droit qu'à une seule ligne et à un seul hameçon. En cinq minutes, le vainqueur du concours avait pris vingt-quatre poissons ! »

Le poisson est pêché surtout par des jonques chinoises qui le dirigent sur Pakhoï, où on le prépare pour l'expédier en Chine. On exporte par an 3 millions de kilogrammes de poissons, 700,000 kilogrammes de crevettes et 200,000 kilogrammes d'autres produits de pêche.

La pêche se fait surtout à la drague, au filet-

couplé, au chalut et aux lignes de fond. La pêche commence en septembre ou octobre ; c'est le moment où les jonques de Pakhoï arrivent par groupes de cinquante au port de Cac-bâ, où les patrons payent à la douane le droit de pêche. Chaque jonque est montée par sept ou dix personnes ; elles vont toujours deux à deux. On en a compté 700 ou 800 en certaines années. Ces jonques déterminent à Haïphong, à Nam-Dinh et à Trinh-Hoa, un mouvement commercial important pour l'alimentation des équipages.

Les espèces pêchées sont très variées et n'ont que de vagues ressemblances avec celles d'Europe.

La pêche se fait souvent au moyen d'un grand filet de 500 mètres de long et portant, dans son milieu, une vaste poche en mailles fortes et serrées. Deux jonques, prenant chacune une des extrémités en remorque, traînent l'engin sur plusieurs milles ; un homme avec une embarcation, va voir de temps en temps si la poche contient du poisson ; quand il en est ainsi, les deux jonques se rejoignent et la poche est tirée hors de l'eau et vidée dans des paniers. En une journée de traînage cette poche ramasse souvent plusieurs milliers de kilogrammes de poisson.

Dans les bouches des fleuves et dans certaines rivières, les Annamites ont établi des pêcheries fixes au moyen de gros pieux formant barrage et supportant un filet à poche qu'on relève tous les jours. En mer, sur des bancs qui découvrent à marée basse, ils ont établi des haies en bois for-

mant un couloir évasé à son entrée, et aboutissant à un filet en forme de poche dans lequel les poissons viennent s'engager.

Les langoustes ne se rencontrent guère qu'à Cac-bâ. Des huîtres de petites dimensions se trouvent sur les roches des îles. Seuls, les Européens en sont véritablement amateurs ; quant aux Annamites, ils les font cuire et n'en mangent qu'à défaut d'autres aliments. Certaines espèces sont d'ailleurs dangereuses. Les huîtres perlières de la baie de Van-haï, autrefois fort recherchées ont presque complètement disparu, par suite des mauvaises conditions dans lesquelles s'en faisait la pêche, et de l'imprévoyance des pêcheurs, qui sacrifiaient inutilement tous les sujets qui leur tombaient sous la main.

Pour le Tonkin seulement, on estime à 30 millions de kilogrammes la quantité de poisson pêchée sur le littoral, et consommée dans le pays, à l'état frais ou salé.

Mines et industrie.

Les exploitations houillères sont appelées à un grand avenir en Indo-Chine française. Les gisements de houille abondent et l'exploitation en est déjà très active. Le charbon du Tonkin a déjà chassé le charbon anglais de diverses places de l'Extrême-Orient : Shanghai, Hong-Kong, Singapour.

Le charbon de terre y est exploité surtout dans les gisements de Nong-Son, en Annam, ainsi qu'à

Kébao et à Hongay, au Tonkin. La production totale de ces trois mines est de plus de 300,000 tonnes par an.

On pense que les bassins houillers de Kébao-Hongay et de Tourane constituent les deux anneaux d'une chaîne continue de houille grasse et demi-grasse de 200 kilomètres de développement sur 20 mètres d'épaisseur. M. Sarran, ingénieur, pense que le Tonkin possède un excellent combustible susceptible de rivaliser avec l'anzin et le cardiff. La valeur totale de ce gisement est évaluée à 12 milliards de tonnes et pourrait fournir, pendant 600 ans, une production égale à celles de toutes les houilles de France. D'autres mines de charbon ont été concédées dans les provinces de Hai-Duong et de Ninh-Binh.

Mais la houille n'est pas la seule ressource minière de notre Indo-Chine. Le Cambodge renferme des mines de fer; au Tonkin, ce métal a été trouvé à Bac-Ninh, Sontay et Langson. L'or se rencontre, à l'état de paillettes ou de pépites, dans certaines parties du Tonkin; on y a constaté aussi la présence de l'argent. La mine de Bong-Min, exploitée depuis 1903, à 100 kilomètres au sud-est de Tourane donne de l'or inclus dans de la pyrite de fer.

Au Laos, deux concessions ont été accordées : celle d'Attopen pour l'or et celle d'Himboun pour l'étain.

Enfin, le cuivre peut s'exploiter notamment à Hong-Hoa et l'étain à Laokay.

L'industrie des métaux existe depuis longtemps au Tonkin. Bien entendu, les outils sont forgés

grossièrement, mais leur trempe est bonne. Les objets en cuivre pour les usages domestiques, la bijouterie d'or et d'argent, les garnitures de plateaux et les tasses à thé, les alambics en plomb étain et zinc pour fabriquer les liqueurs, les fils de laiton, d'argent ou d'or, sont sans valeur.

Les Européens ont établi des fabriques et des manufactures dont l'avenir paraît assuré; avant l'occupation française, le pays renfermait déjà quelques petites fonderies dans les grands centres à Hanoï par exemple.

Des *salines* sont établies en Indo-Chine, sur les rivages où s'élèvent les palétuviers et en arrière des dunes. Ce sont toujours des Chinois qui les exploitent; elles sont très productives et occupent beaucoup d'ouvriers. Le sel est vendu brut, sans aucune préparation et sur place.

La saline ne demande pas beaucoup de travail. C'est pendant la saison sèche que la saline est en activité; les eaux de la mer sont alors amenées et évaporées. Pendant les six mois suivants, la pluie oblige au repos et lave les terrains.

Il y avait au Tonkin, en 1907, 85 établissements industriels ayant absorbé un capital de 41,750,000 francs. Dans ce total, les distilleries d'alcool ont absorbé 8 millions de francs; les filatures de coton 6 millions de francs; les ateliers de construction, 5 millions de francs; l'éclairage électrique, 2,500,000 francs; les entreprises de transport, 2 millions de francs; la cimenterie, 2 millions de francs; les entreprises de travaux publics, 2 millions de francs. Ces usines emploient 10,318 chevaux-

vapeur, 236 employés européens, 692 ouvriers d'art. Les ouvriers hommes sont au nombre de 6,376, les ouvrières au nombre de 6,687 et les enfants de 1,553. Les ouvriers indigènes étaient au nombre de 12,308.

Commerce.

En 1898, les exportations totales de notre Indo-Chine ont été de 127,511,000 francs ; c'était, en une année, une augmentation de plus de 10 millions, mais si nous remontons à 1886, nous constatons que les exportations indo-chinoises avaient alors doublé en douze ans.

En 1907, le commerce de l'Indo-Chine s'est élevé à 548,335,825 francs. C'est une augmentation de 150,752,244 francs sur l'année précédente et de 170,864,460 francs sur la moyenne quinquennale 1901-1906.

A l'importation les valeurs ont atteint le chiffre de 294,978,168 francs. Elles ont été ainsi supérieures de 74,291,366 francs sur l'année précédente.

Les exportations ont atteint le chiffre de 253,357,657 francs en augmentation de 76,460,877 francs sur l'année précédente.

La part de la France dans ce mouvement a été de 141,357,562 francs dont 101,640,788 francs à l'importation et 39,716,774 francs à l'exportation. C'est une augmentation totale de 22,483,569 francs sur l'année précédente, dont 19,741,280 francs à l'importation et 2,742, 289 à l'exportation. Ces résultats représentent 24,8 p. 100 du commerce total.

Les échanges avec les pays étrangers en 1907 se

sont élevés à 98,721,773 francs dont 188,110,446 fr. à l'importation et 210,611,327 fr. à l'exportation.

Le progrès des importations françaises en Indo-Chine est grand depuis plusieurs années. En 1886, nous ne vendions que pour 15,513,000 francs (sur un total de 85,800,000 francs d'importations dans nos colonies d'Extrême-Orient) ; nous vendons presque cent fois plus aujourd'hui.

C'est le riz qui forme la grosse masse des produits vendus en France, puis vient le poivre. La France a vendu surtout à ce groupe de colonies des tissus, passementeries et rubans de coton, des vins et des outils et ouvrages en métaux.

Pour l'ensemble des pays, les principales marchandises importées en Indo-Chine sont les tissus, les fils, les pierres et combustibles minéraux.

Le commerce de la Cochinchine est le plus important du groupe indo-chinois.

Mais tandis que le gros commerce est entre les mains de maisons importantes tenues par des Européens, on constate au contraire que les magasins de détail, notamment à Saïgon et à Cholon, sont de plus en plus entre les mains des Chinois.

Organisés en associations puissantes, ces Chinois s'aident, se soutiennent entre eux, un grand esprit de solidarité les unit ; par leur ténacité, leur sobriété, leur patience, leur savoir-faire, quoique formant le petit nombre dans les villes de la colonie, ils deviennent des concurrents redoutables dans toutes les branches de commerce.

Les maisons européennes reçoivent et vendent les marchandises et produits de toutes sortes,

nécessaires aux besoins et usages, principalement de la population européenne ou assimilée.

Des magasins chinois, parfaitement achalandés, offrent aux amateurs de collections : des meubles incrustés, porcelaines, ivoires, bronzes, paravents, éventails, bibelots variés importés directement de Chine et du Japon.

Les vins et spiritueux, les conserves alimentaires, le sucre, le café, les bières, liqueurs, bougies, savons y trouvent des débouchés et un écoulement facile à des prix relativement réduits, la concurrence étant là pour niveler la cherté de quelques articles.

La Cochinchine reçoit beaucoup de vins français ; les pétroles y sont importés d'Amérique. Les tissus de coton ont un écoulement certain parmi les indigènes, mais, malgré les droits protecteurs, les tissus étrangers se vendent avec succès, à cause de leur bas prix.

Les charbons de Cardiff, du Japon et du Tonkin se placent en Cochinchine, où ils sont employés aux usages industriels ou aux vapeurs qui passent à Saïgon.

La colonie exporte, pour les maisons européennes et les grands commerçants chinois, du riz, du paddy, du poivre, du cōprah, des cornes de bœuf, des peaux, du benjoin, du sticklaque, des bois variés, de la soie grège, du coton brut, des porcs vivants.

Les poissons salés et secs et le sel de Baria font aussi l'objet d'un trafic notable.

Au Laos, le trafic le plus sérieux a pour objet les

produits destinés à la pharmacopée Chinoise. Voici quelques-uns de ces produits bizarres :

La corne molle du bœuf (*Kao hon*), très recherchée des chinois comme un excellent remède paraît-il, contre les maladies de langueur et l'anémie ; on la râpe et on la mélange avec un alcool, dans lequel on fait infuser certaines plantes.

La corne de rhinocéros (*nga son*), produit très estimé, mais difficile à se procurer, car l'animal qui le fournit est extrêmement sauvage et ne se laisse pas commodément approcher.

Le fiel d'ours (*bi mi*), produit pharmaceutique constituant un remède souverain contre les contusions et les douleurs provenant de chutes ou d'efforts violents ; il vaut sept fois son poids en argent.

L'os de tigre (*k'douc sua*), fortifiant très énergique ; on râpe les os avec un peu d'eau sur une pierre, et l'on administre ce breuvage aux patients.

Voies de communication.

La première voie ferrée de notre Indo-Chine fut ouverte en Cochinchine. C'est le chemin de fer de Saïgon à Cholon et à Mytho, inauguré en 1885 sur une longueur de III kilomètres.

Au Tonkin, de 1890 à 1895, on construisit une petite ligne de 101 kilomètres de Phu-lang-Thuang à Lang-Son ; elle fut prolongée ensuite de Phu-lang-Thuang à Hanoi.

Pendant longtemps, on ne fit guère que des projets. Enfin, une loi du 25 décembre 1898 auto-

risa le gouvernement général de l'Indo-Chine à contracter un emprunt de 200 millions de francs à 3 1/2 p. 100, destiné à établir un réseau ferré important.

Ce réseau prévoyait cinq lignes d'une longueur totale de 1,655 kilomètres, savoir :

Haïphong à Hanoï et Laokay...	388	kilomètres.
Hanoï à Nam-Dinh et Vinh.....	326	—
Tourane à Hué et Quang-Tri....	172	—
Saïgon à Nha-Trang et au plateau de Lang-Bian.....	764	—
Mytho-Cantho.....	93	—

En 1902, la ligne du port de Haïphong à Hanoï fut ouverte sur 104 kilomètres. Elle a été prolongée jusqu'à Viétri en 1903, à Yenbay en 1904 et jusqu'à Laokay, près de la frontière chinoise le 1^{er} janvier 1906.

La ligne de Hanoï à Vinh-Benthry, par Ninh-binh, fut ouverte de 1903 à 1905.

La ligne de Tourane à Hué et à Quang-Tri est exploitée entre Tourane et Hué depuis le 15 décembre 1906. La deuxième partie de cette ligne, de Hué à Quang-Tri, est encore en construction et l'on espérait la terminer pour le début de 1909.

La ligne de Saïgon à Khanh-Hoa et au plateau de Lang-Bian, où l'on a établi un sanatorium, a été ouverte à l'exploitation sur 132 kilomètres jusqu'au plateau du Changeo en 1908. Elle est en construction sur le reste de son parcours. On espérait pouvoir ouvrir à l'exploitation le tronçon aboutissant à la côte d'Annam, à Phantiet, pour le commencement de 1909, les travaux avançant len-

tement, par suite de la difficulté de recruter de la main-d'œuvre.

Les travaux d'art ont été très nombreux sur certaines lignes. Aussi, les dépenses prévues ont-elles déjà été dépassées d'environ 25 millions.

La ligne de Mytho à Cantho n'est pas encore commencée.

Enfin, en dehors du territoire français, on sait que la France a obtenu de la Chine le prolongement, sur le sol chinois, de la ligne qui aboutit à Laokay jusqu'à Yunnan-Sen. Les dépenses de cette ligne ont été évaluées à 100 millions, mais ce chiffre sera peut-être doublé. La section de Laokay à Mongtzen sera probablement terminée en 1909 et la ligne entière jusqu'à Yunnan-Sen en 1910.

Lorsque ce réseau sera achevé, il contribuera à donner un grand essor au pays.

Au point de vue de la navigation, le port de Saïgon, qui n'est pas situé sur la mer, mais bien à 70 kilomètres de celle-ci, est accessible aux navires du plus fort tonnage ; les fonds, à marée basse, y sont de 10 à 14 mètres et plus.

Le jaugeage des navires de commerce entrés et sortis dans ces dernières années du port de Saïgon était vers 1895 de 630,000 tonneaux répartis entre 520 navires ; il fallait y ajouter 35,000 tonneaux pour 1,600 jonques chinoises ou barques de mer annamites. Pour 1907, le mouvement était monté à 2,639,000 tonnes et 1671 navires.

Saïgon est en communication avec les autres villes de la Cochinchine par la voie fluviale, les canaux et arroyos nombreux du pays ; les cha-

loupes et barques indigènes les sillonnent et transportent les produits en tous sens.

La compagnie des Messageries fluviales de Cochinchine a établi des départs réguliers et fréquents de vapeurs pour les principaux centres de la Cochinchine, du Cambodge et du Siam.

Les relations de la France avec la Cochinchine sont assurées par la compagnie des Messageries Maritimes et d'autres services réguliers.

En laissant de côté d'autres navires qui passent à Saïgon, il est bon de faire remarquer, qu'il y a, durant la saison du riz, de nombreux vapeurs affrétés au mois, qui entretiennent des relations suivies entre Saïgon, Singapour et Hong-Kong.

Enfin des vapeurs portant de 4,000 à 6,000 tonnes viennent prendre à Saïgon des cargaisons complètes de riz, pour la France, pour l'Angleterre et pour l'Allemagne.

Saïgon est relié, par câble télégraphique, au réseau sous-marin de l'Extrême-Orient et avec le monde entier.

Au Tonkin, depuis 1894 il existe une ligne de bateaux à vapeur entre Hanoï et Lao-Kay. Ce trajet s'effectue aujourd'hui en trois jours ; il en fallait avec les jonques de 30 à 50. Il a fallu pour rendre cette voie praticable corriger quelques difficultés qu'offrait le lit du fleuve. Cela nous a ouvert le Fleuve Rouge jusqu'à la frontière : la police dans le haut fleuve est faite par des navires spéciaux d'un faible tirant d'eau.

On se rendra compte de l'intérêt qu'offre cette ligne en considérant que Lao-Kay, la dernière

localité française sur la rive gauche du fleuve, est un des points les plus importants du Tonkin à cause de sa proximité du Yun-Nan. L'on a construit à Lao-Kay un fort, un bureau de douanes, une caserne, etc.

Le port d'Haïphong a vu inaugurer en 1889 un canal qui relie le Cua-Cam, l'un des bras du Fleuve Rouge, au Lach-Tray, un autre de ces bras. Depuis il a été créé de nouveaux canaux, un bassin, un chantier de construction (derrière lequel s'est groupée une ville chinoise); en un mot, un port moderne avec tout son outillage.

Haïphong est devenu le débouché du trafic intérieur, qui est opéré sur les riz, la soie, les porcs, objets d'art, etc. C'est aussi le centre des importations de la contrée : elles consistent surtout en sel et cotonnades.

Haïphong est relié à Hanoï par un service quotidien.

Malheureusement, le Mékong, la grande artère fluviale de l'Indo-Chine, n'est pas libre d'obstacles entre la frontière chinoise et son embouchure en Cochinchine. Grâce aux travaux de nos officiers, depuis le commandant Réveillère, en 1885, jusqu'aux lieutenants Simon et Mazeran en 1897, et à ceux qui ont continué à marcher sur leurs traces, on a trouvé le moyen de franchir les rapides et obstacles du fleuve, autrefois réputés insurmontables. La canonnière le *La Grandière* a remonté le Mékong jusqu'à Tang-Hoa et à Xieng-Lap.

L'un des rapides les plus difficiles et les plus périlleux, celui de Khône, situé près de la frontière

cambodgienne, peut être évité, grâce à un petit chemin de fer construit en 1895, et qui sert à transborder les voyageurs et marchandises légères d'un bief dans l'autre.

L'inauguration de ce chemin de fer a été comme le premier acte de la prise de possession commerciale du Laos.

Après Khône, se développe le grand bief du Mékong, embarrassé encore à vrai dire par les rapides de Kemmarat, mais sur lequel des vapeurs peuvent néanmoins gagner Louang-Prabang, et même remonter au delà. Le lieutenant Simon a poussé jusqu'à 600 kilomètres en amont : il est vrai que ce fut là un tour de force que ne pourraient pas tenter sans danger les steamers des Messageries fluviales.

Pendant plus de quinze ans, le village cambodgien de Kratié, sur le Mékong inférieur, marqua la limite extrême de la navigation à vapeur. Ce ne fut qu'en 1885 que le capitaine de vaisseau Réveillère, franchit, avec le torpilleur 44, les rapides de Préapatang.

En 1887, le lieutenant de vaisseau de Fésigny parvenait jusqu'à Strung-Streng et au pied des rapides de Khône.

En 1889, le lieutenant de vaisseau Heurtel suivait la même voie avec l'avisos *l'Alouette* et le paquebot fluvial *Cantonmais*. Puis l'enseigne de vaisseau Guissey essayait vainement (1890-93) de franchir, avec la chaloupe à vapeur *l'Argus*, les rapides de Khône, que M. Pelletier venait de remonter en canot.

En présence de l'aggravation des rapports entre la France et le Siam, résultant de l'envahissement graduel des mandarins siamois sur la rive gauche du Mékong, le gouvernement français fit construire, en 1893, deux canonnières démontables, le *La Grandière* et le *Massie*, qui devaient être mises à flot en amont des cataractes de Khône. C'est pour tourner l'obstacle que la voie ferrée dont nous avons parlé fut établie dans l'île de Khône, pour le transbordement des personnes et des chargements légers.

En août 1893, les canonnières étaient montées et lancées à Saïgon, puis dirigées par eau jusqu'au pied des rapides de Khône. Après transbordement, les vapeurs, montés par les commandants Le Vay et Pi, remontèrent d'abord jusqu'à Bassac et à Pak-Choum, puis franchirent les obstacles accumulés sur 120 kilomètres. Kemmerat fut ainsi atteint le 28 février 1894. En attendant là pendant trois mois la crue du fleuve, nos officiers parvinrent enfin à Lakhon et Nongkhay.

MM. Pi et Simon continuèrent l'exploration hydrographique. M. Simon franchit les 68 rapides qui, sur une distance de 350 kilomètres, séparent Vien-Tian de Louang-Prabang où il arriva triomphalement le 1^{er} septembre. Continuant sa marche vers le nord, M. Simon, sur le *La Grandière*, après des difficultés énormes, se rendit d'une seule traite, en cinq jours, de Louang-Prabang à Xieng-Khong (330 kilomètres), après avoir franchi 47 rapides. Puis, on atteignit Xieng-Sen et enfin Tang-Hoa, à 2,500 kilomètres de l'embouchure du

Mékong, à 400 mètres d'altitude ; à Tang-Hoa, le lit moyen du fleuve a 600 mètres de large.

Le lieutenant de vaisseau Mazeran, continuant l'œuvre de ses prédécesseurs, les a encore dépassés et a atteint Xieng-Lap avec sa canonnière en 1896-97.

Dans ces dernières années, on a beaucoup amélioré le Mékong, dans la région des rapides. Tandis qu'en 1902, la route des basses eaux, dans le bief inférieur, ne mesurait que 64 kilomètres, elle se trouvait portée en 1908 à 173 kilomètres. Dans le bief moyen, la navigation en basses eaux s'est accrue de 1902 à 1908 de 160 kilomètres ; elle est assurée, d'un bout à l'autre du bief, c'est-à-dire de Ben-Houeg-Kina à Pak-Choum, sur 200 kilomètres.

Dans la région de Kemmarat, les études et les travaux de dérochement ont été entrepris entre Pak-Choum et Keng-tha-tiane, soit sur 175 kilomètres, et ont permis la fréquentation, aux basses eaux, par les chaloupes à vapeur, de la plus grande partie de ces rapides, autrefois infranchissables.

Les bateaux peuvent actuellement fréquenter les rapides de Kemmarat depuis l'époque où les dénivellations des rapides ont disparu jusqu'à celle où la violence du courant, qui croît avec la crue, devient trop forte pour les chaloupes actuellement en service.

Au-dessus de Kemmarat, les travaux sont à peu près achevés et la navigation, dans cette partie du Mékong, s'effectue, en toute saison, sans difficultés sérieuses, sur un parcours de 530 kilomètres.

La colonisation et l'avenir de l'Indo-Chine.

La question de la colonisation de l'Indo-Chine est complexe.

Il faut considérer d'abord que, en beaucoup de régions, le pays est peuplé surabondamment : il faut donc écarter l'idée de faire de ces régions des colonies de peuplement, et n'y voir *a priori* que la possibilité d'y fonder des exploitations. Mais, en d'autres endroits, il y a encore la place nécessaire pour de nouveaux occupants.

Avant tout, on peut poser comme un principe que, sauf en quelques cas isolés, le colon dénué de fonds a peu de chances de réussir en Indo-Chine. Tout au plus l'immigrant sans argent pourra-t-il y trouver un emploi fort modeste. Toutefois, on cite des négociants qui furent d'abord de petits employés, qui sont arrivés à s'associer avec leurs patrons et à devenir des chefs de maisons.

Mais l'avenir sourira de préférence à ceux qui pourront apporter quelques capitaux, qu'ils feront fructifier par le commerce, l'industrie, l'agriculture.

Un publiciste qui a résidé plusieurs années en Cochinchine, M. Gaston Leriche, a très bien dit qu'il y a peu à faire en Indo-Chine pour le petit commerce. « Non qu'il ne s'en fasse pas, mais le commerce de détail y est presque exclusivement accaparé par les Chinois et les Indiens. Il est presque im-

possible de lutter contre un asiatique dans le commerce de détail. Néanmoins il y aurait place pour un certain nombre de magasins français, tels que chapellerie, pâtisserie, boulangerie, charcuterie, boucherie, etc. ; à la condition que leurs propriétaires soient du métier, qu'ils travaillent eux-mêmes, qu'ils soient mariés pour que leurs femmes tiennent le magasin, et qu'ils disposent d'une dizaine de mille francs pour le voyage, le matériel, l'installation d'un magasin coquet et les premiers achats.

« Pour le grand commerce — ceci s'adresse à ceux qui disposent de capitaux importants — il y a encore relativement peu à faire, attendu qu'il existe en Indo-Chine des maisons très sérieuses, disposant de grands crédits et contre lesquelles la concurrence est difficile. Il serait toutefois possible à quelques maisons de s'y faire une place.

« Il ne s'agira pas d'envoyer quelques échantillons et d'en proposer la vente à des maisons de détail établies dans le pays dans des conditions déterminées, mais au contraire de dire : Je suis fabricant de tel article, veuillez m'envoyer des échantillons des genres qui vous conviennent, dites-moi ce que vous les payez, la quantité que vous en vendez, les conditions qui vous sont faites, et je ferai tout mon possible pour vous offrir ces mêmes articles dans des conditions plus avantageuses.

« Il y aurait avantage à se livrer, en Indo-Chine, à la banque et à l'escompte. A côté des grandes banques, on ne trouve en Indo-Chine que les

chettys, usuriers indiens, qui prêtent à un intérêt variant de 36 à 300 p. 100 par an. L'énormité de ces intérêts et la répugnance qu'inspire leur sordide personne ne les empêche pas de faire beaucoup d'affaires. De petits banquiers disposant de 50 à 100,000 francs de capital feraient donc en Indo-Chine une fortune rapide. Toutefois serait-il indispensable qu'ils s'adjoignissent comme employé intéressé ou comme associé un homme connaissant bien le pays.

« Dans l'industrie comme dans le commerce il y a peu à faire pour celui qui ne dispose que de petits capitaux, car là encore il se trouve en lutte contre l'élément chinois qui se contente d'un bénéfice moindre que l'Européen.

« Il y aurait pourtant place pour quelques petites industries : horlogerie, mécanique, serrurerie.

« La grande industrie serait susceptible de rapporter beaucoup; des scieries mécaniques, tissages et filatures de coton, verreries, brasseries, etc., pourraient être montées et réussir mais ces industries exigent de gros capitaux.

« Il y a beaucoup à faire en Indo-Chine dans l'agriculture. Les Européens n'ont fait cependant jusqu'ici que très peu de culture. Le riz est la principale : d'immenses terrains sont encore disponibles et ne demandent qu'à produire. A côté du riz on peut faire du poivre, du café, du thé, de la vanille, des épices, des graines tinctoriales, du coton, des fleurs pour extraits, etc.

« Il est impossible à un Européen de cultiver lui-même, le climat ne le permettant pas. On ne peut

donc envisager que la direction de grandes entreprises agricoles.

« Celui qui voudra consacrer des capitaux à une entreprise agricole devra avant tout chercher un associé connaissant le pays à fond. »

Entre 1888 et 1898, il a été accordé à des colons, au Tonkin, 194 concessions, d'une étendue totale de 114,841 hectares, et réparties dans 19 provinces. L'étendue des terres concédées est beaucoup plus considérable dans la moyenne et la haute région du Tonkin, que dans le Delta. La région du Delta est en effet déjà excessivement peuplée, et presque complètement exploitée par les indigènes.

La moyenne et la haute région au contraire offrent beaucoup plus de ressources à la colonisation agricole française.

Dans le but d'améliorer les cultures et le crédit des indigènes, un arrêté du 25 septembre 1898 a établi un service de prêt aux indigènes. Les communes sont autorisées à contracter, au nom et pour le compte de ceux de leurs inscrits qui leur en feront la demande, des emprunts à la banque de l'Indo-Chine. Le taux annuel de l'intérêt à payer à la banque pour ces emprunts est de 8 p. 100; les prêts sont de six mois, mais peuvent être renouvelés. Rappelons que le taux officiel des prêts consentis là-bas par les riches indigènes et les Chinois atteignait 8 et 12 p. 100 *par mois*.

L'offre de fonds que nous avons faite à nos protégés à un taux 15 fois inférieur à celui précédemment en usage profite trop, malheureusement,

aux notables des villages, lesquels ayant par l'Etat français, de l'argent à un taux infime pour le pays ne se font pas scrupule d'en emprunter pour le prêter à leurs administrés aux taux habituels. La grande difficulté est de pouvoir réagir contre ces abus. Mais il faut dire aussi que le taux ancien n'est si élevé que parce que, si l'Annamite paye assez fidèlement l'intérêt, on obtient difficilement de lui le remboursement du capital.

« Nous ne devons pas nous substituer à l'Annamite dans la possession du Delta, a-t-on dit dans la *Quinzaine coloniale*, ce serait injuste et dangereux, mais nos compatriotes trouveront à leurs capitaux des emplois importants et fructueux en faisant des avances sur récoltes ; en multipliant, partout où faire se pourra, les appareils élévateurs d'eau ; en aidant à la mise en valeur des terres incultes ; en étudiant l'effet de certains engrais chimiques sur les cultures indigènes, et en les livrant au cultivateur payables après la récolte ; en installant des usines pour la transformation des produits du pays en vue de leur exportation ou de leur substitution aux articles étrangers consommés dans le pays, etc,

« A l'heure actuelle, par des avances savamment distribuées, les maisons chinoises de Hong-Kong accaparent les récoltes indigènes. Non seulement elles retirent de gros intérêts de ces prêts, mais encore les mêmes courtiers qui font les prêts et les achats de riz alimentent-ils les indigènes de la plupart des objets dont ils ont besoin. » Il s'agit donc de concurrencer ces Chinois en prêtant au

paysan tonkinois, car ce sera un acheminement vers son approvisionnement en produits français.

Si le Delta n'a pour ainsi dire pas de terres disponibles pour l'extension des cultures et de sa population déjà si dense, les vastes solitudes de la haute région, au contraire, sont très accessibles aux Européens.

Les Annamites considèrent ces régions comme presque mystérieuses et les délaissent, se plaignant de l'eau, des *ma qui* (démons), de la rareté et de la cherté des vivres. Aussi, nos compatriotes peuvent-ils facilement coloniser ces terres abandonnées sans se heurter à d'anciens possesseurs, et sans provoquer de conflits agraires.

Les terres libres pour la colonisation au Tonkin sont classées, par le spécialiste qui a traité cette question dans la *Quinzaine coloniale*, en deux groupes : 1^o les terres inondées ; 2^o les terres que les crues annuelles recouvrent.

Le premier groupe comprend trois catégories de terrains : les montagnes ou collines où la roche affleure et celles où les pentes trop rapides empêchent la mise en culture ; les montagnes, collines ou plateaux couverts de forêts ou de taillis à pente faible ; les montagnes, collines, plateaux ou plaines dénudés d'arbres et recouverts de chiendent ou de roseaux.

Le second groupe comprend deux catégories de terres : celles qui sont situées près des rives des cours d'eau torrentiels ; celles qui sont situées entre la zone inondée et les points des vallées formant la limite des inondations.

Ces divers terrains doivent avoir des utilisations appropriées. Dans les terres non cultivables, on pourrait entretenir des troupeaux de chèvres, dès que le développement de la colonisation aura permis de détruire les tigres et panthères qui causent tant de ravages.

Les terrains boisés, les plus nombreux, comprennent des forêts vierges et des taillis, ces derniers placés sur les bords des rivières. Le sol de ces terrains est rarement sablonneux ; il est généralement argilo-siliceux-calcaire.

La terre arable se compose d'une première couche de 0 m. 50 environ et de couleur brun rouge, puis de plusieurs mètres de terres rouges ou jaunes perméables. Ce sont d'excellentes terres franches, pouvant produire plusieurs années sans fumure.

Les terres dénudées d'arbres sont aussi très nombreuses ; elles doivent leur origine aux montagnards qui, chaque année, déboisent de vastes surfaces pour les couvrir de riz de montagne. Ils abattent tout ce qui existe, tirent à la rivière les bois susceptibles d'être vendus et brûlent le reste sur place. Ils ensemencent en juin, aux premières pluies.

« A l'aide d'un bambou ou d'un morceau de bois pointu, un homme creuse, en lignes distantes de 20 centimètres, sur le sol bien nettoyé, mais non labouré, des trous de 5 ou 6 centimètres de profondeur. Une femme suit avec un panier rempli de semences dont elle laisse tomber une dizaine de graines dans chaque trou ; elle ne recouvre pas. Au bout de huit à dix jours, la levée est complète

Un mois après, on donnera un premier binage suivi d'un buttage. La récolte a lieu quatre mois après l'ensemencement. On cultive ainsi deux, quelquefois trois années de suite, puis le terrain est abandonné. »

Alors, les semences des plantes sauvages transportées par le vent y prospèrent en toute liberté et on y voit une *brousse* épaisse formée surtout de cannes sauvages, de chiendent et de roseaux. Cette « brousse forme une barrière infranchissable, non seulement à cause de la densité de la végétation, mais encore parce que les feuilles de toutes ces plantes sont très coupantes et font aux mains et à la figure de multiples, profondes et très douloureuses blessures.

« Aussi, chaque année cette brousse est-elle incendiée en vue de faciliter les communications, et comme les grandes pluies entraînent les cendres vers les bas-fonds, ces terres s'épuisent comme si on leur réclamait annuellement une récolte sans fumure ».

Ces terres conviendront surtout à l'installation de pâturages, après destruction des herbes et roseaux. On pourra y planter le bancoulier, qui abritera les animaux par son ombrage.

Pour apprécier les terrains que ces eaux recouvrent, il est utile de rappeler que le système fluvial du Tonkin comprend :

1° Les grandes artères qui ont plusieurs centaines de mètres de largeur et quelques centaines de kilomètres de cours : Fleuve Rouge, rivière Claire, rivière Noire, etc.

2° Les affluents principaux, d'une largeur de 20 à 80 mètres, ayant parfois, comme le Song-Chay et le Song-Gam, plus de 400 kilomètres de cours ;

3° Les multiples ruisseaux nés de chacun des plissements des collines ou des montagnes : largeur, de 2 à 20 mètres ; longueur, quelques kilomètres.

A la saison des pluies, de juillet à septembre, toutes ces rivières grossissent. Les principales subissent des crues atteignant presque toujours 9 mètres et, périodiquement, 13 et même 14 mètres.

Les eaux des affluents secondaires et surtout celles des ruisseaux sont refoulées à des distances considérables vers l'intérieur par le courant de l'artère principale et elles débordent dans les petites vallées.

Dès que les eaux sortent de leur lit, les matières qu'elles tenaient en suspension, grâce à la puissance du volume d'eau et à la vitesse du courant, sont précipitées sous l'influence de la diminution du courant et du volume d'eau.

Il s'ensuit que les parties avoisinant les berges sont les mieux colmatées. Or, comme ces faits se renouvellent presque chaque année, le niveau des terrains inondés va en diminuant probablement depuis la berge jusqu'aux points extrêmes des vallées atteintes par l'inondation.

En outre, comme ces rivières coulent, pendant les huit ou neuf mois de saison normale, à plusieurs mètres au fond de leurs berges, leur lit fait l'office d'un puissant drain collecteur vis-à-vis des terrains avoisinant lesdites berges.

De là, deux catégories de terrains :

1° La catégorie riveraine fortement colmatée et drainée, très riche et propre aux cultures de maïs, tabac, ricin, coton, etc., que l'on fait entre deux inondations, ou encore à la culture de la canne à sucre qui ne craint pas une inondation de courte durée.

2° Une autre catégorie également très fertile, formée des terrains plus éloignés de la rivière, moins colmatés, non drainés naturellement et que l'on peut facilement maintenir, à l'état de rizières généralement, à deux récoltes par an.

LE LAOS

Le Laos est cette partie importante de l'Indo-Chine qui forme l'arrière-pays, l'hinterland du Tonkin, de l'Annam et du Cambodge. Il n'a pas d'accès direct vers le littoral et comprend surtout le bassin du moyen Mékong et de ses affluents. C'est la partie où la France a le plus récemment pénétré.

Parmi ceux qui ont le plus contribué à faire connaître le Laos, il faut citer l'évêque français Pallegois, l'Anglais Gutzlaff; Grandjean, Schomburgk, Mouhot. Mais ce furent surtout Doudart de Lagrée et Francis Garnier qui appelèrent l'attention sur ce pays, qu'ils avaient visité (1866) dans leur expédition du Mékong. Après eux, le Laos a été fructueusement parcouru par Harmand, Bock, Néis, etc.

Le Laos occupe le bassin central du Mékong, et est borné au sud par le Cambodge, au nord par le Yunnan; à l'ouest et à l'est par la Birmanie et par l'Annam. C'est une contrée fertile, et appelée à un riche avenir agricole. Cependant, la colonisation y sera lente et pénible, à cause de l'état de barbarie — barbarie douce d'ailleurs — dans lequel vivent avec entêtement ses habitants.

Malgré les relations qu'ils ont entretenues de tout temps avec leurs voisins plus avancés en civilisation, avec la Chine, le Siam, la Birmanie, etc., les Laotiens sont restés rebelles à toute évolution.

Renfermés dans leurs préjugés, dans leur idolâtrie, dans leur ignorance, ils ne veulent rien accepter du dehors. C'est seulement à force de temps et de patience qu'on leur fera comprendre la nécessité pour eux-mêmes de contribuer à la mise en valeur de leur pays.

« Historiquement, le Laos est divisé en plusieurs principautés ayant le même nom que leurs capitales, dont les plus importantes sont Xieng-Maï (la ville neuve) sur la rive droite du Mé-Ping, au centre d'une plaine féconde et au point de jonction des routes menant à Moulmein, chef-lieu de la province de Ténasserim (Birmanie), et au Yunnan; Lakhon, aussi sur le Mé-Ping, et possédant des chantiers de constructions navales; Muang-Pré et Muang-Nam, riches en forêts; Xieng-Sen et Xieng-Haï, au sud de la frontière birmane, dans la vallée du Mékong, villages ruinés et dépeuplés il y a trente ans, mais redevenus florissants. Quant au Laos actuellement français sa plus grande ville est Louang-Prabang, moins peuplé que Xieng-Maï et Lakhon, mais plus visité par les commerçants de tout espèce, à cause de la situation de son marché. Stoung-Teng, Attopeu sont également en terre française, la première de ces places présentant un intérêt pour la navigation du fleuve et la douceur naturelle de sa population, la seconde, dans la région des Khas, au bord du plateau splendidement boisé qui s'étend entre le Mékong et son affluent le Sékong.

Tout le Laos est d'ailleurs placé dans la sphère d'influence française.

L'industrie y est encore rudimentaire, mais la nature met à sa disposition d'abondantes richesses minérales, plomb, zinc, fer, cuivre, antimoine, des gisements de sel, des carrières de calcaire, de vastes forêts de tek ; une flore et une faune pouvant être utilement exploitée, plusieurs espèces de riz, du millet, du sarrasin, du coton, des plantes oléagineuses, arachide et sésame, des plantes textiles, chanvre, jute, ortie de Chine, des plantes tinctoriales, indigotier, rocouyer, sapan, plantes alimentaires, goyavier, bananier, canne à sucre, manioc, cannellier, etc., puis l'éléphant, le zèbre, le buffle, etc. Les voies fluviales y facilitent les communications, et l'habileté des indigènes à confectionner leurs embarcations rend les moyens de transport généralement pratiques.

Le Laotien est encore imbu des traditions de l'esclavage, qui a maintenu, pendant le régime siamois, ces tribus dans un état d'abaissement profond. « C'est à l'esclavage, dit avec raison M. Harmand, qu'il faut demander la raison de l'isolement réciproque des races de l'Indo-Chine, de la haine qui existe entre elles, et de la terreur qui s'oppose presque entièrement à des relations commerciales d'où résultent non seulement des échanges de produits, mais aussi d'idées et que l'on peut appeler le véritable facteur de la civilisation » (1).

(1) Ch. Simond : Bibliothèque des voyages (*Plon*).
Paul Barré, Etudes sur le Laos (*Revue de géographie*).
Harmand, le Laos et la population sauvage de l'Indo-Chine (*Tour du monde*).

Après son occupation en 1893-94, la France avait divisé le Laos en deux circonscriptions : celle du haut Laos, chef-lieu Louang-Prabang, et celle du bas Laos, chef-lieu Khong.

Mais les deux résidents, éloignés l'un de l'autre de plus de 1,500 kilomètres étaient sans relations entre eux, et sans communications directes avec les territoires qui s'étendent de Savannakek à Vient-Tian, sur le bief moyen du Mékong. Ils se trouvaient ainsi dans l'impossibilité matérielle de remplir convenablement leur mission. C'est pourquoi le gouverneur général de l'Indo-Chine prit en 1899 une décision aux termes de laquelle le Laos ne forme plus qu'un seul district, dont le chef-lieu est à Savannakek. Louang-Prabang et Khong sont le siège d'agents subordonnés au résident supérieur de Savannakek.

L'esclavage a beaucoup diminué depuis les progrès de l'influence française. Sous la pression de la France, le roi de Louang-Prabang a ordonné à ses fonctionnaires la mise en liberté immédiate, sans compensation, de deux catégories d'esclaves, qui sont :

1^o Ceux non payés, c'est-à-dire qui ont été acquis par héritage ;

2^o Les enfants d'esclaves, nés dans la maison du maître depuis que leurs parents ont été pris comme esclaves.

Pour les autres catégories, il existe des conditions de libération ; avant l'annexion du Laos à la France, à l'époque de la domination siamoise, ces conditions étaient déjà adoptées ; et l'esclavage

avait pris d'ailleurs un caractère particulier, en ce sens que les esclaves étaient regardés à certains égards, par les lois, comme des serviteurs quelconques ; or, tout individu employé au service d'un autre devait recevoir un salaire et sa nourriture.

Il faut ajouter que cela n'existait pas, ou du moins n'était pas appliqué dans tout le Laos, et notamment dans la partie qui devint la première française.

Il faut aussi distinguer, entre les diverses catégories d'esclaves et les villages placés sous les ordres directs d'un chef. Les premiers, sous l'ancien régime, étaient la chose de l'individu, qui pouvait les vendre.

Les seconds ne sont que des vassaux, qui doivent certaines redevances à des chefs, mais qui ont le droit de cultiver des terres pour eux et leur famille, de faire du commerce à leurs risques et périls. Tel village, dont les habitants ont à se plaindre de leur chef, peut demander et obtenir de se mettre sous les ordres d'un autre dont ils se croiront mieux traités.

« En réalité, dit le capitaine Bobo, il ne faudrait pas croire que ces esclaves soient bien malheureux : leur situation, dans le Hoa-Panh du moins, n'attire pas la pitié immédiate, spontanée ; ils sont un peu de la famille, et bien rarement les voit-on maltraités par leurs maîtres. Ce sont, à proprement parler, des domestiques à vie et non payés, qui contribuent à augmenter par leur travail les ressources du maître sans en tirer aucun profit. Les hommes cultivent les rizières, vont à la pêche,

préparent les matériaux pour les cai-nhras, accompagnent le maître dans ses déplacements pour porter ses vivres ou ses effets, vont au loin chercher les provisions de sel si rare en ce pays ; les femmes s'occupent des travaux de propreté et de ménage, etc. »

Mœurs des Laotiens.

Les Laotiens proprement dits se divisent en deux catégories : les ventres blancs et les ventres noirs ainsi appelés suivant qu'ils ont ou n'ont pas le ventre tatoué.

Le tatouage est considéré comme une marque de supériorité et, à Louang-Prabang, lorsque les gens vont se baigner à la rivière, les femmes font mettre en aval d'elles les jeunes gens qui ne sont pas ornés de tatouages, comme s'ils étaient indignes de recevoir, avant elles, la caresse des eaux.

Les Laotiens sont plus grands que les Annamites et s'adonnent à l'opium. Ils ont les yeux un peu bridés. Ils s'épilent ou se rasent. Ils portent les cheveux en brosse sur le milieu de la tête, dont le tour est soigneusement rasé.

Les femmes laotiennes ont la chevelure rassemblée au-dessus de la tête, sur le devant, en tronc de cône. Elle est retenue là par une épingle à cheveux piquée transversalement, et qui a la forme d'une pyramide quadrangulaire de 3 centimètres environ de base sur 15 à 20 centimètres de hauteur. Cette épingle à cheveux est en bois ou en argent.

Dans ce dernier cas, elle est creuse, et sa base fermée par un bouchon carré en argent également : c'est le porte-monnaie de la Laotienne ; c'est là-dedans, dit le capitaine Bobo, qu'elle serre ses morceaux d'argent (1) pour les menues dépenses, ou les économies qu'elle emploiera à faire fabriquer des bagues ou des bracelets.

A Louang-Prabang la mode est pour les femmes de porter une sorte de jupon sombre et une écharpe de cotonnade jaune qu'elles disposent en sautoir pour cacher les seins. D'après le D^r T. Lefebvre, celles que la nature a favorisées de ses dons savent très bien les faire valoir, et ne dédaignent pas de s'attirer les coups d'œil admiratifs des étrangers.

« Les coquettes savent très bien s'y prendre pour, quand vous passez à côte d'elles, entr'ouvrir leur écharpe, sous prétexte de l'arranger, et vous donner ainsi le temps de jeter un furtif coup d'œil sur la gorge. Le chignon relevé en touffe sur le côté droit de la tête, est cerclé à la base par une chaînette composée de grains d'or et entremêlée de fleurs naturelles. Les boucles d'oreilles en or sont formées d'une tige droite, de la grosseur d'un crayon, avec à une extrémité, une grosse fleur ciselée ayant la dimension et la forme de ces cachets dans lesquels on prend les médicaments en poudre. Aux poignets, des bracelets formés d'un fil d'or assez gros, contourné plusieurs fois sur lui-même en spirale, et formant une sorte de cigare ou de fuseau dont

(1) Morceaux d'argent coupés dans des pièces ou dans des lingots suivant les endroits.

les deux extrémités seraient soudées ensemble. Tous ces bijoux sont faits dans le pays avec l'or que l'on trouve soit à Pak-Beng, soit dans les sables du Mékong. Aux jours de fête, le jupon sombre et l'écharpe de cotonnade font place à un jupon et à une écharpe de soie violette lamée d'or. C'est du plus gracieux effet ; mais il ne faut pas regarder la bouche, constamment ensanglantée par le bétel. Encore tout un attirail pour ce bétel. Il y a le pot à chaux, la boîte à pommade pour les lèvres, le cornet à feuilles de bétel, la boîte à tabac et à noix d'arec, le couteau recourbé, le tout en argent plus ou moins richement travaillé ou orné d'or, et contenu dans une sorte de corbeille également en argent repoussé.

« Le peuple de Louang-Prabang est insouciant par excellence. Rire, chiquer, dormir, et faire la cour aux femmes sont ses seules occupations. Les nuits de clair de lune, hommes et femmes, mais surtout femmes, s'en vont par les rues en longues théories, chantant ou plutôt hurlant des chansons qui ne sont pas toujours des romances chastes et pures, tant s'en faut. Ces indigènes appellent les choses par leur nom, et ne comprennent pas qu'on se cache pour parler d'amour. C'est une chose si naturelle ! De temps en temps, jeunes garçons et jeunes filles se réunissent dans une pagode pour s'amuser. Car ici les églises sont à la fois des lieux de prière et des lieux de plaisir.

Les jeunes filles, parées et ornées de fleurs, s'accroupissent en une rangée contre le mur de la pagode. Les jeunes gens, la tête couverte d'une

écharpe qui leur cache la figure, prennent place en face d'elles, et leur chantent des romances accompagnées sur un « khène », assemblage de bambous disposés comme un jeu d'orgue et réunis par un tube en bois dans lequel on souffle. Les modulations s'obtiennent au moyen de trous percés sur les bambous. Cet instrument de musique a un timbre excessivement doux. Quand le chanteur a terminé sa chanson, qu'il a émaillée de gestes parfois équivoques, la jeune fille répond quelques paroles et alors le jeune homme se fait connaître en enlevant son écharpe. Ces fêtes, que dans le pays on appelle « niane », se prolongent jusqu'au matin et se terminent généralement par des rendez-vous amoureux.

« Bien que la femme de Louang-Prabang soit de mœurs relativement faciles (pour ses compatriotes, s'entend; car, pour les Européens, c'est une autre question), elle n'admet pas les pourparlers ni les attouchements en public. Toucher la figure ou les seins d'une femme constitue un crime puni d'amende par la loi laotienne ; chez les Laotiens, les mariages donnent lieu à de grandes fêtes » (1).

Le fiancé est tenu de donner, aux parents de sa future, une dot d'importance variable, et d'une nature particulière : c'est-à-dire qu'il peut la payer en services.

A partir du jour des fiançailles, le garçon s'installe dans la maison de ses beaux-parents et travaille pour eux pendant un temps souvent très

(1) Capitaine Bobo.

long, jusqu'à trois et même cinq ans, à moins qu'il ne puisse payer tout de suite la somme fixée, ce qui est rare. Dès qu'il s'est libéré, il peut emmener sa femme.

Le jour du mariage, les parents et les chefs sont invités. Pendant le repas, qui se donne à cette occasion, chacun des futurs vient se présenter aux parents et aux chefs et leur offrent de petites bougies avec des fleurs, au milieu desquelles est dissimulé un petit cadeau en argent.

Le repas terminé, on accompagne les époux chez eux en grande pompe. Le mari va devant, seul, suivi de la partie masculine de l'assemblée qui se livre à des chants et à des danses durant le parcours. Derrière vient la femme, accompagnée de la même façon. On se sépare après avoir donné un petit concert qui clôture la fête ; le mariage n'est accompagné d'aucune cérémonie religieuse.

Les Laotiens enterrent ou brûlent leurs morts suivant leur position de fortune. Tout décès donne lieu à une fête : les bonzes viennent dire des prières, dont la longueur et la complication est en raison directe de la somme payée.

Les notables sont presque toujours incinérés, mais, les dépenses d'incinération sont relativement élevées pour ce pays où l'or est inconnu et où l'argent est rare. Chaque incinération revient à 7 piastres et demie ; cet argent paye les gens qui vont chercher le bois, qui entretiennent le feu et ramassent les cendres. L'opération dure une demi-journée. Un bonze attache un turban au cercueil et le tire jusqu'à l'endroit où les corps sont brûlés.

Cela se passe en plein air, dans le cimetière même, et le cadavre, revêtu de ses effets, est placé au-dessus du bûcher. Les cendres et débris qui restent, une fois le corps consumé, sont recueillis et enfermés dans une petite urne qu'on enfouit à un endroit retiré. Une petite case de dimensions restreintes est construite généralement au-dessus de ces emplacements. Le jour de la fête des morts, les parents vont y brûler quelques chandelles, y déposer des prières écrites et quelques légers aliments pour les mânes de celui qui n'est plus.

L'habillement, au Laos, consiste, pour les hommes, en une blouse descendant jusqu'à mi-corps, et un pantalon large, à la mode annamite. Ils ont quelquefois un chapeau de paille, fabriqué dans le pays même, aux ailes très larges. Pour les femmes, c'est un jupon avec une broderie de 5 centimètres environ de large vers le bas. De plus, un petit veston en toile, jusqu'à la taille, avec pour les riches, des broderies et des boutons en argent sur toutes les bordures, à la façon bretonne.

Les Laotiennes sont assez coquettes, et les jours de fête, leur costume est embelli par un turban de soie multicolore, roulé autour de la tête, avec des franges pendantes sur l'arrière. Une écharpe en soie bariolée complète leur habillement. Elles aiment beaucoup, ces jours-là, faire parade de leurs bijoux, presque exclusivement en argent. D'aucunes ont jusqu'à huit et dix bracelets autour de leurs poignets, des bagues en quantité et quelquefois des bracelets autour des chevilles. Les

enfants portent des colliers en argent, auxquels sont suspendues des pièces de monnaie étrangères. Tous ces bijoux sont fabriqués dans le pays même : leur travail est forcément grossier, car l'outillage des orfèvres est très primitif.

Les Laotiens ne portent généralement pas de chaussures ; parfois cependant on leur voit des sandales chinoises en toile. Ils aiment beaucoup tout ce qui tient au costume européen. On en voit se pavaner avec des gilets bleus, avec des chapeaux mous : ce sont en général des gens qui sont allés à Louang-Prabang, et qui en ont profité pour rapporter des objets dont ils se parent à leur rentrée dans le village.

Dans chaque famille, l'habillement est confectionné dans la maison même. Les habitants cultivent le coton et élèvent des vers à soie en quantité suffisante pour leurs besoins personnels et même pour l'exportation. Ils fabriquent eux-mêmes leurs métiers à égrener le coton, à dévider les cocons ; le rouet est d'un usage familier aussi bien que le dévidoir. Les métiers à tisser, avec la navette, n'ont pas de secrets pour la ménagère laotienne, qui fait des étoffes de tous genres, des écharpes, des turbans, des couvertures de soie, des biais pour le bas des jupes.

On aime dans ce pays les étoffes de couleurs voyantes ; on s'en procure auprès des quelques commerçants chinois qui viennent apporter leur opium.

Les métiers à tisser sont généralement installés à l'extérieur de la maison, sur la terrasse qui fait

suite au corps de bâtiment. C'est surtout le soir, à la veillée, que la femme fait marcher le rouet : femmes et jeunes filles, mais ces dernières principalement, se réunissent après dîner, en dehors de leurs maisons, par groupe de quatre, cinq, six. Un feu de bambou éclaire de ses faibles lueurs le rouet qui marche, marche, mais tout de même pas aussi vite que les langues. Des jeunes gens viennent tenir compagnie aux fileuses et, pour égayer la soirée, apportent leurs instruments de musique. Les virtuoses y vont de leur petit morceau de flûte ou de guitare, et les loustics profitent de l'attention que chacun prête au musicien pour chatouiller le dos de leurs voisines. Ce sont alors des cris aigus, des « Bak na ma » qui arrêtent pour un moment, et le travail et l'inspiration de l'artiste.

La Laotienne a le rire de la Française.

Les maisons du pays sont élevées du sol de 1 m. 50 environ. Les supports ou fermes sont en bois, la toiture en paille, et les côtés et planchers en bambous écrasés ou tressés ; le dessous sert à loger les buffles, bœufs, cochons ou volailles.

Dans chaque maison est toujours réservé un petit coin pour les ancêtres. A cet endroit, se trouvent généralement des bâtons d'encens ou des papiers dorés avec des sentences.

Les maisons sont d'ordinaire orientées en longueur dans le sens du cours d'eau qui coule à côté : aux deux extrémités sont deux petites terrasses, l'une couverte, qui sert pour ainsi dire d'anti-chambre ; l'autre, découverte, servant aux travaux de propreté. Un homme se croirait déshonoré de

passer au-dessous de cette dernière. Les jours de fête, par exemple, les filles s'amuse à un jeu consistant à se lancer un petit oreiller, le camp adverse devant l'arrêter dans sa course; lorsque le coussin vient à rouler sous cette terrasse, et que le tour revient à un garçon d'aller le prendre, il refuse énergiquement et c'est une des filles qui doit se dévouer pour aller le ramasser là où il est tombé.

Il existe toujours deux petites échelles pour monter à la maison, entre chacune de ces terrasses et le corps même de la maison : on ne doit jamais prendre que celle à côté de la terrasse couverte, l'autre est destinée aux domestiques ou esclaves.

Tout autour ou à côté des habitations sont de petits jardinets avec arbres fruitiers : bananiers, cocotiers, pommiers, canneliers, quelques pieds de cannes à sucre, parfois des amandiers.

On n'observe aucun alignement dans la construction des groupes d'habitations qui constituent les villages : on ne sait ce que c'est qu'une rue. Les villages sont toujours très sales. Dans chaque maison, les eaux ménagères étant jetées à même, il se forme bientôt des cloaques où viennent se vautrer les animaux domestiques; c'est certainement là la source de beaucoup de maladies dans le pays. Il est difficile de réagir, pour le moment du moins, avec des gens qui vous répondent que tout changement dans leurs habitudes déplairait aux mânes des ancêtres. Les constructions, faites à peu près toujours avec des matériaux encore verts, ne durent guère que de deux à trois ans :

elles sont à refaire complètement au bout de ce laps ce temps.

Le riz cuit à l'étouffée est la base de l'alimentation des habitants; le peuple peut quelquefois y ajouter du poisson. Il est rare de voir les gens se servir de baguettes pour manger leur riz, ainsi que font les Annamites et les Chinois; presque toujours ils le prennent à poignée, le roulent en boule entre leurs mains et piquent leur boule ainsi formée dans un condiment fait de sel et de piment haché.

Le jardin leur fournit quelques légumes qu'ils mangent toujours cuits.

Les jours de fête seulement, ils ajoutent à leur nourriture un peu de viande de buffle, de porc ou de poulet. Les chefs, en sus de ces variétés, ont encore les produits de la chasse, dont ils daignent parfois laisser quelques bribes à ceux qui les leur apportent.

La langue laotienne est presque analogue à la langue *thai*.

L'instruction n'est pas très répandue. Il n'y a guère que les chefs et les membres de leur famille qui sachent lire et écrire; on ne voit pas, comme en Annam et au Tonkin, des écoles fréquentées par tous les enfants. Leur façon de calculer est encore très primitive: ils font usage de petits cailoux ou de grains de maïs, qui sont la base de toutes leurs opérations, lesquelles d'ailleurs ne sont jamais bien compliquées.

(1) Revue française, 1898.

Les femmes qui savent lire et écrire sont la très rare exception.

Tous les fils de famille, vers l'âge de onze à douze ans, dit encore le capitaine Bobo, au cours d'une intéressante étude (I), revêtent la robe jaune des bonzes qu'ils gardent jusqu'à l'âge de dix-sept à vingt ans en général. Durant tout ce temps, ils restent à la bonzerie, qui n'est pour eux qu'une école. Le laotien est la seule langue qu'ils apprennent ; quelques-uns, très rares, arrivent à connaître un peu de *pâli*, la langue sacrée.

Les élèves bonzes ont le même costume que les bonzes eux-mêmes : pantalon en toile jaune, grand manteau jaune, en toile également, drapé à l'espagnole ; ils ont la tête complètement rasée. Ils vont d'ordinaire tête nue. Bien rarement, ils se coiffent d'un bonnet en toile jaune, formant pain de sucre.

Les élèves des bonzes choisissent librement leur voie ; ils ne peuvent être contraints de se faire bonzes si telle n'est pas leur vocation. A la pagode le chef des bonzes leur apprend les prières et les divers exercices du culte. Bonzes et élèves ont les mêmes obligations, les mêmes devoirs ; ils doivent suivre la même règle. Il leur est défendu de tuer n'importe quel animal ou insecte ; en aucune circonstance le mensonge ne leur est permis. En principe, il leur est défendu de fumer de l'opium et de boire de l'alcool ; mais, dans cette région surtout où ils se trouvent souvent loin du contrôle de leurs supérieurs, ces derniers préceptes ne sont pas toujours observés. Certains bonzes ne font même que fumer l'opium du matin au soir.

Toute relation avec la femme leur est interdite ; ils ne peuvent même lui prendre la main. Il y a cependant une exception dans l'année, le jour de l'an, où il leur est toléré de prendre part, comme les autres, aux réjouissances, et de batifoler avec les jeunes filles, comme ne manquent pas de le faire les autres garçons, mais il faut que ce soit seulement en réponse à des avances de la femme.

Les bonzes doivent ne faire que deux repas par jour, un le matin et l'autre à midi.

Leurs prières sont dites le matin avant le jour, et après le premier repas. Ils ne peuvent pas sortir la nuit, et le jour ils sont tenus d'en demander l'autorisation au chef des bonzes.

De temps en temps, si leurs parents habitent un village autre que celui où ils se trouvent, on les autorise à aller les voir.

Les élèves peuvent, après consentement du chef de la bonzerie cesser leurs études et se retirer : dans ce cas, le costume qu'ils adoptent fait reconnaître qu'ils sortent de l'école des bonzes ; l'habit jaune est laissé à la pagode.

Ils peuvent être nommés bonzes dès l'âge de vingt ans, s'ils ont acquis toutes les connaissances nécessaires et s'ils sont jugés dignes de cette faveur : c'est le chef des bonzes de la pagode qui fait la nomination. Les chefs des bonzes des pagodes voisines assistent à la fête qui est donnée à cette occasion, de même que les parents et amis de l'élève. La fête dure de deux à trois jours.

Les parents et amis du nouveau promu en font

les frais. Un bonze qui vient d'être nommé peut, s'il le désire, changer de pagode.

En plus des obligations imposées aux élèves, les bonzes doivent se rendre à la pagode deux fois par mois, le quinzième et le vingtième jour, pour demander à Bouddha le pardon des fautes commises. Les autres jours ils peuvent dire chez eux leurs prières.

Quatre fois par mois, jour férié correspondant au premier jour de chaque quartier de la lune, les habitants peuvent venir chez les bonzes battre le tam-tam et écouter les prières. Ils y passent la soirée. Après leur départ, les bonzes continuent leurs prières qui durent une partie de la nuit.

Au commencement de l'année, les statues sont descendues de la pagode, placées sous une petite *caï nha* improvisée et lavées tous les jours par les habitants durant quinze jours.

Pendant ce temps, les bonzes sortent avec leur tam-tam et, accompagnés des habitants, ils se rendent tantôt à un endroit, tantôt à un autre, sur les bords de la rivière. Les habitants ont préparé là des petits autels en terre, sur lesquels on place des bougies, des petits drapeaux en papier blanc ; les bonzes disent des prières pour que l'année soit prospère et les habitants heureux. Les jeunes femmes s'amuse à pétrir de petits bonshommes en terre et demandent à Bouddha d'exaucer leurs vœux en leur donnant une nombreuse famille. Chaque jour, un autel nouveau est construit en un point différent : autant d'occasions de faire la fête car pendant ces quinze jours, les habitants ne font que juste ce

qui est indispensable en fait d'ouvrage et jeunes gens et jeunes filles s'en donnent à cœur-joie.

Tous les jours, en temps ordinaire, l'un des bonzes va dans le village avec une corbeille en bandoulière, dans laquelle il reçoit ce que les habitants veulent bien y mettre pour sa nourriture : du riz cuit, des œufs, des bananes, etc.

Pour eux, continue le capitaine Bobo, c'est Bouddha qui protège le monde, qui fait du bien aux habitants, qui fait monter au ciel l'âme des bons quand ils meurent. Ils croient que le monde est renouvelé tous les cinq mille ans. Cela ramène l'apparition de Bouddha qui serait déjà revenu sur cette terre quatre fois, à cinq mille ans d'intervalle.

Les « esprits » président à tous les actes de la vie. Il y en a de toutes espèces : esprits des forêts (esprits errants : *Phi-pá*), provenant des gens disparus par mort violente (dévorés par un tigre, assassinés) ; esprits des rizières (*Phi-na*), ceux qui, les premiers, ont cultivé des rizières ; esprits de l'eau (*Phi-nam*), provenant des noyés, etc., etc.

Dans les rivières, s'il y a un rapide, c'est un serpent qui se tient là, prêt à engloutir ceux qui s'y aventurent.

Il y a encore des esprits de la famille, des anciens chefs, etc., qui veillent sur le pays.

Dans chaque village, il y a le *père des esprits* et la *mère des esprits*. Ils sont choisis et nommés par les notables. Ce sont eux qui sont chargés d'évoquer les esprits. Au commencement de chaque fête, avant le repas, les mets sont placés sur un petit autel et les esprits devant présider à la fête sont évoqués.

Le père des esprits d'un côté et la mère des esprits de l'autre, prennent deux plaquettes de bambou qu'ils font sauter à la main : dès qu'elles tombent en même temps du même côté, les esprits sont servis, ils ont déjà mangé. Ils se contentent de l'odeur des mets.

Quand un Laotien est malade, le père des esprits dit des prières pour savoir quel est l'esprit qui cause la maladie. L'esprit des prières, qui est invoqué, demande à l'esprit du mal ce qu'il veut pour rendre la santé au patient. En général, le père des esprits, qui est l'interprète des esprits, répond qu'il faut tuer un poulet, un cochon ou un buffle. Il va sans dire que le père des esprits a sa part des ripailles faites en cette circonstance.

Il est bon de ne pas être malade au Laos, car sous prétexte de chasser la maladie, on fait venir des chanteurs qui crient toute la nuit et toute la journée et en arrivent à rendre malades les gens qui se portent bien.

Le Laotien fait un grand usage du serment ; mais il lui semble que le temps en détruit la valeur et qu'il faut le renouveler à certains intervalles pour qu'il reste valable. Aussi, deux fois par an, tout ce qui a autorité dans le pays, depuis le *chaù muong* ou gouverneur de province, jusqu'au *phobane* ou maire, tous boivent *l'eau du serment*. M. Alfred Schreiner, qui a assisté à cette cérémonie, l'a racontée en ces termes (1) :

« Avant l'heure solennelle, et trois jours durant,

(1) Revue française.

les uns ont bredouillé des oraisons, les autres en ont pleuré en chantant ou chanté en pleurant ; sans pour cela s'interrompre, bien entendu, de chiquer le bétel et de fumer des cigarettes. Les laïques joignaient à ce passe-temps celui de vider force bouteilles d'eau-de-vie de riz, d'absinthe soi-disant authentique et d'autres mixtures à l'avenant. Vous voyez d'ici... l'état d'âme de ces braves gens. Un des hauts fonctionnaires était régulièrement gris au coucher du soleil, un second l'était dès onze heures du matin, enfin un autre n'a cessé de l'être qu'à l'aube du troisième jour.

« A neuf heures du matin, rendez-vous chez le commissaire du gouvernement : *Chaû muong*, *oppahat*, *raisevont*, *raisebout*, enfin tous les gros bonnets de la province sont là. A ce propos, quelques explications sur ces fonctionnaires laotiens.

Le *chaû muong*, qui était autrefois le chef de la principauté (maintenant province) portait le titre de *nha luong* (roi). Ses fonctions étaient héréditaires, ou, du moins, ne sortaient pas d'un certain groupe de familles. Il recevait l'investiture de la cour de Bangkok. Lors de notre prise de possession, ceux des *chaû* qui ont été maintenus ont reçu du gouvernement français une nouvelle investiture, et il appartient dorénavant au gouverneur général de l'Indo-Chine de les nommer sur la présentation du résident supérieur du Laos.

« A la mort du *chaû*, les insignes de sa charge (un collier de grains d'or, une aiguière en argent, une boîte à bétel renfermant elle-même une petite boîte à cigarettes, le tout d'argent) étaient envoyés

à Bangkok. Je crois savoir qu'en pareille occurrence ils devront être désormais déposés au commissariat du gouvernement.

« Les fonctions d'*oppahat*, *ratsevont* et *ratsebout*, tout comme celle de *chaû*, ne sortaient pas de certaines familles. Ces dignitaires recevaient l'exéquatour de la cour de Bangkok, sur la présentation de leur *chaû-muong*, qu'ils secondaient dans ses fonctions administratives et judiciaires (sans séparation des pouvoirs), tout en étant dirigés par lui.

« La différence de rang entre ces autorités se mesure à leur capacité gouvernementale. C'est ainsi que la dignité de *chaû* étant cotée 100, celle d'*appahat* équivaldra à 50, celle de *ratsevont* à 25, et celle de *ratsebout* à 15.

« Mais revenons au serment. Les autorités laotiennes se mettent par rang de grade, de gauche à droite. Le premier rang s'assied sur des chaises, le reste s'accroupit par derrière. Les multicolores et inévitables flacons de liquides assortis sont sur la table. Un boy, en grande tenue, verse des réconfortants à ceux qui vont jurer.

« A la pagode où nous sommes bientôt rendus, tout est prêt. On nous fait entrer dans un petit bâtiment carré de sept mètres de côté, aussi délabré au dehors que sordide en dedans. Au fond, dans chacun des deux angles, un petit autel poussiéreux; entre les autels, un Bouddha de métal doré. A deux mètres en avant du Bouddha sont placées quatre grands vases de bronze, à moitié pleins d'une eau où nagent des parcelles de tamarin. Le sol est tapissé de nattes salées.

« On nous indique des sièges sur le côté gauche en entrant.

« Les fonctionnaires laotiens s'accroupissent sur les nattes, toujours par rang de grade, le *chaï-muong* à gauche au premier rang, lui sur un tapis de camelote, boîte à bétel d'un bord, crachoir de l'autre. C'est un vieillard ridé, cassé, perclus, aux seuls yeux vivaces et mobiles, qui donnent à sa physionomie quelque chose de simiesque : visage malicieux, méchant d'un vieux gorille.

« L'étroit sanctuaire se trouve bondé, et si nous sommes fort serrés, en revanche nous avons bien chaud. Enfin, chacun s'est accommodé à sa petite place. Quatre bonzes font leur entrée et vont s'asseoir en tailleur derrière les grands vases ; le *muong-sen* (secrétaire) s'agenouille à gauche et en avant du *chaï muong*. On allume de longues et minces bougies de cire jaune, qui sont collées sur le bord des vases.

« La cérémonie commence par une courte prière du secrétaire évoquant les esprits. Les bonzes récitent ensuite la bénédiction de l'eau, une sorte de litanie qu'un seul paraît bien connaître ; son voisin de gauche bredouille, celui de droite affecte des étranglements avec sa chique de bétel, et le quatrième, au bout d'un instant, ne dit plus rien du tout. Après la litanie, nouvelle courte oraison du *muong-sen*, qui invite les esprits à se rassembler. Puis les bonzes reprennent. Cette fois, c'est une antienne. Les autorités laotiennes disent les répons. C'est l'invitation aux esprits d'écouter ce qui va être dit

« Toutes ces prières durent environ vingt minutes, puis le secrétaire donne lecture du serment.

« Ce serment assure que tous sont « fidèles à « M. Félix Faure (1), empereur des Français, à la vie à la mort. »

« La lecture du serment faite par le secrétaire est répétée tout aussitôt phrase par phrase par les fonctionnaires laotiens. Puis, le secrétaire prend le sabre du garde principal et le fusil d'un milicien, trempe le bout des deux armes dans l'eau de chaque vase. Le *ratsebout* décolle les lumières, les éteint en les plongeant et les remuant dans la même eau ; laquelle finit par être réunie dans un des vases et présentée au *chaû-muong*.

« Le vieux *chaû-muong*, après avoir puisé une tasse de cette eau, s'arrête pour nous demander : « Où est la France ? ». Nous lui indiquons l'Ouest. Il se tourne et, à genoux, lève la tasse de cuivre au-dessus de sa tête pour saluer notre patrie. Puis il boit une partie de l'eau puisée et se lave tant le visage que les mains avec le reste.

« Après le *chaû*, viennent ses quatre lieutenants, à qui il présente lui-même l'eau du serment, et ceux-ci, à leur tour, font boire leurs sous-ordres. Il est gardé de l'eau pour les absents, qui prêteront serment devant leur chef immédiat.

« La cérémonie se termine par une courte action de grâces dite par les bonzes, et dont la fin est de prier les esprits d'aller présenter le serment au juge du ciel.

(1) Cela se passait en 1896.

« L'acte est consommé, chacun se retire et, six mois durant, la France peut croire à la foi jurée » (1).

Avant la domination française, c'était au roi que s'adressait le serment de fidélité. A Louang-Prabang, la capitale, le rituel différait peu de celui qui est suivi aujourd'hui.

Disons d'abord que malgré les protectorats plus ou moins nominaux du Siam ou de l'Annam, le roi possédait dans tous le Laos la véritable autorité : il était assisté d'un « second roi » et d'un conseil de mandarin, ou *senam*. Le *senam* envoyait les ordres aux gouverneurs de province, qui les distribuaient aux chefs de cantons (*ta-sings*) lesquels chargeaient de leur exécution les chefs de village ou *naï-bom*.

Le roi avait l'habitude de faire ses dévotions dans la pagode de Wat-Maï, la plus vaste de Louang-Prabang. C'est là que deux fois par an (en avril et en novembre) avait lieu la fête du serment. Le roi s'y rendait pour ces occasions processionnellement, avec une pompe extraordinaire, et suivi de toute sa cour.

La cérémonie s'accomplissait de la façon — à très peu près — que l'on vient de raconter. Seulement, ici, les vases contenant l'eau sacrée, ainsi que le gobelet dans lequel buvait le roi, étaient d'or. Un rite qui est resté, veut qu'après avoir bu chaque assistant s'essuie les lèvres avec les mains, qu'il passe ensuite dans ses cheveux.

(1) Alfred Schreiner.

LOUANG-PRABANG.

Cette ville, capitale du royaume de ce nom, est située sur le Mékong, en aval du grand coude de ce fleuve, à l'embouchure du Nam-Kan, qui arrive là après avoir roulé ses eaux larges et rapides, entre des montagnes couvertes de forêts de teck, et par dessus plusieurs cataractes. Louang-Prabang s'étend sur une dizaine de kilomètres, et renferme de 15 à 18,000 habitants: On y voit des marchés très animés; le commerce est à peu près monopolisé par les Chinois et les Birmans. Le territoire de Louang-Prabang fut d'ailleurs longtemps regardé comme un pays d'asile pour les célestes qui avaient fui leur patrie. La population comprend par conséquent, outre des Laotiens et des Siamois, de nombreux Chinois et Birmans. « Vu du fleuve ou même de la petite colline qui est au centre de la ville, Louang-Prabang paraît un séjour enchanteur; les maisons et les nombreuses pagodes aux toits peints et dorés apparaissent au milieu d'une véritable forêt de cocotiers et d'aréquieres; mais, quand on débarque pendant la saison des pluies, on enfonce jusqu'à mi-jambe dans une boue noirâtre et infecte. L'enceinte des fortifications a bien pu contenir les 50,000 habitants que lui donne Mgr Pallegoix, vers 1830; mais depuis quelques années la partie la plus voisine du confluent du Nam-Kan est seule habitée; le reste retourne à l'état de forêt, au milieu de laquelle on rencontre

quelques pagodes en ruines ou de vastes marécages dans lesquels on cultive les macres » (1).

« Sur l'artère principale, parallèle au fleuve, s'embranchent de nombreuses rues, enserrant la colline surmontée du bât doré que l'on aperçoit de très loin aux alentours de Louang-Prabang. Ce bât s'appelle Tian-Si : c'est là qu'est établi le poste de veilleurs chargés de marquer les heures à coups de tam-tam.

« Les habitations sont construites sur un même type uniforme, en planches et sur pilotis : on y accède par une petite échelle. Elles sont recouvertes en tuiles de bambou. Un bambou écrasé, puis fendu, ouvert en deux et replié sur lui-même dans le sens de la longueur, constitue une tuile qui est un bon abri contre la pluie et le soleil. Dans la rue principale tous les matins, de sept à dix heures, a lieu le marché, très fréquenté et bien achalandé. De chaque côté du chemin sont des petites boutiques, sans préjudice des étals en plein vent, sur le sol même, à l'ombre d'un parasol en papier comme les parasols japonais. On y trouve à peu près de tout, depuis les cotonnades (de modestes, bien entendu), les couleurs d'aniline de fabrication allemande, et des chapeaux melons surannés jusqu'aux fleurs de la brousse que chaque matin des femmes vont cueillir pour les vendre. Il n'est pas en effet une femme de Louang-Prabang qui, dans sa corbeille laquée pendue à l'épaule, avec ses provisions de la journée, poisson et bétel, n'ait un

(1) Dr Paul Neis : *Tour du Monde*.

petit bouquet de fleurs dont elle en tirera une ou deux pour piquer dans son chignon. Les hommes eux-mêmes s'en mettent aux oreilles.

« La monnaie courante en usage à Louang-Pra-bang est la roupie de l'Inde. La piastre française s'y implante bien, et l'on échange trois piastres contre sept roupies. Comme petite monnaie, il y a les divisions de la roupie et de la piastre, et les sous français indo-chinois. Mais il y a surtout, comme subdivisions de ces sous, une monnaie bizarre, en usage aussi dans les îles de l'Océanie. Ce sont les « cauris », coquillages univalves apportés du Bengale, avec lesquels on fait en France ces coffrets que l'on trouve dans tous les bazars. Il faut cinquante de ces coquillages pour faire un sou ! C'est avec cette monnaie qu'on paye les menus achats. D'ailleurs le Laotien, homme sobre, paisible et doux, n'a guère de grands besoins. Un peu de riz gluant, du piment et du sel, du poisson ou du cochon de temps en temps, et ses chiques de bétel suffisent à son bonheur. Il dépense pour tout cela à peu près quatre ou cinq sous par jour ! » (1)

(1) Dr T. Lefebvre.

CONCLUSION

Tel est, succinctement vu, l'immense domaine que la France possède en Extrême-Orient.

Je n'ai pu, au cours de ces pages trop brèves, qu'en effleurer la description ; pour décrire plus complètement ce vaste ensemble de pays et de populations, cette variété de productions et de ressources, plusieurs volumes seraient nécessaires.

La littérature sur l'Indo-Chine est considérable ; mais les progrès que réalisent nos divers domaines sont rapides, et les ouvrages qui enregistrent notre action là-bas cessent, à peine parus, d'être à jour.

Ce qu'il faut retenir de ces lectures, c'est que ces progrès sont méthodiques, continus, incessants ; c'est que l'administration de la France a fini par imposer dans ces contrées jadis livrées à l'arbitraire, le droit, l'ordre, la paix ; qu'elle y a apporté le bien-être avec la sécurité ; qu'elle a dégagé la véritable valeur économique de territoires qui jusqu'à nous avaient été fermés à toute investigation, et dont l'exploitation incomplète profitait à peine à la masse de la population, pressurée et exploitée par les potentats indigènes.

Certes tout n'est pas encore parfait en Indo-Chine, mais est-ce que tout est parfait dans la métropole ? Il

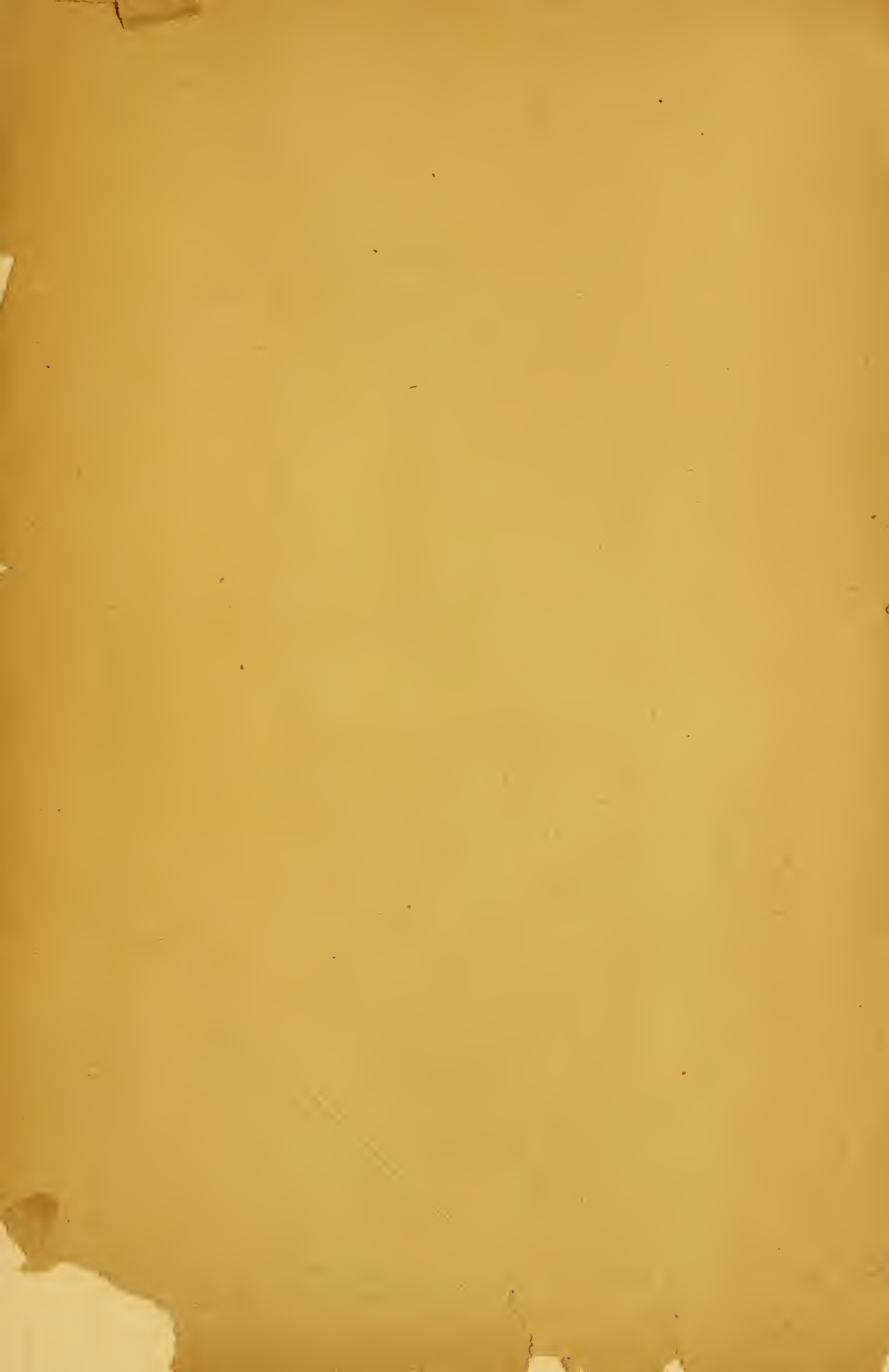
ne faut voir que l'ensemble, et l'ensemble est réconfortant. Quant aux détails, faisons confiance au personnel d'élite qui, là-bas, gouverne et administre au nom de la France. Pour la réalisation de toutes les conquêtes qui nous ont donné l'Indo-Chine, il faut rendre hommage à nos soldats, à nos administrateurs : mais aussi il faut remercier nos compatriotes qui se sont expatriés, ont risqué leur fortune, exposé parfois leur vie, pour fonder là-bas des industries, entreprendre de la négoce : leurs établissements contribuent puissamment à la transformation économique du pays : ils en fixent la prospérité.

Ceux-ci et ceux-là méritent la reconnaissance de tous les Français.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Comment on se rend en Indo-Chine.....	1
Aperçu général du pays.....	7
Historique.....	25
Gouvernement et administration.....	57
Impôts.....	62
LA COCHINCHINE.....	65
SAÏGON ET CHOLON.....	69
Production, industrie et commerce de la Cochinchine.....	79
LE CAMBODGE.....	85
L'instruction au Cambodge.....	100
La littérature cambodgienne.....	104
Les ruines d'Angkor.....	108
L'ANNAM.....	117
LE TONKIN.....	119
Mœurs des Annamites et Tonkinois.....	119
La femme annamite.....	125
Les boys et les interprètes.....	127
La justice indigène.....	131
Religion.....	136
Les fêtes du Têt.....	147
Les funérailles annamites.....	152
L'instruction publique et les concours..	162

	Pages.
La cour annamite.....	169
Les combats d'éléphants.....	181
Les nids d'hirondelles.....	184
HUÉ.....	189
HAÏPHONG.....	191
HANOÏ.....	195
Un poste dans le delta.....	201
Les hautes régions du Tonkin, les Muongs, etc.....	203
Peuplades de l'intérieur de l'Annam....	222
LES PRODUCTIONS DE L'INDO-CHINE :	
Agriculture.....	226
Soie.....	245
Animaux.....	246
Pêche.....	252
Mines et industrie.....	255
Commerce.....	258
Voies et communications.....	261
La colonisation et l'avenir de l'Indo Chine	269
LE LAOS.....	279
Mœurs des Laotiens.....	284
Louang-Prabang.....	304
Conclusion.....	307



EXTRAIT DU CATALOGUE

ASLAN (Kevork). — Études historiques sur le Peuple arménien.	4 »
CAHUET (Albéric). — La Question d'Orient dans l'Histoire contemporaine.	4 »
GARCIA-CALDERON (F.). — Le Pérou contemporain.	5 »
GÉRARD (Pierre). — Napoléon III devant l'Histoire.	1 50
GHICA (Prince Albert). — L'Albanie dans la Question d'Orient.	4 »
HENRY (Victor). — La Magie dans l'Inde antique, 1 vol.	3 50
HENRY (Victor). — Le Parsisme	3 50
HESS (Jean). — La Question du Maroc.	3 50
HEUDEBERT (Lucien). — Promenades au Dahomey.	6 »
HEUDEBERT (Lucien). — Promenades en Tunisie	4 »
HUBERT (Lucien). — Politique africaine.	3 50
LABANCA (Baldassare). — Jésus-Christ dans la littérature contemporaine.	4 »
LAFCADIO (Hearn). — Le Japon inconnu	3 50
LAFCADIO (Hearn). — Kokoro : Au cœur de la vie japonaise	3 50
LE BARBIER (Louis). — Les populations Bambaras de la vallée du Niger.	1 25
LE POINTE (Henri). — La Roumanie moderne.	2 »
LYNCH (Georges). — Corée, Chine et Mandchourie.	3 50
MILLOUÉ (L. de). — Le Brahmanisme.	3 50
NICOLAS (A. L. M.). — Seyyed Ali Mohammed, dit le Bâb	5 »
ROOSEVELT (Président Th.). — La conquête de l'Ouest.	3 50
RUETE (Emily). — Mémoires d'une princesse arabe.	3 50
SAX (B.). — Histoire de l'Arbitrage international permanent.	1 »

